



CONSEIL MUNICIPAL



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1ER MARS 2007

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} MARS 2007

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 1er MARS 2007

ORDRE DU JOUR

- 1° - Etat n° 3 de régularisation des Décisions Modificatives.
- 2° - Contrat de Projets Etat – Région 2007 – 2013.
- 3° - Festivités d'accompagnement de l'arrivée du T.G.V. et du dépôt du dossier de candidature de la Ville de Metz pour son Quartier Impérial au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.
- 4° - Extension du réseau de vidéosurveillance dans les quartiers de la Patrotte et Chemin de la Moselle.
- 5° - Réalisation de divers aménagements de voirie et de sécurité routière.
- 6° - Travaux d'aménagement et de rénovation dans les espaces verts et les serres municipales.
- 7° - Création d'un terrain multisports dans le quartier des Hauts de Vallières.
- 8° - Parc de la Seille – Equipements complémentaires.
- 9° - Cession de terrains (2 cas).
- 10° - Aménagement provisoire, après démolition, de l'emprise militaire dénommée "Fraction de l'Arsenal III".
- 11° - Cession d'immeubles communaux (4 cas).
- 12° - Convention entre la Ville de Metz et l'AGURAM pour 2007.
- 13° - Installation d'une production d'eau chaude solaire à la Piscine Olympique.
- 14° - Les Trinitaires – Ajustement après une année d'exploitation.
- 15° - Eglise Saint-Vincent – Travaux de restauration.
- 16° - Eglise de l'Immaculée Conception – Réfection partielle des enduits du clocher.
- 17° - Travaux d'investissement 2007 à réaliser dans les différents cimetières communaux de Metz.
- 18° - Attribution de subventions à diverses associations sportives.
- 19° - Réfection du terrain synthétique au Stade du Plateau à Metz-Magny.

- 20° - Mise en place d'un chantier d'insertion.
- 21° - Convention "Accompagnement à la scolarité, égalité des chances et TIC projet Mirabelle".
- 22° - Aires d'accueil des gens du voyage avenue de Blida.
- 23° - Acceptation du don d'un original de la Flamme de la Liberté.
- 24° - Acceptation du don des archives de M. Jean NAUROY, historien local.
- 25° - Création de cartes postales à mettre en vente aux Archives Municipales.
- 26° - Hauts de Blémont – Construction d'une Halle d'athlétisme.
- 27° - Adhésion de la Commune de Les Etangs au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique (SIVT) du Pays Messin.
- 28° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 4 Juillet 2002 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.
- 29° - Questions orales.

Question Orale n° 1, posée par Monsieur FOUCAULT, Conseiller Municipal, concernant une demande de précisions sur un sondage IPSOS qui serait effectué sur la ville.

Question Orale n° 2, posée par Monsieur PLANCHETTE, Conseiller Municipal, concernant une demande de précisions sur le projet d'urbanisation de la zone située au-dessus du Chemin Sous les Vignes.

Etaient présents :

M. Jean-Marie RAUSCH, Maire

Les Adjointes :

M. NAZEYROLLAS (sort de 20 H 03 au point 5 à 20 H 09 au point 5)

M. JACQUAT (sort de 18 H 12 au point 2 à 18 H 20 au point 2 et de 18 H 41 au point 2 à 18 H 45 au point 2 puis de 20 H 40 au point 14 à 20 H 52 au point 14)

M. KHALIFE (quitte au point 12 à 20 H 29)

- M. THIL (sort de 20 H 20 au point 9 à 20 H 28 au point 11)
- Mme GENET
- M. KASTENDEUCH (sort de 19 H 14 au point 3 à 19 H 22 au point 3)
- Mme THULL
- M. TRITSCHLER (sort de 20 H 57 au point 20 à 21 H 01 au point 21)
- M. SCHAEFER
- Mme STEMART (arrive au point 2 à 18 H 08) (sort de 19 H 42 au point 4 à 19 H 48 au point 4 et de 20 H 20 au point 9 à 20 H 34 au point 13)
- M. GREGOIRE (sort de 18 H 13 au point 2 à 18 H 17 au point 2 et de 19 H 40 au point 4 à 19 H 43 au point 4 puis de 21 H 18 au point 24 à 21 H 21 au point 25)
- M. DAMIEN (sort de 19 H 40 au point 4 à 19 H 48 au point 4)
- Mme APAYDIN-SAPCI (sort de 19 H 50 au point 4 à 19 H 54 au point 4)
- M. MULLER (sort de 19 H 40 au point 4 à 19 H 48 au point 4)
- M. MARTIN (excusé pour le début de la séance) (arrive au point 3 à 19 H 26)

Les Conseillers Municipaux :

- Mme BECKER (excusée pour le début de la séance) (arrive au point 4 à 19 H 38)
- M. BERTINOTTI
- Mme BORI
- Mme COLIN-OESTERLE (arrive au point 2 à 18 H 22)
- M. DAP
- M. DARBOIS (sort de 20 H 13 au point 7 à 20 H 16 au point 8)
- M. FOUCAULT (sort de 19 H 54 au point 4 à 19 H 57 au point 4 et de 20 H 29 au point 12 à 20 H 47 au point 14)
- Mme FROHMAN (sort de 18 H 56 au point 3 à 18 H 59 au point 3 et de 19 H 46 au point 4 à 19 H 54 au point 4)
- M. GRETHEN
- M. GROS
- Mme HELLENBRAND-GIRARD
- Mme JACOB
- M. JEAN (sort de 20 H 03 au point 5 à 20 H 21 au point 10) et de 20 H 52 au point 14 à 20 H 55 au point 17)
- Mme LUX (arrive au point 2 à 18 H 26)
- Mme MAIRE
- M. MASIUS (quitte au point 3 à 19 H 29)

M. PLANCHETTE
Mme RAFFIN
M. SAPAC
M. SCHWARTZ
Mme SPAGGIARI-MAHOU
Mme THILL (sort de 20 H 06 au point 5 à 20 H 28 au point 11)
M. TIERCELIN (arrive au point 2 à 18 H 15)
Mme VERT (sort de 19 H 44 au point 4 à 19 H 54 au point 4)
M. VETTER (sort de 20 H 42 au point 14 à 20 H 45 au point 14)
Mme VIALLAT (sort de 19 H 41 au point 4 à 19 H 54 au point 4)
Mme WOLFF (arrive au point 2 à 18 H 08)

Etaient excusés :

Les Conseillers Municipaux :

M. ALIN (procuration à Mme COLIN-OESTERLE)
M. APELLE (procuration à M. KASTENDEUCH)
Mme ISLER-BEGUIN (procuration à M. DARBOIS)
M. LAFRAD (procuration à Mme RAFFIN)
Mme LEMOINE (procuration à M. JEAN)
Mme MASSON-FRANZIL (procuration à M. DAP)
Mme OLESINSKI (procuration à M. GROS)
Mme PAULY (procuration à Mme BORI)
Mme ROEDERER (procuration à M. PLANCHETTE)
Mme WAGNER-PETITDEMANGE (procuration à Mme THILL)

Etait absente :

Mme WORMS, Conseiller Municipal

Y assistaient également :

M. JOUAVILLE, Directeur Général des Services
Mme METZINGER-NICOLAY, Directeur de Cabinet
M. CHARTE, Directeur Général Adjoint
Mme COTORNINI, Directeur Général Adjoint
Mme EBLINGER, Directeur Général Adjoint
M. KIEFFER, Directeur Général Adjoint
M. REITLER, Directeur Général Adjoint
M. ERASME, Directeur de l'Urbanisme
M. GENDRON, Directeur des Services Opérationnels
Mlle CHEVALIER, Chef de Protocole
M. STAEHLER, Direction de l'Administration Générale, Chef de Service
M. GERARD, Trésorier Principal Municipal

La séance est ouverte à 18 Heures 05 sous la présidence de Monsieur Jean-Marie RAUSCH, Maire, qui, après avoir présenté les excuses, s'adresse à l'assemblée en ces termes :

M. le Maire – J'ai à vous présenter les excuses.

- M. le Maire présente les excuses –

M. le Maire – J'ai également à vous dire que, par arrêté du Premier Ministre, du 23 Février 2007, et sur proposition de l'Association des Maires de France, Madame Marie-Christine GENET, Adjoint au Maire, est nommée suppléante au Conseil National des Politiques de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale.

- applaudissements -

M. le Maire – Alors on la félicite.

M. le Maire – Bon, on va démarrer.

POINT 1 – Etat n° 3 de régularisation des Décisions Modificatives.

Rapporteur : M. DAMIEN, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

MOTION 1 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et Affaires Economiques entendue,

Vu le projet de l'état n° 3 de régularisation des décisions modificatives du Budget Principal présenté par le Maire pour l'exercice 2007,

ADOpte ET VOTE ledit état n° 3 de régularisation des décisions modificatives arrêté comme suit :

| <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> | <u>DEPENSES</u> | <u>RECETTES</u> |
|---------------------------------|-----------------|--------------------|
| Mouvements positifs réels | 6 530 216,48 | 5 347 144,11 |
| Mouvements positifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements négatifs réels | -1 382 682,37 | -55 000,00 |
| Mouvements négatifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Autofinancement | <u>0,00</u> | <u>-144 610,00</u> |
| <u>Totaux :</u> | 5 147 534,11 | 5 147 534,11 |

| <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> | <u>DEPENSES</u> | <u>RECETTES</u> |
|----------------------------------|--------------------|-----------------|
| Mouvements positifs réels | 313 499,35 | 144 143,35 |
| Mouvements positifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements négatifs réels | -24 746,00 | 0,00 |
| Mouvements négatifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Autofinancement | <u>-144 610,00</u> | <u>0,00</u> |
| <u>Totaux :</u> | 144 143,35 | 144 143,35 |

Totaux généraux : 5 291 677,46 5 291 677,46

dont détail ci-annexé :

MOTION 2 - BUDGET ANNEXE DES EAUX

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et Affaires Economiques entendue,

Vu le projet de l'état n° 3 de régularisation des décisions modificatives du Budget Annexe des Eaux présenté par le Maire pour l'exercice 2007,

ADOpte ET VOTE ledit état n° 3 de régularisation des décisions modificatives arrêté comme suit :

| <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> | <u>DEPENSES</u> | <u>RECETTES</u> |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|
| Mouvements positifs réels | 606 941,63 | 606 941,63 |
| Mouvements positifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements négatifs réels | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements négatifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Autofinancement | <u>0,00</u> | <u>0,00</u> |
| <u>Totaux :</u> | 606 941,63 | 606 941,63 |

| <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> | <u>DEPENSES</u> | <u>RECETTES</u> |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Mouvements positifs réels | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements positifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements négatifs réels | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements négatifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Autofinancement | <u>0,00</u> | <u>0,00</u> |
| <u>Totaux :</u> | 0,00 | 0,00 |

Totaux généraux : 606 941,63 606 941,63

dont détail ci-annexé :

MOTION 3 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et Affaires Economiques entendue,

Vu le projet de l'état n° 3 de régularisation des décisions modificatives du Budget Annexe du Camping présenté par le Maire pour l'exercice 2007,

ADOpte ET VOTE ledit état n° 3 de régularisation des décisions modificatives arrêté comme suit :

| <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> | <u>DEPENSES</u> | <u>RECETTES</u> |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|
| Mouvements positifs réels | 8 500,00 | 0,00 |
| Mouvements positifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements négatifs réels | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements négatifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Autofinancement | <u>0,00</u> | <u>8 500,00</u> |
| <u>Totaux :</u> | 8 500,00 | 8 500,00 |

| <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> | <u>DEPENSES</u> | <u>RECETTES</u> |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Mouvements positifs réels | 0,00 | 8 500,00 |
| Mouvements positifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements négatifs réels | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements négatifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Autofinancement | <u>8 500,00</u> | <u>0,00</u> |
| <u>Totaux :</u> | 8 500,00 | 8 500,00 |

| | | |
|--------------------------|-----------|-----------|
| <u>Totaux généraux :</u> | 17 000,00 | 17 000,00 |
|--------------------------|-----------|-----------|

dont détail ci-annexé :

M. le Maire – Merci.

Pas d'observation ?

Adopté.

POINT 2 – Contrat de Projets Etat – Région 2007 – 2013.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire – Alors vous avez un rapport dans lequel il y a plusieurs pages, au départ, qui vous donnent pas mal de détails.

Je ne vais donc pas revenir là-dessus ; je vais plutôt vous en extraire un peu la philosophie, et puis quitte à ce que vous posiez des questions, encore, tout à l'heure.

Alors, ces Contrats de Projets Etat – Région vont, à partir de maintenant, vont désormais succéder aux anciens Contrats de Plan, en excluant le volet routier, et en se focalisant sur les thématiques de compétitivité, de développement durable et de cohésion sociale.

Dans le cadre de la préparation de ce Contrat, la Ville de Metz et la CA2M ont proposé un certain nombre de projets, liés principalement à l'accompagnement socio-économique de l'arrivée du TGV - c'est une de nos grandes préoccupations sur, utiliser au mieux - on en parlera peut-être tout à l'heure, encore, à d'autres propos - l'enseignement supérieur, la culture, le tourisme, tout s'inscrivant dans une stratégie conjointe de renforcement de leur attractivité, et par la même du développement de toute la Moselle Nord, et de la région au sein de laquelle elle joue un rôle moteur.

Alors les premiers arbitrages qui ont été rendus par le Gouvernement, en Juillet 2006, étaient particulièrement décevants pour la Lorraine, dans son ensemble, notamment par rapport à la dotation du précédent Contrat de Plan.

Mais également, et surtout, étaient très décevants pour nous, pour Metz, tant le déséquilibre entre le Nord et le Sud Lorrain, avec Nancy notamment, était flagrant.

Par exemple, il n'y avait rien pour nous, pour la Moselle, en Culture.

Rien ! Et alors qu'il y avait 3 points, à Nancy, qui étaient retenus dans le domaine culturel :

- Art'M

- il y avait le château de Lunéville

- il y avait la cathédrale de Toul.

M. – Et le Musée.

M. le Maire – Et le Musée, oui.

Alors, cette double carence m'a fait réagir immédiatement, et avec force, auprès du Premier Ministre, et nous avons été particulièrement présents, et insistants, lors des différentes phases de négociation, jusqu'à obtenir, d'une part une rallonge globale pour la Lorraine, et l'inscription ferme d'un certain nombre de projets.

Alors en matière d'enseignement supérieur : le projet ISEETECH (Institut Supérieur Lorrain de l'Entreprise et de ses Techniques), et la création d'une Maison Internationale d'Accueil des Etudiants et des Chercheurs, dans le cadre du nouveau projet pour l'Ecole Supérieure d'Art

En matière tourisme et culturelle : le projet du Mont Saint-Quentin, le projet de Bibliothèque Publique d'Information liée au Centre Pompidou-Metz et l'étude - le financement de l'étude, ce n'est pas encore la réalisation - de la restructuration de l'Opéra-Théâtre

En outre, certaines thématiques restent ouvertes et permettent d'escompter le financement d'autres opérations, même si elles ne sont pas fléchées pour le moment :

- la requalification des friches urbaines et militaires
- les abords et accès des gares TGV (intermodalité et modes de transport doux)
- le tourisme
- les salles de musiques actuelles
- les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication)
- l'énergie
- l'environnement

- et le tourisme fluvial.

Certains projets pourront notamment être pris en compte à travers une enveloppe budgétaire allouée au réseau des villes du sillon lorrain.

Et vous pouvez être certains que je vais être, à cet égard, particulièrement vigilant, pour que soient bien privilégiées dans ce cadre les agglomérations membres, véritablement moteur de la région, et non pas comme le veut la Région Lorraine, l'espace central, même s'il doit retenir toute notre attention.

Alors vous savez que j'ai toujours été, personnellement, un peu méfiant vis-à-vis du Sillon Lorrain, dont j'ai toujours considéré que c'était une création pour attirer le point de gravité du Pôle de Développement Lorrain, vers le Sud, un peu.

Et là, le Sillon Lorrain, très bien entretenu à Paris par son Président, et très bien soutenu par la DATAR, a obtenu que soit pris en compte, dans ces Contrats de Projets, une part pour le Sillon Lorrain.

C'est dans cette part-là que nous devrions pouvoir obtenir un certain nombre de choses.

Mais comme ces Contrats de Projets proviennent à la fois de l'Etat, et de la Région Lorraine, eh bien la Région Lorraine, elle, elle veut qu'une part importante de ce Contrat de Projets pour le Sillon Lorrain, soit affectée à l'espace central, c'est-à-dire autour de Pont-à-Mousson.

Alors ceci étant, ce Projet de Contrat, en l'état, n'est donc pas totalement satisfaisant, car le rééquilibrage en faveur du Nord Lorrain et de Metz est, à notre sens, insuffisant, et, malgré les inscriptions obtenues, la prise en compte de nos projets demeure insuffisamment précise, notamment quant au montant escompté.

Alors je vous propose, néanmoins, de le valider en l'état, c'est un document cadre, afin de ne pas bloquer les projets d'ores et déjà retenus.

Et je vous propose également de m'autoriser à poursuivre les négociations, pour qu'un maximum d'autres opérations soient retenues au fur et à mesure des comités de programmation.

Alors vous avez un rapport plus technique, que je ne vous ai pas lu, mais vous l'avez, vous pouvez le lire, et puis vous avez la motion en conséquence.

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances entendue,

VU les décisions du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire du 6 mars 2006

VU la Circulaire du Premier Ministre relative à la préparation des Contrats de Projets du 6 mars 2006

VU le projet de Contrat de Projets Etat-Région 2007/2013 élaboré et proposé conjointement par les services de l'Etat et la Région Lorraine

CONSIDERANT le déséquilibre territorial infra-régional qui ressort de ce document et notamment l'insuffisance et l'imprécision de la prise en compte, à ce stade, des projets messins

CONSIDERANT néanmoins qu'un certain nombre de projets messins y sont intégrés, et d'autres susceptibles de l'être ultérieurement

APPROUVE le cadre général du Contrat de Projets Etat-Région 2007/2013

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Contrat de Projets Etat-Région ainsi que tous autres documents contractuels à intervenir dans le cadre de sa mise en œuvre

RENVOIE à des délibérations spécifiques l'approbation et le financement de chacun des projets concernés

DEMANDE expressément que la Ville de Metz soit appelée à participer, aux côtés de la CA2M, à l'ensemble du processus et des réunions de programmation à venir et ce pour l'ensemble des volets du CPER

M. le Maire – Alors attendez, je vais prendre du papier, là.

Excusez-moi.

Monsieur GROS, Monsieur BERTINOTTI, Madame BORI, Monsieur Thierry JEAN, Monsieur FOUCAULT et Monsieur THIL.

C'est tout ?

Alors, Monsieur GROS.

M. NAZEYROLLAS – Et moi.

M. le Maire - Et Monsieur NAZEYROLLAS.

Mme THULL - ...

M. le Maire – Et Madame THULL.

Alors, Monsieur GROS.

M. GROS – Monsieur le Maire, chers Collègues, le Contrat de Projets qui nous est présenté aujourd'hui donne une impression de flou.

Soixante pour cent des crédits qui y sont inscrits ne sont pas fléchés.

Il est donc difficile de donner un avis sur un document qui est souvent une liste de têtes de chapitres, sans déclinaison précise.

Il est vrai que l'exercice était difficile, dans la mesure où le CPER n'est plus un Contrat de Plan, depuis que le Gouvernement a retiré aux régions le leadership en matière de développement économique, aussitôt après le passage de celles-ci à Gauche.

Il est d'autant plus difficile qu'en l'occurrence, chacun essaye de faire financer ses projets, et qu'à ce jeu-là, le Président du Conseil Général des Vosges a été le plus malin, compte tenu de sa position de Président du Sénat.

Et vous venez de parler du Maire de Nancy, qui est malin aussi.

J'en viens au contenu, et principalement à l'axe 1 qui concerne la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation, pour lequel notre ville, et notre agglomération auraient dû jouer un rôle moteur et se positionner avec force.

S'agissant des projets liés à l'ISEETECH, Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques, qui a pour ambition d'organiser la coopération nécessaire entre le monde de l'enseignement supérieur et celui des entreprises, pour l'innovation et la recherche, que constate-t-on ?

A côté de la CA2M qui participe pour 5 millions d'euros, la Ville de Metz ne donne rien, et se limite à comptabiliser le bâtiment, vieux de plus de 30 ans, de l'Ecole Supérieur d'Art, pour 7,5 millions. Comme si ce bâtiment, qui existe déjà, constituait un progrès et une avancée pour l'Enseignement Supérieur messin, alors que l'Ecole Supérieur d'Art sera relogée au Saulcy, dans les locaux libérés par l'ENIM.

Au total, l'agglomération messine, avec ses 5 millions d'euros d'engagement, fait triste figure, à côté des 22 millions d'euros de l'agglomération nancéienne qui investit véritablement pour son avenir universitaire et technologique.

Heureusement que le Conseil Général a été présent, à côté de l'Université Paul Verlaine pour porter le projet ISEETECH, largement d'ailleurs, et inscrire 8,4 millions d'euros de crédits au Contrat.

Je veux saluer, aujourd'hui, cet effort.

La politique, adoptée par notre ville et notre agglomération, en matière de vie étudiante, est pire encore.

Comment avons-nous pu refuser un programme de 150 chambres d'étudiants, au Technopôle, évalué à 6 millions d'euros, alors que 5 millions d'euros étaient apportés par nos 3 partenaires :

- l'Etat, 3 millions d'euros
- Région, 1 million d'euros
- Conseil Général, 1 million d'euros.

Soit 83,3 % de financement au total.

Cette faute est d'autant plus grave, et inexplicable, que notre université est fréquentée largement par des étudiants aux revenus modestes.

Un tiers d'entre eux sont boursiers.

Ces étudiants ne peuvent se payer des loyers à 400 euros des programmes immobiliers privés, et doivent retourner chez leurs parents, à Hayange, à Briey, à Fameck, ou ailleurs.

Aucune chambre d'étudiant, à caractère social, c'est-à-dire entre 150 et 250 euros par mois, n'a été construite à Metz depuis 1980.

Et c'est de telles chambres dont nous avons besoin, afin que Metz ne soit pas seulement une ville où l'on fait des études, mais devienne une véritable ville étudiante, avec sa jeunesse présente sur place.

Mais au-delà du social, quand on veut par exemple loger pour 6 mois des étudiants étrangers européens, dans le cadre des semestres ERASMUS, on ne trouve aucune solution pour eux, car aucun bailleur privé ne veut louer pour des périodes aussi courtes.

C'est le rayonnement international de Metz qui est ainsi affaibli.

Déménager l'ENIM au Technopôle, sans construire un minimum de chambres d'étudiants, est une aberration.

Le Technopôle est triste, et peu animé. Les étudiants s'y ennuiant. Et ils ont du mal à en sortir avec le système de bus existant ; cela m'a encore été confirmé par le Directeur de Georgia Tech il y a deux jours.

Il faut y favoriser la vie étudiante en commençant par le logement.

La décision que vous avez prise de refuser ce programme pour protéger les promoteurs de logements privés n'est pas acceptable.

On ne transforme pas des étudiants pauvres en étudiant riches, en les privant de logements sociaux, alors que ceux-ci font cruellement défaut.

On doit défendre aussi les gens modestes.

Je terminerai par un ardent souhait, concernant les chapitres 10 – 2 et 10 – 4, pour les crédits indiqués dans le document ne sont pas tous fléchés.

Que la Ville soit active dans les comités d'affectation des crédits qui vont se mettre en place pour décliner ce plan.

Et je cite les 2 cas :

- chapitre 10 – 2, les sols pollués ; je propose de prendre en compte enfin les sites de l'ex-établissement BANDA route de Lorry, ça rentre dans le chapitre

et

- chapitre 10 – 4, requalification des friches militaires ; prendre en compte la partie de la friche militaire, ERM, de la route de Lorry, dont le traitement n'est pas examiné à ce Conseil.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur BERTINOTTI.

M. BERTINOTTI – Monsieur le Maire, chers Collègues, le CPER, Contrat de Projets Etat – Région, tel qu'il est présenté, n'est pas satisfaisant pour notre ville.

Metz n'y apparaît effectivement que 2 fois, à propos de l'Institut de l'Entreprise ISEETECH, et à propos de la promotion de la métropolisation.

C'est tout. C'est peu. Et la comparaison avec Nancy n'est, à l'évidence, pas à notre avantage.

Je ne sais pas où sont les responsabilités.

Est-ce vous, Monsieur le Maire, qui avez mal négocié cette affaire ?

Est-ce le Gouvernement qui a décidé de maltraiter notre ville ?

Bref, il y a quelqu'un qui n'a pas joué le jeu.

Vous n'avez pas su faire approuver des projets messins, d'intérêt régional, entrants dans les priorités de l'Etat !

Et pour le dire franchement, Monsieur le Maire, j'ai l'impression que vous n'êtes pas rentré du tout dans la logique du Contrat de Projets. Vous vous êtes placé dans une logique de guichet en cherchant des compléments de financements à tels ou tels projets sans vous soucier véritablement de leur intérêt collectif régional.

Si maintenant, on regarde ce qui a été retenu : l'Institut de l'Entreprise ISEETECH. Franchement, je vous recommande, Chers Collègues, de lire la page consacrée à l'ISEETECH, "une mère n'y retrouverait pas ses petits !"

Pêle-mêle, sont prévus :

- une Maison d'Accueil des Chercheurs,
- le renforcement de SUPELEC,
- un Institut du Handicap,
- 2 plates-formes matériaux et environnement,
- et un renforcement de l'offre de formation supérieure franco-allemande.

Quelle est la lisibilité d'un tel projet ?

Où sont les priorités ?

Ne disperse-t-on pas trop les moyens ?

Là, encore, je suis au regret de le dire, mais la comparaison avec l'Institut Jean LAMOUR et le projet ART'M à Nancy, eh bien, la comparaison n'est pas à notre avantage.

Quant à la métropolisation, alors-là, c'est le flou le plus complet.

Un astérisque, en bas de tableau, page 40, apprend que Metz va consacrer 20 millions d'euros à des projets visant à promouvoir la métropolisation.

Lesquels ? Là, le menu n'est pas fixé. C'est à la carte !

On mesure, à l'évidence, le déficit de projets vraiment régionaux.

Alors, face à un tel constat, au stade où en est la procédure – on sait bien que nous sommes en bout de course – que peut-on faire ?

Je proposerai, pour ma part, 2 orientations.

En matière de recherche et d'enseignement supérieur, faire de la coopération franco-allemande, un axe central du Pôle Universitaire messin en lui donnant un caractère, véritablement, européen. Au moins, il y aurait là un signe distinctif qui permettrait d'identifier notre pôle universitaire.

Et deuxième orientation, je dirai d'une façon générale, impliquer davantage Metz et la CA2M dans la préparation des projets départementaux, régionaux et nationaux et ne pas considérer toutes les autres collectivités comme des guichets. Metz pourra, alors, jouer son rôle de locomotive régionale. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

D'autres négociations s'ouvriront. Prenons, enfin, toute notre place, sans chauvinisme, mais avec des dossiers bien préparés.

Je vous remercie.

M. le Maire – Madame BORI.

Mme BORI – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Ce document est important car il engage l'Etat et la Région, et bien sûr, notre ville, jusqu'en 2013.

Mais ce plan qui va concerner l'avenir de la Lorraine et des Lorrains ne peut être pertinent que si le diagnostic est conforme à la réalité.

Si on partage le diagnostic qui admet que la Lorraine connaît des difficultés persistantes, on partage beaucoup moins l'argument relatif au taux de qualification des ouvriers lorrains. Malgré sa diminution, il reste toujours au-dessus de la moyenne des provinces.

Quant à l'impact du travail frontalier, il semble largement sous-estimé, et cette sous-estimation ne restera pas sans conséquence au niveau des transports et en matière de main-d'œuvre. Le territoire messin n'en sera pas épargné.

Pour tenir compte de la situation décrite dans le diagnostic, il faudrait, alors, des moyens à la hauteur des difficultés. Or, cela ne semble pas être le cas.

En effet, malgré l'augmentation de l'enveloppe de 30 %, il n'en reste pas moins que la Lorraine passe de 7,2 % de l'enveloppe totale des Contrats de Plan 2000 – 2007, à 4,7 % dans le cadre du Contrat de Projets 2007 – 2013. C'est largement insuffisant si on tient compte de la spécificité de la Lorraine qu'on semble vouloir ranger au même niveau que les autres régions.

S'agissant des 11 projets, un nombre important comparé aux autres régions, cela aurait mérité, peut-être, une concentration plus importante pour une meilleure cohérence.

Parler de chacun d'entre eux serait trop long et puis ne servirait à rien et donc je choisirai et ferai quelques remarques sur celui qui concerne l'enseignement supérieur de recherche et d'innovation.

Ce projet est intéressant pour plusieurs raisons. Il représente un quart de l'enveloppe ; cela, c'est une bonne nouvelle. Il constitue un impact important pour Metz, et il contribue un rééquilibrage Nord-Sud.

Cependant, contrairement à Jean LAMOUR sur Nancy, ISEETECH est encore un projet virtuel avec un certain nombre de plates-formes qui n'ont pas encore toutes les compétences scientifiques et technologiques en Lorraine. Aussi, la Ville doit être vigilante et attentive à l'évaluation des différents projets et à leur gouvernance pour que cela ne reste pas une coquille vide.

Enfin, compte tenu de la nouvelle orientation des fonds européens qui démarrent en 2007 pour se poursuivre dans la même période que les Contrats de Projets, il me semble essentiel que s'instaure une véritable complémentarité entre ces fonds européens et les Contrats de Projets pour un objectif commun que doit être la recherche, l'innovation et, bien sûr, la création d'emplois.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur Thierry JEAN.

M. JEAN – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues.

Le 26 Septembre dernier, au Conseil Municipal, je vous avais demandé pourquoi on n'organisait pas de débat sur le Contrat de Projets. Vous m'aviez répondu, vous

m'aviez renvoyé vers les Budgets et Plans d'investissement en disant que ma "sagacité me permettrait – je cite, je vous cite – d'y trouver et d'y identifier les priorités".

Apparemment, je ne suis pas le seul à avoir manqué de sagacité. C'est semblait-il le cas, également, des services du Préfet et du Ministre de l'Aménagement du Territoire.

Alors, effectivement, Monsieur Pierre BERTINOTTI l'a dit, vous avez soumis des projets en vue d'obtenir des compléments de financements. Vous auriez pu vous demander comment la politique messine s'inscrit-elle dans la politique de développement régional ? Comment est-ce qu'elle peut s'inscrire dans les objectifs qui ont été fixés dans son mandat de négociation à Monsieur le Préfet par le Gouvernement ?

Mais ce n'est pas ça qui a été fait.

On est parti de ce que l'on avait envie de faire, et on l'a soumis. Et puis, résultat, je vous cite, "un déséquilibre certain entre le Nord et le Sud". Et encore pour arriver à nous présenter quelque chose, il faut récupérer le projet ISEETECH qui, comme l'a dit, Monsieur Dominique GROS, est un projet du Conseil Général sur lequel la Ville et la Communauté d'Agglomération ne font que suivre. Ce dont je me réjouis !

Mais, on a là l'adhésion à la politique d'un autre.

Et puis, par ailleurs, vous venez de nous dire, il y a quelques minutes, que vous refusiez le développement de l'espace central. On le savait, mais vous le confirmez. Et malheureusement, la Lorraine ne s'en sortira à l'avenir qu'à partir du moment où on arrivera à créer une véritable métropole et pour cela, il faut nourrir l'espace central.

Mais face à ça, la Ville de Metz et la CA2M se "bunkérisent". On s'enferme !

On en a eu tous dans nos boîtes aux lettres un autre exemple avec le courrier qu'a adressé votre Premier Adjoint à Monsieur CAYZELLES.

Il est certain que si suffisance et arrogance pouvaient tenir lieu d'intelligence, il serait prix Nobel !

Mais, malheureusement, on en reste à des sursauts, à des soubresauts d'un règne finissant.

Et ce que l'on retient de tout ça, c'est ce que l'on savait un peu déjà : c'est le contribuable messin qui payera les investissements somptuaires que vous nous proposez !

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur FOUCAULT.

M. FOUCAULT – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues.

Si souvent, nous avons des points contradictoires dans nos débats locaux sur la manière d'aborder le Contrat de Projets Etat – Région, je crois que nous sommes d'accord sur un point essentiel, nous contestons l'insuffisance des moyens alloués à notre ville et à son agglomération au vue des projets décisifs pour son développement.

Un simple exemple parmi beaucoup d'autres ; nous évoquions lors du dernier Conseil, le logement étudiant. Dans ce contrat qui nous est proposé, il n'apparaît aucun accompagnement significatif en annexe page 3, alors que les besoins sur la ville de Metz sont aussi importants que dans le Sud lorrain. Et sur ce point, je rejoins, effectivement, Monsieur Dominique GROS.

Il ne s'agit pas, ce soir, de refaire ou de refuser ce Contrat de Plan Etat – Région, mais bien de vous soutenir dans le processus et les présentations des projets oubliés dans ce contrat, car le compte n'y est pas pour d'autres projets.

Ce soir, c'est avec force que nous souhaitons que les projets qui seront négociés, à l'avenir, dans ce cadre du CPRE, le soient avec toute l'ardeur que, parfois, nous vous reconnaissons.

Merci.

M. le Maire – Monsieur THIL.

M. THIL – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Je crois qu'il faut laisser le Contrat de Plan Etat – Région à sa juste proportion.

D'abord, le Contrat de Plan Etat – Région, je me permets de le dire aux Collègues qui en parlent comme si cela définissait – c'est ce que j'ai entendu – l'avenir de la

métropole lorraine jusqu'en 2013, n'est qu'un des aspects – je dirai – des différents financements et des différents développements d'une collectivité qui s'appelle la Lorraine.

Beaucoup de choses ne trouvent pas à être inscrites dans ce Contrat de Plan ; donc il faut, déjà, mesurer les choses.

Ensuite, je dirai que ce Contrat de Plan reflète la très grande difficulté des Lorrains à s'entendre entre eux.

On savait déjà qu'il y avait les débats autour de la nécessité ou non de l'A32. On connaissait déjà les tiraillements entre le Nord et le Sud, auxquels il faut bien ajouter ceux entre – j'appellerai – la ruralité souvent représentée par les Conseils Généraux et les villes.

Et puis, il y a l'apparition de nouvelles structures telles que le Sillon mosellan à qui on veut donner un rôle – je dirai – mais sans qu'il y ait de fléchage, effectivement, certain à l'intérieur de ce sillon mosellan et donc ma crainte est, aujourd'hui, que l'épouvantable investissement gâché de Vandoeuvre n'en vienne prendre toute la substance.

M. le Maire – Vandières.

M. THIL – Vandières, pardon.

De Vandières.

Alors, pour ma part, je voudrais dire, simplement, que je crois tout simplement, tout bêtement que le développement d'une région se fait surtout par le développement de ses grandes villes.

Peut-être ai-je ma vue un peu écornée par les responsabilités que je dois exercer en matière culturelle, tant dans le domaine culturel, il est vrai, qu'en dehors des grandes cités, en dehors des grandes villes qui représentent – je le rappelle – 2 point de PIB quand l'Etat en met 1, en dehors des grandes villes, souvent, il y a peu de culture sur le territoire malgré les efforts que peuvent faire d'autres collectivités et que je salue au passage.

Il n'empêche que le développement de la Lorraine dans un axe Paris – Berlin ou Italie – Flandres ne se fera que si l'on confie et si l'en renforce l'importance des villes de Metz et de Nancy.

Et à cet égard-là, là encore, le Contrat de Plan qui nous est proposé et dont je rappelle quand même que l'essentiel des négociations se passe entre l'Etat et la Région et que peut-être est-ce la Région qui n'a pas su définir et bien flécher ses actions dans ce domaine, elle-même prisonnière, sans doute, de ses propres contradictions.

En tous les cas, le choix de ne pas faire des métropoles de Metz et de Nancy le premier axe de développement est en tous les cas ce que certains ont appelé l'origine du flou.

Enfin, plus spécifiquement, en ce qui concerne le domaine culturel, je voudrais remercier, Monsieur le Maire, d'avoir su négocier, effectivement, des progrès très significatifs en ce qui concerne le rééquilibrage entre le Sud lorrain et le Nord de la Lorraine, même si je dois reconnaître que le compte n'y est pas.

Mais de là où on partait, le déséquilibre était encore plus patent.

A cet égard, et je pense que c'est un simple oubli de la part de Monsieur Pierre BERTINOTTI, je voudrais ajouter tout de même, la grande médiathèque centrale et son projet d'implantation au côté du Centre Pompidou qui, non seulement, est inscrit au Contrat de Plan - ce qu'il n'a pas relevé - mais qui a été annoncé par le Ministre de la Culture, lui-même, lors de la pose de la première pierre du Centre.

Ceci, avec l'étiquette de bibliothèque municipale centrale à vocation régionale, apporte au développement de la culture populaire par le livre et la diffusion du film et du disque un développement important de la ville, dont je rappelle que par ailleurs, elle fait l'effort de doubler la médiathèque de Metz-Borny, et qu'elle agrandit la médiathèque du Pontiffroy sur un espace qui lui sera dédié notamment pour rejoindre les produits de ludothèque, etc., donc c'est un effort assez conséquent.

Pour ma part, 2 regrets.

- d'une part, que la salle des musiques actuelles n'ait pas eu l'heur de plaire à l'Etat-Culture – si j'ose dire – pour être, effectivement, inscrite à ce Contrat de Plan,
- et d'autre part, l'Opéra-Théâtre dont on a indiqué qu'effectivement, des crédits d'études étaient cofinancés ; mais j'avais obtenu la promesse du Directeur Régional des Affaires Culturelles que l'on fasse, au moins,

mention que l'Etat participerait à cette rénovation absolument nécessaire par des crédits hors Contrat de Plan.

Mais, j'ai été assez surpris de voir que sur certains investissements, il est bien prévu dans le Contrat de Plan, un financement hors Contrat de Plan et j'aurais préféré que cette phrase y figure, aussi, pour l'Opéra-Théâtre.

M. le Maire – Merci.

Monsieur NAZEYROLLAS.

M. NAZEYROLLAS – On a beaucoup parlé de l'espace central.

Alors, je voudrais vous annoncer une nouvelle sans porter aucun jugement de valeur sur la nature de cette nouvelle, bonne, mauvaise, indifférente.

L'espace central n'existe plus. C'est-à-dire que l'espace central qui était une construction intellectuelle ou philosophique ou plutôt politique, et qui était cet espace indéterminé qui était positionné entre Nancy et Metz – je dirai – globalement autour de Pont-à-Mousson, cet espace central, à l'issue des études qui ont été conduites par la Région, pour la Région par un bureau d'études, et qui ont donné lieu, déjà, à certaines réunions de travail, dont une à laquelle j'ai participé, il y a 3 jours de cela, cet espace central est devenu l'espace intermédiaire, ce qui me semble être un espace de LA PALICE.

Pourquoi ?

Simplement parce qu'on ne construit pas un espace central sur du vide, parce que l'on ne construit pas un espace central sur une zone qui ne présente pas, comme les agglomérations de Metz ou de Nancy, voire même de Thionville, déjà de fortes caractéristiques économiques et d'infrastructures parce qu'on ne construit pas un espace central simplement sur le papier.

Donc, les termes qui sont utilisés, aujourd'hui, sont ceux d'espaces intermédiaires, ce qui présente déjà un peu plus de réalité et d'intérêt.

J'ai eu l'occasion, en intervenant au cours de cette réunion de rappeler 2 choses. Ce n'était pas le débat, donc je n'ai pas insisté là-dessus.

D'abord, que nous n'étions pas d'accord, évidemment, sur la gare de Vandières, qui est un investissement absolument pharaonique et s'il doit se faire, se fera sans retombées significatives, ni même sans retombées significatives sur le trafic de voyageurs, et d'autre part, sur l'A32 puisqu'en même temps que l'on prône des espaces centraux ou intermédiaires, on se garde bien de mettre en place les infrastructures qui ne feraient que les accompagner et qui sont déjà nécessaires sans ces espaces-là.

Et j'ai rajouté qu'en réalité, dans le développement économique de l'ensemble de la Lorraine, le poids lourd, aujourd'hui, et je crois qu'il ne faut pas l'oublier, c'est l'axe Metz – Thionville – Luxembourg. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé, c'est l'INSEE qui l'a écrit, à la fois dans ses analyses sur les perspectives de la Lorraine à 15 ans, et dans d'autres documents qui sont sortis plus récemment.

"C'est dans ce secteur-là où tirées, dit cette étude, par les forts développements et la forte activité du Luxembourg, c'est dans cet espace que vont se développer de façon significative les perspectives démographiques et les perspectives économiques.

Et je rappelais que si la constitution d'espaces intermédiaires devait aboutir à affaiblir le Nord lorrain, cela n'aurait, en réalité, aucune conséquence sur le Nord lorrain ; simplement, cela conduirait l'espace Metz – Thionville – Luxembourg à se centrer sur lui-même, à se tourner vers les frontières comme c'est déjà le cas, mais d'une façon encore plus affirmée.

Voilà pour ce qui est de l'espace central et voilà pour ce qui est des perspectives économiques de cet ensemble et c'est à cette échelle-là – je pense – qu'il faut raisonner, de cet ensemble qui est l'espace Metz – Thionville, parce que c'est cet espace qui est urbanisé pour sa plus grande part. C'est dans cet espace que raisonnent et que s'implantent les entreprises, et c'est cet espace qui, avec les espaces transfrontaliers, constitue les aires de marchés pour les entreprises.

Sur d'autres observations qui ont été faites, concernant des... (?) je n'ai aucun commentaire à faire sur leur interprétation.

M. le Maire – Madame THULL.

Mme THULL – Oui, merci, Monsieur le Maire.

Je ne redirai pas, effectivement, que ce Contrat de Projets a un goût d'inachevé. C'est vrai que près de 60 % des crédits ne sont pas fléchés.

Mais je pense que loin d'être catastrophique, je pense, au contraire, que cela nous permettra de travailler, encore, justement à affiner les projets et à imposer les projets de notre site messin.

Alors, il nous faudra, bien entendu, être particulièrement vigilants. Certains projets ont été cités, notamment dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui est un volet très important, comme il est coutume dans les Contrats de Plan, et c'est également le cas dans ce Contrat de Projets.

Le volet Enseignement Supérieur, qui est représenté ici par l'ISEETECH, qui est un dossier - alors je le dis en précision, j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans une autre assemblée, notamment à la CA2M, puisque la CA2M est, elle, compétente dans ce dossier-là - qui est un dossier qui a été soutenu dès le départ et mis en route conjointement par la CA2M et par le Conseil Général.

C'est vrai que c'était sur une commande du Président du Conseil Général, mais nous avons, depuis le départ, accompagné et construit ce projet.

Et je crois que c'est assez remarquable que des Collectivités Locales construisent un tel projet avec les partenaires de l'Enseignement Supérieur.

Ce projet est fondamental pour le devenir de notre Enseignement Supérieur.

Il sera le pilier, le deuxième pilier du futur presse, et je crois qu'il nous faudra suivre cela avec beaucoup de vigilance, et avec beaucoup d'attention.

Je crois que c'est un dossier énormément ambitieux, et donc les petits détails, parce que je sais que certains de nos collègues aiment les détails, les petits détails, comme par exemple l'aménagement de chambres, l'aménagement de lieux de vie, tout cela sera réglé au fur et à mesure, et sera suivi de manière très attentive.

Je signale quand même, là aussi j'avais eu l'occasion de le dire à la CA2M, je signale tout de même que sur Metz, nous avons pléthore de chambres d'étudiants.

Et j'ai visité moi-même toutes les possibilités d'hébergement d'étudiants, justement à la suite de vos demandes ; j'ai visité avec Madame RUSTOM (?) la Directrice du CROUS, toutes les propositions de logements d'étudiants.

Elle n'arrive pas à remplir et notamment ce qu'ils appellent les chambres CROUS.

Elle n'arrive pas à remplir, parce que c'est vrai qu'une partie des étudiants lorrains, notamment messins, habitent chez les parents.

Ce qui ne me choque pas du tout d'ailleurs ! C'est tout à fait logique et normal. Puisque les parents habitent à proximité, c'est quand même tout à fait naturel que les enfants logent chez leurs parents.

Et d'autre part, ça ne correspond plus aux exigences de confort des jeunes générations.

Les chambres CROUS sont quand même assez spartiates.

Et c'est vrai que les jeunes demandent un peu plus de confort, aujourd'hui. Ils ont des aides, l'APL et d'autres aides qui leur permettent d'être logés de manière plus confortable, et correspondant à leurs besoins.

Voilà.

Je voudrais terminer quand même, parce qu'on critique beaucoup nos projets messins, et les avancées messines.

C'est vrai que l'équilibre Nord – Sud n'est pas réalisé.

Mais je ne comprends pas que dans un Contrat de Projets, on puisse, par convention en plus, on puisse par convention répondre aux besoins d'une assemblée, à savoir l'assemblée régionale, sur une gare comme Vandières.

Nous sommes la risée de toute la France, à avoir deux gares qui font doublon.

Et donc je crois que là aussi, il faudra nous battre, pour devenir enfin raisonnables.

L'argent public est un bien rare.

Et je crois que nous ne pouvons pas nous permettre de mettre encore 100 millions d'euros pour la gare, et pour les arrivées vers la gare, alors que nous avons besoin de cet argent pour des projets autrement plus fédérateurs, et autrement plus importants pour notre région.

M. le Maire – Merci Madame.

Eh bien, ça commence à sentir bon !

Ça sent les élections !

Et le débat se passionne.

Et moi j'aime bien cette période ; je m'y sens très à l'aise !

Alors je répondrai peut-être d'une manière un peu plus décontractée, à ce que j'ai entendu tout à l'heure, que quand le débat est moins politique.

Alors en ce qui concerne l'Université, je ne répondrai pas grand-chose.

Je dirai simplement, il ne faut pas mélanger la CA2M et la Ville de Metz, et ce qui est de la compétence des Collectivités Territoriales ou pas.

Par exemple le logement étudiant, mais j'y reviendrai, n'est pas de la compétence des Collectivités Territoriales, n'est pas de la compétence de la Ville, ni de la CA2M.

Je dirai aussi que dans ce qui est fait, l'ISEETECH a quand même sa part, puisque le bâtiment de l'école, l'ancienne Ecole des Beaux-Arts, est donné dans cette opération-là.

Moi, à la limite, mais je me suis rendu à une raison, j'aurais préféré le détruire, parce que je pense qu'il aurait amélioré certainement un secteur de Metz, sur le plan esthétique, qui avait été totalement gâché, gâché par cette construction.

Je dirai également que quand on veut faire une critique, comme vous l'avez fait tout à l'heure, ou quand on refait une énumération, eh bien c'est enfantin, trop simple, je dirai, à la limite, ridicule de se focaliser sur un point.

Vous avez dit, que moi, je m'étais focalisé sur quelque chose.

Mais il faut savoir que depuis quelques temps, sur le plan des écoles, à Metz, on n'a quand même pas été trop maltraités.

Il faut le reconnaître.

Que ce soit l'ENIM, la nouvelle ENIM, que ce soit le CIRAM, que ce soit l'ENSAM, que ce soit l'IPEFAM, vous aurez d'ailleurs le grand plaisir, Mesdames et Messieurs de l'Opposition, à le retrouver pour les inaugurations.

En ce qui concerne le logement d'étudiant.

L'Université de Metz souhaite intégrer la création d'un restaurant universitaire, près de l'ENIM, au Technopôle, et la réalisation de 150 chambres d'étudiants, supplémentaires.

Monsieur André NAZEYROLLAS vous a parlé tout à l'heure, et Madame THULL aussi, de l'étude qui a été faite par l'AGURAM.

Mais je dirai que s'agissant plus particulièrement de la question du logement étudiant, celle-ci fait débat, alimentée par le Président de l'Université.

Alors le Président de l'Université alimente aussi notre chronique politique, en se posant comme futur Maire, ce qui est son plus strict droit.

Et je trouve d'ailleurs que c'est un type intelligent. Il aurait peut-être les capacités à condition qu'il dise un peu moins de bêtises dans ce domaine-là.

Alors il apparaît, au regard d'études menées donc par l'AGURAM, que l'offre est suffisante et satisfaisante à Metz, y compris à moyen terme, compte tenu des projections d'évolution de l'effectif étudiant, ainsi que de l'aire géographique de recrutement, étroitement liée aux filières proposées.

Alors l'ensemble du parc de logements étudiants à Metz, public et privé, est satisfaisant.

Et Monsieur LIOGER, qui ne peut contester cette réalité réoriente la problématique en précisant que c'est le nombre de logements à loyer social qui reste à consolider, et fait de la création de 150 unités qui répondraient à ce besoin.

Or, si le taux d'occupation des logements du CROUS à Metz est élevé, il reste un certain nombre de logements vacants dont Monsieur LIOGER affirme que c'est parce qu'ils sont trop chers, et notamment plus élevés à Metz qu'à Nancy.

En premier lieu, les loyers de ces logements sont fixés par le CROUS, et ces tarifs sont en principe identiques entre Metz et Nancy pour le même type de chambres.

Si ces loyers sont trop élevés, c'est du côté du CROUS qu'il conviendrait qu'une solution visant à diminuer le loyer soit trouvée.

En outre, rappelons que les étudiants aux revenus modestes peuvent bénéficier de différents types d'aides, APL, ALS, ayant pour effet de diminuer leur loyer dans une proportion allant jusqu'à un tiers, à la moitié.

Enfin, Monsieur LIOGER se base sur une étude du CROUS affirmant que ce besoin en chambres nouvelles est connu depuis 2001.

Pourquoi, dès lors, ne figure-t-il pas au projet d'établissement du CROUS, pour 2005 – 2008, d'autant que le budget du CROUS 2005 accusait un excédent d'un peu plus de 1,3 million d'euros, sur un budget de 40 millions d'euros ?

Pourquoi donc cette agitation soudaine à cette question ?

En conclusion, précisons que si la qualité d'accueil et la vie des étudiants est un facteur d'attractivité majeur, la Ville, autant que la CA2M, s'emploient à l'améliorer constamment.

Pour preuve, le projet de Maison Internationale d'Accueil des Etudiants et des Chercheurs, l'animation culturelle avec la réouverture des Trinitaires, le projet de salle de diffusion de Musiques Actuelles.

Tout à l'heure, Monsieur Patrick THIL a déploré que ce ne soit pas encore inscrit dans les projets, mais je vous ai dit que sur ce domaine-là, je pense qu'on pourra peut-être encore obtenir quelque chose.

Le critère principal de choix, pour les étudiants, reste bien, il me semble, la qualité de l'enseignement et de l'université, elle-même, ce dont j'espère que Monsieur LIOGER est convaincu.

Alors je voudrais, non pas dire des méchancetés sur Monsieur LIOGER, mais je tiens quand même à informer, avec le sourire, cette assemblée, que depuis que je suis Maire, depuis qu'il y a l'Université, tous les Présidents, LONCHAMP, FERRARI, etc. ..., etc. ..., m'ont toujours, tous, interdit de faire intervenir la Police Municipale sur le terrain de l'Université, de quelque manière que ce soit, et ont considéré que c'était un sanctuaire dans lequel les uniformes de police seraient certainement très mal vus.

Mais, pour compenser cette non-intervention, nous avons fait des travaux considérables, et très chers, dans l'île du Saulcy, afin de faciliter le stationnement, la circulation et autre, travaux que vous avez pu juger.

Or, la présidence actuelle de l'Université de Metz pratique un tel laxisme que c'est devenu le désordre et le b...del le plus complet.

Et le Président de l'Université m'écrit une lettre pour me demander au secours, et me demandant à la Police Municipale d'intervenir sur le Saulcy pour ramener l'ordre.

Ça me donne l'impression de quelqu'un qui est candidat aux élections, et qui voudrait dire à l'autre, "donne les contraventions pour que je ne sois pas obligé de le faire moi-même."

Voilà.

C'est une remarquable preuve de courage !

Alors tous ces discours, je les mets, excusez du peu, dans le même panier.

Alors je voudrais juste dire un mot à Monsieur Thierry JEAN.

J'ai cru, à un moment donné, que Monsieur Thierry JEAN était le Directeur d'une école commerciale, ou je ne sais pas quoi, qui avait affaire avec les finances et l'argent.

Et alors, chaque fois qu'il peut, il intervient en disant, "on ne payera pas nos dettes, on n'arrivera pas, etc. ..."

Alors vous trouvez, tout à fait par hasard, aujourd'hui, sur votre pupitre, un feuillet de 3 pages, qui a été rédigé sous l'égide du Trésorier Municipal de Metz, dont je salue toujours la présence constante à nos réunions - il est donc là - et qui a fait un rapport très épais, avec la Trésorerie Générale, qu'il m'a amené il y a quelques jours, et dont je veux, non, je ne peux pas résister, quand même, à vous donner quelques extraits du constat que vous avez sur la page 3 de vos papiers.

Alors que les charges réelles de fonctionnement accusent un retard sensible, c'est vrai, à cause de la CA2M, les produits de fonctionnement sont en diminution égale, mais les effets combinés de ce décalage confortent la capacité d'autofinancement, qui a augmenté de 6,2 %, et qui affiche fin 2005, 26,100 millions, contre 24,6 millions.

Après remboursement de l'annuité de la dette en capital, la capacité d'autofinancement net, largement positive, permet d'autofinancer les équipements directs à hauteur de 80 %.

Les dépenses d'équipement se maintiennent, sur les 3 années, 2003, 2004, 2005, au niveau de 26 millions, niveau qui souffre la comparaison avec les villes du même strate géographique, c'est-à-dire ça veut dire qu'on est mieux placé que les villes de même strate géographique.

L'endettement régresse de manière significative.

L'encourt de la dette enregistre une forte diminution, passant de 42,8 millions, à 29,3 millions, dégageant ainsi, en cas de besoin, des possibilités de souscription de nouveaux emprunts.

Le fonds de roulement, abondé chaque année, pour atteindre fin 2005, 30 millions d'euros, est important - c'est marqué en gros.

La Trésorerie, 33 millions d'euros, confortée par le besoin en fonds de roulement négatifs, se situe à un niveau élevé.

Dans ce contexte, les opérations, sur le crédit à long terme renouvelable, sont superfétatoires.

En conclusion, dit ce rapport, la période étudiée est marquée par le renforcement du fonds de roulement, véritable réserve de la commune, et la stabilisation des dépenses d'investissement.

La situation financière de la Ville de Metz apparaît saine et équilibrée.

La réalisation des projets ambitieux d'investissement en cours, en sera avantageusement confortée.

Pour Monsieur Thierry JEAN, zéro pointé.

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – Bon.

Non, non, mais écoutez, j'aime bien qu'on fasse de la politique, mais j'aimerais que dans cette salle, on le fasse intelligemment !

A moins qu'on veuille le faire avec passion.

Mais alors, à ce moment-là, je suis peut-être devenu trop vieux pour répondre avec passion.

Bon.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Allez !

Est-ce que vous êtes d'accord, quand même, pour adopter ce rapport ?

Oui ?

Monsieur Thierry JEAN, explication de vote.

M. JEAN – Une explication de vote.

Nous nous abstiendrons.

M. le Maire – Très bien.

M. JEAN – Considérant qu'il faut faire signer ce Contrat ...

M. le Maire – C'est une grande preuve de courage ...

M. JEAN – Non, non, non, non !

Mais compte tenu de la manière dont les négociations sont conduites, on n'a pas envie de vous donner mandat.

Je vous remercie.

M. le Maire – Très bien.

Alors, vous vous abstenrez.

Qui s'abstient ? Que je vois, au moins.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire - Un, deux, trois, quatre.

Très bien.

Et tous les autres, votent pour ?

Adopté.

POINT 3 – Festivités d'accompagnement de l'arrivée du T.G.V. et du dépôt du dossier de candidature de la Ville de Metz pour son Quartier Impérial au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Rapporteur : Mlle RAFFIN, Conseiller Délégué

Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Vous vous en souvenez, il y a d'une part, l'arrivée du TGV Est le 9 Juin prochain.

Il y a, dans la même période, différents autres évènements qui concernent plus particulièrement Metz.

D'une part, c'est le Centenaire de notre gare, vous ne l'avez sûrement pas oublié ; d'autre part, c'est le moment où nous avons envisagé de présenter, officiellement, la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO du Quartier de l'Amphithéâtre, et c'est, en même temps, vous le savez, le démarrage des travaux de construction du Centre Pompidou Metz.

Pardon ?

M. NAZEYROLLAS – Quartier Impérial.

Mme RAFFIN – Qu'est-ce que j'ai dit ?

M. NAZEYROLLAS – Quartier de l'Amphithéâtre.

Mme RAFFIN – Pardon !

Du Quartier Impérial.

Evidemment, du Quartier Impérial.

Et donc, pour accompagner ces différents évènements importants, il est proposé tout un programme de manifestations dont le début serait fin Mai, c'est-à-dire, le 25 Mai, une exposition d'œuvre monumentale de Bernar VENET, qui est sculpteur. Les budgets sont inscrits sur le rapport qui vous est proposé.

Cette exposition serait accompagnée par un parcours de fleurissement artistique, fleurissement doublé d'un certain nombre d'œuvre conçue par l'Ecole Supérieure d'Art. Cela, c'est un premier évènement.

Ensuite, le premier week-end, c'est-à-dire, celui du 1^{er} et du 2 Juin, pour mettre en valeur le potentiel gastronomique de la Ville et de notre région, il est envisagé un week-end gourmand, si je puis dire, en partenariat avec les 3 chefs étoilés de Metz, et l'Office du Tourisme et le Lycée Hôtelier.

Ensuite, plus particulièrement sur le week-end du 8 Juin, tout un ensemble de manifestations diverses : expositions, concerts, performances, projections qui auraient leur point d'orgue – si je puis dire – le 8 Juin qui est donc le jour prévu pour la remise de la candidature du Quartier Impérial au patrimoine mondial.

Cela, suivi plus tard, le week-end, 15 jours après, le 17 Juin par un concert proposé par l'Orchestre National de Lorraine et un groupe de chanteur anglais les SWINGLE SINGERS.

Et le tout s'achevant, mais pour un nouveau démarrage qui est celui de l'été, par l'implantation du tapis floral sur le parvis de la gare, tapis qui aurait comme thématique le Centre Pompidou Metz.

Voilà, l'ensemble de ces manifestations qui sont proposées, dont les crédits sont inscrits au Budget et il est proposé... donc ce programme vous est proposé. Il est bien sûr proposé de mettre en œuvre ce programme selon les règles inhérentes aux procédures du Code des Marchés Publics, c'est-à-dire des appels d'offres.

Voilà, la motion est en conséquence.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions Compétentes entendues,

Vu le Code des Marchés Publics pris notamment en ses articles 28, 30, 35 II, 40 et 57 à 59,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 pris notamment en son article 8,

Considérant les diverses animations envisagées autour de l'arrivée du TGV et l'inscription du Quartier Impérial au patrimoine mondial de l'UNESCO :

1) la réalisation d'une prestation de service destinée à proposer et coordonner des manifestations événementielles à vocation festive, culturelle et artistique dans la perspective d'un accompagnement des événements rappelés ci-dessus (animation de la façade de la gare, organisation de concerts d'artistes de renom ou bien encore expositions, performances etc...) ; le prestataire sera chargé de mettre en place les liens contractuels avec les artistes, créateurs etc, d'organiser leur venue à Metz et de s'occuper de tous les aspects techniques nécessaires à la réalisation des dites actions en lien avec les services de la Ville ;

2) l'organisation d'un repas de promotion gastronomique des produits de la Lorraine avec l'intervention des 3 chefs étoilés de Metz,

3) l'installation d'une exposition d'œuvres monumentales dans différents lieux reliant la gare de Metz à l'Arsenal élaborées par l'artiste Bernar VENET,

4) la réalisation d'un fleurissement artistique en relation avec l'École Supérieur d'Art de Metz dans plusieurs parcs et jardins, accompagnant les œuvres de Bernar VENET et participant ainsi à une mise en scène urbaine sur un parcours entre la gare et le centre-ville ainsi que le traditionnel tapis floral sur le parvis de la Gare,

Considérant qu'il convient, pour mener à bien la prestation de service destinée à proposer et coordonner les manifestations événementielles liées à l'arrivée du TGV et à l'inscription du Quartier Impérial au patrimoine mondial de l'UNESCO y compris dans tous les aspects techniques d'organisation, de rechercher, après mise en concurrence, un cocontractant spécialisé dans le domaine de l'ingénierie culturelle,

Considérant que cette première prestation est estimée à 750.000 € Toutes Taxes Comprises et sera menée par voie d'appel d'offres ouvert,

Considérant que l'organisation du repas se fera avec les 3 chefs étoilés au Guide Michelin de Metz (Christophe DUFOSSE, Jean-Claude LAMAZE et Eric Maire) avec l'appui du Lycée Hôtelier et en lien l'Office de Tourisme qui sera chargé plus particulièrement des inscriptions des convives et de l'encaissement du tarif du repas qui est fixé à 150,00 € Toutes Taxes Comprises,

Considérant que, pour la prestation des 3 chefs étoilés de Metz, l'article 35 II 8° du code des marchés publics prévoit que peuvent être passés sans publicité et sans mise en concurrence les marchés qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité,

Considérant qu'il n'existe exclusivement à Metz que 3 chefs disposant d'une étoile au Guide Michelin et que leur intervention est estimée avec l'appui du Lycée Hôtelier qui dispose d'un fort rayonnement régional à 20.000 € Toutes Taxes Comprises,

Considérant que cette dernière prestation nécessitera également de la part de la Ville la location d'un chapiteau et, de façon générale, de tout élément propre à permettre l'organisation de la soirée,

Considérant que ces prestations sont estimées à 70.000 € Toutes Taxes Comprises et peuvent être, en raison de leur montant, passées selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics,

Considérant que la réalisation d'une prestation artistique originale et/ou l'exposition d'œuvres par un artiste déterminé relèvent d'un droit exclusif permettant de recourir à une procédure de marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence,

Considérant que, pour l'exposition des œuvres de Bernar VENET et l'organisation le 17 juin 2007 du concert associant l'Orchestre National de Lorraine et le groupe des SWINGLE SINGERS, l'article 35 II 8° du code des marchés publics prévoit que peuvent être passés sans publicité et sans mise en concurrence les marchés qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité,

Considérant que ces prestations sont estimées à 65.000 € Toutes Taxes Comprises,

Considérant que les événements liés à l'arrivée du TGV et l'inscription du Quartier Impérial au Patrimoine mondial de l'UNESCO doivent être accompagnés d'une couverture communication et relations presse afin de permettre les retombées souhaitées en termes de tourisme et d'image de la Ville auprès du grand public,

Considérant que la prestation et les actions accessoires d'accueil et de réception sont estimées globalement à 70.000 € Toutes Taxes Comprises et peut être menée, de ce fait, par voie de marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics,

DECIDE :

DE REALISER les différentes prestations évoquées ci-dessus ;

D'AUTORISER, de façon générale, Monsieur le Maire à engager et mener à bien les consultations des entreprises et fournisseurs selon la procédure correspondant au montant du marché en question et ce, dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics ;

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public menée par voie d'Appels d'Offres Ouvert en vue de la réalisation de la prestation d'ingénierie culturelle ;

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, concernant les procédures de marché public menées par voie de procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence :

- pour les 3 chefs étoilés (Christophe DUFOSSÉ du Magasin aux Vivres, Jean-Claude LAMAZE du Pampre d'Or et Eric Maire de l'Écluse),

- pour l'installation et l'exposition des œuvres monumentales de l'artiste Bernar VENET,

- pour le concert organisé le 17 juin 2007 avec l'Orchestre National de Lorraine et les SWINGLE SINGERS ;

DE CHARGER la Commission d'Appels d'Offres, lorsque cela est nécessaire, de procéder à la désignation des attributaires correspondants ;

DE RENVOYER à Monsieur le Maire ou à son représentant, dans le cas des procédures adaptées, le soin de procéder au lancement, à l'attribution (lorsque cela est prévu par le code des marchés publics) et à la signature des marchés ainsi que tous les documents contractuels s'y rapportant ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer chaque marché ainsi que tout document contractuel s'y rapportant, notamment les avenants dans les limites prévues par l'article 20 du Code des Marchés Publics et des crédits prévus au budget ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et tous les actes évoqués ci-dessus et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la présente délibération, notamment la convention à intervenir avec l'Office de Tourisme dont les modalités seront déterminées par Monsieur le Maire ou son représentant ;

DE FIXER le tarif du repas de la « Nuit des étoilés » à 150,00 € Toutes Taxes Comprises par convive,

DE SOLLICITER les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre.

M. le Maire – Oh, là, là !

Monsieur DARBOIS, Monsieur PLANCHETTE, Monsieur BERTINOTTI, Madame BORI, Madame COLIN-OESTERLE, Monsieur FOUCAULT et Monsieur Patrick THIL.

Alors, Monsieur DARBOIS.

M. JACQUAT – Monsieur Dominique GROS.

Monsieur Dominique GROS qui vient de lever sa main.

M. GROS – En dernier.

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. le Maire – Allons-y !

Monsieur DARBOIS.

M. DARBOIS – Merci, Monsieur le Maire.

Alors, fêter l'arrivée du TGV pourquoi pas ? Et le Centenaire de la gare.

Fêter le dépôt de candidature pour le Quartier de la Gare, bien sûr.

Ce sont des occasions pour faire la fête et on est bien content de faire la fête.

Dire aussi que le prix du repas découverte à 150 euros n'est pas à la portée de tous les Messins, c'est le moins que l'on puisse dire. Vous ferez donc ces agapes certainement entre vous.

Le Messin moyen se contentera d'une salade ou d'une crêpe.

Dire que le budget... alors, je n'ai pas tout à fait compris, moi, j'ai additionné les sommes et on arrive à un million d'euros !

C'est une somme. C'est une somme importante, même si vous nous avez dit, Monsieur le Maire, que nous étions assis sur un magot.

Enfin, pour minimiser toutes ces choses, on peut dire que quand même... enfin, minimiser, oui, c'est quand même, cela représente à peu près une dizaine d'euros par habitant à Metz.

C'est en fait le prix, par habitant, d'environ 60 kilomètres de TGV en seconde classe pour une personne, c'est-à-dire, un petit quart d'heure.

Alors, vu comme ça, la fête paraît peut-être un peu moins chère ou alors, cela serait le TGV qui serait trop cher, le prix du billet !

Enfin, il faut dire qu'avec cette somme, on pourrait faire peut-être autre chose.

Ne nous faites pas dire, Monsieur le Maire, que nous sommes contre les fêtes, etc.

Je considère, simplement, que c'est une somme, qu'un million d'euros est une somme importante et qu'il ne faut pas le négliger !

Enfin, plus sérieusement, les Messins apprécieront.

D'autre part, Monsieur le Maire, convenez avec nous que le prix du billet TGV est trop cher !

Il est trop cher ! Il est dissuasif pour celles et ceux qui paient de leur poche le train !

Trop cher pour les nombreux Parisiens qui se presseront, bien sûr, pour aller à Metz Pompidou !

Trop cher pour les quelques Messins qui voudront passer la fin de semaine à Paris, en famille !

Et surtout, trop cher pour celles et ceux, mobilité géographique oblige, qui sont obligés de faire des allers-retours entre Metz et Paris !

De plus, on a appris qu'il n'y aurait pas de train corail, ce qui m'a... - je ne crois toujours pas – ce qui est proprement scandaleux, car tout le monde n'a pas envie forcément de payer très cher, trop cher l'heure que fait gagner le TGV.

Cela veut dire ou cela risque de devenir que le choix se fera, et notamment pour les familles, entre le TGV ou la voiture.

Je crains qu'une famille de 3 ou 4 personnes fasse le choix, toujours, de partir en voiture et de la laisser à Marne la Vallée.

Tout ça pour dire, Monsieur le Maire, qu'il faut que tous les Elus de la Région, tous les Elus de la Moselle, les Elus des Grandes Villes, celles de Metz et de Nancy, notamment, vous, Monsieur le Maire, pesiez de tout votre poids sur les dirigeants de la SNCF pour que le prix du billet TGV soit revu à la baisse !

Et en plus, et en plus, il faut laisser la possibilité à ceux qui ont peu, qui ont plus de temps ou moins d'argent de continuer à utiliser des trains corail qui mettront, effectivement, 2 heures 45 entre Paris et Metz.

Et si je vais au bout de mon raisonnement, le prix du TGV devrait être celui des trains corail ! Pas plus !

C'est aussi comme cela qu'on lutte vraiment, efficacement, contre l'utilisation irrationnelle de l'automobile !

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur PLANCHETTE.

M. PLANCHETTE – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Je dirai : eh bien, ouf, enfin le TGV arrive à Metz ! Après des années de querelles entre les collectivités territoriales, de combats, d'échanges de toutes sortes, de compromis, enfin, on voit arriver ce TGV et peut-être que ça a le mérite d'avoir attendu plus longtemps, c'est qu'on a le plus moderne des TGV qui existent actuellement.

Donc, à toute chose, il y a des fois du bon malgré les difficultés.

Mais, je voudrais à cette note de réjouissance et de satisfaction totale qu'on exprime ici, moi, je voudrais apporter un bémol.

Il faut savoir que chaque fois que la SNCF ouvre une nouvelle ligne TGV en France, eh bien, cela s'accompagne de la fermeture d'un certain nombre d'autres lignes qui ne sont pas forcément du réseau le plus secondaire, mais parfois même de grandes lignes, et souvenez-vous, par exemple, ici à Metz de la suppression du corail Metz – Lille.

Donc, tout ça, ce n'est pas aussi réjouissant qu'il y semblerait.

Tout ça pourquoi ?

Parce que je vais vous l'expliquer rapidement sans rentrer trop dans les détails de la gestion de la SNCF, mais, la SNCF a divisé son budget en 4 parties.

Alors, je ne vais pas vous en faire le détail, mais quelque chose est très important dans ce budget de la SNCF, c'est qu'on a séparé le budget des Trains à Grande à Vitesse du budget des trains Corail et TER. Et pourquoi ?

Eh bien, c'est simple, parce que le budget des Trains à Grande Vitesse est un budget bénéficiaire ; le budget des tains Corail et TER est un budget déficitaire.

Donc, il n'y a plus de péréquation entre ces 2 parties du budget SNCF.

Alors, ça, c'est quand même très grave parce que la SNCF, actuellement - on ne va pas faire son procès - mais enfin la SNCF, actuellement, en concentrant ses efforts sur les lignes les plus fréquentées, elle développe une dynamique de rentabilité et de profit autour de la grande vitesse.

Donc, vous voyez ce que cela veut dire.

Cela veut dire qu'il y aura toujours de plus en plus de Trains à Grande Vitesse, les profits iront toujours là, et s'il n'y avait pas les collectivités territoriales, comme les régions par exemple, qui compensent les déficits, eh bien, il n'y aurait presque plus de service public !

Donc en se lançant, la SNCF, dans une politique qui est complètement de libéralisme, de déréglementation, elle tourne le dos à la notion de service au public.

D'ailleurs à la SNCF, on ne dit plus les usagers, on dit des clients.

Alors, quels clients ?

Eh bien nous le sommes, nous, ces clients-là. Et nous sommes les clients qui allons payer cher ; j'en viens au prix du billet.

Les Lorrains ont payé, déjà, pour la réalisation des lignes TGV, à travers les Collectivités Territoriales.

Pourquoi ?

Parce qu'on a séparé la SNCF, le réseau, c'est-à-dire l'infrastructure de l'exploitation.

Donc, on a payé.

Alors on a déjà payé une fois, et on va payer une deuxième fois.

Donc on aura la grande vitesse, très bien, très heureux de l'avoir, mais en même temps, on aura le billet le plus cher.

On aura un billet qui coûtera quand même, je crois, si je ne me trompe pas, 50 euros, et 62 euros en période de pointe.

Ce qui fait une augmentation de l'ordre de 29 %, dans un cas, et en période de pointe une augmentation de plus de 50 %.

Alors ça, c'est pas rien quand même !

Alors moi je trouve quand même que la politique de la SNCF est très dure à cet égard parce que les Lorrains auront payé deux fois. C'est-à-dire qu'ils auront payé dans les investissements, et ils vont payer maintenant dans le prix d'un billet qui me semble assez inacceptable, d'autant plus, comme vient de le dire Monsieur René DARBOIS, eh bien il n'y aura plus de trains corail. Donc on sera obligé de prendre la grande vitesse, même si on a, pour des raisons peut-être de promenades, envie d'aller un peu moins vite.

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. – Allez plus vite !

M. PLANCHETTE - Alors maintenant, je vais en venir à un autre aspect de ces festivités, là.

Qu'on fasse ... oui, je vais aller vite, Monsieur NAZEYROLLAS, hein, ne vous inquiétez pas !

Mais le sujet me paraît important.

M. JACQUAT – C'est le TGV, ça.

M. PLANCHETTE – Le TGV.

Le sujet me paraît important, et puis il me passionne un petit peu, excusez-moi.

Donc j'en arrive maintenant à l'aspect des festivités.

Alors, très bien ! Qu'on fasse des grandes festivités, très vite, oui, comme vous dites, des grandes festivités, très, très bien. Il faut marquer le coup. C'est un événement important. Et quoi qu'on en dise, malgré les difficultés que je viens d'évoquer tout à l'heure, ça sera un grand événement, et ça sera un plus pour notre région. Même si, par hasard, ça pourrait être un moins pour les ruraux qui sont autour de chez nous.

Ces festivités, moi je regrette quand même, que l'on mette un accent un peu trop haut, un peu trop prononcé sur l'aspect gastronomique.

Parce que, bon, le rayonnement de Metz, c'est la gastronomie peut-être, mais c'est aussi bien d'autres choses.

Moi je suis choqué par ce repas à 150 euros alors qu'actuellement, à Metz, quand vous regardez les restaurants du cœur, on distribue une soupe populaire qui coûte 100 fois moins cher.

Moi je trouve ce contraste, il est quand même un peu désagréable.

Et je crois que nos chefs étoilés, je crois que nos chefs étoilés pourraient faire briller leurs étoiles en mettant, pour une fois, au service d'une population, le niveau social un peu plus bas, en mettant tout leur talent au service de ces gens-là, ils pourraient faire briller leurs étoiles d'une façon qui serait beaucoup plus satisfaisante.

Je trouve quand même que c'est scandaleux de faire des repas à ce prix-là.

Bon, ça n'engage que moi ce que je dis.

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. PLANCHETTE – Enfin, je vais en venir sur un dernier aspect de ces festivités.

Je souhaiterais que l'aspect Metz – Pompidou, qui est certes un aspect qu'il faut développer, on a fait un Centre Pompidou, il faut faire de la publicité, je suis d'accord, il faut même en faire le plus possible, pour que ça devienne une opération intéressante, mais je ne voudrais pas que cet aspect Pompidou, voyez, estompe trop l'aspect historique, voyez, à l'occasion du centenaire de cette gare de Metz.

C'est-à-dire à l'occasion du centenaire de cette gare, qui est une gare militaire, avec une architecture militaire, des quais militaires, et qui a connu, tous les malheurs de la Lorraine, mais qui a connu des choses extraordinaires.

Donc moi je voudrais qu'on mette un accent très fort là-dessus.

Ces quais, ces locaux, toute cette gare a connu des choses effroyables, des convois qui partaient vers un destin funeste, d'autres qui étaient portés par le patriotisme.

Et enfin je suis étonné, quand je me balade en France, et je me suis beaucoup promené en France, et même quand je vais dans mon pays natal, de voir combien il y a de Français qui connaissent la gare de Metz.

C'est incroyable le nombre de Français qui connaissent la gare de Metz.

Des hommes, surtout.

Alors là, je fais référence au service militaire.

Au temps de la conscription ...

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. PLANCHETTE – Au temps de la conscription, qui a duré quand même pendant un siècle, le nombre de militaires qui sont passés par Metz, c'est quelque chose d'incroyable.

Donc je voudrais qu'on puisse, à l'occasion de ces manifestations, de ces festivités historiques, qu'on puisse rappeler un petit peu toutes ces choses-là en les mettant à leur juste proportion.

Et qu'on n'oublie pas, quand même, un siècle et demi d'histoire militaire de Metz, cette histoire qui, à travers les malheurs, a fait l'histoire de la Lorraine, et aussi fait l'histoire de la France.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur BERTINOTTI.

M. BERTINOTTI – Monsieur le Maire et chers Collègues, bien entendu, ça vient d'être dit, il faut marquer cette période exceptionnelle par des événements forts où la population messine se reconnaîtra, et qui donneront une image positive, on peut l'espérer, de notre ville.

Mais toutes les manifestations festives ne pourront pas cacher le vaste chantier, que les voyageurs du TGV vont découvrir.

Le quartier de l'Amphithéâtre en est à ses balbutiements, et l'arrière de la Gare, c'est le moins qu'on puisse dire, surtout quand il pleut, n'est pas flatteur.

Alors, je ne voudrais pas reprendre l'expression imagée de votre ancienne Première Adjointe, "les pieds dans la bouillasse", mais on n'en est pas loin.

Où sont les locaux professionnels, les bureaux, les commerces susceptibles de créer une dynamique économique avec l'arrivée du TGV ?

On le sait, nous avons à plusieurs reprises fait cette remarque ici, on le sait, il faudra attendre 2 ou 3 ans, avant, au mieux, de pouvoir vérifier cette dynamique économique.

C'est une occasion manquée.

Il y a, à l'évidence, une erreur de timing entre les travaux du quartier de l'Amphithéâtre, et l'arrivée du TGV.

Alors, pour revenir aux manifestations festives, le premier étonnement, c'est dans 3 mois, et je suis un peu surpris qu'on nous saisisse seulement maintenant du programme, mais bon.

La deuxième surprise, elle a déjà été évoquée par les deux interlocuteurs précédents, mais je veux quand même m'y associer, parce que 90 000 euros pour un repas gastronomique, ou plutôt pour ce qui va entourer le repas, fixer le prix du repas à 150 euros par convive, je voudrais vraiment savoir à qui ça s'adresse. J'estime, en tous les cas, que c'est une véritable provocation, alors que l'agglomération messine compte, selon l'INSEE, 27 400 personnes qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

Certes, il est prévu une série d'animations populaires, sur une durée d'une quinzaine de jours, mais pour cela il semblerait utile de lancer un appel à projets, un appel à toutes les bonnes volontés, car on ne voit pas, pour ces manifestations, qu'un prestataire extérieur vienne plaquer quelque chose d'artificiel ou de complètement importé d'une autre ville.

Il faut identifier des thématiques, qu'on ne voit pas apparaître pour l'instant, pour éviter ce qui pourrait ressembler à une foire fouille.

Encore une fois, il est bien tard.

Alors peut-être qu'une cellule municipale, bien identifiée, pourrait être le pivot de ces manifestations.

C'est une modeste suggestion.

Je vous remercie.

M. le Maire – Madame BORI.

Mme BORI – Monsieur le Maire, vous voulez faire de l'arrivée du TGV un grand moment festif et populaire.

J'espère que le peuple pourra s'amuser, car à 150 euros le menu découverte, je cite, moitié d'un RMI, et 1/6ème du SMIG, il aura beaucoup de difficultés pour se restaurer et découvrir la gastronomie messine des trois chefs étoilés.

Et après avoir regardé passer les plats, il regardera passer les trains, car le moins que l'on puisse dire, c'est que la politique tarifaire de la SNCF n'a rien non plus de populaire.

En effet, le prix affiché pour un aller Metz – Paris, en 1 heure 20, certes, représente une hausse de 29 % en période creuse, et 60 % en période de pointe, par rapport au tarif appliqué actuellement dans les trains corail qui n'existeront plus.

Un peu cher le gain de temps, et un peu limité le choix.

Dans ce contexte, je vous laisse deviner à qui profitera le progrès technologique.

Certainement pas aux salariés modestes, aux chômeurs, aux familles, ni même aux retraités et aux étudiants.

Ils resteront à quai ou utiliseront leur véhicule.

On gâche une nouvelle fois l'occasion de réduire l'usage de la voiture particulière, à un moment où les enjeux environnementaux et énergétiques sont d'une brûlante actualité.

"Le progrès ne vaut que s'il est partagé", ne semble plus être le slogan de la SNCF. C'est d'autant plus scandaleux que le TGV a été, et c'est une première, financé par les Lorrains à travers les Collectivités Territoriales.

Aussi Monsieur le Maire, je pense que le temps, enfin que les festivités que vous envisagez ne suffiront pas, et que votre rôle serait plus de mettre tout en œuvre pour que la SNCF revoit sa copie et applique des tarifs équitables pour tous.

Je vous remercie.

M. le Maire – Madame COLIN-OESTERLE.

Mme COLIN-OESTERLE – Oui, Monsieur le Maire.

A quelques semaines de l'arrivée du TGV à Metz, il nous semble tout à fait opportun de nous pencher ensemble, ce soir, sur les différentes manifestations prévues pour fêter cet événement majeur coïncidant, par ailleurs, avec le Centenaire de la Gare et le dépôt de la candidature au classement mondial de l'UNESCO du Quartier Impérial.

Jusque-là, rien de choquant.

Mais, lorsque l'on prend sa calculette et que l'on additionne les différentes sommes prévues pour ces festivités, cela a de quoi donner le vertige : 1 million d'euros affectés à des manifestations de tous genres !

L'organisation d'une soirée gastronomique, avec un repas "Découverte" à 150 euros TTC par convive ! Là, au moins, on est certain de ne s'adresser qu'aux "bobos", ceux pour lesquels votre Premier Adjoint a, par ailleurs, le plus grand mépris !

Monsieur le Maire, il ne vous a certainement pas échappé qu'en cette période de campagne électorale, on parle beaucoup d'économie, de réduction de déficit, de baisse de pouvoir d'achat, de diminution nécessaire du train de vie de l'Etat !

Je crois qu'il est, aujourd'hui, tout à fait choquant et déplacé d'afficher de telles sommes pour fêter l'arrivée du TGV qui, certes, constitue un événement majeur, mais pour lequel toute cette agitation nous semble financièrement démesurée !

Vous avez toujours su arguer de votre gestion rigoureuse des fonds publics, mais permettez-moi de vous dire qu'aujourd'hui, vous dérapez !

Nous disons, donc, oui à l'organisation de festivités pour accompagner cet événement, mais non à de tels coûts financiers tels qu'ils sont envisagés dans ce rapport !

Et puisque l'on en est au rapport, permettez-moi pour conclure de vous remercier pour la communication de cette analyse financière qui est tout à l'honneur de votre ancienne Adjointe aux Finances qui officiait, alors, à vos côtés.

- rires dans la salle –

Mme COLIN-OESTERLE - Je vous remercie.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Madame, je réponds tout de suite !

Je ne voulais pas dire, tout à l'heure, une chose qui m'aurait paru ridicule !

Ce rapport rapporte ce qui a été fait depuis le départ de l'ancienne Adjointe financière !

Elle était partie à ce moment-là !

Seulement, cela m'aurait paru ridicule de le dire car les Finances de cette ville sont dirigées par le Maire depuis 35 ans ! Et depuis 23 ans, il n'a pas augmenté les impôts !

Et l'ancienne Adjointe financière n'a jamais rien compris aux Finances !

D'ailleurs, ce rapport prouverait...

Mme COLIN-OESTERLE - ...(inaudible)...

M. le Maire - ...prouverait que la Ville se porte mieux depuis son départ !

Mais, si vous ne l'aviez pas dit, je ne l'aurais pas dit !

M... - Voilà.

Mme COLIN-OESTERLE - ...(inaudible)...

M. le Maire – Voilà !

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Regardez !

2003 – 2005 !

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Bon !

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Alors, maintenant, c'est à Monsieur FOUCAULT.

M. GROS – Monsieur le Maire, chers Collègues, je voulais vous parler de fleurs, pour détendre un peu l'atmosphère, et je vais le faire, d'ailleurs.

Mais juste avant ...

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. FOUCAULT – Monsieur GROS, c'est à moi !

M. JACQUAT – Vous ne vous appelez pas FOUCAULT !

Vous piquez les noms !

M. GROS – Ah, c'est à vous ! Pardon !

Ah, excusez-moi !

M. FOUCAULT – Vous m'avez volé la place.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Il n'y a pas que moi qui suis dur d'oreilles, hein !

- rires –

M. FOUCAULT – Bon.

Difficile de reprendre.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, on repart.

C'est un fait, l'arrivée du TGV à Metz va marquer une nouvelle étape dans le développement de notre ville et de son agglomération.

Il faut donc saluer l'événement dans ce Quartier Impérial.

Lors d'un dernier Conseil, vous nous annoncez, en avant-première, les tarifs du futur train à grande vitesse.

L'effet surprise terminé, en analysant les différentes données, notamment les tarifs, on s'aperçoit que ces tarifs sont en augmentation de 20 à 50 %, comme le précisent mes Collègues.

Si nous continuons dans les analyses faites dans des comparaisons, on sait que le TGV Est, comparé à d'autres lignes à grande vitesse, est la seule ligne dont le financement de l'investissement l'a été aussi grâce à l'aide des Collectivités Locales.

Paradoxalement, selon des comparaisons spécialisées, si on se réfère au tarif kilométrique du Paris – Lyon et du Paris – Nantes, les tarifs kilométriques sont supérieurs de respectivement 38 et 19 %.

Alors Monsieur le Maire, mes chers Collègues, certes les avancées technologiques ont un coût, les prix des matériaux explosent, mais je constate que les Messins, entres autres, vont être pénalisés, ainsi que toutes les personnes ayant des revenus modestes, en particulier les mères avec des enfants.

Je pense que l'occasion vous sera donnée, Monsieur le Maire, lors des futures manifestations, de vos contacts avec la SNCF, de faire connaître notre point de vue sur ce dossier.

Fort heureusement, cet aspect tarifaire n'aura aucun impact sur la qualité architecturale du quartier de la Gare, et nous accompagnons évidemment de tous nos vœux sa reconnaissance et son acte de candidature au classement mondial de l'UNESCO.

Merci.

M. le Maire – Monsieur THIL.

M. THIL – Oui Monsieur le Maire, d'emblée je dirai, qu'aurait-on dit si vous n'aviez rien fait ?

On aurait dit, cette ville ne comporte jamais d'événements, on va accueillir le TGV, et c'est extraordinairement historique, cent ans après que les premiers trains entraient dans la nouvelle gare de Metz que l'on connaît aujourd'hui.

Alors je dirai, il faut avoir deux choses à l'esprit, et jusqu'à présent, il me semble que nos interlocuteurs n'en ont relevé qu'une.

Il faut avoir deux choses à l'esprit.

C'est :

- premièrement, les Messins

- et deuxièmement, pardonnez-moi, les non-Messins.

Pour les Messins, faire la fête, avoir un quartier mis en évidence, célébrer comme le souhaitait tout à l'heure le Colonel PLANCHETTE, à juste titre, l'histoire, et pourquoi pas, l'histoire de la Gare.

Il en a parlé tout à l'heure avec beaucoup d'émotion en disant que c'était sans doute le monument le plus célèbre de Metz, à travers la nation française parce que beaucoup de troupes y sont passées.

J'ajouterai, pour faire un petit rire, comme le souhaitait Monsieur Dominique GROS, que j'ai toujours pensé pour ma part que si Salvador DALI avait connu la gare de Metz au lieu de celle de Perpignan, nulle doute que c'est de celle de Metz dont il aurait fait le

centre du monde, et pas celle de Perpignan, parce que pour connaître celle de Perpignan, elle n'a pas les mêmes caractéristiques, et elle est tout de même moins jolie que la nôtre.

Alors, oui à la fête !

Oui à la fête, pour les Messins !

Oui, à l'évocation de l'histoire !

Et quand vous parliez de la gare, je voudrais saluer la mémoire de Jean MOULIN, tout de même, dans les tristes heures de Metz que vous évoquiez.

Mais au côté de ça, il faut le faire, et ça sera fait, n'oublions pas les non-Messins !

Or, à moins d'être aveugle, vous aurez tout de même constaté, hélas, et en tant que Messin je le regrette, que toute la communication de la SNCF, surtout à partir de Paris, se fait sur le TGV Est Européen, en parlant d'un axe Paris – Strasbourg.

Or, Strasbourg ne recevra le TGV à sa vitesse de croisière TGV, que dans quelques années, et que pour l'instant les villes qui vont être desservies, les grandes villes qui vont être desservies par le TGV, ça sera REIMS, ça sera METZ, et ça sera NANCY.

Et donc il me paraît extrêmement utile, à l'heure où on est dans le cadre d'une confrontation terrible sur le plan national et international, de vendre l'image de Metz à ces futurs investisseurs qui pourront voir un quartier effectivement en construction, c'est-à-dire en avenir, qui est le quartier de l'arrière gare, le quartier de l'Amphithéâtre, où peut-être auront-ils effectivement l'idée d'investir.

Eh bien pour ce faire, il faut aussi accueillir les non-Messins, et penser par ces axes de festivités et d'organisation de célébration, aux non-Messins.

Ce n'est pas pour rien que c'est Bernar VENET, l'un des plus grands sculpteurs aujourd'hui, qui a exposé à New-York, qui a exposé en Chine, qui a exposé dans les Jardins du Sénat, et qui évoque d'ailleurs, je dirai, d'un point de vue contemporain, la sculpture faite presque à base de rails, si on veut bien, donc, c'est un petit clin d'œil.

Eh bien ce n'est pas pour rien qu'on a choisi le deuxième, troisième, ça se discute, ou le quatrième sculpteur au monde pour ses grandes expositions.

Vous parlez de la gastronomie, en faisant peut-être semblant, d'ailleurs, de découvrir qu'un repas gastronomique, ça peut atteindre 150 euros.

Mais là encore, il n'y a rien de nouveau !

Sauf que, pour les non-Messins, figurez-vous, Metz et la Moselle sont encore des terres qui sont déshéritées de la gastronomie française.

Et certains, comme ceux qui prétendent qu'il n'y a pas de cathédrale gothique, parce qu'ils en sont restés à des ouvrages écrits au 19ème siècle quand, hélas, Metz appartenait à ce moment-là à l'empire allemand, donc, il y a encore des ouvrages où on n'a pas la cathédrale de Metz, eh bien il y en a encore qui se penche sur des Michelin qui ne sont plus ceux d'aujourd'hui, et qui peuvent constater qu'à Metz, parce que c'était comme ça pendant longtemps, il n'y avait aucun restaurant gastronomique. Et que la Moselle a compté deux ou trois étoilés, alors que la Meurthe-et-Moselle en comptait six ou sept.

Et aujourd'hui, il se trouve que la Moselle a largement dépassé les autres départements lorrains, mais que, qui plus est, on a la concentration de trois étoilés sur le sol de Metz.

Eh bien figurez-vous que pour faire venir aujourd'hui des gens dans une région, il faut aussi dire qu'on y mange bien. Et que ce n'est pas seulement l'apanage de l'Alsace, du Périgord, ou de la beauté de la Bretagne et de ses huîtres.

Alors il faut savoir aussi communiquer dans la vie.

Et si on ne veut pas qu'on ne parle que de Paris - Strasbourg, et qu'on oublie Metz dans ce contexte, eh bien c'est vrai qu'il faut constituer des événements qui soient certes des fêtes pour les Messins, mais qui soient aussi suffisamment attractifs pour essayer que notre ville décroche un peu d'articles de journaux nationaux, un peu de télévision, un peu de radio, pour qu'on parle de notre ville et qu'on y vienne.

M. – Très bien.

M. le Maire – Mademoiselle RAFFIN.

Mlle RAFFIN – Je crois que ...

M. le Maire – Ah, il y a Monsieur GROS ! Oui, c'est vrai.

Il a pris la parole, alors je l'ai compté, je l'ai rayé !

Oui.

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. GROS – Monsieur le Maire, chers Collègues, mon intention est de vous parler de fleurs, mais je vais quand même intervenir un petit peu sur le sujet, puisque une chose importante n'a pas été dite ce soir, malgré toutes les bonnes paroles que j'ai entendues.

Au Conseil Général, nous avons eu le même type de débat, mais nous avons insisté, et c'est d'ailleurs sur ma proposition, je me permets de le dire, pour indiquer que les Collectivités Locales qui ont commencé à payer pour le premier tronçon du TGV, et qui ont payé lourd, 23 %, sont actuellement dans un rapport de force avec la SNCF.

Pourquoi ?

Parce que la SNCF, et ça n'a pas été dit non plus ici, non seulement, elle nous augmente nos tarifs par rapport aux trains corail, mais ça, quelque part, permettez-moi de le dire, je trouve ça normal, par contre, elle nous met un tarif au kilomètre, qui est de l'ordre de 20 % supérieur à celui des autres TGV sur l'ensemble du territoire.

Si bien que, concrètement, on a payé 23 % de l'infrastructure, et à la sortie, on paye 20 % de plus au kilomètre parcouru.

Alors, pourquoi est-ce que je prends la parole ?

C'est pour que je suggère que les membres, ici, des assemblées régionales, et j'en vois deux devant moi, au-delà des Conseillers Généraux, pour l'instant, je suis le seul, je pense que l'année prochaine, il y en aura d'autres ici ...

M. – Vantard !

M. – Erreur !

M. GROS – Mais je parle de Madame GRIESBECK !

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. GROS – Ah ! Ah !

M. – Vous faites alliance avec !

M. GROS – N'allez pas trop vite !

Je termine ...

Virgule ...

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. GROS – Là je vous ai eu, là, hein !

- rires -

M. GROS – Donc, les Conseillers Généraux ont pris une délibération, que je suggère aux Conseillers Régionaux, de dire, cette fois-ci, on continue à payer pour acheter les terrains, parce que c'est ce qu'on nous demande.

Régulièrement, on nous sollicite, en ce moment, pour acheter les terrains qui vont de Baudrecourt à Strasbourg, si je puis dire.

Et on a dit, on paye, OK, parce qu'il ne faut pas arrêter le processus.

Mais attention, si on ne prend pas en compte, et la SNCF est sensible au rapport de force, si on ne prend pas en compte le fait qu'on est injustement traité dans la mesure où le prix au kilomètre est 20 % supérieur à celui du réseau TGV, moyenne nationale, à ce moment-là, il y aura des blocages pour les financements suivants.

Et je suggère que la Région en fasse autant.

Cela dit, ce n'est pas de ça dont je voulais vous parler.

Permettez-moi de vous parler de fleurs.

M. – Dites-le avec des fleurs !

M. GROS – Eh oui !

Dans l'ordre du jour, il est question du tapis floral.

Et ce tapis floral, qui est une institution messine, et un exercice, je le rappelle, qui consiste à mettre des fleurs dans un dessin, et à les contraindre à ne pas dépasser, et à rester.

On taille, on tond, c'est-à-dire qu'en fait on ne voit pas les fleurs, on voit un tapis.

Et je pense que ce tapis floral qui a été la fierté, notre fierté d'ailleurs, de tous, pendant de très nombreuses années, eh bien maintenant, ne correspond plus, en tout cas moins, à mon sens, à l'idée qu'on peut se faire du végétal dans une ville qui a son Agenda 21.

Puisque je veux en venir à l'Agenda 21.

Effectivement, contraindre les fleurs de cette façon est une technique.

Mais on voit de plus en plus de municipalités qui laissent davantage d'espaces au végétal lui-même, sans le faire disparaître dans un dessin et dans un tapis.

Et je suggère que nos tapis floraux, qui sont superbes, prennent un coup de jeune avec des exploits végétaux, nouveaux, des exploits végétaux qui permettent de laisser l'esprit entrer, l'esprit de l'Agenda 21, et de la nature, davantage dans la ville.

C'est ce que je voulais vous dire, avec ces quelques fleurs.

Je vous remercie.

M. le Maire – Mademoiselle RAFFIN.

Mlle RAFFIN – Bien.

Moi je ne répondrai pas sur les questions tarifaires, puisque ce n'est pas vraiment l'objet du rapport.

Simplement deux mots pour souligner la finalité de ce programme de festivités.

Monsieur Patrick THIL l'a suggéré.

La finalité, c'est de conforter l'attractivité de notre ville, à un moment où l'ensemble du pays, et même des pays européens, auront le regard tourné vers cette mise en route de cette ligne TGV, et de mettre en valeur la ville, par rapport à d'autres villes qui, également, font un effort considérable de présentation de leurs atouts, au même moment.

Donc il y a, je dirai qu'il y en a un peu pour tous les goûts, puisqu'il y a à la fois un volet d'art plastique contemporain, il y a un volet, effectivement, environnemental, jardin, que ce soit le tapis floral ou les parcours qui ont été envisagés.

Et puis il y a le côté, effectivement, gastronomique.

L'art culinaire, c'est aussi un art de vivre, et un côté qui séduit, qui nous séduit tous autant que nous sommes.

Donc je crois qu'il y a là un programme qui est assez complet. Qui est complet à la fois pour nos concitoyens, et qui est surtout destiné, effectivement, à faire parler de Metz, et à rappeler qu'à Metz, il fait bon vivre, et qu'il y a des choses intéressantes à y faire, à y voir, et à y entendre.

Voilà.

C'est tout simplement le but de cette proposition.

M. le Maire – Bien.

Merci.

Alors, je ne répondrai pas non plus à tous.

Mademoiselle RAFFIN a répondu.

Simplement, quelques mots là-dessus.

Soit, j'en fais assez, soit j'en fais trop, soit j'en fais trop peu !

Soit, Metz s'endort, soit il lance de tels chantiers qu'on n'arrivera pas les payer.

Vous changez d'avis tous les jours, comme vous changez de chemise, en reprochant tout et le contraire de tout !

Alors finalement, je m'en amuse !

Et je ne vois pas le mal qu'il y a, à demander aux grands chefs de faire un repas à 150 euros.

C'est eux qui le vendent ; s'il y a des clients pour le payer, c'est tant mieux, parce que ça apprendra à ces clients que Metz, comme ça a été dit tout à l'heure par Monsieur Patrick THIL, est une ville où on commence à très bien manger. Et je crois que si on veut attirer du monde à Metz, c'est indispensable.

Deuxième point là-dessus.

Le million d'euros, vous me faites sourire.

Est-ce que vous avez l'idée de ce que Strasbourg dépense ?

Vous avez l'idée ?

Quatre ou cinq fois plus !

Vous êtes tous invités à venir, le 9 Juin, à Strasbourg, pour fêter l'arrivée du TGV à Strasbourg - même les Messins, on ne se fout pas de nous - alors qu'il ne s'arrêtera pas en Moselle, il fera Paris – Strasbourg avec le futur Président de la République, à condition qu'il l'accepte.

Mais c'est prévu comme ça.

On fêtera le TGV Est à Strasbourg, et on occultera complètement Reims, Nancy, Metz.

Eh bien, je lutte contre ça.

Et si je dépense, 5, 6 ou 7 fois moins que Strasbourg, pour faire connaître Metz, et pour pouvoir leur faire comprendre qu'il y a un TGV à Metz, eh bien je ne vois pas quel est le reproche qu'on pourrait me faire à cet égard.

Quant au reproche de Monsieur BERTINOTTI, encore plus ridicule, excusez-moi de vous le dire, quand il me parle du chantier sur lequel on ne verra rien avant 5 ans.

Je vous dirai que j'ai été un excellent ami, moi, un excellent ami quand même, parce qu'il a été mon successeur comme Président de l'Association des Maires des Grandes Villes, c'est le Maire de Nantes, Président du Groupe Socialiste de l'Assemblée Nationale.

Eh bien il me dit chaque fois, et vous pouvez le questionner, que Nantes s'est vraiment épanouie, a vraiment explosé, a montré ce qu'on pouvait faire, que 5 ans après l'arrivée du TGV.

Que les 5 premières années après le TGV, c'était un énorme chantier et qu'il ne le regrette pas, parce que ça lui a permis de parfaitement l'adapter.

Alors, chercher des querelles là-dessus, excusez-moi encore, c'est ridicule !

Mais j'en arrive aux tarifs du TGV.

Et là, je vais certainement vous choquer.

Vous suivez tous les débats, à la télévision, pour les élections présidentielles.

Vous vous rendez tous compte qu'à Droite comme à Gauche, le comportement des hommes et des femmes politiques a totalement changé par rapport aux dernières élections :

- que le débat devient beaucoup plus sérieux
- qu'on pose des questions beaucoup plus sérieuses
- et qu'il y a un mot qui revient systématiquement, c'est celui de chiffrage, que tout le monde s'envoie peut-être à la tête.

Mais même quand vous regardez les émissions, comme la grande émission de TF1, eh bien les Français demandent combien ça coûte, comment nous allons payer, quel est le chiffrage ?

Ce qui prouve une nouvelle maturité, dans notre pays, qu'on n'a pas connue jusqu'à présent, et je le dis, à Droite comme à Gauche.

Entre parenthèses, et ça m'amuse de vous le dire, j'ai dîné hier soir avec un des grands leaders socialistes, actuellement très connu, et il est tout à fait d'accord avec moi, sur ce point-là, que la préoccupation des gens est de se dire :

- il va falloir serrer la ceinture
- il va falloir trouver des économies

- et il va falloir quand même faire un certain nombre de choses, dont il faut savoir ce qu'elles coûteront.

Bon.

Et c'était hier soir, ça !

Alors je voudrais aussi dire, qu'à propos du TGV, et du tarif du TGV, jusqu'à aujourd'hui, je lis les journaux, je n'ai pas vu un bonhomme écrire que c'était trop cher.

Je ne vois que les politiques qui écrivent.

Les politiques, on les entend :

- discours
- politique à Droite, à Gauche
- et je vous en rajoute
- et je démagogue
- et je super démagogue !

On ne voit que des politiques qui s'enfoncent là-dedans, alors que ces politiques sont complètement irresponsables, et que ce que vous avez dit tout à l'heure prouve que vous ne connaissez même pas l'histoire du TGV Est !

J'ai été Président du Conseil Régional, de 1982 à 1992 ; c'est pendant cette période qu'on a fait le TGV.

Je peux vous le rappeler, si vous voulez parce que vous avez besoin d'un peu d'éducation, là-dedans, et de rappel.

Le premier qui a lancé l'idée du TGV Est, c'était Adrien ZELLER, qui était à l'époque Député Maire de Saverne.

Il a lancé l'idée d'un TGV Paris – Réding, en disant, de Réding à Strasbourg, on ira à vitesse normale ; ça nous fera déjà économiser une heure et demie, ou deux heures, et ça suffira.

Vous pouvez retrouver la Presse, c'est moi qui, le premier, ai embrayé derrière ZELLER, en disant, "l'idée est très bonne, Paris – Réding, pourquoi pas, c'est parfait."

A ce moment-là, il y a eu l'éternel petite bagarre Metz – Nancy.

Monsieur ROSSINOT a dit, "l'autoroute est passée par le Nord, il faut que le TGV passe par le Sud."

Et vous avez tous, si vous avez de la mémoire, pu voir une photo dans l'Est Républicain où on voyait un TGV en gare de Laxou, et il disait, c'est ça la future gare TGV Lorraine.

Alors j'ai été obligé de négocier.

J'ai négocié pendant des semaines, à la Région, pour obtenir le tracé médian, et pour le faire approuver à l'unanimité.

Mais ce que j'ai aussi fait approuver, à l'époque, l'Etat disait, "votre TGV n'est absolument pas rentable" ce que je contestais parce que je disais, vous ne prenez en compte que l'hexagone, et vous ne prenez absolument pas en compte ce qui se passe au-delà des frontières, comme le Luxembourg, Sarrebruck, Mannheim, etc. ..., etc. ...

On m'a dit, "non, ce n'est pas rentable, etc. ..., vous ne l'aurez pas si vous ne payez pas."

Et à ce moment-là, j'ai été très choqué de cela, et je me suis dit, si je rentre dans le système de tous mes Collègues politiques, je vais fortement pénaliser les Messins.

Car on voulait que la part payée par la Lorraine, soit payée par la Région, enfin l'Etat payait une part d'abord, la Région, le Département, et les grandes villes intéressées.

Ce qui fait que les habitants de Metz et de Nancy, ils payaient quatre fois !

Alors j'ai dit, "la Région prendra ça à son compte, toute seule, toute seule, on a l'argent pour, et on ne demandera rien à personne."

A ce moment-là, j'ai été convoqué à Nancy, au Conseil Général, par mon ami Monsieur BAUDOT, qui était Président, en présence de Monsieur PONCELET des Vosges, de Monsieur HERMENT de la Meuse, et du Docteur Julien SCHWARTZ pour la Moselle.

Et je me suis fait eng...ler, d'une manière épouvantable, par 4 bonhommes qui étaient là, qui ont dit, "on veut payer, on veut payer, on veut avoir notre mot dire, on veut savoir où seront les arrêts, on veut payer, vous nous emm...dez en ne nous faisant pas payer, on veut payer !"

Alors je ne voulais pas complètement me contredire, j'ai dit, "eh bien écoutez, je vous donne 20 %, et la Région fera 80 %."

C'est l'accord qui a été fait.

Mais à l'époque, quand on discutait, même pas du prix du TGV, on ne parlait que de ça.

Or, faites une analyse aujourd'hui, au lieu de faire des discours démagogiques.

Qu'est-ce que vous constatez ?

85 % des utilisateurs du TGV ne payent pas leur billet à sa valeur.

Pourquoi ?

Ce sont énormément de patrons d'entreprises, de cadres d'entreprises, d'autres, qui mettent ça en frais généraux, et donc déductibles de leurs impôts.

Ensuite, vous avez un certain nombre de gens qui ont des cartes spéciales, carte vermeil comme tous les anciens, là, etc. ..., qui payent moins cher, vous avez des gens qui partent en vacances, qui ont les rabais de congés payés.

Il n'y a pas 15 % des gens qui payent leur billet.

Et vous voudriez que l'Etat prenne en charge un rabais de 100 % des billets TGV, pour venir en aide aux chefs d'entreprises, aux pauvres cadres, etc. ..., qui ne payent pas !

Vous voudriez que l'Etat paye, avec de l'argent public, pour aggraver soit le déficit du pays, soit augmenter les impôts !

Eh bien je ne suis absolument pas d'accord !

Et je ne ferai pas la moindre démarche !

Parce que j'estime qu'un homme politique doit avoir le courage, parfois, de dire que certains peuvent payer, si on veut relever ce pays, et ils doivent payer !

Ça, c'est très clair.

Et je vous donne une dernière histoire, là-dessus, qui est vraie.

Et ma collaboratrice, qui est en face de moi, qui est peut-être gênée, Madame Nathalie SCHAUBER pourra vous la confirmer, j'ai été invité à une émission d'un certain Monsieur RUQUIER, que vous connaissez peut-être, journaliste.

Et Monsieur RUQUIER avait avec lui le Président du Conseil Régional d'Ardennes – Champagne, qui doit être socialiste à ma connaissance. Et celui-là était en train de taper à mort, contre le prix du TGV, le prix du billet de TGV, de Paris – Reims, que c'était un scandale, etc. ... Et il a été formidablement applaudi.

Et j'ai pris la parole après lui, et j'ai dit ce que je viens de vous dire, et j'ai été beaucoup plus applaudi.

Voilà.

M. – Donc, applaudissez.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – S'il vous plaît ?

M. DARBOIS – Je vous assure que, moi, je paye le train.

Je paye le train complètement.

Et je connais un tas de gens qui payent leur billet de train.

M. le Maire – Oui, mais vous allez combien de fois par an à Paris ?

M. DARBOIS – J'y vais souvent !

J'y vais souvent pour moi-même.

M. le Maire – Alors donc, pour votre plaisir.

M. DARBOIS – Effectivement.

M. le Maire - Et vous pouvez payer, aussi.

M. DARBOIS – Effectivement, Monsieur le Maire.

Quand j'y vais d'une manière professionnelle, on me paye le train.

M. le Maire – Non, écoutez.

Laissez.

Vous voulez faire un cadeau à tous les cadres et chefs d'entreprises, et autres, qui représentent 85 % de la clientèle, sur le dos du pays, et sur votre dos !

Arrêtez de raconter des bêtises !

Arrêtez de faire de la démagogie !

M. JACQUAT – Il y a des périodes bleues, il y a des périodes blanches.

M. le Maire – Bon.

Allez !

Le rapport lui-même, il y a une opposition ? Non.

Il est adopté.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. - ...

M. le Maire – Ah ! Vous vous abstenez.

Alors, qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

C'est adopté.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Très, très, très bien !

Il faut un peu de mouvement dans la salle.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Bon.

Point numéro 4.

POINT 4 – Extension du réseau de vidéosurveillance dans les quartiers de la Patrotte et Chemin de la Moselle.

Rapporteur : M. SCHAEFER, Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues

CONSIDÉRANT la nécessité d’optimiser la sécurité et d’améliorer le cadre de vie,

VU le programme biennal 2007-2008 et compte tenu des délais nécessaires à la réalisation des opérations de cette nature,

VU la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995, loi d’orientation et de programmation relative à la sécurité,

DÉCIDE d’accepter le projet de mise en place d’une vidéosurveillance dans les quartiers de la Patrotte et de Metz-Nord pour un montant de 360.000 euros TTC,

VOTE un crédit d’égal montant,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de préparer et d'engager les procédures de consultation des entreprises par voie d'appel d'offres ouvert ou procédure adaptée, conformément aux dispositions du code des marchés publics pour l'exécution des travaux et les commandes de fournitures ou prestations spécialisées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à cette opération,

SOLLICITE de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine et de la Moselle l'autorisation d'installer un système de caméras,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.

M. le Maire – Alors écoutez, si vous vous y mettez sur chaque rapport, je régleme, maintenant, le temps de parole.

Alors, la Gauche a droit à deux personnes, chacun des Droites, à une personne !

Alors, mettez-vous d'accord, la Gauche, sur deux personnes !

Allez !

Alors, Monsieur BERTINOTTI et Madame BORI.

A droite ...

Non, Monsieur GROS. Monsieur BERTINOTTI et Madame BORI.

Il y en a deux.

Non, il y en a deux !

Et à droite ?

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire - Un seul, Monsieur FOUCAULT.

Allez-y !

Monsieur BERTINOTTI.

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – Et Madame GENET.

M. PLANCHETTE – Monsieur le Maire, c'est inacceptable, ce que vous faites !

M. le Maire – Non, écoutez ...

M. PLANCHETTE – On n'est pas dans une assemblée démocratique, ici !

M. le Maire – Ah bon ?

Eh bien, très bien !

Vous aurez la parole, mais au prochain coup, au prochain coup, et à partir, je vous le promets, je vais démocratiquement instituer un règlement, qui limitera le temps de parole, démocratiquement et légalement !

Voilà !

Alors, allez-y !

Qui veut parler ?

Alors, Monsieur GROS, Monsieur BERTINOTTI et Madame BORI, et puis Monsieur FOUCAULT et Monsieur JEAN.

Allez-y !

Et Madame GENET, Madame THULL et Monsieur JACQUAT.

Alors allez-y, Monsieur GROS.

M. GROS – Ainsi la Patrotte et le Chemin de la Moselle ont été retenus, selon le rapport, après 6 autres quartiers de la ville, pour améliorer la sécurité des citoyens, en contrôlant, par vidéosurveillance, je cite, "les agissements", entre guillemets, sur le domaine public.

Parlons donc de sécurité puisque c'est de cela dont il s'agit.

Cette initiative intervient 4 ans après la décision prise, sur instruction du Ministre de l'Intérieur, Monsieur SARKOZY, et validée par vous, Monsieur le Maire, de supprimer la police de proximité, mise en place sous le gouvernement JOSPIN.

Ce qui a conduit à fermer, fin 2002, le poste de police de la Patrotte, et la dizaine de personnes qu'il comportait, malgré la protestation générale des habitants des quartiers Nord de Metz.

Il faut se souvenir que dans ce poste de police figuraient des policiers qui connaissaient tout le monde, en particulier les jeunes, et qu'ils intervenaient pour des incivilités, avec succès, et les problèmes de comportement.

J'ai encore eu le témoignage d'un responsable du lycée CASSIN qui se souvient très bien de cette période.

Depuis, Monsieur SARKOZY constatant la montée régulière des incivilités, a compris son erreur, et vient d'annoncer qu'il allait remettre en place une police de quartier.

Ce revirement est-il circonstanciel ?

Les voix des urnes sont impénétrables !

Et il est vrai qu'il est en campagne, mais il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'idée, dit l'adage car ce qu'il a compris en 4 ans, on devrait le comprendre à Metz aussi.

On ne gère pas la sécurité quotidienne des quartiers avec des compagnies de CRS et des caméras.

Il faut de la présence humaine :

- présence humaine des concierges des immeubles
- présence humaine des animateurs des centres sociaux
- présence humaine des enseignants et des acteurs du périscolaire
- présence humaine des facteurs
- présence humaine des employés municipaux
- présence humaine des travailleurs sociaux
- présence humaine, enfin, de la police de proximité.

C'est dans le cadre global sur la sécurité dans la ville que l'on pourra reparler des caméras.

Je vous remercie.

- M. le Maire quitte la salle des délibérations –

- M. NAZEYROLLAS, Premier Adjoint au Maire, en assure la présidence –

M. NAZEYROLLAS – Monsieur BERTINOTTI.

M. BERTINOTTI – Monsieur le Maire et chers Collègues, vous poursuivez votre politique d'installation, donc de caméras de vidéosurveillance ; après le centre-ville, le quartier de la gare, celui du Pontiffroy, vous abordez maintenant les quartiers plus sensibles de la Patrotte et de Metz – Nord.

Jusqu'où ira-t-on ?

Et ma première question, c'est : envisagez-vous un quadrillage de la ville par un système de vidéosurveillance ?

Nous n'avions pas approuvé vos précédentes propositions, nous n'approuverons donc pas non plus celle-ci, pour trois raisons.

L'efficacité de la mesure n'est pas prouvée.

Aucun bilan du dispositif existant n'a été fourni.

Les expériences faites dans d'autres villes montrent que la valeur de dissuasion d'un tel dispositif est faible.

Il n'y a que peu d'effets sur les petites incivilités.

Tout au plus permet-il, ce dispositif, dans certains cas, à la police, de confondre plus rapidement les auteurs de délits.

Deuxième raison, c'est une fausse bonne mesure.

C'est un peu comme le Canada dry !

Les responsables ont l'impression de répondre aux attentes de leurs concitoyens, la population a l'impression d'être mieux protégée.

En définitive, le sentiment d'insécurité, pour ne pas dire l'insécurité tout court, ne s'en trouve pas réduit.

Troisièmement, vous le savez bien, une véritable politique de sécurité passe par la présence humaine.

Ce n'est pas l'œil de la caméra qui rassure, c'est la présence d'une autorité là où il le faut, au moment où il le faut, qui permet vraiment de répondre au sentiment d'insécurité de nos concitoyens.

Et, c'est parce que vous ne nous avez jamais présenté une politique globale de sécurité que nous refusons ces installations partielles de caméras.

Une véritable politique de sécurité, mise en œuvre par une municipalité doit articuler prévention et sanction.

Oui, il faut mettre plus de moyens dans la présence humaine ; ça a été dit.

Plus de gardiens d'immeubles, plus de surveillants à la sortie des écoles, plus de police de proximité, plus de rondes, plus de moyens aussi accordés aux associations pour mieux encadrer la population.

Toutes ces mesures sont connues.

Elles sont d'ailleurs mises en œuvre ailleurs, dans notre ville, au compte-goutte, ou pas du tout.

Par notre vote négatif, ce soir, nous condamnons votre absence de prise en charge de la sécurité des Messins, par une politique globale, cohérente et partagée par l'ensemble de la population.

La sécurité est une revendication trop importante de la part de nos concitoyens pour être traitée de manière démagogique.

Je vous remercie.

M. NAZEYROLLAS – Madame BORI.

Mme BORI – Monsieur le Premier Adjoint, vous revenez avec vos caméras, et je reviens avec mes arguments, d'autant que l'efficacité de ce dispositif n'a pas été prouvée.

Dans toutes les villes où il a été installé, la délinquance urbaine n'a pas régressé, elle s'est juste déplacée.

D'ailleurs, en 2005, le département des statistiques anglais, qui est le pays où fleurissent les caméras, rendait un rapport dans lequel il se montrait plus que réservé sur l'utilité de la vidéosurveillance.

Et pourtant ce sont ces incivilités dont sont victimes les habitants, et qui gênent leur vie quotidienne.

Faute de bilan, nous ne connaissons pas la situation à Metz.

Mais pourquoi les résultats seraient-ils différents ?

Une chose est sûre, c'est que le marché lié à la sécurité est en forte expansion, et que si vous avez de l'argent à investir, c'est dans ce domaine qu'il est judicieux de le placer.

Quant aux métiers d'avenir, ils sont plus du côté des vigiles, des surveillants, des policiers, des CRS, que du côté des éducateurs, des animateurs, plus du côté du panier à salade et de la menotte que du lien social.

Cette conception de la société, prônée par le pouvoir actuel, et véhiculée par certains médias, et particulièrement par TF1, fait reculer chaque jour les valeurs de la République, et par là même, notre capacité à vivre ensemble.

Qu'il soit de gauche ou de droite, un élu doit être soucieux de la sécurité des biens et des personnes.

Cependant, il y a deux manières d'aborder cette question.

Comme vous le faites, en axant tout sur le sécuritaire : caméras, interdits, PV, arrêtés, etc. ..., ou, comme vous ne le faites pas, en créant un maximum de lieux, d'espaces de temps de rencontres, de dialogues, entre les citoyens, d'activités politiques, culturelles et sportives.

Sinon, on entretient le sentiment d'insécurité, et on finit par avoir peur de tout. Peur des jeunes, peur des étrangers, peur des pauvres, peur des sans-abris, peur des sans-papiers.

C'est ainsi qu'on fabrique de l'intolérance et de la violence.

C'est un combat difficile, certes, mais, ne pas le mener revient à démissionner de notre rôle d'élus, qui est de faire en sorte que chaque citoyen trouve sa place dans le collectif qu'est la ville.

Rappelons que l'insécurité qui préoccupe actuellement les Français, et dont on ne parle pas assez dans cette assemblée est liée à l'emploi, au pouvoir d'achat, à la précarité, en un mot à la sécurité sociale.

Un mauvais diagnostic conduit très souvent à un mauvais remède, ce qui est le cas en ce qui nous concerne ce soir.

Merci.

M. NAZEYROLLAS – Monsieur Thierry JEAN.

M. JEAN – Monsieur le Président de séance par intérim, ce matin, j'ai acheté un journal, place du Quarteau, et j'observais une policière municipale en train de verbaliser le véhicule du chef de chantier qui travaillait juste à côté.

Et je me disais, en pensant au Conseil de ce soir, que des fois, effectivement, il y a des policiers qui gagneraient à être remplacés par des caméras !

Plus sérieusement, dans cette ville, il n'y a aucune réflexion sur la sécurité publique.

Alors on quadrille, progressivement, en fonction des budgets alloués.

On met des caméras à l'endroit A, puis à l'endroit B, puis à l'endroit C.

Et puis quand il y aura des caméras partout, je ne sais pas si ça aura fonctionné, mais on aura bonne conscience.

Et, effectivement, je ne sais plus quel orateur le disait, l'installation de caméras ne permet pas de diminuer la délinquance, elle permet simplement de rendre un peu plus efficace la répression.

Et je crois que c'est là, c'est là qu'est le constat.

Et, malheureusement, c'est là la preuve de l'absence d'une vraie réflexion.

Alors, pour ma part, et à titre personnel, parce que je n'engage que moi ; en disant ça, je n'engage que moi, pas mon groupe, je voterai contre cette motion.

Je vous remercie.

M. NAZEYROLLAS – Monsieur FOUCAULT.

M. FOUCAULT – Monsieur le Premier Adjoint, mes chers Collègues, déjà en Décembre 2005, je soutenais la mise en place des caméras, à certains endroits de la ville, et notamment à proximité des établissements scolaires. et évidemment, en complément des effectifs humains.

Je ne peux qu'accompagner cette mise en place d'équipements de ce type, tournés vers la sécurité des Messins, qui sont demandeurs.

Alors je suis, pour ma part, partisan d'une plus grande publicité, même, dans notre ville, sur ces équipements mis en place.

Globalement, et dans la Presse locale de dimanche dernier, on s'aperçoit que la délinquance, sur la Moselle, progresse d'environ 10 %, tous crimes et délits confondus.

Est-ce que sur la Ville de Metz, Monsieur le Premier Adjoint, vous avez les chiffres sur la variation de cette délinquance ?

Merci.

M. NAZEYROLLAS – Madame GENET.

Mme GENET – Chers Collègues, moi, contrairement évidemment aux discours précédents, je voudrais dire toute ma satisfaction de la mise en place de ce système de vidéosurveillance.

Contrairement à ce qui a été dit, c'est une réelle attente des habitants, qui n'éprouvent aucune gêne à se faire surveiller, mais bien au contraire qui sont en demande de ce dispositif.

Je crois, pour ma part, que ce dispositif prend tout naturellement place dans l'ensemble de la reconquête de ces quartiers.

Cette reconquête, que nous nous sommes fixée, que nous avons voulue, qui passe, tant de l'urbanisme, avec les grosses opérations qui démarrent donc dans ces deux quartiers, que ce soit la Patrotte ou le Chemin de la Moselle, je ne veux pas le développer.

Cette reconquête de quartier qui passe par l'urbanisme, mais qui passe aussi par un accompagnement social, par de la présence humaine, depuis que l'équipe de prévention spécialisée est en place sur le quartier, nous notons, nous constatons des progrès ; même si cela met du temps, et va mettre encore du temps, il y a beaucoup moins d'incivilité.

L'état de propreté, également, est à noter.

Je suis d'accord avec Monsieur GROS, c'est vrai qu'il faut de la police, oui, de la police de quartier comme le préconise Monsieur SARKOZY, mais sûrement pas de la police comme Monsieur JOSPIN l'avait imaginée.

C'est là où est toute la différence.

D'ailleurs tous les rapports le disent.

Lisez le rapport de l'IGPN qui avait été commandité en 2002.

C'est un bilan catastrophique, la police de proximité, parce que beaucoup trop de personnes qui encadraient les Emplois-Jeunes, et qui n'étaient plus dans leur véritable mission.

Avec la mise en place des 35 heures, beaucoup moins de présence sur le terrain.

Et en plus cette police de proximité, si on la demande, oui - cette police de quartier, ce n'est pas la journée, c'est la nuit qu'elle doit être présente.

Or, elle n'était pas présente la nuit.

C'est la nuit, et c'est carrément dans les immeubles.

Donc, oui pour de la police de quartier, mais complètement transformée.

Voilà, moi, ce que je voulais simplement dire.

Et c'est peut-être que j'ai bien entendu, pour avoir demandé à mon Collègue, que l'emplacement n'était pas définitif.

Et pour reprendre la demande très précise du Président du Conseil de Fabrique, de la Patrotte, que j'ai rencontré avant-hier, et qui est un ami de Monsieur GROS, il souhaiterait, il est tout à fait pour la mise en place de ce dispositif de vidéosurveillance, il souhaiterait simplement qu'une des caméras soit un tout petit peu plus déplacée vers l'église et le petit parc devant le lycée Cassin.

Je vous remercie.

M. NAZEYROLLAS – Docteur JACQUAT.

M. JACQUAT – Monsieur le Premier Adjoint, mes chers Collègues, lutter contre le sentiment d'insécurité et les incivilités est une de nos préoccupations, et c'est aussi un souhait de nos populations, et plus particulièrement dans le quartier de la Patrotte.

Alors, où je suis surpris, c'est qu'on nous fait des leçons sur la présence humaine.

Or, la présence humaine, elle existe, Madame Christine GENET vient d'en parler, et nous l'avons, nous l'effectuons par une approche globale.

L'OPAC de Metz a mis en place des gardiens.

Des médiateurs de proximité sont sur place, travaillent.

Une équipe de prévention spécialisée professionnelle exerce.

La régie de propreté est présente, avec en particulier une action sur les encombrants, même le dimanche, pour éviter les incendies.

Depuis le 1er Décembre 2006, une équipe de nuit de la Police Municipale se rend, jusque 4 heures du matin, dans ce secteur.

La Police d'Etat passe jour et nuit.

Les CRS viennent en appoint.

Il y a eu une réouverture du Centre Victor Desvignes, pour justement arriver à occuper les jeunes et les adolescents de ce secteur.

Des animateurs sportifs exercent à l'école des sports, et les travaux, suite à un incendie, ont été effectués rapidement, justement pour occuper ces personnes.

Il y a une antenne du CCAS pour s'occuper des jeunes.

Il y a une antenne de la Mission Locale pour s'occuper du problème d'emplois.

Donc je vous cite des actions différentes, dans une approche globale, dans tous les domaines, pour que justement les habitants de ce quartier vivent, vivent de façon tranquille, que leurs enfants puissent avoir un travail, et surtout ne craignent pas les incivilités.

Alors, ces incivilités, je tiens à vous indiquer que depuis le 1er Juin de l'année dernière, elles diminuent.

Les statistiques sont là.

Mais ce que veut la population, ce que souhaite la population, c'est d'arriver au plus près du chiffre zéro.

Eh bien pour approcher de ce chiffre zéro, il nous est apparu, à Metz, que la vidéosurveillance extérieure était nécessaire.

En sachant, Madame Christine GENET l'a dit également, que la population dans ce secteur nous demande une vidéosurveillance extérieure, et intérieure dans les immeubles.

Et cette vidéosurveillance, elle existe aussi, également, dans des villes dirigées par le PS, dans notre pays, dans la région parisienne, et dans la région lyonnaise. Et ces Maires vous diront que cela marche.

Alors, à partir du moment où on sait très bien que ce qui compte avant tout, pour la population, c'est ce qui marche, que les régimes de liberté sont respectés, eh bien nous, au Service Politique de la Ville, et à l'OPAC de Metz, eh bien nous saluons cette initiative de la Ville de Metz.

Et nous souhaitons ardemment qu'après le quartier de la Patrotte, le Chemin de la Moselle, donc, est concerné, c'est que dans tous les quartiers sensibles, et dans les quartiers qui les demandent, on mette en place de la vidéosurveillance.

- M. le Maire reprend la présidence de la séance –

M. le Maire – Pour répondre, Maître SCHAEFER.

M. SCHAEFER – Merci Monsieur le Maire.

Je crois que, je ne vais pas répondre aux propos qui concernent à politiser les débats sur le plan national et à mettre en exergue ce qu'était la police de proximité.

Mais je voudrais quand même qu'on balaye un jour cette idée, cette fausse idée de police de proximité comme étant vraiment la panacée universelle.

Il se trouve que j'étais responsable de la Police Municipale lorsqu'effectivement, la police de proximité devait être mise en place.

Qu'est-ce que j'ai pu constater ?

Avec d'autres Collègues, d'ailleurs, de l'équipe, nous avons pu constater qu'effectivement, si l'idée était peut-être généreuse, était peut-être susceptible d'être creusée et d'être développée, eh bien on s'apercevait que les moyens, une fois de plus, n'avaient pas été mis à disposition, et pour la mise en place de cette police de proximité.

Le Commissaire de Police nous avait demandé des locaux.

Nous lui avons fourni des locaux, dans les différents secteurs de la ville, que ce soit par l'OPAC, que ce soit par d'autres systèmes ; bien entendu, chaque fois, ça nous a été une réponse négative : "nous n'avons pas les moyens, nous ne pouvons pas installer, nous ne pouvons pas faire les travaux, nous ne pouvons pas payer les loyers, nous ne pouvons pas, donc, nous installer."

Pour les effectifs, parlons-en des effectifs.

C'était effectivement des auxiliaires.

Il y avait un voire deux policiers en place qui faisaient de l'administratif, dans des bureaux. Et tout le reste, c'était des auxiliaires de sécurité, qui n'avaient absolument aucune formation et qui n'avaient absolument aucun rôle à jouer sur le terrain.

Par ailleurs, comme l'a souligné effectivement Madame GENET, à partir de 18 heures, il n'y avait plus personne dans ces bureaux.

Or, ce n'est pas ce que nous demandons.

Nous demandons une présence constante, une présence de policiers qui connaissent le quartier, qui sont familiarisés avec les habitants.

Et c'est ce que nous sommes en train de faire, parallèlement avec la mise en place de cette vidéosurveillance, avec la police de nuit qui fonctionne actuellement avec deux équipes, et sur laquelle je reviendrai peut-être.

Alors ceci étant, pour en revenir à la vidéosurveillance, je n'ai jamais dit, nous n'avons jamais dit que la vidéosurveillance devait effectivement être la seule mesure qui devait être mise en place.

Mais c'est un moyen incontestable de sécuriser, effectivement, certains secteurs qui sont connus comme étant des secteurs où la délinquance est plus développée.

Et le choix de la Patrotte, et le choix du Chemin de la Moselle, n'a pas été fait comme ça, arbitrairement, par la Ville de Metz. Il a été fait après concertation avec la mairie de quartier, avec les statistiques de la Police Municipale et avec les statistiques de la Police Nationale. Et la Police Nationale dont j'ai le Fax sous les yeux nous confirme effectivement l'intérêt de mettre en place ces caméras, Chemin de la Moselle et sur la Patrotte.

Alors bien entendu on peut dire, on va vous dire, on n'a pas la preuve qu'effectivement, la mise en place de caméras a baissé, ou a eu une incidence sur la délinquance.

Je crois que votre langage est inexact.

C'est vrai que l'on ne peut pas chiffrer la part exacte dans la diminution de la délinquance, en centre-ville de Metz, des caméras.

Mais quand on sait que dans la Ville de Metz, entre 2003 et 2006, en centre-ville, la délinquance a diminué de 28 %, on ne peut pas dire que les caméras qui ont été mises en place sont tout à fait étrangères à cette baisse de délinquance.

Quand on sait effectivement que parmi certains délits de la voie publique vous avez, de 2005 à 2006, des baisses de près de 11 % pour les vols à la tire qui sont les agressions les plus odieuses - c'est la vieille dame qui se fait arracher son sac en centre-ville, etc. ... - et qu'il y a effectivement une baisse de 11 % en centre-ville, eh bien ne venez pas dire que les caméras n'y sont pour rien.

Donc, effectivement, les caméras sont un plus, ajoutés aux mesures de sécurisation du secteur et permettent effectivement de mieux gérer les effectifs humains.

Parce que, lorsque les agents de surveillance sont devant leurs écrans, voient effectivement quelque chose qui se passe, d'anormal, et ça peut être aussi bien effectivement des nuisances, ça peut être une rixe, ça peut être n'importe quoi, et voient que la caméra détecte quelque chose d'anormal, eh bien tout de suite, ils peuvent alerter l'équipe de surveillance qui tourne dans les rues de Metz, et maintenant qui tourne de nuit, de façon à ce que cette équipe se rende immédiatement sur place, et apporte effectivement aux Messins une sécurité accrue.

Alors voilà donc le but de cette vidéosurveillance.

Et je pense qu'effectivement il est nécessaire, tout à fait nécessaire, de compléter ce réseau dans un secteur où, effectivement, je dois le dire, et ça, ce sont les statistiques de la Police Nationale, où effectivement la délinquance est respectivement de 53 %, et de 58 % pour le Chemin de la Moselle, et 53 % pour la Patrotte, alors que sur l'ensemble de la Ville de Metz, la moyenne est de 49 %.

Donc, c'est un secteur effectivement sensible.

Et c'est pour ça que le choix a été porté sur ces secteurs pour cette implantation de caméras.

M. le Maire – Merci.

Qu'est-ce que c'est ?

M. PLANCHETTE – Monsieur le Maire, vous m'avez refusé la parole.

Or, je constate que le temps ...

M. le Maire – Non, écoutez, non, je l'ai donnée après.

Mais j'ai dit, j'ai dit que j'allais proposer au Conseil Municipal un système que je vais vous expliquer.

Je suis retourné dans mon bureau pour le noter, déjà.

M. PLANCHETTE – Monsieur le Maire, vous faites ce que vous voulez !

M. le Maire – Bon.

M. PLANCHETTE – La dernière fois, au dernier Conseil Municipal, vous m'avez donné 2 minutes 50 de parole, alors que, quand le discours vous plaisait vous donniez 3 minutes, 4 minutes, même dès fois presque jusqu'à 5 minutes.

Alors je trouve que là, ce n'est pas équitable.

M. le Maire – On va faire quelque chose de très équitable.

M. PLANCHETTE – Je suis l'élue de ce quartier, moi, Monsieur le Maire ...

M. le Maire – On va faire quelque chose de très équitable.

Parce que tout le monde, ici, se rend compte que l'Opposition parle beaucoup plus que la Majorité.

M. PLANCHETTE – C'est faux !

M. le Maire – Eh bien, à partir de maintenant ...

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – A partir de maintenant, l'Opposition et la Majorité auront exactement le même temps de parole.

Ce qui veut dire que l'Opposition sera même favorisée, parce qu'elle représente en nombre beaucoup moins que la Majorité !

Basta !

M. PLANCHETTE – Moi, Monsieur le Maire, je suis l' élu de ce quartier, j'aurais aimé avoir la parole sur ce sujet-là.

Bon.

M. le Maire – Allez-y ! On n'est plus à ça près !

M. PLANCHETTE – Non, mais je vais être bref, parce que ...

M. le Maire – Ecoutez, vous permettez que je me retire de nouveau, parce que je vous ai assez entendu !

- M. le Maire s'apprête à quitter la salle des délibérations -

M. PLANCHETTE – Non, mais c'est honteux !

M. le Maire – Non, ce n'est pas honteux !

J'ai clôturé tout à l'heure en disant, je veux bien donner la parole à qui vous voulez !

Monsieur GROS a levé la main.

J'ai dit, je vous rajoute Monsieur GROS.

Vous n'avez pas levé la main, maintenant vous ...

M. PLANCHETTE – Je suis l'élú du quartier, Monsieur le Maire.

Bon, eh bien écoutez, dans ces conditions-là, vous pouvez vous rasseoir.

Vous pouvez vous rasseoir.

Ce n'est pas la peine de faire cet effort inutile.

Je vais garder mon discours pour moi, beaucoup de choses ont été dites.

M. le Maire – Je pense qu'il intéressera beaucoup votre intérieur...!

- rires -

M. le Maire – Bon.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tous les autres sont pour ?

C'est adopté.

Allez !

Vous vous imaginez ? Ça fait 2 heures, et on a fait 4 points.

Ecoutez, ce n'est pas sérieux !

Ce n'est pas sérieux du tout !

Alors c'est pour ça que j'essaie de mettre de l'ordre.

POINT 5 – Réalisation de divers aménagements de voirie et de sécurité routière.

Rapporteur : M. SCHWARTZ, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire, chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 20, 33 et 58 à 65,

CONSIDÉRANT l'intérêt d'assurer de meilleures conditions de circulation et de sécurité,

DÉCIDE de procéder aux divers aménagements de voirie et de sécurité énumérés ci-dessous, associés aux actions de communication au plan local :

| | |
|---|--------------|
| . Mise en conformité des zones « 30 » | 50.000 € TTC |
| . Mise aux normes de ralentisseurs | 50.000 € TTC |
| . Travaux d'accompagnement des opérations de gros entretien de voirie | 20.000 € TTC |
| . Actions en faveur des P.M.R. | 30.000 € TTC |
| . Travaux d'accompagnement des aménagements d'arrêt bus (P.M.R.) | 30.000 € TTC |

ACCEPTTE les devis concluant à une dépense globale de 180.000 € TTC à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours,

DECIDE de confier la réalisation des travaux aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchés en cours pour ce type de prestations,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces opérations,

SOLLICITE toutes les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

M. le Maire – Merci.

Madame BORI et Monsieur DARBOIS.

Madame BORI.

Mme BORI – Monsieur le Maire, je profite de cette motion relative aux aménagements divers de sécurité, pour attirer votre attention sur la rue de Colombey, dans le village de Metz – Borny.

Cette rue, jusqu'à présent en impasse, est actuellement en travaux.

Ces travaux consistent à prolonger la rue jusqu'au boulevard Sébastopol pour, d'après les ouvriers que j'ai rencontrés, l'ouvrir à la circulation, et ce dans les deux sens.

Monsieur le Maire, outre le fait que personne, ni les habitants, ni même l'Adjoint chargé de la Politique de la Ville aient été mis au courant de cet aménagement, il reste que ce projet est dangereux pour les habitants et les automobilistes appelés à y circuler.

Elle est beaucoup trop étroite pour supporter un tel flux.

De plus, les nuisances de tous ordres que cette circulation va engendrer, risquent fort de faire fuir les habitants, ceux surtout qui peuvent faire le choix de vivre ailleurs.

Ce serait dommageable, car ce village, partie intégrante du quartier de Metz – Borny, ne vit pas comme un village gaulois. Il est composé de différentes ethnies, il comporte

des propriétaires, des locataires, et toute la gamme de logements sociaux, et la vie s'y déroule sereinement.

Aussi, je souhaiterais que vous revoyiez ce projet pour ne pas rendre ce village invivable.

A l'heure où beaucoup parlent de remettre de la mixité sociale là où elle n'existe plus, faisons en sorte qu'elle soit préservée là où elle existe.

Le naturel est toujours plus beau que l'artificiel.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur DARBOIS.

M. DARBOIS – Merci Monsieur le Maire.

Chers Collègues, c'est bien sûr une très bonne chose que de vouloir faire baisser la vitesse des voitures à 30 kilomètres / heure en ville.

C'est un plus pour la sécurité - le rapport ne mentionne que ce fait - mais c'est aussi une diminution de la pollution, et donc un point positif vers la diminution des gaz à effet de serre, responsables en partie du changement climatique.

C'est aussi moins de bruit, et donc plus de confort, et moins de nuisance pour les citoyens que nous sommes toutes et tous.

Je regrette que la réglementation à 30 kilomètres / heure ne soit pas appliquée sur tout le territoire de la ville, exceptés bien sûr les boulevards.

Sur tout le territoire.

Alors, on en est loin, on en est, évidemment, très loin.

Vitesse en ville et changement climatique, le lien est évident.

Vous avez évoqué les émissions de télévision relatives aux présidentielles, Monsieur le Maire, télévision que je regarde peu, mais il ne m'a pas échappé, il y a quelques

semaines, qu'il y a quelques semaines encore un animateur de télévision a su, par un discours juste, par un talent de persuasion évident, mettre au cœur du débat l'écologie.

A ce propos, on a vu tous les candidats à la présidentielle se précipiter pour approuver la démarche de cet animateur.

Tant mieux.

Quelques personnes de mon mouvement politique, moi-même, avons même cru que la gravité de l'enjeu valait que nous propositions de dépasser nos partis politiques pour mettre enfin, enfin, l'écologie au cœur du débat, en profitant bien sûr de l'effet HULOT.

Au cœur du débat national, puisque c'est la saison, mais aussi au cœur du local.

Et ça ce sera la saison, bientôt.

M. le Maire – Qu'es-ce que ça à voir avec notre rapport, là ?

M. DARBOIS – Si, tout à fait.

Le lien est évident.

M. le Maire – Vous vous êtes trompé de rapport, là, non ?

M. DARBOIS – Certains, Monsieur le Maire, considèrent aujourd'hui qu'il est extrêmement urgent, extrêmement urgent de mettre tout en œuvre.

Et la baisse de la vitesse est un élément de ça.

Tout en œuvre, pour tenter de retarder, voire d'inverser le processus du réchauffement de la planète, catastrophique pour l'humanité.

Nous sommes, Monsieur le Maire, de ce camp-là.

Et selon les sondages, je crois que de nombreuses personnes le sont aussi.

Et c'est tant mieux.

Tout le monde a applaudi le pacte écologique.

Tout le monde a approuvé le discours sur l'écologie, comme j'en suis à peu près sûr, la majorité d'entre nous, ici.

Pourtant, les propositions et le discours sont les mêmes que ceux que Madame Marie-Anne ISLER-BEGUIN et moi-même tenons ici depuis des années.

Je le redis, certes, avec moins de talent qu'un pro de la télé, mais avec au moins autant de cœur, et en tous les cas avec autant d'honnêteté - j'espère - il faut mettre le paquet, partout où nous avons le pouvoir de le faire, pour faire baisser les pollutions, en l'occurrence pour nous, ici sur Metz et sur l'agglomération, où nous sommes aussi toutes et tous.

Passer toute la ville à 50 ou 30 kilomètres / heure me semble une urgence.

Alors moi, je vous fais une proposition, Monsieur le Maire.

Une séance extraordinaire - la nuit est à nous, après tout - une séance extraordinaire, ou un séminaire d'une journée entière, où nous pourrions débattre de ce que nous pouvons, et devons faire, ici à Metz, pour lutter contre ce réchauffement climatique.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur DARBOIS, est-ce que vous connaissez cette célèbre phrase : "ils en ont parlé, et je l'ai fait."

On pourrait dire ça !

Parce que vous ne vous imaginez pas le nombre de contraventions pour excès de vitesse que je vais donner à Metz tout le temps.

Alors, je ne vous ai pas attendu pour cela !

D'accord ?

M. DARBOIS – C'est très bien, Monsieur le Maire.

Mais j'aimerais que nos policiers municipaux, je le redis puisque vous le dites, moi j'aimerais aussi que nos policiers municipaux mettent des PV quand il y a une vitesse excessive.

Et c'est normal.

Mais qu'ils disent aussi aux gens, dont le moteur tourne à l'arrêt - ça arrive, devant les écoles notamment, devant les boulangeries - disent à ces gens-là, fassent un petit peu de pédagogie pour que les gens coupent leur moteur.

Voilà ce qu'il faudrait faire aussi, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Bon.

Allez !

Prochain, Monsieur ?

Oui, c'est Monsieur GREGOIRE.

M. GREGOIRE – Oui Monsieur le Maire, moi je rappellerai d'abord en préambule que ce sont simplement des aménagements qui accompagnent les grosses opérations de voirie, que vous avez votées le mois précédent.

Ce n'est pas l'intégralité des opérations de voirie, heureusement.

A Madame BORI, je dirai, en toute amitié, qu'on ne peut pas dire que le village de Borny n'est pas un village d'irréductibles gaulois, et puis, en contrepartie, critiquer quand on essaye d'aménager la circulation dans le secteur.

Alors, ce qu'on va faire, ce que je lui propose, c'est qu'on regarde cette chose ensemble, et elle aura toutes les explications possibles sur le pourquoi de la mise en deux voies et du percement de la rue de Colombey.

Mais on ne peut pas d'un côté dire, il faut désenclaver le village de Borny, il faut désenclaver, il faut mettre en place un GPV sur la ZUP, et tout ça, et de l'autre côté, dire ce n'est pas un village de gaulois, il faut de la mixité sociale.

Mme BORI – Non, c'est bien ce que j'ai dit.

Ce n'est pas un village gaulois.

M. GREGOIRE – Voilà.

Mme BORI – Donc il y a déjà de la mixité sociale.

Je ne suis pas contre le désenclavement ...

M. le Maire – Mais si vous vous mettez tous à parler, dans ce cas-là, oui, oui, non !

Mme BORI – Non, mais là ...

M. le Maire – Il n'y a pas de dialogue dans cette salle !

M. GREGOIRE – Non, mais ce que je vous propose, c'est qu'on voit ça ensemble.

D'accord ?

M. le Maire – Ecoutez, je vous interrompez à chaque fois que vous prenez la parole !

Ça vous amusera ?

Mme BORI – C'est le double sens ...

M. le Maire – Bon.

Terminé.

M. GREGOIRE – On verra ça.

On vous donnera toutes ...

M. le Maire – Monsieur GREGOIRE a la parole.

M. GREGOIRE – Pour ce qui concerne ce qu'a dit Monsieur DARBOIS, en fait ce n'était pas une question sur le point.

Je rappellerai simplement que nous n'avons pas, je dirai, de leçon écologique à recevoir parce qu'actuellement, je pense qu'on fait suffisamment de choses.

Les mises en zone 30, moi personnellement, je ne suis pas pour la mise en zone 30 de toute la ville.

Par contre, des mises en zone 30 dans les quartiers, comme nous les faisons, c'est un des éléments pour développer la pratique cyclable qui vous tient à cœur.

Et je vous signale également que sur ce plan-là nous avons le Centre Technique Municipal qui est certifié ISO.

Nous avons un certain nombre de clignotants qui prouvent notre politique en faveur de l'écologie et des tests que vous avez développés.

Et enfin je conclurai sur les travaux actuellement qui sont - on parlait tout à l'heure des pieds dans la mélasse, ou je ne sais plus quelle expression ...

M. – La bouillasse.

M. GREGOIRE – La bouillasse.

Bon.

Eh bien, il y en a deux.

Il y a deux sources de bouillasse, actuellement, dans la ville, qui sont des pistes cyclables.

Donc on ne peut pas dire qu'on ne fait pas grand-chose pour l'écologie en général, comme vous le dites, puisque nous avons deux gros chantiers actuellement qui concernent des pistes cyclables structurantes.

M. le Maire – Qui est contre le rapport ? Personne.

Il est adopté.

POINT 6 – Travaux d'aménagement et de rénovation dans les espaces verts et les serres municipales.

Rapporteur : Mme FROHMAN, Conseiller Délégué

Merci Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés publics,

Vu le Code des Marchés publics pris notamment en ses articles 28 et 40,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales pris notamment en son article L.2122-22 4°,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

Considérant la nécessité de réaliser les opérations suivantes :

TRAVAUX DE RENOVATION DANS LES ESPACES VERTS :

Abords du gymnase de la Patrotte : 20 000,00 € TTC
Remise en état du réseau d'évacuation d'eaux pluviales

Jardin Botanique : 15 000,00 € TTC
Réfection d'une allée

TRAVAUX DE RENOVATION DES SERRES MUNICIPALES :

Centre Horticole : 15 000,00 € TTC

Jardin Botanique : 10 000,00 € TTC

CONSIDERANT

Que le coût total de ces travaux est estimé à :

60 000,00 € TTC

DECIDE

La réalisation de ce programme

CHARGE Monsieur le Maire ou son délégué dûment habilité, de préparer, d'engager et de prendre toute décision en sa qualité de représentant du Pouvoir adjudicateur concernant cette procédure de marché public menée par voie de procédure adaptée en vue de la réalisation de ces opérations,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, notamment les marchés, ainsi que les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés publics dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans la limite des crédits alloués ;

SOLLICITE

Les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

M. le Maire – Merci.

Pas d'observation ?

Adopté.

POINT 7 – Création d'un terrain multisports dans le quartier des Hauts de Vallières.

Rapporteur : Mme MAIRE-MARTIN, Conseiller Délégué

Monsieur le Maire, chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU le décret n° 2006-975 du 1er Août 2006 portant Code des Marchés Publics,

VU le Code des Marchés Publics pris notamment en ses articles 28 et 40,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L 2122-22-4°,

VU la loi n° 95-127 du 8 Février 1995 prise notamment en son article 8,

CONSIDERANT l'intérêt qui s'attache à compléter l'offre en équipements sportifs du quartier des Hauts de Vallières,

CONSIDERANT que le montant estimé du marché est de 70.000 euros à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours,

DÉCIDE l'aménagement d'un terrain multisports rue des Marronniers,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'engager les procédures de consultation des entreprises par voie de procédure adaptée pour l'exécution des travaux,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de mener à bien la procédure de marché et de procéder au choix du ou des attributaires,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à cette opération notamment le ou les marchés à intervenir y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués, et dans les conditions prévues par l'article 20, du Code des Marchés Publics,

SOLLICITE toutes subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

M. le Maire – Pas d'observation ?

Adopté.

POINT 8 – Parc de la Seille – Equipements complémentaires.

Rapporteur : Mme STEMART, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire, chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU le décret n° 2006-975 du 1er Août 2006 portant Code des Marchés Publics,

VU le Code des Marchés Publics pris notamment en ses articles 28 et 40,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L 2122-22-4°,

VU la loi n° 95-127 du 8 Février 1995 prise notamment en son article 8,

CONSIDÉRANT l'intérêt d'équiper le parc de la Seille de jeux complémentaires pour les enfants,

CONSIDÉRANT l'intérêt de doter cet espace de brumisateurs,

DÉCIDE l'acquisition d'équipements ludiques ainsi que de brumisateurs pour un montant global estimé à 59 000 euros TTC à financer au moyen de crédits inscrits au programme d'investissement 2007,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de préparer et d'engager les procédures de consultation des entreprises selon la procédure conforme aux dispositions du Code des Marchés Publics pour l'exécution des travaux et des commandes de fournitures ou prestations spécialisées,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, notamment le ou les marchés à intervenir y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués et dans les conditions prévues par l'article 20 du Code des Marchés Publics,

VOTE un crédit d'égal montant,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Mme STEMART – Je préciserai que toutes les promenades du Parc, le long de la Seille, ainsi que les pontons de pêche, sont déjà accessibles aux personnes en fauteuil, et cette aire de jeux sera, à l'avenir, à l'instar de celles du Plan d'Eau.

M. le Maire – Merci.

Monsieur GROS, Monsieur FOUCAULT et Monsieur DAP

Monsieur FOUCAULT, je vais quand même vous dire, vous parlez beaucoup. Vous serez probablement le plus pénalisé comme étant le représentant du plus petit Groupe, si j'organise.

Allons-y, Monsieur GROS.

M. GROS – Je vais être extrêmement bref.

Monsieur le Maire, chers Collègues, il y a une phrase qui me fait un peu tiquer, c'est la phrase, "la politique consiste au renforcement des grandes aires de jeux plutôt que de multiplier les équipements épars et peu fréquentés."

Et vous m'avez fait une lettre, il n'y a pas longtemps, Monsieur le Maire, indiquant que tels petits espaces de jeux ne méritaient pas une attention particulière dans la mesure où il fallait privilégier les grands.

Je voudrais simplement dire qu'il y a des quartiers où il n'y a pas de grandes aires de jeux, et que les petites aires de jeux sont fréquentées par les nounous, en particulier, tous les jours, et par les mamans avec leurs enfants pendant les vacances scolaires, et en fin de journée, et les mercredis.

Et donc je souhaiterais que dans les quartiers où il n'y a pas de grandes aires de jeux - je comprends la politique finalement, je ne veux pas la critiquer – et qu'on ne néglige pas les petites aires de jeux qui, elles, servent quand même à beaucoup de monde, là où il n'y a pas de grandes aires de jeux.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur DAP.

M. DAP – Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le Parc de la Seille est devenu un lieu de promenades très prisé et on ne peut que s'en réjouir.

Je m'y promenais un dimanche, il y a trois semaines, et j'ai été surpris par les pétarades de deux mini-motos qui faisaient la course dans les allées pourtant réservées aux promeneurs.

D'autres quartiers de Metz étant victimes de ces agressions sonores dues à ces mêmes engins, je vous demande Monsieur le Maire ce que vous comptez faire pour empêcher ces cavalcades.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur FOUCAULT.

M. FOUCAULT – Monsieur le Maire et chers Collègues, il est question d'équipements complémentaires sur le Parc de la Seille.

Sur les équipements à mettre en place, je n'ai pas de remarques particulières à faire, et je pense d'ailleurs que l'idée du système de brumisation est une idée originale.

Afin toujours de valoriser le Parc de la Seille, et l'image du quartier en général, la Ville ne pourrait-elle pas envisager une petite structure thermale à cet endroit, puisqu'une source thermale d'eau chaude avait été captée par un sondage près de la Piscine Lothaire ?

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – Et un casino aussi, hein !

M. JACQUAT – Il n'y a que ça qui est intéressant. Ce n'est pas la station, c'est le casino !

M. le Maire – Monsieur NAZEYROLLAS, et ensuite Madame STEMART.

M. JACQUAT – C'est le casino qui est intéressant !

M. NAZEYROLLAS – Je me permets de répondre sur le sondage, parce que ça me rajeunit.

Heureusement qu'il faut un peu de mémoire, une fois.

Ça me ramène - je n'ose pas le dire - plus de 30 ans en arrière. Quand on a construit la piscine olympique, on avait fait à l'époque un sondage pour vérifier si on avait des possibilités d'alimentation en eau chaude.

Ce sondage, de mémoire, avait dû être fait à peu près à 600 mètres, et on tombait dans la nappe d'eau qui est d'ailleurs, je ne sais plus quel est son nom, mais c'est celle qui alimente, effectivement, tout le secteur d'Amnéville les Thermes.

Or, cette nappe d'eau avait trois caractéristiques.

La première, très ferrugineuse, l'eau ferrugineuse, n'est-ce pas ?

La seconde caractéristique, très chargée en sel.

Et la troisième caractéristique, c'est qu'elle perdait un nombre respectable de degrés, en passant de 600 à 0 mètre.

Et l'ensemble de ces éléments qui aurait impliqué station de déférisation, traitement contre le sel, et finalement pas le résultat en termes de calories qu'on attendait, avait fait que cette idée avait été très justement abandonnée.

Et je ne crois pas qu'on puisse la faire revivre dans ces conditions, sans évoquer la conséquence que pourrait avoir, sur l'assèchement total d'Amnéville les Thermes, le fait de lui pomper l'eau, si j'ose dire.

Voilà.

M. le Maire – Madame STEMART.

Mme STEMART – Oui Monsieur le Maire.

Eh bien écoutez, Monsieur GROS, j'ai répondu à votre Collègue la semaine dernière sur la même question que vous posez.

Nous avons décidé de privilégier les grandes aires de jeux, pour offrir un maximum de plaisir aux enfants, qu'ils soient de tous âges, je le répète, dans une famille, pour une fratrie du plus petit au plus grand, y compris, comme le point précédent présenté par Madame Sophie MAIRE, les terrains multisports qui offrent des grandes plaines de jeux, autant pour les nounous que pour les parents, et qui conviennent à toutes ces tranches d'âge.

Tous les quartiers en sont équipés.

Et les petites aires de jeux existent également, à côté des Mairies de quartiers ou dans des points plus stratégiques, fréquentés par les enfants au bord des écoles.

Donc nous sommes suffisamment fournis en aires de jeux sur la ville dans tous les quartiers.

Concernant les incivilités sur le Parc de la Seille, je n'ai pas grand-chose d'autre à répondre, si ce n'est que ça fait partie des incivilités grandissantes de la population en général, pour lesquelles, particulièrement pour les parcs et jardins de la ville, nous avons une brigade de gardes-champêtres en VTT qui circule, et qui appréhendent, quand ils le peuvent, eh bien ces jeunes gens qui ne respectent pas le règlement.

M. le Maire – Merci.

Pas d'opposition au rapport ?

Il est adopté.

POINT 9 – Cession de terrains (2 cas).

Rapporteur : M. VETTER, Conseiller Municipal

Merci Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

MOTION 1

OBJET : CESSION D'UNE EMPRISE COMMUNALE COMPLÉMENTAIRE À LA SARL LEONARD SUR LE BAN DE LA MAXE.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDERANT :

- que, par délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2006, la Ville de Metz décidait de céder à Mr LEONARD – SARL LEONARD JM l'emprise communale d'environ 75 a dont il est actuellement locataire sur le ban de la Maxe ;
- que, dans le cadre d'entretiens ultérieurs, l'intéressé a souhaité acquérir une surface complémentaire approximative de 55 a ;

VU :

- la délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2006 ;
- l'évaluation des Services Fiscaux de la Moselle ;
- l'accord de l'intéressé ;

DECIDE

1) - de céder à la SARL LEONARD JM représentée par Mr J.M. LEONARD – 57140 LA MAXE une emprise complémentaire d'environ 55 a à distraire des terrains cadastrés sous :

Ban de la MAXE
Section 6 – n° 123 – La Goujenotte – 45 a 33 ca
Section 7 – n° 113 – La Corvée – 1 ha 71 a 94 ca
Section 7 – n° 166 – La Corvée – 61 a 07 ca

- 2) - de réaliser cette opération pour un montant approximatif de 27 500 € conformément à l'évaluation des Services Fiscaux de la Moselle ;
- 3) – de prendre les frais d'arpentage à la charge de la Ville de Metz ;
- 4) - de laisser les frais d'acte et honoraires de notaire à la charge de l'acquéreur ;

5) - d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice en cours ;

6) - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente et à signer tous documents y afférents.

MOTION 2

OBJET : CESSIION AU GROUPE LAZARD CONSTRUCTION D'UNE EMPRISE COMMUNALE COMPLEMENTAIRE SITUEE BOULEVARD DE LA DEFENSE SUR LE BAN DE BORNLY.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDERANT :

- que, par délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2006, la Ville de Metz décidait de céder au GROUPE LAZARD, conformément à la demande de permis de construire, une parcelle de 9277 m² située entre les boulevards de la Défense et de la Solidarité en vue de la construction de bâtiments de bureaux ;

- que l'avant-projet a été élaboré sur la base d'une superficie d'environ 9 800 m² ;

VU :

- la délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2006 ;

- l'évaluation des Services Fiscaux de la Moselle ;

- l'accord du GROUPE LAZARD sur le prix proposé de 45 € le m² ;

DECIDE

1) - de céder au GROUPE LAZARD – 1, allée de la Robertsau – 67000 STRASBOURG une emprise communale complémentaire d'environ 700 m² située boulevard de la Défense ;

2) - de réaliser cette opération pour un montant approximatif de 31 500 €, le prix exact, payable au comptant à la signature de l'acte, étant déterminé après arpentage du terrain ;

3) - d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice en cours ;

4) - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente et à signer tous documents y afférents.

M. le Maire – Merci.

Pas d'opposition ?

Adopté.

POINT 10 – Aménagement provisoire, après démolition, de l'emprise militaire dénommée "Fraction de l'Arsenal III".

Rapporteur : Madame GENET, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire, chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDERANT :

- que dans l'attente de la définition d'un projet d'aménagement, la démolition de l'emprise militaire dénommée « Fraction de l'ARSENAL III » suivie d'une opération de verdissement provisoire s'avèrent nécessaire ;

- qu'en confiant l'ensemble de ces travaux à l'EPFLorraine, la Ville de Metz devrait bénéficier d'une subvention du PRARD (Plan Régional d'Accompagnement des Restructurations de la Défense) pouvant atteindre 50% ;

VU :

- la délibération du Conseil Municipal en date du 30 octobre 2003 ;

- l'acte de vente CA2M / Ville de Metz en date du 15 décembre 2006 ;

DECIDE :

- de procéder à la démolition de l'emprise militaire dénommée « Fraction de l'Arsenal III » et au verdissement provisoire de l'emprise foncière ;
- de confier à l'EPFLorraine la maîtrise d'ouvrage de ces travaux estimés à environ 150 000,-€, permettant ainsi la prise en charge de 50% de leur montant par le PRARD, la part financière restant à charge de la Ville étant alors évaluée à 75 000,-€ ;
- de financer ces travaux au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

M. le Maire – Monsieur GROS.

M. GROS – Monsieur le Maire, chers Collègues, la situation du secteur des friches militaires de la rue Nicolas Jung évolue enfin, pour une partie seulement des espaces concernés par les anciens locaux de l'ex Etablissement Régional du Matériel.

Cet aménagement, tant attendu dans le quartier et par les 15 000 automobilistes qui passent là chaque jour, m'amène à soulever deux questions.

La première : pourquoi ne réalise-t-on pas la même opération de l'autre côté de la rue Nicolas Jung, sur l'autre secteur de l'ERM ?

Cet espace aussi a été squatté à plusieurs reprises et les bâtiments qui s'y trouvent sont de plus en plus dégradés ; des feux y ont dernièrement été allumés.

Ce qui va se faire d'un côté de la rue doit se faire de l'autre rapidement, l'Armée n'ayant plus aucune activité depuis longtemps, et l'Etat ayant renoncé à y construire un centre de rétention, comme cela avait été envisagé un moment. Il faut achever ce second terrain et nettoyer à la friche.

Ma seconde question concerne la suppression du passage à niveau de la Patrotte, voisin.

La réunion qui s'est tenue le 31 Janvier dernier, à l'initiative du Préfet, à ce sujet, et qui a rassemblé outre le Secrétaire Général de la Préfecture, les Services de la Ville, du Département et de Réseau Ferré de France, devrait permettre d'avancer enfin dans ce dossier.

Comme Conseiller Général, j'ai obtenu du Département qu'il effectue dès 1999 une étude préliminaire de 500 000 francs, qui a montré que la solution du passage inférieur, au même endroit, était la plus sensée, et même la seule possible.

Le Département a même acheté, ensuite, une partie des terrains de l'emprise dont il est question aujourd'hui.

Responsable de la route de Woippy, le Département a déclaré accepter l'entière responsabilité de cette voie.

Même chose avec Réseau Ferré de France, pour le pont-rail, à étudier et à construire.

Reste la Ville qui est responsable de l'ensemble de l'urbanisme du quartier, lequel est manifestement à revoir, compte tenu, d'une part de la libération des friches militaires dont nous débattons aujourd'hui, et d'autre part de l'abandon évident de la VR52, sorte d'autoroute urbaine imaginée il y a plus de 30 ans, voire 40 ans, et qui figure toujours, malgré notre avis, sur les documents d'urbanisme de la ville, Plan Local d'Urbanisme, et Plan de Déplacements Urbains, sans aucune chance d'être jamais réalisée.

Encore faut-il le dire et de décider de ce qui la remplacera en matière de voirie.

Monsieur le Maire, le financement de l'étude détaillée de la suppression du passage à niveau de la Patrotte est bouclé depuis plusieurs mois, à 200 000 euros, réparti à 50 % pour Réseau Ferré de France, 25 % pour le Conseil Général, et 25 % pour la Ville.

Nous avons échangé un important courrier à ce sujet.

Les enjeux urbains de ce projet sont très importants pour notre ville, ce qui justifie que la Ville en prenne la maîtrise d'ouvrage.

Je le souhaite.

Il est temps de le décider.

Le moment est venu, enfin, de passer aux actes pour ce dossier vieux de 30 ans, dont d'ailleurs Monsieur FERRARI s'était beaucoup occupé en son temps, mon prédécesseur, et dont la résolution a été annoncée par le Ministre des Transports pour 2009.

Je vous remercie.

M. le Maire – Madame GENET.

Mme GENET – Oui, Monsieur le Maire, alors je partage aussi votre avis, Monsieur GROS, c'est dommage de démolir d'un côté et pas de l'autre.

Simplement que l'autre côté, ça appartient encore à l'Armée.

Et pour l'instant, alors jusqu'à cette semaine, ou la semaine dernière, ça commence à frémir, et l'Armée proposerait donc d'entamer des négociations avec les futurs acquéreurs et plus particulièrement la Ville.

Mais pour l'instant, toute cette partie-là est encore à l'Armée.

Par rapport au passage à niveau, moi je voudrais simplement dire que je me demande encore et toujours si c'est vraiment une priorité des habitants ?

Ça, je n'ai pas vraiment la réponse, et je pense que majoritairement, ça ne les intéresse pas.

Et quand on leur parle de créer un passage à niveau, la première chose qu'ils demandent c'est, combien ça va coûter ?

Et avec tout cet argent-là, est-ce qu'on ne pourrait pas plutôt réorganiser notre quartier, et le mettre sur l'environnement de notre quartier ? Et je pense plus particulièrement aux habitants de la Patrotte.

Je ne crois pas non plus que ce soit une priorité de la SNCF parce que, à ce jour, il ne fait toujours pas partie des passages à niveau les plus accidentogènes qui ont été déterminés par la SNCF.

Par rapport à l'étude globale du terrain de droite, comme du terrain de gauche, qui pourraient être libérés prochainement, je passerai la parole à Monsieur André NAZEYROLLAS.

De toute façon, je pense que ça doit faire partie d'une étude globale, parce qu'un certain nombre d'endroits sur ces terrains-là sont en zones inondables, et ça doit faire partie d'une étude donc globale.

Et je passe la parole à Monsieur André NAZEYROLLAS.

M. NAZEYROLLAS – Eh bien, c'est très simple.

Je vais dire simplement qu'on va le mettre à l'étude.

M. le Maire – Merci.

Sur le rapport lui-même, il n'y a pas d'opposition ?

Il est adopté.

POINT 11 – Cession d'immeubles communaux (4 cas).

Rapporteur : M. KHALIFE, Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire,

MOTION 1

OBJET : CESSION DE DEUX LOGEMENTS COMMUNAUX ET D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUES 2/4 RUE SAINTE-BARBE A METZ

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDERANT :

- que la Ville de Metz est propriétaire de l'immeuble situé 2/4 rue Sainte-Barbe à Metz ;
- qu'aux termes d'un bail commercial en date du 25 novembre 2004, le rez-de-chaussée gauche constitué d'une salle de débit de boissons ainsi que le logement du premier étage gauche sont loués à la SARL NEMRUT ;

VU :

- le souhait de Madame BONNET gérante de cette société de se porter acquéreur du local commercial et du logement dont elle est locataire, ainsi que de l'appartement situé au deuxième étage ;
- l'évaluation des services fiscaux de la Moselle fixant la valeur vénale de ces biens à 293 000,-€ ;

DECIDE :

1 – de céder, en l'état, à la SARL NEMRUT le local commercial, les deux logements côté gauche, situés dans l'immeuble communal 2/4 rue Sainte-Barbe à Metz, cadastré sous :

BAN de METZ

Section 4 n° 71

ainsi que le parking attenant à distraire de la parcelle section 4 – n° 71,

2 – de constituer dans l'immeuble 2/4 rue Sainte-Barbe à Metz un régime de copropriété dont les frais de notaire et de géomètre seront répercutés à l'acquéreur au prorata des millièmes ;

3 – de réaliser cette opération pour le prix de 293 000,-€ payable au comptant à la signature de l'acte ;

4 – de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire;

5 – d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice en cours ;

6 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente et de la mise en place du régime de copropriété, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

MOTION 2

OBJET : CESSION D'UN LOGEMENT COMMUNAL SITUE RUE DE PROVENCE A MOULINS LES METZ A M. ET Mme LEDY

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDERANT :

- que la Ville de Metz est propriétaire de trois logements dans la Résidence « Le Faucigny » rue de Provence à Moulins les Metz ;
- que la propriété de ces logements ne présente plus d'intérêt particulier pour la Ville de Metz, et qu'il a été décidé de les mettre en vente ;
- que selon les dispositions de la loi de 1989 régissant ces trois baux d'habitation, les locataires bénéficient d'un droit de préemption et sont donc prioritaires pour l'achat de leur logement ;

VU :

- l'évaluation des services fiscaux de la Moselle fixant la valeur vénale de ce bien à 100 000,-€ ;
- la décision de Monsieur et Madame LEDY d'accepter l'offre de vente faite par la Ville de Metz ;

DECIDE :

1 – de céder, en l'état, à Monsieur et Madame LEDY le logement communal qu'ils occupent dans l'immeuble situé 3, rue de Provence à Moulins les METZ et cadastré sous :

BAN DE MOULINS LES METZ

Section 13 n° 733

correspondant au lot de copropriété n° 0325 4550 000 48, représentant 349 millièmes ;

2 – de réaliser cette opération pour le prix de 100 000,-€ payable au comptant à la signature de l'acte ;

3 – de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire;

4 – d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice en cours ;

5 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

MOTION 3

OBJET : CESSION D'UN LOGEMENT COMMUNAL SITUE RUE DE PROVENCE A MOULINS LES METZ A M. et Mme MOENS

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDERANT :

- que la Ville de Metz est propriétaire de trois logements dans la Résidence « Le Faucigny » rue de Provence à Moulins les Metz ;
- que la propriété de ces logements ne présente plus d'intérêt particulier pour la Ville de Metz, et qu'il a été décidé de les mettre en vente ;
- que selon les dispositions de la loi de 1989 régissant ces trois baux d'habitation, les locataires bénéficient d'un droit de préemption et sont donc prioritaires pour l'achat de leur logement ;

VU :

- l'évaluation des services fiscaux de la Moselle fixant la valeur vénale de ce bien à 100 000,-€ ;
- la décision de Monsieur et Madame MOENS d'accepter l'offre de vente faite par la Ville de Metz ;

DECIDE :

1 – de céder, en l'état, à Monsieur et Madame MOENS le logement communal qu'ils occupent dans l'immeuble situé 5, rue de Provence à Moulins les METZ et cadastré sous :

BAN DE MOULINS LES METZ

Section 13 n° 733

correspondant au lot de copropriété n° 0325 4550 000 47, représentant 291 millièmes ;

2 – de réaliser cette opération pour le prix de 100 000,-€ payable au comptant à la signature de l'acte ;

3 – de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire;

4 – d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice en cours ;

5 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

MOTION 4

OBJET : CESSION DE LOCAUX COMMUNAUX SITUES DANS LA TOUR B DU WTC AU TECHNOPOLE

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDERANT :

- que la Ville de Metz est propriétaire de locaux situés au 5ème étage de la Tour B du WTC 2, rue Augustin Fresnel au Technopôle ;
- que par convention en date du 18 mai 1993, ces locaux ont été mis gratuitement à disposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle (CCIM), qui les sous-loue à l'Association du WTC ;
- qu'après deux renouvellements annuels, cette convention arrive à échéance le 31 mars 2007 ;

VU :

- l'évaluation des services fiscaux de la Moselle fixant la valeur vénale de ces biens à 360 000,-€ ;
- l'accord de la CCIM de se porter acquéreur de ces locaux au prix de 360 000,-€;

DECIDE :

1 – de céder, en l'état, à la CCIM les locaux dont elle est locataire, situés au 5ème étage de la Tour B du WTC 2, rue Augustin Fresnel au Technopôle, immeuble cadastré sous :

BAN de BORNY

Section CB n°91

correspondant au lot de copropriété n°9, et représentant 144 millièmes dans les parties communes ;

2 – de réaliser cette opération pour le prix de 360 000,-€ payable au comptant à la signature de l'acte ;

3 – de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire;

4 – d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice en cours ;

5 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

MOTION 5

OBJET : CESSION DU CENTRE EQUESTRE DE CHAMBIERE

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDERANT :

- que le 7 janvier 1987, la Ville de Metz a mis à disposition de Monsieur Marc SEICHEPINE par bail emphytéotique le complexe hippique situé sur l'Ile Chambière ;
- que ce bail emphytéotique est arrivé à échéance le 14 décembre 2006 ;

VU :

- l'évaluation des services fiscaux de la Moselle fixant la valeur vénale de ce bien à 297 000,-€ ;
- l'accord de Monsieur SEICHEPINE de se porter acquéreur de cet ensemble immobilier au prix de 297 000,-€ correspondant à l'évaluation des services fiscaux de la Moselle ;

DECIDE :

1 – de céder, en l'état, à Monsieur Marc SEICHEPINE le complexe hippique situé sur l'Ile Chambière cadastré sous :

BAN DE METZ

Section 13 n°22

- 2 – de réaliser cette opération pour le prix de 297 000,-€ payable au comptant à la signature de l'acte ;
- 3 – de laisser M. SEICHEPINE s'adresser directement à l'Etat pour l'acquisition d'une partie du bâtiment principal implantée sur un terrain lui appartenant ;
- 4 – de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- 5 – d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice en cours ;
- 6 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

M. le Maire – Merci Docteur.

Pas d'opposition ?

Adopté.

POINT 12 – Convention entre la Ville de Metz et l'AGURAM pour 2007.

Rapporteur : Mlle RAFFIN, Conseiller Délégué

en lieu et place de M. LAFRAD, Conseiller Municipal, excusé

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU le projet de convention pour 2007 entre la Ville de Metz et l'AGURAM,

APPROUVE la convention pour 2007 entre la Ville de Metz et l'AGURAM,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le document annexé,

ATTRIBUE dans ce cadre une subvention de 200 000 € à l'AGURAM,
VOTE les crédits nécessaires,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

M. le Maire – Monsieur DAP, Monsieur JEAN et Monsieur GROS.

Monsieur DAP.

M. DAP – Monsieur le Maire, mes chers Collègues, on ne peut que se féliciter de la qualité du travail de notre agence d'urbanisme.

En effet, les études produites sont de grande valeur et permettent aux élus d'agir au mieux des intérêts de l'agglomération.

On ne peut alors que regretter que ces actions soient parfois si longues à devenir réalités, ainsi le Plan de Déplacements Urbains, l'AGURAM avait produit enquêtes et documents lors du mandat municipal précédent, il y a plus de 6 ans, et on voit dans quelles ornières est enlisé aujourd'hui ce PDU.

Donc en conclusion, permettez-moi de donner une bonne note à l'AGURAM, mais une très mauvaise à ceux qui pilotent ou plutôt qui freinent le PDU.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur JEAN.

M. JEAN – Oui Monsieur le Maire, il y a quelques mois de ça, j'avais demandé que me soit communiquée une étude de l'AGURAM.

Et le Président de l'AGURAM, qui par ailleurs exerce les fonctions de Premier Adjoint, m'avait répondu qu'il ne pouvait pas me les communiquer. Il m'avait renvoyé vers le Maire de Metz qui avait payé ces études.

Alors moi, je ne voterai cette subvention que si vous garantissez à tous les élus, ici présents, de la Majorité comme de l'Opposition, l'accès aux travaux de l'AGURAM.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur GROS.

M. GROS – Monsieur le Maire, chers Collègues, je voulais dire la même chose en d'autres termes.

J'ai rencontré par hasard, sur le terrain, lors d'une tournée de quartier, des personnes de l'AGURAM qui étaient en train de commencer l'étude sur la Patrotte.

Et donc c'est comme ça que j'ai deviné, j'ai appris qu'il y avait une étude en cours.

Et quand je vois l'intérêt que représentent les sujets qui sont proposés, parce que, effectivement, c'est très pertinent, je regrette a posteriori que les études précédentes ne soient pas communiquées.

Alors je sais, en théorie, que l'accès aux documents administratifs nous permet de forcer, en quelque sorte, l'accès à ces informations.

Il n'empêche que, comme élu, je pense qu'il serait de bonne gestion de la démocratie locale que nous ayons, au moins par Groupe, dans nos locaux, un exemplaire de toutes les études qui sont faites directement à la demande de la Ville. Et que nous ayons un exemplaire aussi par Groupe, ou par un système quelconque, de toutes les études qui relèvent de la CA2M.

Je vous remercie.

M. le Maire – Alors d'abord Monsieur NAZEYROLLAS et ensuite Mademoiselle RAFFIN.

Alors, Monsieur NAZEYROLLAS.

M. NAZEYROLLAS – Je vais répondre, si vous le permettez.

Mais si vous voulez bien considérer que je ne prends pas part au débat, et que je ne prends pas part au vote, comme Président de l'AGURAM.

Mais je vais répondre aux questions qui ont été évoquées.

- M. NAZEYROLLAS, Premier Adjoint au Maire,

ne prend pas part au débat, ni au vote –

M. NAZEYROLLAS – En ce qui concerne la fourniture d'études de l'AGURAM, par l'AGURAM elle-même, à la demande, ce n'est pas son rôle.

L'AGURAM a des contrats à passer avec les différentes collectivités.

Ce sont soit des contrats qu'on dit partenariaux, des contrats de nature globale, un peu comme celui-ci, soit des contrats spécifiques pour telle ou telle étude.

Mais il est bien évident que la propriété et la diffusion de ces études relèvent de la responsabilité de chacune des collectivités, ce qui me semble tout à fait normal.

Et l'AGURAM, de son côté, édite, ou diffuse largement, un certain nombre d'études de documents qui font partie de sa mission générale, qu'il s'agisse de l'évolution du logement, qu'il s'agisse de l'évolution du logement social.

Il y a un certain nombre d'études que d'ailleurs je pense vous recevez.

Donc sur ce point-là, c'est très clair.

Et à ma connaissance, il n'y a jamais eu le moindre refus, d'une collectivité, de communiquer les documents.

Il a pu y avoir des dysfonctionnements, mais des refus, je n'en vois pas la raison, d'autant que s'agissant de certaines de ces études, notamment lorsqu'elles concernent des quartiers, il est assez fréquent qu'elles soient passées en Commission d'Urbanisme.

Et là, je parle pour la Ville de Metz.

Je ne parle pas, évidemment, pour les autres communes.

Et donc en Commission d'Urbanisme, tous les Groupes sont en principe représentés, et très souvent les études faites sur tel ou tel quartier sont présentées en Commission d'Urbanisme, et ensuite, ça va plus loin, jusqu'au Conseil Municipal.

Mais en ce qui me concerne, et pour la diffusion d'études concernant l'Urbanisme et la mise à disposition, moi je n'y vois absolument aucun inconvénient.

M. le Maire – Pas d'opposition ?

Monsieur NAZEYROLLAS ne prend pas part au vote.

C'est inscrit au procès-verbal.

Et le point est adopté.

POINT 13 – Installation d'une production d'eau chaude solaire à la Piscine Olympique.

Rapporteur : M. MULLER, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire, chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions Compétentes entendues,

VU le Code des Marchés Publics, pris notamment en ses articles 26, 33, 57 et 59,

VU la loi n°95 -127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de promouvoir les énergies renouvelables et de réduire les émissions de gaz à effet de serre,

DECIDE de réaliser les travaux de mise en place de capteurs solaires à la piscine olympique pour un montant de 290 000 Euros TTC, à financer au moyen des crédits inscrits au programme d'investissement 2007,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer les consultations de marchés correspondantes par voie d'appel d'offres en application des dispositions du Code des Marchés Publics,

RENVOIE à la Commission d'Appel d'Offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire du marché correspondant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre, et à accepter la participation de l'UEM sous forme de certificats d'économie d'énergie,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer le ou les marchés correspondant à cette opération ainsi que les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics et dans les limites fixées par la loi du 8 février 1995,

ORDONNE les inscriptions budgétaires prévues au programme d'investissement 2007.

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre notamment de l'ADEME et de la Région Lorraine pour un montant de 144 000 euros.

M. MULLER – Je voudrais simplement profiter de ce rapport, pour souligner le rôle extrêmement positif des échanges qui ont lieu dans le cadre du Quattropôle, entre Luxembourg, Trêves, Sarrebruck et Metz, pour mettre vraiment en œuvre ces projets, car nos voisins ont déjà une considérable expérience en la matière.

Et je crois que ces échanges ont permis de bien cibler et de bien tester ce projet.

Je crois que cette toiture solaire permettra de mettre en évidence les gains d'énergie réelle, et permettra certainement, pour l'avenir, de multiplier les expériences au sein de la ville, notamment par des toitures souples faites de capteurs solaires, à la fois solaire thermique et solaire photovoltaïque.

De ce contexte-là, bien évidemment, il est clair que nous contribuons, certes modestement, à diminuer le réchauffement climatique dont vous parliez tout à l'heure.

Donc, la motion est en conséquence.

M. le Maire – Merci.

Alors, Monsieur DARBOIS et Monsieur GROS.

M. DARBOIS – Juste un mot.

Très bien, il faut le dupliquer ailleurs.

Et quand je lève les yeux, toujours vers ces lustres aux cent mille lumières, je pense qu'on a encore un gros effort à faire.

Vous avez raison, Monsieur MULLER ...

M. – Des bougies ...

M. DARBOIS - ... nous sommes encore trop modestes.

M. - ... toute la nuit ...

M. le Maire – Monsieur GROS.

M. GROS – Monsieur le Maire, chers Collègues, j'ai eu tout à l'heure un grand plaisir à écouter l'échange qu'il y a eu entre Monsieur FOUCAULT et Monsieur NAZEYROLLAS, sur le puits allant au grès vosgien, il s'agit de cette nappe-là, mon cher Monsieur NAZEYROLLAS, le grès vosgien qui existe sous nos pieds.

Je voudrais dire que, s'agissant d'économies d'énergie autour de cette piscine, et effectivement Monsieur André NAZEYROLLAS a bonne mémoire, j'ai moi-même été consulter quelques archives.

Nous avons sous les pieds la nappe du grès vosgien, qui s'enfonce sous Metz, mais également sous Amnéville, je cite ces noms au hasard, et sous Nancy.

La piscine ... eh oui, et jusque là-bas, jusqu'à Mondorf, me dit à l'instant Monsieur Laurent DAP... et sous Vittel, mais là, sans sel.

Et il se trouve qu'effectivement, l'eau est chaude, même très chaude ; elle est sous pression, elle est ferrugineuse, elle est sulfatée.

Et donc très salée.

Il se trouve également que Nancy thermal, la grande piscine ancienne de Nancy fonctionne avec cette eau-là.

Elle est déférisée et elle est minéralisée.

Et elle sert à se baigner, je me suis baigné dedans.

Et également à Amnéville, où cela a un succès fou.

Il se trouve enfin qu'au point de vue thermique, au point de vue thermodynamique même, ces eaux sont suffisamment chaudes pour satisfaire complètement les besoins en chauffage d'eau de ces piscines.

J'ajoute qu'à l'époque, c'est-à-dire, je n'ai pas retrouvé la date exacte, mais entre 75 et 80, nous avons eu un débat, parce qu'il existe à côté de la piscine un puits de 700 mètres de profondeur qui a été fait sous la première annexion.

Ce sont les Allemands qui ont fait ces puits, et ils étaient très curieux de savoir ce qui avait, au grès vosgien, et ils en ont fait plusieurs, dont un qui est tout près.

Ce puits, finalement, comme l'a dit Monsieur le Premier Adjoint, n'a pas été exploité à l'époque, parce que les enjeux thermiques et thermodynamiques n'étaient pas les mêmes, et il a été bouché.

Je rappelle qu'il est artésien, c'est-à-dire que l'eau est sous pression.

Et j'ai un Collègue de l'Agence de l'Eau qui m'a raconté, aujourd'hui même, que lui-même, un jour, il a été enlever la valve, et que l'eau est montée à 10 mètres de haut, et qu'il a eu un mal de chien à prendre tous les moyens pour pouvoir reboucher le geyser, si je puis dire.

Tout ça pour dire que je pense que, compte tenu des remarques que vient de nous faire le Professeur MULLER, premièrement.

Deuxièmement, de la crise, que nous rappellent si souvent Monsieur René DARBOIS et sa Collègue, du réchauffement climatique, cette piscine est une grosse consommatrice d'énergie.

Moi je souhaiterais, puisqu'on en est à la période des vœux d'études, on en sort, qu'on réétudie à nouveau - je rappelle que ce puits, il est bouchonné, mais il n'est pas détruit, il existe toujours bien évidemment – qu'on regarde s'il n'est pas intéressant – il a été bouchonné, oui – de voir s'il n'est pas rentable, je dis économiquement rentable, et en tout cas, dans le cadre de l'Agenda 21, de, à nouveau, nous intéresser à cette nappe qui est chaude, et qui est extrêmement intéressante, voir Amnéville, et voir Nancy.

Je vous remercie.

M. le Maire – Merci Monsieur le Professeur.

Bon.

M. GROS – Non, c'est Monsieur MULLER le Professeur.

Moi je suis ingénieur.

M. le Maire – Sur le rapport lui-même, il n'y a pas d'opposition ?

Ah, Monsieur MULLER ! Vous voulez répondre ?

M. MULLER – Oui, je voulais juste apporter deux petites précisions.

En ce qui concerne la lumière, sous les lustres, puisque vous l'avez évoquée, aujourd'hui, il y a des études très pertinentes qui sont en train de se faire, ce n'est pas encore totalement au point, pour utiliser des lampes d'iode qui consomment très peu d'énergie.

Je ne pense pas que ce soit encore totalement adaptable à ce type de lustre, mais ça viendra sans doute.

Deuxième chose, je voudrais souligner, sur l'eau thermale, que les eaux qui viennent de ce type d'eau, très ferrugineuse, et saline, eh bien il y a des problèmes redoutables de corrosion à maîtriser, et que c'est tout de même des choses qu'il va falloir prendre en compte pour les futures études, si futures études il y a.

Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire – Merci Monsieur le Professeur.

Pas d'opposition ?

Adopté.

POINT 14 – Les Trinitaires – Ajustement après une année d'exploitation.

Rapporteur : M. THIL, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire et chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles, réunie en date du 6 février 2007,

Vu la convention de délégation de service public confiée à la Société VEGA S.A. pour l'exploitation des Trinitaires en date du 7 octobre 2005, pris notamment en son article 21,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2005,

Vu le bilan d'activité des Trinitaires,

Considérant la nécessité d'accompagner l'évolution de la programmation du site, nécessitant un renforcement des équipes de régie et permettant de soutenir de façon accrue la production de jeunes groupes émergents,

Approuve le projet global, qui est soutenu par la Municipalité, les crédits étant prévus au Budget Primitif, à hauteur de 296 000 euros T.T.C. au titre de la contrainte de service public,

Approuve en conséquence l'avenant à la convention de Délégation de Service Public, annexé à la motion.

M. le Maire – Monsieur DARBOIS et Monsieur BERTINOTTI.

Monsieur DARBOIS.

M. DARBOIS – Monsieur le Maire, chers Collègues, très bien, entre parenthèses, l'eau en bouteille et en verre. Je trouve ça très bien.

Alors les Trinitaires, nous avons dit Monsieur le Maire nos doutes, lorsque nous avons délégué à VEGA la gestion des Trinitaires.

Autant le dire, les doutes subsistent malgré le rapport qui prétend un bilan encourageant.

Vous avez pris le parti, Monsieur le Maire, de laisser gérer ce superbe lieu de culture par une société dont c'est le métier de faire, certes, c'est le métier de faire dans le bowling, le vélodrome, le tennis, le badminton, le patinage, le kart, et les concerts style Zénith.

C'est bien, mais les Trinitaires, c'est autre chose.

Les Trinitaires, c'est un autre métier, un autre public, une autre jauge.

Et heureusement, heureusement, et je le concède, heureusement que c'est la CMT qui est là pour faire le boulot au quotidien, ce qui justifie, je le reconnais, ce qui justifie en quelque sorte le bilan que vous qualifiez d'encourageant, et que moi je qualifie encore de très fragile.

Petit rappel : les Trinitaires étaient un lieu de création et de renommée internationales, et c'est à ce niveau qu'il doit revenir.

Un lieu de création internationale, j'insiste là-dessus, car vous le savez bien, les Trinitaires ont été, à sa belle époque, un tremplin à de nombreux artistes dont le talent a largement dépassé nos frontières.

Ouvrir aussi aux associations, aux petites associations qui n'ont pas les moyens des prix de location des Trinitaires, c'est ce que nous proposons.

C'est ce que nous proposons toujours, et ferons demain.

Alors effectivement, c'est l'objet de l'avenant à la convention de délégation de services publics, qui permettra à la Ville de réserver quelques jours par an, et pour elle-même,

afin de mettre des espaces à disposition, je l'espère, des associations culturelles qui ont peu de moyens et du talent à montrer.

C'est un petit premier pas, Monsieur le Maire, vers ce que nous voulions, c'est-à-dire la municipalisation des Trinitaires.

Ce qui aurait permis de conduire une politique culturelle plus globale et en harmonie avec les autres structures culturelles installées sur le Haut de Sainte Croix.

C'est un petit premier pas, et je dis, parce que je suis gentil, je devrais dire Monsieur le Maire, c'est un grand pas en arrière par rapport à votre politique de mise systématique en DSP, qui montre une fois de plus que les propositions faites de ce côté-là de votre Opposition sont les bonnes pour la Ville de Metz.

Un mot encore sur le Haut de Sainte Croix.

Sur un hectare, nous avons la Cour d'Or, le FRAC, les Trinitaires, une fragile école de peinture, le plus beau café de Metz, quelques artisans d'exception, un peu plus loin le Conservatoire.

Et malgré cette richesse culturelle, personne là-dedans ne se parle vraiment.

Il y a même l'Auberge de la Jeunesse.

La Ville, c'est le moins que l'on puisse dire, ne favorise en rien la vie de ce quartier.

Pas de signalétique digne de ce nom.

Pire, en haut de la rue Taison, une chaîne misérable décourage le piéton, le visiteur, le touriste d'aller plus loin.

Il n'y a que les routards, ou les très curieux pour aller vers cette superbe place Jeanne d'Arc, que certains rêvent, ici, comme le Montmartre messin.

Montmartre messin, c'était le pari de deux peintres, amoureuses de Metz, qui auraient voulu que la Place Jeanne d'Arc ressemble à la Place du Tertre, et le Haut de Sainte Croix à Montmartre.

Elles avaient même sorti leur chevalet un dimanche de Juin 1995, voilà bientôt deux mandats, j'ai retrouvé dans mes archives la photo.

Aujourd'hui, on maintient la tête sous l'eau à l'une de ces artistes de la Place, et la même Place Jeanne d'Arc ressemble à une sorte de giratoire autour duquel tournent quotidiennement les voitures qui viennent déposer, puis rechercher, les élèves de la Miséricorde et du Conservatoire.

Est-ce donc si compliqué de faire entrer le public à la Cour d'Or, de le faire passer par le Cloître des Trinitaires, et traverser la rue pour jeter un coup d'œil à la Cour de l'Hôtel Saint Livier, et peut-être de monter les quelques marches, avec un peu de courage, et monter les quelques marches qui aboutissent aux œuvres du FRAC ?

Est-ce si compliqué d'installer une signalétique piétonne digne de ce nom, et d'aménager proprement le haut de la rue Taison, pour donner l'envie aux piétons de poursuivre ?

Est-ce donc si compliqué, Monsieur le Maire, d'empêcher la circulation des automobilistes, autres que les riverains, dans ce quartier complètement inadapté à la voiture ?

Et quand nous aurons fait ça, nous pourrons, non plus seulement rêver de transformer la Place Jeanne d'Arc en Place du Tertre, mais de faire du Haut de Sainte Croix un haut lieu de la culture européenne.

Au moins, nous pouvons l'espérer.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur BERTINOTTI.

M. BERTINOTTI – Oui Monsieur le Maire, chers Collègues, je comprends qu'on augmente la participation, en fait, de la commune à la Société VEGA - si j'ai bien compris, on passe de 240 000 euros à 296 000 euros - au motif qu'on va réserver quelques journées à des groupes émergents.

Mais derrière cette bonne mesure, est-ce qu'il n'y avait pas, au départ, des tarifs ? Des tarifs trop élevés qui ont maintenu, en fait, à l'extérieur des Trinitaires, un certain nombre d'associations

Et je voudrais savoir si, aujourd'hui, la politique tarifaire est bien adaptée.

C'est la première question.

La deuxième question, c'est sur les délégations de service public.

Il est toujours important de faire apparaître clairement le schéma financier.

Or là, on nous parle donc de la SNC que VEGA a créée pour les Trinitaires, mais également l'autre association des nouveaux Trinitaires.

Or, il aurait été intéressant, à propos de cette motion, de présenter l'ensemble du schéma, pour savoir exactement ce que perçoit la Société VEGA.

Parce que la Société VEGA, elle perçoit donc les 296 000 euros, plus un certain nombre, de loyers, que la société des nouveaux Trinitaires lui verse.

Je pense que, pour la clarté et la bonne compréhension des financements, c'est-à-dire le qui paye quoi entre la commune et les participants, les usagers des lieux.

Par ailleurs, savoir également qu'elle est la rentabilité de l'investisseur, puisque, évidemment la SNC VEGA ne travaille pas pour les ...

Savoir exactement quel est son revenu.

Je pense qu'il serait bon d'avoir, le moment venu, je sais qu'on a en début d'année les comptes, et là c'est une demande que je formule, les comptes bien sûr de la SNC VEGA, et également de l'Association des nouveaux Trinitaires, pour pouvoir se rendre compte de qui paye quoi.

Merci.

M. le Maire – Monsieur THIL.

M. THIL – Merci Monsieur le Maire.

Excusez-moi du peu, mais vos deux réflexions m'agacent prodigieusement.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. THIL - Parce que, lorsque ... non, mais attendez !

Lorsque les Trinitaires ont eu quelques problèmes, et je rends hommage au Conseil d'Administration de l'époque d'avoir pris ses responsabilités, lorsque les anciens Trinitaires, qui semblent tellement alimenter la nostalgie de Monsieur DARBOIS, mais il est vrai que quand on admire la splendeur de la lampe à huile, et la splendeur de la marine à voile sans doute aussi, on ne peut être que nostalgique, on ne peut être que nostalgique du passé.

C'est ce qu'il nous a servi, le plat de la nostalgie.

Et alors en fait, ce plat, là, c'est le plat des années 1970 – 1980.

Parce que les années 1990 ont toutes été déficitaires sur les anciens Trinitaires.

Alors, moi je vais vous dire, j'ai lu dans une de vos publications - je parle maintenant de l'Opposition Socialiste - que nous avons enlevé des subventions aux Trinitaires.

C'est absolument faux !

Les anciens Trinitaires, non seulement, je vous ai présenté un rapport qui, à l'époque, doublait la subvention, ce qui n'a jamais été fait, mais en plus, la Ville, vous avez fait voter une garantie d'emprunt sur les anciens Trinitaires.

Alors je crois que cette équipe, non seulement a sauvé les Trinitaires, mais n'a surtout pas de leçon à recevoir de votre part.

Deuxièmement, ce qui vous chagrine là-dedans, c'est qu'on a inventé une nouvelle formule.

On a inventé une formule qui marche, c'est-à-dire une formule où sont liés, des capitaux privés avec les subventions publiques.

Pourquoi ?

Pour éviter que demain les anciennes structures ne fassent la même chose que ce qu'on avait connu auparavant, c'est-à-dire grèvent les budgets et soient systématiquement déficitaires.

Aujourd'hui, on a un lieu qui est géré par la Société VEGA, dans le cadre d'une DSP. DSP, dont je le rappelle, est due à la Loi Sapin, Conseiller Economique de la candidate du parti socialiste, et qu'il n'y a pas d'autres alternatives que la Loi Sapin, et la Délégation de Service Public, sauf à vouloir tout municipaliser, ce que nous proposait Monsieur DARBOIS.

Mais à municipaliser les Trinitaires, aujourd'hui, j'en suis sûr, d'abord, nous n'aurions pas ce niveau d'équipement, et d'autre part, nous le ferions sans doute beaucoup moins bien que l'association qui vit aujourd'hui, et qui est proposée.

Qu'est-ce qu'on a aujourd'hui ?

On a des Trinitaires qui ne ressemblent en rien à ce qu'ils étaient dans le passé, c'est-à-dire sur lesquels nous avons fait des travaux d'aménagement.

Si vous allez aux Trinitaires, aujourd'hui - mais Monsieur DARBOIS ne doit pas y aller, ce n'est pas possible - vous constaterez que nous avons deux bars qui sont de très beau niveau, avec une décoration qui évoque sans doute la nostalgie, c'est-à-dire celle des années 1970.

Que tout le monde s'y sent très bien.

Qu'il y a du matériel technique, qu'il y a des lumières, qu'il y a du son.

Qu'ils sont à un haut niveau de professionnalisation.

Et que ça marche !

Parce qu'il faut distinguer toutes les cultures !

Il y a des cultures qui ont besoin d'être aidées, et c'est ce que nous faisons à travers l'association culturelle des nouveaux Trinitaires qui, par ailleurs, touche la subvention que vous votez. Et il suffit de se reporter pour ça aux documents qui vous sont fournis. Et qui fait vivre la culture qui a besoin d'aide.

Et d'autre part, il y a tout le secteur du showbiz, à moins que vous ne vouliez aussi financer le showbiz qui a lui aussi lieu dans les Trinitaires et qui permet une diversification culturelle.

Enfin, les lieux vivent surtout de la culture, le soir.

Mais qu'en est-il de la journée ?

Trouveriez-vous normal que ces lieux soient laissés à l'abandon de toute vie, pendant la journée ?

Or, la Société VEGA permet de développer d'autres concepts, de pouvoir louer à des entreprises, d'avoir les lieux qui vivent, etc. ..., toute la journée.

Voilà ce qu'on a appelé, au départ, l'alliance de la carpe et du lapin, c'est-à-dire une nouvelle façon de faire de la politique, à la fois de manière économique, et en subventionnant le secteur aidé.

Et le rapport qui vous est fourni ce soir est justement un rapport qui, non seulement permet la subvention publique, parce que ça, c'est la CNT, mais de développer le nombre de jours de contraintes de services publics de la Ville, c'est-à-dire, et vous en avez le rapport, mais Monsieur Pierre BERTINOTTI, ce soir, n'a pas lu ses documents, puisque c'est en page 2, où on a exactement la somme forfaitaire qui sera demandée aux associations, pour les différents lieux des Trinitaires.

Par exemple, demi-journée du Caveau, 50 euros, etc. ...

Donc, je le renvoie à ça.

Et enfin, permettez-moi de vous dire que pour la mise en cohérence, qui est demandée par Monsieur Pierre BERTINOTTI, aussi, et avoir tous les chiffres, il suffit d'une part d'aller dans les motions du Conseil Municipal où sont votées les subventions pour la CNT, et d'autre part de consulter le rapport annuel sur la Délégation des Services Publics de la Ville, qui comporte son volet sur les Trinitaires, et qui vous aurait appris, puisque vous voulez toute la transparence, que le bénéfice de la Société VEGA, l'année dernière, a été de 700 euros.

Et que tout le reste est donc en équilibre.

M. le Maire – Pas d'opposition au rapport ?

Il est adopté.

POINT 15 – Eglise Saint-Vincent – Travaux de restauration.

Rapporteur : Mme WOLFF, Conseiller Municipal

Merci Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,

Vu le Code des Marchés Publics pris notamment en ses articles 28 et 40,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

Vu le décret n°80-911 du 20 novembre 1980 portant statut particulier du corps des architectes en chef des monuments historiques,

Vu le décret n°2005-837 du 20 juillet 2005 relatif à la maîtrise d'oeuvre de certains travaux portant sur les monuments historiques classés,

Vu les arrêtés des 5 et 30 juin 1987 ainsi que du 14 octobre 1991,

Vu l'arrêté du 26 juin 1991 relatif aux honoraires et vacations allouées aux architectes en chef des monuments historiques et aux vérificateurs,

Considérant la nécessité de réaliser dans les meilleurs délais une opération portant sur des travaux d'étanchéité de l'absidiole nord à l'Eglise Saint Vincent,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux est de 12 000 € Hors Taxes (soit 14 352 € TTC),

Considérant que la rémunération de la maîtrise d'oeuvre est calculée au pourcentage de l'estimation prévisionnelle des travaux et de la classe de complexité de l'opération conformément au barème figurant à l'article II de l'arrêté du 5 juin 1987 modifié par arrêté du 14 octobre 1991 et que la somme sera arrêtée définitivement à l'issue de la procédure de dévolution des travaux,

DÉCIDE :

- la réalisation, dans le cadre du programme d'investissement 2007, d'une opération portant sur des travaux d'étanchéité de l'absidiole nord à l'Eglise Saint-Vincent, dont le coût estimé s'élève à 12 000 € Hors Taxes (soit 14 352 € TTC) ;

- de confier la maîtrise d'oeuvre concernant cette opération à Monsieur BOTTINEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques, conformément aux dispositions du décret n°87-312 du 5 juin 1987 et selon le devis ci-joint en annexe, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la Ville de Metz, propriétaire de l'édifice ;

- de solliciter financièrement les services de l'Etat par le biais d'une demande de subvention représentant 40 % du montant total hors taxes de l'opération, en application des articles 14 et 16 du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif au régime des subventions de l'Etat,

CHARGE Monsieur le Maire ou son délégué dûment habilité, de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, concernant la procédure de marché public menée par voie de procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, notamment le marché, ainsi que les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

DECIDE d'imputer ces dépenses sur les divers chapitres et articles correspondants au budget de l'exercice concerné.

M. le Maire – Merci.

Pas d'opposition ?

Adopté.

POINT 16 – Eglise de l'Immaculée Conception – Réfection partielle des enduits du clocher.

Rapporteur : Mme SPAGGIARI-MAHOU, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire, chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu le Code des Marchés Publics, pris notamment en ses articles 28 et 40,

Vu la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L.2122-22,

Vu la délibération en date du 4 juillet 2002 du Conseil Municipal de la Ville de Metz portant délégations consenties par le conseil municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant la nécessité de réaliser la réfection des enduits du clocher de l'église de l'Immaculée Conception,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux est de 100 000 Euros Toutes Taxes Comprises,

Considérant que le marché est organisé en lots séparés afin de susciter la plus large concurrence,

DÉCIDE :

- la réalisation de la 2ème tranche des travaux de réfection des enduits du clocher de l'église de l'Immaculée Conception (Metz-QUEULEU). La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Metz et le coût de l'opération est estimé à 100 000 Euros Toutes Taxes Comprises,

et

de recourir, pour ce faire, à une consultation menée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

CHARGE Monsieur le Maire ou son délégué dûment habilité, de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, concernant cette procédure de marché public menée par voie de procédure adaptée en vue de la réalisation de l'opération susvisée ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, notamment les marchés, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué, à exécuter en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

ORDONNE les inscriptions budgétaires dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

M. le Maire – Bon.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Merci Madame.

POINT 17 – Travaux d'investissement 2007 à réaliser dans les différents cimetières communaux de Metz.

Rapporteur : M. TRITSCHLER, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire, mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au Programme d'Investissement des enveloppes d'entretien et de travaux nouveaux dans les différents cimetières communaux,

VU le Code des Marchés Publics,

DÉCIDE la réalisation des travaux suivants:

1°) Extension du programme d'installation de columbariums et de jardins du Souvenir dans les différents cimetières :

Cimetière de l'Est

- Mise en place de deux columbariums et aménagement des abords 35 000 Euros

Cimetière de Saint Simon

- Mise en place d'un columbarium et création d'un cheminement 15 000 Euros

Cimetière du Sablon

- Mise en place d'un columbarium et de 9 cavurnes et création d'un cheminement 17 000 Euros

Cimetière de Magny

- Mise en place d'un columbarium et création d'un cheminement 18 000 Euros

Cimetière de Chambière

- Mise en place d'un columbarium, d'un jardin du Souvenir et création de cheminements 30 000 Euros

Cimetière de Vallières

| | |
|---|--------------------------|
| - Mise en place d'un columbarium, d'un jardin du Souvenir et création de cheminements | 30 000 Euros |
| Soit un total de : | <u>145 000 Euros TTC</u> |

2°) Travaux divers :

Cimetière de l'Est

| | |
|---|--------------|
| - Réfection des allées des sections B et C | 22 000 Euros |
| - Abattage et dessouchage de 6 arbres dans la Section NP et aménagement d'une plate-bande | 13 000 Euros |

Cimetière de Saint Simon

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| - Aménagement de deux plates-bandes | 6 000 Euros |
|-------------------------------------|-------------|

Cimetière de Magny

| | |
|--|--------------|
| - Réfection des allées de l'ancien cimetière | 15 000 Euros |
|--|--------------|

Cimetière de Chambière

| | |
|--|--------------|
| - Création d'un cheminement pour les véhicules d'entretien | 74 000 Euros |
|--|--------------|

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Soit un total de : | <u>130 000 Euros TTC</u> |
|--------------------|--------------------------|

| | |
|----------------------------|--------------------------|
| soit une dépense totale de | <u>275 000 Euros TTC</u> |
|----------------------------|--------------------------|

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public menée par voie d'Appels d'Offres Ouvert en vue de la réalisation de ces travaux.

RENVOIE à la Commission d'Appels d'Offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire des marchés correspondants.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux après attribution par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes.

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

M. le Maire – Merci.

Pas d'observation ?

Adopté.

POINT 18 – Attribution de subventions à diverses associations sportives.

Rapporteur : Mme VIALLAT, Conseiller Délégué

Monsieur le Maire, chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE :

D'attribuer les subventions suivantes pour un montant de 102 300 € :

a) Aide au sport amateur de Haut Niveau : catégorie Performance

- KAYAK CLUB 17 000 euros

b) Subventions pour manifestations

- Association Nancy Metz à la Marche 300 euros

- SMEC pour l'organisation des Championnats de France
Universitaire de Tennis 5 000 euros

- Etudiants AEMI pour l'organisation du 18ème Triathlon 600 euros

- Aventure Mont Saint Quentin pour le 18ème Trophée
des Crapauds 1 500 euros

- Amicale du Personnel Municipal secteur Football
Les Arènes du Foot 20 000 euros

- Boxing Club de Metz pour l'organisation des Championnats
de France de Boxe Amateur 30 000 euros

c) Subventions de fonctionnement au sport amateur

- Spéléo Club de Metz 400 euros

- SMEC Badminton 3 000 euros

- Société de Natation de Metz 15 000 euros

- SMEC Tennis 9 500 euros

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel à intervenir avec les associations sportives et les organisateurs des manifestations précitées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

M. le Maire – Pas d'observation ?

Adopté.

POINT 19 – Réfection du terrain synthétique au Stade du Plateau à Metz-Magny.

Rapporteur : M. KASTENDEUCH, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L.2122-22,

Considérant la nécessité de procéder à la réfection du terrain synthétique du Stade du Plateau, pour un coût estimé à 350 000 euros, à financer au moyen des crédits prévus au Programme d'Investissement 2007,

Considérant que les marchés portant sur les travaux seront organisés conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et dans la plupart des cas en lots séparés afin de susciter la plus large concurrence,

DECIDE :

- DE PROCÉDER à la réfection du terrain synthétique du Stade du Plateau, pour un coût estimé à 350 000 euros, à financer au moyen des crédits prévus au Programme d'Investissement 2007;
- DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien les procédures de marchés publics menées conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics en vue de la réalisation des travaux susvisés ;
- DE RENVOYER à la Commission d'Appels d'Offres le soin de désigner l'attributaire du marché correspondant ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux notamment les marchés après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;
- DE SOLLICITER les subventions auxquelles la Ville peut prétendre ;
- D'ORDONNER les inscriptions budgétaires correspondantes.

M. le Maire – Merci.

Pas d'observation ?

Adopté.

POINT 20 – Mise en place d'un chantier d'insertion.

Rapporteur : Mme APAYDIN-SAPCI, Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

Considérant l'intérêt de venir en aide aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi et faciliter leur insertion sociale et professionnelle,

Vu la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005

Vu les décrets d'application du 17 mars 2005 relatifs aux contrats d'avenir et aux contrats d'accompagnement dans l'emploi,

Décide :

- de mettre en place un chantier d'insertion au sein du Service Cadre de Vie destiné à 12 personnes, dans le cadre de contrats aidés, contrat d'avenir (C.A) et contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E).
- de créer 12 postes dans les conditions prévues par la loi.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document contractuel se rapportant au chantier d'insertion et à rechercher toutes subventions, aides ou participation d'organismes tiers.

M. le Maire – Merci.

Monsieur Thierry JEAN.

M. JEAN – Il n'y a qu'un seul chiffre dans ce document, c'est le chiffre de 12, douze personnes.

J'aurais une question.

Au total, sur l'ensemble des Services de la Ville, on a combien de personnes, sur des mesures d'insertion, et par rapport à ce chiffre, quel est le taux effectif de placement à l'issue des mesures d'insertion ?

Est-ce qu'on a une statistique là-dessus, bien entendu sur les dernières années, pas sur les 12 à venir ?

Merci.

Mme APAYDIN-SAPCI – Concernant les emplois-jeunes, tous les emplois jeunes ont été pérennisés.

Chaque personne a eu des propositions de formation, et par rapport à tous les emplois-jeunes que nous avons reçus, ils ont été pérennisés.

Concernant les CES, moi je n'étais pas là, je ne connais pas très bien le bilan.

Et les contrats d'apprentissage, nous sommes à peu près à 30 contrats d'apprentissage chaque année, et le taux de réussite est d'environ 70 %, des jeunes que nous accueillons en contrat d'apprentissage.

M. le Maire – Pas d'observation autre ?

Pas d'opposition non plus ?

Le point numéro 20 est adopté.

POINT 21 – Convention "Accompagnement à la scolarité, égalité des chances et TIC projet Mirabelle".

Rapporteur : Mme THULL, Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT sur chacun des réseaux Ambition Réussite du département de la Moselle à savoir :

Behren les Forbach

Forbach

Woippy

Metz secteur de Borny

l'importance de favoriser une orientation positive des élèves, de resserrer les liens entre les familles et l'école, de développer les contacts entre les écoles et le collège de recrutement, de fédérer les actions des différents partenaires au niveau local, de mutualiser les actions entre les différents sites ;

DECIDE d'adhérer au projet partenarial MIRABELLE retenu par le Ministère de l'Education Nationale consistant au développement d'un E.N.T. (espace numérique de travail) commun, l'engagement financier pour la Ville de Metz étant évalué à 27 000 € réparti sur trois ans ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention formalisant ce projet partenarial et tout document y afférent.

M. le Maire – Pas d'observation ?

Adopté.

Je vous remercie Madame.

POINT 22 – Aires d'accueil des gens du voyage avenue de Blida.

Rapporteur : M. GREGOIRE, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2006 ;

VU le Code des Marchés Publics, pris notamment en ses articles 26, 33 et 57, 59 ;

VU la loi n°95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8 ;

CONSIDERANT l'obligation pour la Ville de Metz de créer 80 emplacements de stationnement pour les caravanes des gens du voyage conformes aux lois Besson ;

DECIDE de réaliser un première tranche de travaux qui se traduit par :

- la réhabilitation de l'aire actuelle (16 places) : 301 003,34 euros HT (soit 360 000 euros TTC) ou 18 812,71 euros HT (soit 22 500 euros TTC par place), financés d'une part par une aide de l'Etat de 146 352 euros HT (9 147 euros HT par place) et d'autre part par la Ville à hauteur de 154 651,34 euros HT (soit 213 648 euros TTC) ;

- la création de la seconde aire (20 places) : 535 111,06 euros HT (soit 640 000 euros TTC) ou 26 755,85 euros HT (soit 32 000 euros TTC par place), financés par l'Etat à hauteur de 304 900 euros HT (soit 15 245 euros HT par place) et par la Ville à hauteur de 230 211,06 euros HT (soit 335 100 euros TTC).

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant d'adjudicateur, pour mener à bien les procédures de marché public menées par voie d'Appels d'Offres Ouvert en vue de la réhabilitation et de la réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage avenue de Blida ;

RENVOIE à la Commission des Appels d'Offres, seule compétente, le soin de désigner les attributaires correspondants ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à cette opération, notamment les marchés après attribution par la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, et dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre ;

ORDONNE les inscriptions budgétaires dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

M. le Maire – Monsieur GROS et Madame COLIN-OESTERLE.

Monsieur GROS.

M. GROS – Monsieur le Maire, chers Collègues, deux remarques.

Du moins, une remarque et une interrogation sur ce dossier.

La remarque, c'est que les choses avancent.

Et je voudrais le dire ici, d'une façon un petit peu forte parce qu'on pourrait croire qu'on est systématiquement opposé, sur ce banc, aux délégations de services publics ; en l'occurrence pour un tel sujet, c'est complètement indispensable puisque l'expérience prouve, dans tous les exemples que j'ai pu me faire expliquer - et je siège dans la Commission Départementale des gens du voyage, au niveau de la Préfecture - que seuls des spécialistes, eux-mêmes partie prenante des gens du voyage, peuvent gérer ce type d'aires.

Voilà.

Donc, c'est une première chose.

La seconde, c'est le rappel que la Ville de Metz est censée faire.

Alors là, on a l'apparence de deux aires des gens du voyage mais, en réalité c'est une de 40 places, en deux parties, avenue de Blida.

Nous en avons une deuxième à faire, puisque dans le schéma départemental c'est au total 80 places que la Ville de Metz doit, si je puis dire, en fonction de l'importance de la population, et de la problématique posée.

Alors, à la dernière réunion de la Commission Départementale des gens du voyage, à laquelle j'ai participé, a été évoqué par le représentant de l'Etat, un second emplacement au voisinage de la déchetterie de Magny.

Je voudrais savoir si c'est toujours à l'ordre du jour, et si ce dossier-là avance de façon à compléter le dispositif dont nous sommes redevables en fonction de la Loi Besson.

Je vous remercie.

M. le Maire – Madame COLIN-OESTERLE.

Mme COLIN-OESTERLE – Oui, bonsoir Monsieur le Maire ...

Monsieur le Maire, pardon ...

- rires -

M. – Bonsoir !

M. – Bonsoir !

M. – Elle vient de se réveiller !

- plusieurs personnes parlent en même temps -

Mme COLIN-OESTERLE – Ah, je suis courtoise, je leur dis bonsoir !

Ecoutez, c'est mieux que rien !

Nous abordons la question très délicate ... je vous sentais un peu endormis, alors je vous dis bonsoir.

Nous abordons ici la question délicate des aires d'accueil des gens du voyage, rendues obligatoires par la Loi Besson.

Après bien des remous, le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a fini par s'imposer à nous, avec l'obligation pour notre ville de créer 80 places.

Alors deux questions, me semble-t-il, méritent ce soir d'être posées.

La première, et je rejoins en cela Monsieur Dominique GROS, quid de la seconde aire d'une quarantaine de places qu'il va nous falloir trouver rapidement, non seulement pour être en capacité de répondre aux exigences du schéma départemental, lequel fixe l'échéance au 7 Février 2008, mais également afin d'éviter les stationnement anarchiques, sources de conflits avec les riverains d'une part, et les forces de police d'autre part.

Certes, la question est délicate, et toutes les villes y sont confrontées, mais il faut anticiper, afin de ne pas exposer notre ville à des problématiques plus importantes.

Ma deuxième question concerne le coût des différentes aires provisoires, comme celle d'Actipôle, qui ont fait l'objet d'aménagements divers depuis une quinzaine d'années.

Car, d'aires provisoires en aires provisoires, il me semble que l'on a perdu beaucoup de temps et beaucoup d'argent.

Quelles sont donc les sommes que la Ville a déjà investies dans ces réalisations provisoires ?

Je pense qu'il serait utile, pour nous tous, d'en avoir une idée précise.

Je vous remercie Monsieur le Maire pour les réponses que vous voudrez bien apporter sur ces différents points.

M. le Maire – Monsieur GREGOIRE.

M. GREGOIRE – Je crois que Monsieur NAZEYROLLAS veut répondre.

M. NAZEYROLLAS – Oui, j'ai certains éléments de réponse, donc je vais les donner, si le Rapporteur me le permet.

En ce qui concerne le choix de la deuxième aire, il y a plusieurs sites qui avaient été examinés.

Vous imaginez bien la difficulté de choisir un site, qu'il n'y ait pas un voisinage trop proche, qui ne gêne pas le voisinage, etc. ...

Il y avait effectivement un site sur Magny, celui que vous évoquez.

Pour l'instant, il est loin d'être retenu, dans la mesure où il y aurait des problèmes d'assainissement. Ce qui, donc, poserait des problèmes.

Deuxième chose, je pense qu'on a encore le temps pour faire ce choix, parce que le temps d'aménagement de ces aires, ça prend un temps considérable.

Troisième chose, donc d'ici 2008, je pense que le choix sera fait.

En ce qui concerne la DSP, bien vous l'avez dit, et les candidats qu'on a sont tous, les deux ou trois candidats, de mémoire, sont des gens qui sont spécialisés dans la gestion de ce type d'aires.

L'un même, si j'ai bonne mémoire, l'un des animateurs, vient des gens du voyage, lui-même.

Enfin, le dernier point qui concerne l'aire provisoire qui avait été aménagée sur le secteur d'ancien SOTRAMEUSE, à côté de SOTRAMEUSE, n'a pratiquement rien coûté.

Ça consistait à mettre en place une couche de stabilisé.

Par contre, ça nous a coûté très cher en procédures.

Et ça continue à coûter très cher, avec des gens du voyage qui ne respectent absolument pas les règles concernant les branchements et ces affaires-là.

Mais ça, c'est la règle habituelle.

Et je pense qu'on en sortira avec des aires qui seront gérées par des professionnels de ce genre de questions.

M. le Maire – Monsieur GREGOIRE ?

C'est bien.

M. JACQUAT – Est-ce que je peux ajouter quelque chose, Monsieur le Maire ?

M. le Maire – Comment ?

M. JACQUAT – Est-ce que je peux ajouter quelque chose ?

M. le Maire – Oui.

M. JACQUAT – Oui, et un point quand même très important, c'est que l'aire provisoire a permis que, chaque fois que quelqu'un s'installait dans la ville, de façon donc illicite, eh bien dans le cadre de la procédure, les gens du voyage, donc, étaient expulsés vers cette aire.

Alors que si on ne l'avait pas faite, eh bien on était soumis donc dans ce cas-là au fait que les gens pouvaient rester sur place.

Donc ça a été bénéfique de la faire.

Et enfin, par rapport au premier Plan Départemental, moi j'étais dans la Commission quand j'étais au Conseil Général, le premier Plan prévoyait 3 parkings de 50 places, plus un parking de 100 places pour les grands voyageurs, je dirai, parmi les gens du voyage.

Et ceux-ci ont trouvé que c'était inadmissible.

Ce n'était pas la ville centre qui devait avoir toutes les aires de voyage, ou la plus grande partie des aires, ou des terrains, du département.

M. le Maire – Bien.

Pas d'opposition ?

Adopté.

M. GROS – Monsieur le Maire ?

M. le Maire – Monsieur GROS.

M. GROS – Monsieur le Maire, j'ai oublié un tout petit point de détail.

M. le Maire – Vous êtes volontaire, pour avoir une aire de voyage à Devant-les-Ponts ?

C'est ça ?

M. GROS – Ce n'est pas ça.

Monsieur le Maire, j'ai essayé de jouer un rôle extrêmement constructif dans cette affaire-là, et vous le savez.

J'ajoute qu'il était question, non pas de mettre deux terrains avenue de Blida, et pas un seul, enfin, deux grands terrains.

Mais je voulais simplement dire qu'il est important de songer, aussi, à ceux qui sont déjà sur le terrain qui va être réhabilité.

Il y a 16 groupes - un truc, comme ça - et ils sont sédentarisés.

Et c'est un vrai problème.

Voilà.

M. le Maire – Bien.

Le rapport est adopté.

POINT 23 – Acceptation du don d'un original de la Flamme de la Liberté.

Rapporteur : Mme LUX, Conseiller Municipal

Merci,

Monsieur le Maire, mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
La Commission des finances entendue,

CONSIDÉRANT la proposition faite par le Japon, grâce au mécénat de Fuji-TV, d'offrir à la Ville de Metz un original de la Flamme de la Liberté, œuvre du sculpteur Marc COUTURIER,

CONSIDÉRANT que cette œuvre pourrait être érigée dans l'environnement immédiat du Centre Pompidou-Metz sur le quartier de l'Amphithéâtre,

ACCEPTE ce don,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce transfert de propriété, notamment la convention à intervenir avec le donateur, dont le projet est joint en annexe.

M. le Maire – Monsieur DAP, Monsieur Thierry JEAN et Monsieur NAZEYROLLAS.

M. DAP – Monsieur le Maire, mes chers Collègues, lors des vœux du Conseil Municipal à Monsieur le Maire, début Janvier, Monsieur le Premier Adjoint avait émis le souhait de voir plus d'œuvres d'art dans les rues de Metz, et je ne pouvais que l'approuver.

Aujourd'hui, vous nous proposez une sculpture sensée traduire les liens d'amitié entre la France et le Japon.

Malheureusement, dans cette motion, vous ne donnez aucune dimension de l'œuvre, aucune explication biographique de l'auteur.

Regardons cette Flamme de la Liberté.

Je trouve que le socle en est particulièrement malheureux.

L'ensemble ...

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. – Mais ce n'est pas du tout le même, ça !

C'est celui du Japon.

M. DAP – Mais il n'y a rien dans le rapport qui permet de donner la hauteur, ni le socle.

En tous les cas, tel qu'il est là, c'est une ventouse de dépanneur sanitaire ...

- rires -

M. DAP - ... mais je n'ai évidemment rien contre Monsieur Marc COUTURIER, l'auteur de cette sculpture, mais je n'ai trouvé son nom dans aucun musée, ni aucune vente récente.

Ceci dit, en matière d'art, tout est subjectif et l'exposition de sculpture, que vous nous promettez, entre la Gare et l'Arsenal, pour l'été prochain, est d'une toute autre

pointure. Bernar VENET est en effet un artiste reconnu, présent dans tous les musées du monde, et duquel j'accepterais volontiers une sculpture pour notre ville.

Ce point, d'apparence anodin, pose en fait le problème d'une politique culturelle cohérente, une politique active, volontariste, en faveur de l'art dans la rue, se doit d'être réfléchi, obéir éventuellement à une thématique, ou faire appel à de jeunes artistes, mais certainement pas résulter de la juxtaposition de dons.

Sous le prétexte qu'un objet d'art est gratuit, doit-on l'accepter sans débat ?

Pour ne pas entacher l'amitié franco-japonaise, moi, je proposerais, donc, de supprimer ce socle pour ne garder que la pointe qui, à défaut d'être originale, sera au moins plus discrète.

Merci.

M. le Maire – Monsieur JEAN.

M. JEAN – Monsieur le Maire, mes chers Collègues, moi je ne prendrai aucune position esthétique, et je laisserai aux compétences de mon Collègue et Ami Monsieur Laurent DAP les analogies auxquelles il s'est livré.

Je vous apporterai deux, trois précisions.

D'abord je voudrais préciser, bien évidemment l'exécutif le sait, mais comme ça n'apparaît pas dans la motion, pour les autres Collègues je tiens à préciser que c'est un chef d'entreprise messin qui est à l'origine du projet. Et que c'est l'une de ses filiales, située à Nantes, l'une des filiales de son entreprise qui n'est pas à Metz, qui est dans le sillon mosellan, qui a coulé l'objet.

M. - ...

M. JEAN – Oui, tout à fait.

Qui a coulé l'objet.

Que c'est un objet ...

Oui, Monsieur Dominique GROS me souffle son nom. Effectivement, il s'agit de Laurent LAJOYE.

L'objet en question est un objet important dans la mesure où son prix de revient est de l'ordre de 500 000 euros.

Donc, ce n'est pas un cadeau négligeable. Je ne présage en rien. Nous ne présumons en rien la valeur artistique. Mais c'est quelque chose d'important.

Et puis moi, j'y vois le symbole de la performance industrielle.

Alors je sais que si je cite Monsieur le Premier Adjoint, dans sa lettre, auquel j'ai déjà fait allusion, le plaidoyer pour le développement industriel relève d'une évidente nostalgie.

Pour moi, ce n'est pas de la nostalgie.

Moi j'ai encore foi dans le développement industriel de la Moselle et de la Lorraine.

Et Metz en est la capitale.

Et je me réjouis que l'on érige, près du Centre Pompidou, évident symbole de modernité, un produit industriel.

Voilà.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur NAZEYROLLAS.

M. NAZEYROLLAS – Sur cette dernière observation, je ne m'étonne plus de la réussite à laquelle vous avez conduit l'école que vous dirigez.

Je voudrais simplement vous rappeler que quand j'ai fait ces observations sur le plaidoyer industriel, c'était pour dire, et rappeler, que depuis 20 ans, en France, l'investissement se fait dans les PME.

L'investissement se fait dans les services et le commerce.

Les grandes entreprises sont destructrices d'emplois, et réalisent un niveau d'investissement qui est très inférieur à celui qui se fait dans les PME.

Et prétendre que l'avenir de la Lorraine est dans un développement industriel, c'est totalement inexact.

Il peut y avoir des implantations industrielles, et dans ce cas il faut être prêt à saisir les occasions. Ça a été le cas quand la SMART s'est implantée. Ça a été le cas dans le passé, quand CITROËN a implanté ses usines.

Mais il faut vous souvenir que 84 % des emplois sur l'agglomération messine, sont des emplois du secteur tertiaire.

Alors le plaidoyer sur le développement industriel, pardonnez-moi, c'est effectivement de la nostalgie. Même si, bien entendu, il ne faut pas cracher dans la soupe, et il faut être prêt à le saisir.

Ce n'est pas là que se fait le développement.

Et je l'ai dit dans la même lettre, mais vous ne l'évoquez pas, il se fait dans les services, dans le commerce, dans la recherche, et dans le couple recherche – service industrie, et dans les hautes technologies.

On l'a vu avec le Technopôle.

Je voudrais revenir maintenant au sujet.

La hauteur, c'est 21 mètres, si j'ai bonne mémoire.

Le socle, c'est évidemment pas le socle qui serait utilisé à Metz, ce n'est pas précisé mais je pense que l'image a été mise pour ça. En tout cas, pour ce qui me concerne, je m'emploierais à ce que ce ne soit pas ça.

En ce qui concerne l'artiste lui-même, ce n'est pas un des grands artistes mondiaux, hyper reconnu. Mais je vais quand même poser la question à quelqu'un qui connaît quand même très, très bien ce domaine, qui est Laurent LEBON, le futur Directeur du Centre

Pompidou Metz, qui est un Conservateur de très, très grand talent au Musée National d'Art Moderne, qui connaît parfaitement cet artiste, dont il considère que les œuvres sont intéressantes, même si ce n'est pas un artiste aussi reconnu que l'autre que vous évoquiez.

Et enfin en ce qui concerne l'implantation, et à l'origine, quand je souhaitais intervenir, c'était surtout le sens de mon observation, c'était de dire que l'implantation qui est souhaitée, dans le périmètre du Centre Pompidou, ne peut pas, à mon avis, être une implantation qui se situerait dans la proximité immédiate, ou à côté du Centre Pompidou.

Je pense que l'implantation d'une œuvre de cette nature, de cette importance, avec un socle qui n'aura rien à voir, je pense, avec le socle qui figure sur la photo, ne pourra se faire que de l'autre côté, vers le Parc de la Seille, ou le Palais Omnisports.

Mais il n'est pas, à mon avis, question de la faire coexister dans le même espace avec le Centre Pompidou Metz.

M. le Maire – Sur le rapport lui-même, il n'y a pas d'opposition ?

C'est adopté.

POINT 24 – Acceptation du don des archives de M. Jean NAUROY, historien local.

Rapporteur : Mme BECKER, Conseiller Délégué

Monsieur le Maire, mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2541-12 sur l'acceptation des dons et legs et notamment ceux qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

CONSIDERANT l'intérêt du fonds d'archives proposé sur l'histoire locale,

CONSIDERANT la volonté de la veuve de M. Jean Nauroy que ce fonds soit conservé aux Archives municipales de Metz et qu'il y soit communicable au public,

DECIDE d'accepter le don des archives de M. Jean Nauroy, historien local, et de les conserver et communiquer aux Archives Municipales de la Ville de Metz.

M. le Maire – Merci.

Adopté.

POINT 25 – Création de cartes postales à mettre en vente aux Archives Municipales.

Rapporteur : Mme JACOB, Conseiller Délégué

Monsieur le Maire, chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT l'intérêt du public pour les documents-souvenirs édités à l'occasion d'expositions ou de façon plus générale,

CONSIDERANT l'intérêt de mieux faire connaître les richesses des fonds des Archives Municipales,

DECIDE de créer des cartes postales représentant des sceaux ou éléments de décoration de documents d'archives, de faire éditer par l'imprimerie municipale 2000 exemplaires de chaque modèle, dont 500 seront destinés à des envois à titre gracieux, de mettre les autres en vente aux Archives Municipales en créant le tarif de 0,50 euro TTC l'unité pour la vente au public de ces cartes postales.

M. le Maire – Monsieur GROS.

M. GROS – Monsieur le Maire, chers Collègues, il existe des cartes postales du même genre, d'une extraordinaire qualité, à la Médiathèque, qui représentent des photographies anciennes de Metz, et qui ont été développées au moment où l'on a fait une exposition sur le fonds Prillot.

Et ces photographies qui sont extrêmement recherchées par les Messins sont vendues beaucoup, beaucoup moins chères que ces cartes postales-là.

Et ce sont des cartes postales aussi.

Donc je suis un peu étonné du prix de 0,50 centimes la carte postale, qui est pratiquement le prix qu'on trouve dans le commerce pour une carte postale.

Je suggère qu'on revoie ce prix.

A mon avis, il est complètement disproportionné au fait qu'on le produise nous-mêmes dans les ateliers municipaux.

Je pense qu'un prix trois fois moins cher doit être beaucoup plus proche de ce qui est possible de faire.

Ça nous permettra d'en diffuser davantage pour l'intérêt des Archives municipales.

Je vous remercie.

M. le Maire – Il faut dire que, là, ce n'est pas pour défendre le point de vue, je suis tout prêt à le revoir, mais elles sont tirées à 2000 exemplaires, dont 500 seraient destinés à des envois gracieux et à des personnalités.

Alors il faut refaire un compte.

Je ne tiens pas à ce qu'on gagne de l'argent dessus, mais je ne tiens pas non plus à ce qu'on en perde.

Le rapport est adopté, sous cette réserve-là.

POINT 26 – Hauts de Blémont – Construction d'une Halle d'athlétisme.

Rapporteur : M. NAZEYROLLAS, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la loi du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégation de services public,

VU la DCM du 27 octobre 2005,

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter une grande attention à l'aspect architectural de la future halle d'athlétisme de par sa situation stratégique d'entrée de ville.

DÉCIDE :

- d'abonder le budget de cette opération de 1,3 M € TTC, portant son coût global à 7,3 M € TTC,

- de financer ces travaux d'amélioration au moyen des subventions complémentaires escomptées.

- d'ordonner les inscriptions budgétaires correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés ainsi que tout document contractuel s'y rapportant, y compris les avenants conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Marchés Publics, et dans la limite des crédits alloués.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à assurer l'exécution des contrats.

M. le Maire – Monsieur DAP.

M. DAP –Monsieur le Maire, chers Collègues, la construction de cette Halle d'athlétisme, dans le Quartier de Borny est une chose dont il faut se féliciter.

C'est une avancée positive sur le plan sportif, et un signal fort pour ce quartier en plein renouveau.

Evidemment, 7,3 millions d'euros, ce n'est pas rien, et il faut effectivement veiller à l'aspect architectural.

Pouvez-vous, Monsieur le Premier Adjoint, me préciser si ce projet s'inscrit dans les prescriptions du GPV, dessiné par REICHEN et ROBERT, et éventuellement l'équipe d'architectes retenue par la Ville pour ce projet.

Je vous remercie.

M. NAZEYROLLAS – Ce projet s'inscrit tout à fait dans le Plan d'Aménagement de REICHEN et ROBERT dans le cadre du GPV.

En ce qui concerne la maîtrise d'œuvre, compte tenu de la rapidité avec laquelle on voulait mettre en œuvre ce projet dans l'intérêt même d'ailleurs de Borny, et de l'exécution du GPV, ce sont les architectes de la Ville qui sont intervenus dans la conception de ce projet, mais avec le concours de Jean-François JAUDRY qui est notre Architecte Conseil.

Et je dois vous dire que j'assume totalement la responsabilité de ce dépassement de budget, entre guillemets, parce que je considère que la qualité architecturale, et dans ce sens-là, la phrase qui figure dans le rapport est un peu courte, à mon avis, je considère que la qualité architecturale n'est pas dissociable d'un projet architectural.

Donc, c'est un tout.

Qu'il s'agit simplement de faire de l'architecture.

Ce qui est le cas.

Mais je crois avoir répondu à vos questions, pour la maîtrise d'œuvre.

M. le Maire – Pas d'opposition ?

Adopté.

POINT 27 – Adhésion de la Commune de Les Etangs au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique (SIVT) du Pays Messin.

Rapporteur : M. MARTIN, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire, chers Collègues,

Le Conseil Municipal,

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 1986 décidant l'adhésion de la Ville de Metz au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin (S.I.V.T.),

VU la délibération du Comité Syndical du S.I.V.T du 6 décembre 2006 décidant l'adhésion de la commune Les Etangs,

VU les articles L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'adhésion des communes dans les syndicats.

ACCEPTE :

- l'adhésion de la commune Les Etangs au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin.

M. le Maire – Pas d'observation ?

Adopté.

POINT 28 – Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 4 Juillet 2002 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.

Rapporteur : M. le Maire

1er cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux

| <u>OBJET</u> | <u>DATE DU RECOURS</u> | <u>JURIDICTION COMPETENTE</u> |
|---|---|--|
| Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant le terrain " SOTRAMEUSE " en violation des dispositions de l'arrêté municipal du 25 avril 2003 réglementant le stationnement sur le site | 10 janvier 2007 25 janvier 2007 31 janvier 2007 7 février 2007 | Tribunal de Grande Instance de Metz |
| Demande d'annulation de la décision du 20 novembre 2006 portant nomination d'un agent aux Services Juridiques | 15 janvier 2007 | Tribunal Administratif de Strasbourg |
| Demande de versement d'une indemnité de 40 936 Euros pour perte de salaire et d'ancienneté dans ses droits à retraite en raison d'une réintégration trop tardive | 10 janvier 2007 | Tribunal Administratif de Strasbourg |
| Requête en vue de l'obtention d'un emplacement à la Foire de Carnaval à compter du 31 janvier 2007 assortie d'une astreinte de 150 Euros par jour de retard | 25 janvier 2007 | Tribunal de Grande Instance de Metz |

2°

Décisions rendues par les diverses juridictions

| <u>JURIDICTION COMPETENTE</u> | <u>OBJET</u> | <u>DATE DE LA DECISION</u> | <u>DECISION</u> |
|--|---|---|--|
| Tribunal de Grande Instance de Metz | Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant le terrain " Sotrameuse " en violation des dispositions de l'arrêté municipal du 25 avril 2003 | 10 janvier 2007 25 janvier 2007 31 janvier 2007 7 février 2007 | L'expulsion est ordonnée. |
| Tribunal Administratif de Strasbourg | Demande d'annulation d'une décision de refus opposée le 2 mars 2004 quant à la délivrance d'une télécommande permettant l'accès à la rue aux Ours | 30 novembre 2006 | La décision de refus est annulée, la Ville de Metz étant condamnée à réexaminer la demande sous quinzaine et à verser 1 000 Euros à l'intéressé au sens de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative. |
| Tribunal Administratif de Strasbourg | Demande d'annulation d'un refus opposé le 1 ^{er} août 2006 quant à la délivrance d'une autorisation de travaux | 23 janvier 2007 | La demande est rejetée. |
| Tribunal de Grande Instance de Metz | Requête en vue de l'obtention d'un emplacement à la Foire de | | La demande est rejetée, le Tribunal de Grande Instance s'étant déclaré incompétent. |

| | | | |
|--------------------------------------|---|-----------------|---|
| | Carnaval à compter du 31 janvier 2007 assortie d'une astreinte de 150 Euros par jour de retard | 8 février 2007 | |
| Tribunal Administratif de Strasbourg | Demande de versement d'une indemnité de 990 938,89 Euros en réparation de dommages subis par sa propriété en raison de travaux réalisés par la Ville de Metz dans la cour adjacente à son immeuble sis 1 rue Marchand | 6 février 2007 | La demande est rejetée et la demanderesse est condamnée à verser 770 Euros à la Ville de Metz au titre de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative. |
| Cour d'Appel de Metz | Appel du jugement du Tribunal de Grande Instance du 6 janvier 2005 – Demande d'annulation de la vente de 2 tableaux et de remboursement à la Ville de Metz du prix d'acquisition versé pour ces 2 œuvres | 31 janvier 2007 | Annulation du jugement du Tribunal de Grande Instance de Metz du 6 janvier 2005 et résolution de la vente avec condamnation au remboursement, avec intérêts légaux, à la Ville de Metz du prix d'acquisition de ces 2 œuvres et paiement d'une somme de 1 500 Euros au sens de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile. |

3°

Le Maire de la Ville de METZ,

VU l'article L. 210-1 du Code de l'Urbanisme relatif aux droits de préemption,

VU les articles L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme concernant l'exercice du droit de préemption urbain D.P.U.,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de METZ en date du 29 septembre 1994 instituant le droit de préemption urbain,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L. 2122-22, alinéa 15, permettant au Conseil Municipal de déléguer ses pouvoirs au Maire pour l'exercice au nom de la Commune des droits de préemption,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2002, déléguant à Monsieur le Maire l'exercice des compétences figurant à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la déclaration formulée le 13 Novembre 2006 par M. et Mme Jacques ACREMANN, relative à l'intention d'aliéner un immeuble bâti d'une contenance totale de 0 a 16 ca, cadastré sous section RN n° 65 (Zone P.O.S. UR2), le prix de vente déclaré étant de 9 900 Euros,

VU la situation et la consistance de ce bien ainsi que les besoins exprimés sur ledit secteur,

VU l'évaluation de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle en date du 4 Janvier 2007 référencée sous numéro 2007-463V0008,

DECIDE

1° - d'exercer, à l'occasion de l'aliénation envisagée, le droit de préemption dont la Ville de METZ est titulaire dans le cadre du "droit de préemption urbain" et d'acquiescer ledit immeuble

à un prix différent de celui déclaré et par conséquent, de notifier au propriétaire - pour l'acquisition de ce bien cédé libre de toute location ou occupation, charges et hypothèques - une offre de prix de 8 000,00 Euros (Huit mille euros), conformément à l'évaluation de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle ;

2° - à défaut d'accord amiable sur le prix du bien, de saisir, le cas échéant, la juridiction compétente en matière d'expropriation en vue de sa fixation ;

3° - de procéder à cette acquisition afin de constituer une réserve foncière en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement ayant pour objet notamment de mettre en œuvre la politique locale de l'habitat, d'accueillir des activités économiques et de réaliser des équipements collectifs, dans le périmètre opérationnel de la future zone des Coteaux de la Seille.

4° - de prendre les frais d'acte à la charge de la Ville de METZ ;

5° - de prélever les dépenses des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ;

6° - de requérir l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement, conformément à l'article 696 du Code Général des Impôts ;

7° - de charger Monsieur l'Adjoint Délégué au Patrimoine de régler les détails de l'opération et de représenter la Ville de METZ.

4°

Monsieur Jean-Marie RAUSCH, Maire de la Ville de METZ,

VU l'article L. 210-1 du Code de l'Urbanisme relatif aux droits de préemption,

VU les articles L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme concernant l'exercice du droit de préemption urbain D.P.U.,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de METZ en date du 29 septembre 1994 instituant le droit de préemption urbain,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L. 2122-22, alinéa 15, permettant au Conseil Municipal de déléguer ses pouvoirs au Maire pour l'exercice au nom de la Commune des droits de préemption,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2002, déléguant à Monsieur le Maire l'exercice des compétences figurant à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la déclaration formulée le 13 Novembre 2006 par M. et Mme Jacques ACREMANN, relative à l'intention d'aliéner une propriété bâtie (2 garages) sise rue Tivoli à METZ et cadastrée sous section RN n° 69 - 0 a 16, (zone UR2 du P.O.S.) et section RN n° 70 - 0 a 16 (Zone UR2 du P.O.S.), le prix de vente déclaré étant de 14 400 Euros,

VU la situation et la consistance de ce bien ainsi que les besoins exprimés sur ledit secteur,

VU l'évaluation de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle en date du 4 Janvier 2007 référencée sous numéro 2007-463 V0007,

DECIDE

1° - d'exercer, à l'occasion de l'aliénation envisagée, le droit de préemption dont la Ville de METZ est titulaire dans le cadre du "Droit de Préemption Urbain" et d'acquérir lesdits immeubles aux prix et conditions indiqués dans la déclaration, soit au prix déclaré de 14 400 € (Quatorze mille quatre cents euros) conformément à l'évaluation de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle, lesdits biens étant cédés libres de toute location ou occupation, charges et hypothèques ;

2° - de procéder à cette acquisition afin de constituer une réserve foncière en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement ayant pour objet notamment de mettre en œuvre la politique locale de l'habitat, d'accueillir des activités économiques et de réaliser des équipements collectifs, dans le périmètre opérationnel de la future zone des Coteaux de la Seille.

3° - de prendre les frais d'acte à la charge de la Ville de METZ ;

4° - de prélever les dépenses des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ;

5° - de requérir l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement, conformément à l'article 696 du Code Général des Impôts ;

6° - de charger Monsieur l'Adjoint Délégué au Patrimoine de régler les détails de l'opération et de représenter la Ville de METZ.

5°

Le Maire de la Ville de METZ,

VU l'article L. 210-1 du Code de l'Urbanisme relatif aux droits de préemption,

VU les articles L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme concernant l'exercice du droit de préemption urbain D.P.U.,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de METZ en date du 29 septembre 1994 instituant le droit de préemption urbain,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L. 2122-22, alinéa 15, permettant au Conseil Municipal de déléguer ses pouvoirs au Maire pour l'exercice au nom de la Commune des droits de préemption,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2002, déléguant à Monsieur le Maire l'exercice des compétences figurant à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la déclaration formulée le 8 Décembre 2006 par la SCI SICARD Henry, relative à l'intention d'aliéner un immeuble non bâti d'une contenance totale de 15 a 12 ca, cadastré sous section HC n° 57 (Zone P.O.S. 2NAX), le prix de vente déclaré étant de 110 000 Euros + 15 000 euros de commission d'agence,

VU la situation et la consistance de ce bien ainsi que les besoins exprimés sur ledit secteur,

VU l'évaluation de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle en date du 18 Janvier 2007 référencée sous numéro 2007-463V0068,

DECIDE

1° - d'exercer, à l'occasion de l'aliénation envisagée, le droit de préemption dont la Ville de METZ est titulaire dans le cadre du "droit de préemption urbain" et d'acquérir ledit immeuble à un prix différent de celui déclaré et par conséquent, de notifier au propriétaire - pour l'acquisition de ce bien cédé libre de toute location ou occupation, charges et hypothèques - une offre de prix de 10 000,00 Euros (Dix mille euros), conformément à l'évaluation de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle ;

2° - à défaut d'accord amiable sur le prix du bien, de saisir, le cas échéant, la juridiction compétente en matière d'expropriation en vue de sa fixation ;

3° - de procéder à cette acquisition afin de constituer une réserve foncière destinée à la création de zones d'activités diverses et à la réalisation d'équipements collectifs, notamment de jardins familiaux.

4° - de prendre les frais d'acte à la charge de la Ville de METZ ;

5° - de prélever les dépenses des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ;

6° - de requérir l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement, conformément à l'article 696 du Code Général des Impôts ;

7° - de charger Monsieur l'Adjoint Délégué au Patrimoine de régler les détails de l'opération et de représenter la Ville de METZ.

2ème cas

Décisions prises par M. KHALIFE, Adjoint au Maire

Docteur Khalifé KHALIFE, Adjoint au Maire de la Ville de Metz,

VU les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 4 juillet 2002 et l'arrêté de délégations du 13 janvier 2005.

DECIDE d'accepter les remboursements des frais en règlement des préjudices suivants :

- 586,25 € pour le règlement des dégâts occasionnés par un accident de la circulation le 24/04/2004 à une borne fixe rue Sainte-Marie

- 173,08 € pour le remboursement des frais de réparation pour le véhicule Ville de Metz endommagé le 13/11/2006 rue Bamberger

- 2 318,69 € pour le règlement des dégâts occasionnés le 23/05/2004 au candélabre rue Mangin

- 272,09 € pour le remboursement des dégradations par Tags dans les toilettes du gymnase sis rue du Général Fournier commises le 7/06/2006 par des élèves du Lycée Alain Fournier

- 3 221,19 € pour le règlement du candélabre détérioré le 16/01/2006 rue de Verdun
- 815,91 € en réparation du dégât des eaux en date du 18/08/2006 Hall d'accueil de la délégation à l'emploi rue des Allemands
- 4 716,00 € en réparation des dégâts occasionnés par l'orage qui s'est abattu sur Metz le 17/08/2006 sur les cartes de contrôleurs de régulation du trafic des carrefours à feux tricolores Thionville / YvanGoll / JeanMonnet / PontFaidherbe /Guyenne
- 4 351,33 € pour le règlement des dégâts occasionnés par un accident de la circulation le 29/04/2006 Boulevard Trèves / Bellecroix
- 2 038,86 € pour la réparation du candélabre et de la lanterne endommagés le 18/07/2004 par un véhicule rue aux Arènes face à la rue Dembour
- 901,97 € pour le règlement des dégâts occasionnés le 28/07/2006 à la borne automatique sise rue des Roches
- 888,53 € pour les réparations de l'armoire de répartition des éclairages publics endommagée par un véhicule le 14/01/2006 rue de la Grange-aux-Bois
- 138,09 € en réparation des dégâts occasionnés dans les toilettes du gymnase du Lycée Alain Fournier le 7/06/2006 par deux élèves
- 134,00 € en réparation des dégâts occasionnés dans les toilettes du gymnase du Lycée Alain Fournier le 7/06/2006 par deux élèves – paiement par l'intéressé de la franchise déduite par son assurance
- 4 046,09 € pour le règlement des dégâts occasionnés par un accident de la circulation le 15/12/2002 rue du Général Delestraint.

3ème cas

Décisions prises par M. TRITSCHLER, Adjoint au Maire, relatives à des locations de salles

(Tableau joint en annexe)

4ème cas

Communication d'actes administratifs pris par M. GREGOIRE, Adjoint au Maire

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

La Société COMPLETEL, titulaire d'une licence d'opérateur de télécommunication, a sollicité l'utilisation du réseau fixe de gaines appartenant à la Ville de Metz pour l'exercice de son activité commerciale.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 4 Juillet 2002, une convention avec la Société COMPLETEL a été signée, relative aux conditions de cette opération.

(Convention jointe en annexe)

M. le Maire – Est-ce que quelqu'un demande la parole ?

Oui, Monsieur GROS.

M. GROS – Oui, j'ai une question à vous poser, c'est au sujet de la décision du 30 Novembre 2006.

Je lis, dans la décision ...

M. – Le micro !

M. le Maire – Le micro, s'il vous plaît !

M. GROS – J'ai une question, donc, à poser, dans la décision rendue par la Justice, le 30 Novembre 2006, au sujet de la télécommande d'accès à la rue aux Ours, demandée par un citoyen de cette rue qui n'avait pas de garage.

Et je lis : la décision de refus de la Ville est annulée.

La Ville étant condamnée à réexaminer la demande, sous quinzaine, et à verser 1 000 euros à l'intéressé, au sens de l'article, etc. ..., etc. ...

Alors j'aimerais savoir quelle suite a été donnée à cette décision de Justice.

Qu'est-ce que ça veut dire, la Ville est priée de revoir, réexaminer la demande ?

Où en est-on ?

M. le Maire – Maître SCHAEFER.

M. SCHAEFER – Oui, merci Monsieur le Maire.

Le Tribunal Administratif nous a demandé effectivement, donc, de réexaminer la demande de Monsieur NORIS, car je rappelle que toute l'ambiguïté du problème reposait sur le fait qu'on appliquait sur la rue aux Ours une réglementation qui s'appliquait à la zone piétonne, alors que la rue aux Ours n'était pas incluse dans la rue piétonne.

Donc, depuis lors, les choses ont été remises à plat.

L'arrêté, donc, qui incorporait, compte tenu des nombreux travaux et de la piétonnisation totale de la rue aux Ours ont été effectués, donc, l'arrêté, qui a été pris et qui a été modifié en ce sens, a incorporé la rue aux Ours dans la zone piétonne.

Et au vu de cette régularisation, nous avons interrogé Monsieur NORIS pour savoir si, effectivement, il répondait aux conditions requises pour bénéficier d'une télécommande, à savoir donc l'emplacement d'un parking privatif, ou d'un garage privatif.

Donc, si, effectivement, ce n'est pas le cas, la télécommande bien entendu ne pourra pas être octroyée, conformément à la réglementation qui est en vigueur.

J'indique, d'ailleurs, que c'est un peu un faux débat, parce que je rappelle quand même, et contrairement à ce qu'avait l'air de penser le Tribunal Administratif, le Tribunal Administratif avait l'air de penser que l'on ne pouvait accéder dans la rue, à toute heure de la journée, qu'à l'aide d'une télécommande.

Or, c'était oublier qu'effectivement les bornes sont totalement abaissées, de 6 heures à 11 heures du matin, et également en fin d'après-midi, de même que le samedi et le dimanche à certaines heures de la journée.

Par conséquent, l'accès est possible, même pour les riverains qui n'ont pas, donc, de garage privatif, ou d'emplacement de parking.

Et j'ajoute que les gens qui sont à la vidéosurveillance et aux caméras, donc qui surveillent, dès qu'on leur demande, dès qu'un riverain demande pour une raison ou pour une autre, en dehors des heures d'ouverture des bornes, d'accéder à son domicile, eh bien nous ouvrons effectivement sans difficulté.

M. GROS – J'ai une deuxième question.

M. le Maire – Oui.

M. GROS - C'est le dernier point.

Je remarque que ça a beaucoup évolué sur la façon d'ouvrir les bornes, c'est vrai.

Dernier point, c'est le jugement du 31 janvier 2007, où je ne comprends pas les tenants et aboutissants de cette décisions : annulation du jugement du Tribunal de Grande Instance de Metz, et résolution de la vente avec condamnation au remboursement avec intérêts légaux à la Ville de Metz du prix d'acquisition de ces deux œuvres.

Il s'agit de deux tableaux.

Vous pourriez nous en dire un peu plus, s'il vous plaît ?

M. SCHAEFER – Oui, alors vous vous souvenez peut-être que le Conseil Municipal avait approuvé, effectivement, l'acquisition, donc, à Madame Solange BERTRAND, de deux toiles, dont notamment une intitulée le Carré Bleu.

Et Madame Solange BERTRAND s'était engagée pour le prix de 32 000 euros environ.

Et Madame BERTRAND s'était également engagée à offrir à la Ville, 100 dessins supplémentaires, qui n'ont jamais d'ailleurs été, qui ne sont jamais parvenus à la Ville.

Or, il est apparu que l'un des tableaux, en l'occurrence le Carré Bleu, n'était plus propriété de Madame Solange BERTRAND, mais avait fait l'objet d'une donation par l'intéressée à une Fondation.

Et que, par conséquent, elle avait donné la chose d'autrui.

Et c'est sur la base de cette argumentation que la Cour d'Appel a considéré que la vente était nulle, et devait être résolue, puisque effectivement, elle ne pouvait pas nous vendre.

Alors Monsieur le Maire, puisque j'ai la parole, je me permets simplement d'ajouter une chose.

C'est que Monsieur DARBOIS, qui est si prompt, a relevé, lorsque la Ville perd une escarmouche, comme c'était le cas la dernière fois pour une histoire de procédure, je m'étonne que cette fois-ci il ne se réjouisse pas, et ne se félicite pas, qu'effectivement, nous ayons gagné l'affaire, au fond, devant le Tribunal Administratif.

Et je crois qu'effectivement, or je rappelle, Monsieur DARBOIS, puisque vous en avez parlé tout à l'heure, que les conventions s'exécutent de bonne foi, et que l'intéressée dont vous parliez tout à l'heure n'a jamais exécuté les conditions de l'acte notarié, à savoir l'ouverture et le maintien d'une école de peinture et d'exposition dans le bâtiment.

Au contraire, elle a tout de suite abandonné cette activité, et elle a même mis en vente immédiatement une partie des locaux.

Des conventions s'exécutant de bonne foi, effectivement le Tribunal Administratif a rejeté intégralement, non pas pour incompétence, mais au fond, a rejeté sa demande d'indemnisation.

Il subsiste, effectivement, une demande de résolution que la Ville a introduite, pour permettre effectivement, donc, d'obtenir le retour de cet immeuble, puisque les conditions requises à la vente n'ont pas été respectées par l'intéressée.

M. le Maire – Oui. Une minute, hein !

M. DARBOIS – Oui, très rapidement.

Je suis étonné que vous le disiez, Monsieur le Maire, bien sûr que j'ai relevé ce point, je m'en suis même, non pas inquiété, mais j'étais curieux de savoir ce qui se passait.

Effectivement le TA a rejeté, parce qu'il est incompétent, et je l'ai lu ...

M. SCHAEFER – C'est faux, Monsieur.

M. DARBOIS – Et je l'ai lu de mes yeux.

M. SCHAEFER – C'est faux !

M. DARBOIS – Et je l'ai lu de mes yeux.

Et l'affaire est aujourd'hui devant le Tribunal de Grande Instance.

Et je crois que ça va se débattre très, très prochainement.

Voilà.

M. SCHAEFER – Monsieur le Maire, vous me permettez ...

M. le Maire – Non, non, non, attention, parce que là, j'ai l'impression que vous êtes un peu moins juriste que Maître SCHAEFER.

M. SCHAEFER – Ce que vous dites est totalement faux.

Et vous n'avez qu'à lire le jugement du Tribunal Administratif, que j'ai là, sous les yeux, qui est du 9 Janvier 2007, et qui rejette la requête de Madame SIBILLE, sur la base de tous les arguments, en disant que les arguments qu'elle avançait n'étaient pas justifiés, que ses allégations n'étaient pas fondées, et que sa demande ne pouvait être que rejetée.

Il ne s'agit pas d'un jugement d'incompétence, il s'agit d'un jugement, au fond, rendu par le Tribunal Administratif.

Je tiens le jugement à votre disposition.

M. - ...

M. SCHAEFER – Eh bien lisez, lisez ...

M. le Maire – Oui, mais vous n'êtes pas juriste !

M. SCHAEFER – Non, non, non, mais ...

M. le Maire – Vous êtes écologiste.

Alors, il ne faut pas mélanger !

M. SCHAEFER – Attendez, il ne faut pas ...

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. DARBOIS – Mais on verra.

On verra.

Cela étant dit, c'est une affaire, et je redis, quelle que soit l'issue, si vous perdez je vous demanderai des comptes, quand même !

Mais on aurait pu, dans cette affaire de voisinage, de simple voisinage, nous aurions pu nous y prendre autrement.

Mais ici, à Metz, tout se termine par une crise.

M. SCHAEFER – Non !

M. DARBOIS – Tout se termine par une crise !

M. SCHAEFER – Un mot ...

M. DARBOIS – Et vous avez tort.

M. SCHAEFER – Un mot, pour clôturer ce débat, si vous permettez Monsieur le Maire.

M. le Maire – Oui.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. SCHAEFER – Ce n'est pas la Ville qui a pris l'initiative de la procédure, c'est l'intéressée elle-même qui a porté l'affaire tout de suite devant les tribunaux, sans même chercher à dialoguer, et à nous rencontrer pour trouver une solution.

M. le Maire – Ecoutez, laissez faire la justice, pour une fois, Monsieur DARBOIS !

Bon.

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – On en vient aux Questions Diverses.

POINT 29 – Questions Orales.

M. le Maire – Monsieur FOUCAULT.

M. FOUCAULT – Monsieur le Maire, actuellement, un sondage est effectué par la Société IPSOS auprès des habitants de la Ville de Metz.

Diverses questions sont posées sur les problèmes municipaux ainsi que sur l'appréciation concernant les listes présentées aux dernières élections municipales.

Les auteurs du sondage indiquent par téléphone qu'il s'agit "d'un sondage pour la Ville de Metz". Je souhaiterais simplement savoir si ce sondage a été commandé et financé par la Ville de Metz et si oui, si nous pourrions en avoir les résultats.

Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire – Monsieur PLANCHETTE.

M. PLANCHETTE - Monsieur le Maire, il existe à Metz-Nord, depuis longtemps, un projet d'urbanisation de la zone située au-dessus du Chemin sous les Vignes.

Or, il semblerait que la nature des terrains pose quelques problèmes de réalisation technique.

Ma question est la suivante : pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous faire le point sur les études en cours ?

M. le Maire – Attendez, pas si vite, d'abord il faut que je réponde à Monsieur FOUCAULT.

Alors, Monsieur FOUCAULT, la Ville ne finance aucun sondage.

Pour le reste, passer, et voir ailleurs, ou lire les journaux !

Excusez-moi !

Bon.

M. le Maire – Monsieur NAZEYROLLAS pour répondre à Monsieur PLANCHETTE.

M. NAZEYROLLAS – Ma réponse va être un tout petit peu... dès que Monsieur PLANCHETTE écoute, je réponds.

Ma réponse va être un tout petit peu plus longue.

Vous vous souvenez que par délibération du 9 Octobre 2003, le Conseil Municipal avait décidé de mettre à l'étude les terrains situés dans la Zone 2NA2 du POS. Il s'agissait d'une décision de mise à l'étude.

Sur cette simple décision, une action en justice a visé à annuler cette délibération - elle a été intentée par quelques riverains - requête qui a été successivement rejetée par le Tribunal Administratif de Strasbourg le 17 Mai 2005, puis par la Cour d'Appel de Nancy le 19 Octobre 2006.

Et il est vrai que j'avais dit à l'avocat, ancien bâtonnier, Président de cette association qui introduisait ce recours, que je me demandais sur quelle base on pouvait former un recours contre une seule décision de mise à l'étude ?

Qu'en attendant les conclusions, je ne voyais pas qu'elle était la base du recours.

Donc, il a eu la réponse, c'est le Tribunal Administratif qui la lui a donnée.

En parallèle, nous avons poursuivi l'étude qui a été réalisée par l'Agence d'Urbanisme pour établir un diagnostic de la zone, pour en déterminer les possibilités d'urbanisation.

Cette étude a été complétée par des sondages géotechniques, qui ont mis en évidence 3 facteurs d'appréciation qui seront pris en compte pour définir les capacités d'urbanisation du site :

- La partie centrale qui forme un couloir Nord-Sud supportant des contraintes de sols avec risques de mouvement de terrains et présence d'eau souterraine,
- Le secteur situé en bordure des habitations du Chemin sous les Vignes, très présent dans le paysage et dont la qualité du site devra être préservée,
- Le secteur situé à l'Ouest, en partie haute, côté rue Jean Bauchez, qui présente, lui par contre, peu de contraintes.

Par conséquent, le PLU qui est en cours d'élaboration tiendra compte de ces éléments afin de garantir à cette zone un développement maîtrisé, garant de ses atouts naturels et qualitatifs. En clair, il n'y aura pas de Zone d'Aménagement Concerté créée sur ce site.

Il y aura une bande qui pourra être destinée à l'urbanisation et le reste du terrain est considéré comme impropre à la construction.

M. le Maire – Eh bien Mesdames, Messieurs, bonsoir, la séance est levée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21H37.

Le Président :

signé Jean-Marie RAUSCH

ANNEXES AUX POINTS

1 - 2 - 12 - 14 -

18 - 20 - 21 -

23 - 27 - 28 -

A 1(1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP. 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES -144 610,00

CHAP. 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

RECETTES 375 432,51

CHAP. 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

DEPENSES 4 867 841,57

RECETTES 4 867 841,57

CHAP. 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

DEPENSES 30 000,00

CHAP. 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

DEPENSES 1 029 905,37

CHAP. 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

DEPENSES -162 677,06

RECETTES 48 870,00

CHAP. 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

DEPENSES -617 535,77

| |
|----------------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT |
|----------------------------------|

CHAP. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

DEPENSES 247 089,35

CHAP. 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES -144 610,00

CHAP. 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

DEPENSES 41 664,00

CHAP. 70 - PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTES

RECETTES 40 000,00

CHAP. 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS

RECETTES 104 143,35

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP. 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

| | | | |
|-----|----|--|-------------|
| 021 | 01 | 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | -144 610,00 |
|-----|----|--|-------------|

CHAP. 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

RECETTES

| | | | |
|----|------|--|------------|
| 13 | 321 | 1381 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX | 14 507,00 |
| 13 | 810 | 1381 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX | 300 000,00 |
| 13 | 321 | 1382 REGIONS | -22 870,00 |
| 13 | 5244 | 1382 REGIONS | 83 588,60 |
| 13 | 020 | 1387 BUDG.COMMUNAUT.ET FONDS STRUCTURELS | 206,94 |

CHAP. 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

DEPENSES

| | | | |
|----|----|--|--------------|
| 16 | 01 | 16449 OPER.AFFER.OPTION TIRAGE S/LIGNE TRESOR. | 4 863 933,00 |
| 16 | 01 | 165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS | 3 908,57 |

RECETTES

| | | | |
|----|----|--|--------------|
| 16 | 01 | 16449 OPER.AFFER.OPTION TIRAGE S/LIGNE TRESOR. | 4 863 933,00 |
| 16 | 01 | 165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS | 3 908,57 |

CHAP. 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

DEPENSES

| | | | |
|----|------|--|------------|
| 20 | 3241 | 2031 FRAIS D'ETUDES | 50 000,00 |
| 20 | 020 | 205 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES,BREVETS | -20 000,00 |

CHAP. 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

DEPENSES

| | | | |
|-----|-----|--|------------|
| 204 | 810 | 2042 SUBV.EQUIPT PERSONNES DROIT PRIVE | 979 905,37 |
| 204 | 95 | 2042 SUBV.EQUIPT PERSONNES DROIT PRIVE | 50 000,00 |

CHAP. 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

DEPENSES

| | | | |
|----|-----|--|-------------|
| 21 | 321 | 2162 FONDS ANCIENS DES BIBLIOTH. ET MUSEES | -110 000,00 |
| 21 | 020 | 2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE | -10 000,00 |
| 21 | 020 | 2188 AUTRES | -48 013,06 |
| 21 | 321 | 2188 AUTRES | 5 336,00 |

RECETTES

| | | | |
|----|-----|------------------------------|-----------|
| 21 | 810 | 2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE | 48 870,00 |
|----|-----|------------------------------|-----------|

CHAP. 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

DEPENSES

| | | | |
|----|------|--|-------------|
| 23 | 3241 | 2313 CONSTRUCTIONS | -50 000,00 |
| 23 | 020 | 2315 INSTAL.MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES | 412 369,60 |
| 23 | 810 | 2315 INSTAL.MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES | -979 905,37 |

| |
|----------------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT |
|----------------------------------|

CHAP. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

DEPENSES

| | | | | |
|-----|------|-------|---------------------------------|-----------|
| 011 | 2130 | 60628 | AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES | 250,00 |
| 011 | 020 | 60632 | FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT | 13 300,00 |
| 011 | 0201 | 60632 | FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT | 6 017,00 |
| 011 | 8221 | 60632 | FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT | 11 691,02 |
| 011 | 823 | 60632 | FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT | 6 346,33 |
| 011 | 020 | 6135 | LOCATIONS MOBILIERES | -5 000,00 |
| 011 | 2130 | 6135 | LOCATIONS MOBILIERES | 160,00 |
| 011 | 020 | 61521 | TERRAINS | 700,00 |
| 011 | 411 | 61522 | BATIMENTS | 53 275,00 |
| 011 | 020 | 616 | PRIMES D'ASSURANCES | 5 000,00 |
| 011 | 020 | 617 | ETUDES ET RECHERCHES | 30 000,00 |
| 011 | 020 | 6226 | HONORAIRES | 18 900,00 |
| 011 | 94 | 6238 | DIVERS | 91 450,00 |
| 011 | 2130 | 6247 | TRANSPORTS COLLECTIFS | 14 000,00 |
| 011 | 020 | 6283 | FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX | 1 000,00 |

CHAP. 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

| | | | | |
|-----|----|----|--|-------------|
| 023 | 01 | 23 | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | -144 610,00 |
|-----|----|----|--|-------------|

CHAP. 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

DEPENSES

| | | | | |
|----|------|------|---------------------------------------|------------|
| 65 | 020 | 6574 | SUBV.FONCT.ASSOC.ET ORGANISMES DIVERS | 45 000,00 |
| 65 | 2130 | 6574 | SUBV.FONCT.ASSOC.ET ORGANISMES DIVERS | -19 746,00 |
| 65 | 5242 | 6574 | SUBV.FONCT.ASSOC.ET ORGANISMES DIVERS | 16 410,00 |

CHAP. 70 - PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTES

RECETTES

| | | | | |
|----|-----|------|--|-----------|
| 70 | 810 | 7088 | AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES ABTS | 40 000,00 |
|----|-----|------|--|-----------|

CHAP. 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS

RECETTES

| | | | | |
|----|----|------|-------------------------------|------------|
| 77 | 01 | 7788 | PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS | 104 143,35 |
|----|----|------|-------------------------------|------------|

Pl 1(2)

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP. 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

RECETTES

606 941,63

CHAP. 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

DEPENSES

606 941,63

| |
|---------------------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT |
|---------------------------------|

CHAP. 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

RECETTES

| | | |
|----|--------------|------------|
| 13 | 13118 AUTRES | 606 941,63 |
|----|--------------|------------|

CHAP. 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

DEPENSES

| | | |
|----|---|------------|
| 23 | 2315 INSTALLATIONS, MAT.ET OUTILLAGE TECHN. | 606 941,63 |
|----|---|------------|

Pt 1(3)

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP. 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES 8 500,00

CHAP. 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

DEPENSES 8 500,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP. 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 8 500,00

CHAP. 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS

RECETTES 8 500,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP. 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

021 021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION 8 500,00

CHAP. 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

DEPENSES

21 2121 TERRAINS NUS 5 700,00

21 2135 INSTALLATIONS GLES, AGENCEMENTS, AMENAGTS 2 800,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP. 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

023 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 8 500,00

CHAP. 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS

RECETTES

77 778 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS 8 500,00

Pt 2

CONTRAT de PROJETS

entre

L'ETAT et la REGION LORRAINE

2007-2013

PROJET

Entre

Monsieur Pierre-René LEMAS, Préfet de la Région Lorraine,
Agissant au nom de l'Etat,

Et

Monsieur Jean Pierre MASSERET, Président du Conseil régional de Lorraine,

VU la loi du 29 juillet 1982 modifiée portant réforme de la planification,

VU la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 modifiée,

VU le décret du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets de région et de département,

VU les décisions du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire du 6 mars 2006,

VU la circulaire du Premier ministre relative à la préparation des Contrats de projets du 6 mars 2006,

VU les circulaires du Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires relatives à la préparation des contrats de projets Etat-Régions du 23 mars et du 14 avril 2006, à la préparation du volet territorial des contrats de projets Etat-Régions du 24 mai 2006, et à la formalisation des contrats de projets Etat-Régions du 24 novembre 2006,

VU le mandat donné par le Premier ministre au Préfet de région le 18 juillet 2006,

VU le mandat donné par le Premier ministre au Préfet de région le 23 novembre 2006,

VU les délibérations du Conseil Régional n° 53-2006 et 131-2006 donnant mandat de négociation au Président du Conseil Régional,

VU l'avis du Conseil économique et social régional sur le projet de contrat en date du...

VU la délibération du Conseil régional en date du portant approbation du projet de Contrat de projets,

Il est convenu ce qui suit :

CPER Lorraine 2007-2013

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| PREAMBULE | 6 |
| DIAGNOSTIC | 7 |
| STRATEGIE REGIONALE | 13 |
| DISPOSITIF DE PROGRAMMATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION | 20 |
| AXES D'INTERVENTION ET GRANDS PROJETS | 23 |
| COMPETITIVITE ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE | 23 |
| 1. Donner une dimension internationale au dispositif de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation Lorrain | 23 |
| 1.1. Soutien aux projets de recherche | 24 |
| 1.1.1. Dispositif d'évaluation et de coordination | 24 |
| 1.1.2. Pôle de Recherche Scientifique et Technologique « matériaux énergies procédés produits » (MEPP), dont Institut Jean Lamour, ARTEM et ISEETECH : soutien au pôle de Compétitivité MIPI | 25 |
| 1.1.2.1 Projets scientifiques et techniques transverses | 25 |
| Le pôle de recherche scientifique et technologique Matériaux, Energies, Procédés, Produits (MEPP) (en partenariat avec le CNRS) | 25 |
| Iseetech | 26 |
| L'institut Jean Lamour | 27 |
| 1.1.2.2. ARTEM (Art, Technologie et Management) | 28 |
| 1.1.2.3. Structuration du pôle de compétitivité MIPI | 29 |
| 1.1.3. Soutien aux projets de recherche du Pôle de Recherche Scientifique et Technologique « Sciences et Génie de l'Environnement » | 29 |
| 1.1.3.1 soutien aux projets de recherche du pôle de Compétences Forêt-Agroalimentaire-Biotechnologies-Environnement-LORraine (FABELOR) | 29 |
| 1.1.3.2. Soutien aux projets de recherche de Géosciences | 30 |
| 1.1.3.3. Structuration du pôle de compétitivité FNGE | 30 |
| 1.1.4. Soutien aux sites lorrains de recherche universitaire non encore structurés en pôles de compétitivité | 30 |
| 1.1.4.1. Le pôle de recherche scientifique et technologique «modélisation, information et systèmes numériques » (en partenariat avec l'INRIA et le CNRS) | 30 |
| 1.1.4.2. Le pôle de recherche scientifique et technologique « ingénierie thérapeutique et moléculaire- Santé » (en partenariat avec le CNRS et l'INSERM) | 31 |
| 1.1.4.3. Le pôle de recherche «Maison des Sciences de l'Homme » (en partenariat avec le CNRS) | 31 |
| 1.2. Accompagnement des pôles de compétitivité et du système de transfert de technologie | 31 |

| | | |
|--|---|-----------|
| 1.2.1. | Soutien à l'émergence de nouveaux pôles de compétitivité ou autres réseaux innovants d'entreprises | 31 |
| 1.2.2. | Soutien aux actions de transferts et d'innovation en faveur du développement économique de la Lorraine | 32 |
| 1.3. | Promotion de la culture scientifique et technique | 32 |
| 1.4. | Logement, restauration et vie universitaire dans les pôles de Metz et Nancy | 33 |
| 1.5. | Accompagnement décisionnel des entreprises | 33 |
| 2. | Assurer l'adaptation du potentiel forestier, agricole et agroalimentaire lorrain | 34 |
| 2.1. | Filière Bois Lorraine : répondre à l'augmentation de la demande de bois en Lorraine | 34 |
| 2.2. | Filière agroalimentaire lorraine : adapter le potentiel agricole et agroalimentaire lorrain aux échéances internationales | 36 |
| 3. | Préparer les espaces aux enjeux du réchauffement climatique et de la nouvelle donne énergétique – préserver la biodiversité et les milieux aquatiques. | 37 |
| 3.1. | Maîtriser l'énergie à l'heure du changement climatique | 37 |
| 3.2. | Limiter les déchets dangereux et améliorer leur valorisation | 38 |
| 3.3. | Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine naturel | 38 |
| 3.4. | Favoriser une gestion concertée et équilibrée de la ressource en eau | 39 |
| COMPETITIVITE et ATTRACTIVITE du TERRITOIRE LORRAIN | | 39 |
| 4. | Arrimer la Lorraine à l'espace européen | 39 |
| 4.1. | Promouvoir la métropolisation | 39 |
| 4.2. | Le développement de la Grande Région | 40 |
| 5. | Créer une nouvelle dynamique transfrontalière autour du projet de Belval | 41 |
| 6. | Conforter la position stratégique de la Lorraine par des investissements capacitaires et par le développement de l'intermodalité dans les transports | 42 |
| 6.1. | Transport ferroviaire | 42 |
| 6.1.1. | Développer l'intermodalité des transports collectifs : | 43 |
| 6.1.2. | Se doter d'une infrastructure qui offre des capacités suffisantes pour écouler les trafics TGV, TER et fret | 44 |
| 6.1.3. | Préparer l'avenir par un programme d'études. | 45 |
| 6.2. | Transport fluvial | 46 |
| 6.2.1. | Développement du système Moselle Intelligente | 46 |
| 6.2.2. | Préparer l'avenir et favoriser le développement du transport fluvial par un programme d'études | 46 |
| 6.2.3. | Achever les opérations relatives à l'augmentation du tirant d'air entre Metz et la frontière luxembourgeoise par le rehaussement des ponts | 47 |
| 6.3. | Transport combiné | 47 |
| 7. | Généraliser l'accès aux TIC | 48 |
| 7.1. | Infrastructures | 49 |
| 7.1.1. | Interconnexion des Réseaux d'Initiative Publique | 49 |
| 7.1.2. | Le développement de la capillarité dans les zones blanches numériques | 50 |
| 7.1.3. | Développement du Très Haut débit pour des opérations spécifiques | 50 |
| 7.1.4. | Aménagement numérique des zones d'activités économiques (ZAE) | 50 |
| 7.2. | Services | 50 |
| 7.2.1. | Programme lorrain de numérisation des fonds écrits et documentaires | 50 |

| | |
|--|-----------|
| 7.2.2. Favoriser l'accès du monde rural aux TIC | 51 |
| 7.2.3. Développement d'une plate-forme de services numériques aux entreprises | 51 |
| 7.3. Renforcer le réseau très haut débit de l'enseignement supérieur et de la recherche | 51 |
| 7.4. Stratégie régionale de la société de l'information | 52 |
| COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE | 52 |
| 8. Adapter le dispositif de formation pour anticiper et accompagner les mutations économiques et sociales | 52 |
| 8.1. Accompagnement des secteurs en mutation | 53 |
| 8.2. Détecter les évolutions des filières, des secteurs territoriaux et des besoins en compétences | 53 |
| 8.2.1. L'OREFQ : l'observatoire régional de l'emploi de la formation et des qualifications | 53 |
| 8.2.2. Soutenir la création, la reprise et la transmission d'entreprise. | 54 |
| 8.3. Développer les compétences et la formation des salariés et des demandeurs d'emploi | 54 |
| 8.3.1 Les actions d'accompagnement de l'emploi, des compétences et des qualifications | 55 |
| 8.3.2. L'ARACT : l'Agence Régionale d'Amélioration des conditions de travail | 56 |
| 8.3.3. Le CARIF (Centre d'Accueil, de Ressources et d'Information sur la formation) INFFOLOR | 56 |
| 8.3.4. Moderniser l'appareil de formation en Lorraine | 56 |
| 8.4. Assurer la cohésion sociale et territoriale par la transition professionnelle et la sécurisation des parcours | 57 |
| 8.5. Accompagnement des publics en difficultés | 58 |
| 8.6. Santé et solidarité | 58 |
| 8.6.1. Adaptation des services au public âgé et handicapé | 58 |
| 8.6.2. Soutenir la création d'un « internat de réussite éducative » | 59 |
| 9. Valoriser le potentiel culturel et sportif de la Lorraine | 59 |
| 10. Requalifier les territoires post-industriels, militaires et après-mines | 60 |
| 10.1. Le Traitement des Espaces Dégradés | 61 |
| 10.2. Les sites et Sols Pollués | 62 |
| 10.3. Requalification urbaine VRD | 62 |
| 10.4. Requalification des friches militaires | 62 |
| 10.5. Gestion de l'alimentation en eau potable suite à l'arrêt de l'exhaure | 63 |
| 10.6. Restauration des cours d'eau impactés et mise en œuvre des SAGE miniers | 63 |
| 10.7. Friches urbaines | 63 |
| 10.8. Dispositif de minoration foncière | 64 |
| 11. Soutenir les efforts d'adaptation et de développement engagés par les territoires de projets. | 64 |

DIAGNOSTIC & STRATEGIE

POUR LE CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION EN LORRAINE

PREAMBULE

Le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 en Lorraine s'élabore alors même que les restructurations industrielles se poursuivent accompagnées de leurs conséquences sociales. C'est dans ce contexte difficile socialement et délicat pour anticiper les mouvements économiques mondiaux que la Région lorraine doit affirmer et concrétiser sa volonté de relever les défis de son renouveau industriel et de mener des politiques économiques créatrices d'emploi.

Ce renouveau est capital pour placer la Région Lorraine en capacité d'atteindre la dimension européenne.

Le développement de l'innovation et plus généralement de celui de la société de la connaissance est la clef du progrès économique. Cette seule affirmation résume le principe d'action que l'Etat et la région proposent dans une commune volonté à l'ensemble des acteurs de la région, publics et privés. De leur adhésion à ce principe, de l'union de leurs efforts dépend l'ouverture d'espaces socio-économiques nouveaux susceptibles de créer la dynamique nécessaire à l'affirmation de la région aux plans européen et international.

Le Contrat de projets n'a pas vocation à décrire l'ensemble des politiques poursuivies par l'Etat et les collectivités territoriales, mais vise à conjuguer leurs interventions autour de politiques prioritaires pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire lorrain et pour aider les populations et les territoires qui en ont le plus besoin à s'intégrer au dynamisme régional, dans le cadre d'un aménagement équilibré respectueux des hommes et de l'environnement.

C'est dans cet esprit et avec ces perspectives que l'Etat et le Conseil Régional ont élaboré ensemble les axes de cette stratégie de reconquête. Ils en appellent à la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et culturels. Pour la réussir, ils invitent à y prendre part les Départements et les grandes agglomérations.

Les objectifs de cette stratégie de reconquête visent à renforcer la compétitivité économique de la région en s'appuyant sur l'enseignement supérieur, la recherche et la qualité de la formation. Ils contribueront à la promotion du développement durable, à l'amélioration de l'attractivité et à la cohésion sociale et territoriale.

Cette stratégie commune, l'Etat et le Conseil Régional veulent la mettre en œuvre à partir :

- du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 pour lequel l'Etat propose d'engager 528 M€ et le Conseil Régional 529 M€ ;
- de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges dotée par l'Etat de 20 M€ et de la Convention Interrégionale du bassin de la Meuse dotée par l'Etat de 21,8M€
- de conventions particulières complémentaires au contrat de projets Etat-Région engageant d'autres acteurs publics, notamment pour la rénovation urbaine pour laquelle l'Etat proposera de mobiliser jusqu'à 370 M€ et la revitalisation des bassins en difficulté pour laquelle l'Etat apportera 45 M€.

Naturellement, dans les champs d'éligibilité communs, les fonds européens dont pourra bénéficier la Région Lorraine dans la période 2007-2013, soit 585,5 M€, viendront compléter le financement des objectifs stratégiques communs Etat-Région conformes aux orientations prises aux Conseils Européens de Lisbonne et Göteborg. La préparation des programmes de mise en œuvre de ces fonds a fait l'objet d'une large concertation (Compétitivité Régionale et Emploi dotée de 329,4 M€ de FEDER et de 136,5 M€ pour le volet régional du Fonds Social Européen ; coopération transfrontalière « Grande-Région » dotée par la partie française de 55 M€ ; FEADER doté de 64,6 M€). Conformément au principe d'additionnalité, réaffirmé par la Commission Européenne, ces fonds ne peuvent venir en substitution d'autres fonds publics.

DIAGNOSTIC

1 – Des difficultés structurelles persistantes

Les difficultés structurelles issues d'une longue période de conversion sont encore bien présentes ; elles pèsent sur les hommes et les territoires ; pourtant la qualité du potentiel de formation et de recherche lorrain, son positionnement frontalier et européen constituent de réels atouts pour une mobilisation collective des acteurs régionaux.

- Une mutation industrielle non encore aboutie.

Les transformations économiques des trente dernières années ont pesé lourd sur la situation démographique de la Lorraine. Toutefois, la situation s'est progressivement redressée et la balance migratoire des dernières années tend vers l'équilibre. Aujourd'hui la Lorraine parvient à mieux garder ses forces vives mais le vide laissé par le départ des tranches d'âge fécondes pèse sur les naissances. Ainsi, au seuil de cette nouvelle période de contractualisation et de mise en œuvre des fonds structurels, la Lorraine affiche toujours un bilan en demi-teinte, les faiblesses structurelles perdurent, tandis que les régions voisines du Grand Est et de l'espace transfrontalier affichent une croissance plus significative.

La Lorraine est passée d'une économie mono industrielle à une économie diversifiée. Elle a perdu en trois décennies l'essentiel des emplois qu'elle comptait dans l'activité minière, la sidérurgie et le textile. Trois grands secteurs industriels : construction automobile, construction électrique et électronique, plasturgie ont contribué à la reconversion. Ils n'ont cependant que partiellement réussi à compenser la perte des emplois enregistrés dans les industries traditionnelles depuis 1962. Cette diversification a été facilitée par les implantations d'entreprises étrangères (en 2006, 560 entreprises pour 69 000 salariés) et la Lorraine reste bien positionnée dans l'accueil de ces investissements.

Cependant, les difficultés économiques persistent. Aux grandes vagues de suppressions d'emplois des trente dernières années succèdent aujourd'hui des fermetures d'entreprises dans les activités aux prises avec la mondialisation, en particulier le textile. La filière chaude de la sidérurgie pourrait également être touchée à l'horizon 2010.

Le tertiaire occupe actuellement 71,6% des emplois salariés lorrains. Cependant, les secteurs des services aux entreprises et des services aux particuliers restent en deçà de la moyenne nationale. La logistique garde malgré tout un fort potentiel de croissance notamment dans une perspective de développement des transports multimodaux.

- **Une situation de l'emploi fragile dans un contexte d'ajustement avec les besoins de l'économie.**

Globalement, sur les dix années écoulées, le chômage a reculé de près de 25 %. Cette situation n'est toutefois pas linéaire. Après une forte diminution, il a repris une pente ascendante pour enregistrer à nouveau une décreue sur la dernière année. Le niveau de chômage lorrain reste toutefois supérieur à la moyenne nationale pour se situer à 9,5%. Le chômage touche principalement les femmes et les jeunes de moins de 25 ans ; parmi cette population jeune, le chômage masculin domine en Lorraine. A l'intérieur même de la région, les divergences sont sensibles. La progression de la demande d'emploi, tend à s'accroître très fortement sur les bassins textiles et les bassins miniers et sidérurgiques.

Chaque année, environ 2000 jeunes lorrains sont sortis sans qualification du système scolaire public, soit environ 7% des inscrits, à l'image de la situation observée au niveau national. Ces jeunes, qui arrivent sur le marché du travail sans posséder au moins un diplôme de niveau V, ont des difficultés à accéder à des situations stables. Paradoxalement un nombre important de jeunes formés quittent la région pour occuper un emploi correspondant à leur formation, notamment dans les secteurs frontaliers.

Le taux de qualification des ouvriers lorrains, en diminution, a rejoint celui de leurs homologues de province. Il est aujourd'hui de 61%. La Lorraine est en retrait en ce qui concerne les emplois d'ingénieurs et de techniciens. Le taux de technicité des emplois de production dans l'industrie est de 15% contre 18% dans l'ensemble des régions hors Ile de France. Cet écart se retrouve sur l'ensemble des secteurs d'activité.

Le taux d'activité féminin demeure moins élevé en Lorraine qu'au niveau national (20ème rang des régions françaises) malgré la croissance des emplois tertiaires très féminisés ; la progression du taux d'activité des femmes est un enjeu pour la région en tant que facteur-clé d'une dynamique d'emploi.

- **Un développement territorial inégal**

La crise économique n'a pas frappé l'ensemble du territoire régional avec la même intensité. Si le dynamisme démographique et économique s'est plutôt affirmé sur l'axe central, les bassins industriels, textiles, sidérurgique et miniers continuent à ressentir les effets de la disparition des activités traditionnelles.

Pour ces derniers, l'exploitation du minerai de fer et du charbon a été à l'origine d'affaissements de terrains pouvant intervenir des décennies après la fin de l'exploitation minière. Cette situation a également bouleversé la gestion de l'eau ; ce qui nécessite de poursuivre la mise en œuvre de mesures de maintien de l'approvisionnement en eau potable et industrielle en veillant à l'équilibre à long terme des conditions de gestion quantitative de la ressource disponible. Ces bassins concentrent en outre une part importante des friches industrielles. En effet, la Lorraine est confrontée au problème des espaces dégradés laissés en friches par le départ des activités industrielles fréquemment situées au cœur même du tissu urbain (près de 6 000 ha de sites industriels sont recensés). S'ils constituent un réservoir foncier intéressant pour le re-développement de nouvelles activités, ils nécessitent la poursuite de la politique de remise en état des espaces dégradés. De plus, la Lorraine compte sur son territoire 70% des friches militaires françaises qui, elles aussi, doivent faire l'objet d'un traitement avant réaffectation.

Les disparités de développement constatées à l'issue du dernier recensement soulignent la nécessité de soutenir la vitalité des espaces ruraux qui ont perdu, en l'espace de 40 ans, un habitant sur dix et un emploi sur cinq. Le frémissement ressenti ces dernières années au plan de la démographie et de l'emploi peut contribuer à la rupture de cette spirale, aidé en cela par le développement de l'agriculture et de la forêt et des bioénergies.

Non loin du cœur des grandes cités, les quartiers sensibles présentent aujourd'hui d'importants écarts de développement par rapport à leur environnement urbain d'un point de vue économique et social (chômage, pauvreté, échec scolaire, problèmes de santé, etc.). 7,3% de la population lorraine (environ 168 000 habitants) habitent les « zones urbaines sensibles » (ZUS) réparties sur 38 sites.

2 – Des atouts à valoriser

- un fort potentiel de formation et de recherche

Ce potentiel est un atout réel dans la stratégie lorraine de reconquête de son attractivité et de sa compétitivité internationale. Entre 2000 et 2005, les effectifs de l'enseignement supérieur ont progressé de 2,6%. La Lorraine enregistre aujourd'hui un léger rebond démographique. Elle conserve, en comparaison avec ses voisins du grand est et de la grande région, une part importante de population jeune, qui constitue une vraie richesse.

La région compte quatre universités et se caractérise par une forte spécificité en matière de formation d'ingénieurs. Présentes au sein des universités ou indépendantes, les écoles d'ingénieurs lorraines couvrent un très large éventail de domaines disciplinaires allant jusqu'au Management avec l'ICN. Quatre écoles nationales sont également installées en Lorraine : Sciences Po, Supélec, l'ENSAM ainsi que l'ENGREF. Le CPER 2000-2006 a permis l'émergence de projets novateurs (ARTEM sur NANCY ; reconstruction de l'ENIM ; IPEFAM sur METZ).

Georgia Tech Atlanta a sélectionné la Lorraine pour s'implanter en Europe. Son centre lorrain est aujourd'hui labellisé comme étant la première Unité Mixte Internationale du CNRS.

Le niveau de la recherche publique se situe dans la moyenne nationale. Les 4 EPST nationaux (CNRS, INRA, INRIA et INSERM) disposent ainsi de nombreux laboratoires sur le territoire lorrain. Le dynamisme de la recherche privée doit être encouragé : la Lorraine est caractérisée par une part importante (49,6%) orientée vers les secteurs de « moyenne faible technologie » et de « faible technologie » des industries manufacturières.

L'apprentissage connaît également une croissance soutenue (+50% en dix ans) qui lui a permis d'atteindre un effectif de 15 000 personnes. Cette dynamique doit être encouragée dans la mesure où la formation, sous toutes ses formes et pour tous les âges, joue un rôle déterminant dans les dispositifs d'insertion et d'accès à l'emploi.

- Des infrastructures de transport pour positionner la Lorraine dans l'espace européen et assurer sa cohérence interne

Globalement, la Lorraine dispose déjà d'un tissu d'infrastructures de transports de qualité, bien articulé avec celui des pays limitrophes et des régions voisines. Mais des points de saturation existent et des marges significatives de progrès subsistent.

En particulier, dans un contexte attractif, les difficultés liées à l'accroissement des échanges concernent essentiellement l'axe mosellan; ce qui pose le problème de la capacité des infrastructures correspondantes, mais aussi de celles de rabattement.

L'arrivée du TGV en juin 2007 constitue un événement majeur. Dans les principales villes et gares lorraines (Metz, Nancy, Thionville, Forbach, Sarrebourg, Epinal, Saint-Dié, Remiremont, Bar-le-Duc, Louvigny puis Vandières et la gare Meuse), un regain d'intérêt pour la région se manifesterà, créant des besoins nouveaux en termes de déplacements.

Des stratégies de valorisation sont actuellement mises en œuvre à Nancy et à Metz, mais pas seulement. Elles concernent la restructuration des quartiers avec la création d'immeubles de bureaux et d'habitations et s'insèrent dans les stratégies globales définies par la CUGN et la CA2M. Les professionnels de l'immobilier enregistrent d'ores et déjà un regain d'intérêt pour la région.

Cet événement doit être une occasion, pour les collectivités territoriales, de s'engager dans des projets novateurs en matière d'aménagement et de solutions intermodales.

Par ailleurs, l'expansion luxembourgeoise génère des flux migratoires alternatifs grandissants qu'il convient, à la fois, d'anticiper, d'intégrer dans les offres de services de transports et de maîtriser via l'urbanisation et un aménagement territorial équilibré.

Le développement, sous l'impulsion du Conseil Régional, d'une offre de transports collectifs, modernisée et cadencée, induit une forte augmentation des circulations voyageurs. La concertation engagée entre les différentes autorités organisatrices des transports porte ses fruits et contribue au renforcement de dessertes adaptées.

Celle-ci ne doit cependant pas être réalisée au détriment du fret, dont le développement privilégié selon un itinéraire ferroviaire dédié à l'ouest du sillon lorrain appelle, dès lors, une poursuite des investissements ferroviaires sur cet axe. Le lancement dès 2007 de l'expérience d'une autoroute ferroviaire entre le Luxembourg et Perpignan confirme tout l'intérêt d'une telle stratégie de développement du fret ferroviaire.

Dans le cadre du grand projet national de liaison entre la mer du Nord et la Méditerranée, sur la Moselle à grand gabarit, le transport de marchandises constitue un enjeu qui appelle, d'une part, la poursuite des investissements déjà engagés pour développer le trafic fluvial en lien avec les ports maritimes et fiabiliser les équipements, parfois vétustes, nécessaires à une navigation performante, et d'autre part, le lancement de nouvelles phases d'étude dans la perspective de la réalisation d'une liaison Moselle – Saône.

Enfin, profitant de la vocation de corridor européen de la Lorraine et des infrastructures existantes, l'activité logistique s'est fortement développée dans notre région depuis 25 ans. Elle représente à elle seule 60 000 emplois qu'il convient de préserver. L'absence d'au moins une grande plateforme de transport combiné moderne et efficace associant les différents modes de transport fragilise ce secteur d'activité et ne répond pas à l'objectif de développement durable.

- Des paysages et des ressources naturelles de qualité

Au-delà des enjeux de dépollution et de requalification des espaces naturels dégradés par l'industrialisation passée, la Lorraine présente une variété de paysages remarquables, un

massif forestier important (le tiers de la superficie régionale), un ensemble de zones humides, des milieux naturels variés, des pelouses calcaires, des vallées alluviales et des espaces naturels sensibles dont le maintien constitue un enjeu prioritaire.

Le Massif Vosgien, territoire de moyenne montagne qui s'étire sur 200 km aux marges Est de la région, et dont 45% de la surface et 40% de sa population sont lorrains, constitue un des éléments attractifs du territoire lorrain.

La Lorraine compte aussi trois parcs naturels régionaux (PNR de Lorraine, PNR des Vosges du Nord et PNR des Ballons des Vosges). Depuis plus de 20 ans, ces outils sont au service du développement durable de territoires ruraux très étendus mais faiblement peuplés (7% de la population lorraine), en les préservant des pressions exercées par les grands centres urbains périphériques.

La Lorraine bénéficie ainsi d'un important potentiel touristique mais aussi agricole et forestier, avec 86% de son territoire en surfaces agricoles et boisées et 42 000 emplois dans la production et la transformation. Mais, si cette richesse naturelle représente un atout à valoriser, il convient également de la préserver des conséquences négatives d'une urbanisation mal maîtrisée.

La gestion et la valorisation du potentiel hydrologique lorrain doivent être poursuivies. L'importante nappe phréatique (530 milliards de m³) de très bonne qualité, surexploitée depuis 30 ans, voit ses niveaux d'eau baisser et des infiltrations d'eau salée sont à craindre. Des mesures de protection sont envisagées. Il convient également de conforter la bonne gestion du réseau hydrographique lorrain, très dense, en partenariat avec les pays voisins dans le cadre des accords internationaux de rivières (Commission Internationale de la Meuse, Commissions Internationales de Protection Moselle-Sarre).

- une métropolisation en phase d'organisation

La population lorraine est à 42 % regroupée dans les sept plus grandes agglomérations (Nancy, Metz, Thionville, Hagondange-Briey, Forbach, Epinal et Longwy) lesquelles concentrent à la fois l'essentiel de l'emploi, des services et des équipements. Le dynamisme démographique et économique est particulièrement bien affirmé sur les territoires du « Sillon lorrain » qui s'étend sur 160 km de Thionville à Epinal avec toutefois des disparités dans sa structure spatiale.

En ce domaine, il convient de renforcer la lisibilité de la région aux plans européen et international. Un des enjeux des dix prochaines années réside donc dans la capacité d'inscrire la Lorraine dans une dynamique européenne. A cet effet, la stratégie métropolitaine qui sera retenue sera décisive.

La métropolisation concerne également l'espace Sarrebruck Moselle Est, qui a fait, lui aussi, l'objet d'une labellisation en 2005 par la DIACT.

- **une dynamique transfrontalière en construction**

La dimension transfrontalière s'impose en Lorraine.

La Lorraine est située à l'intersection de l'axe Ouest-Est, reliant l'Atlantique à l'Europe centrale, et de l'axe Nord-sud, reliant la Belgique, le Luxembourg, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat au couloir rhodanien et les ports de la mer du Nord et de la Méditerranée.

Près d'un actif lorrain sur dix, soit près de 90 000 personnes, tire son revenu de son activité en territoire frontalier voisin, le flux de travail frontalier vers le Grand Duché ayant explosé depuis 1990 (15 000 en 1990 ; plus de 60 000 aujourd'hui). Pour l'ensemble du Grand-Duché, le nombre des frontaliers devrait continuer à augmenter ce qui signifierait une augmentation de 25 à 30 000 du flux des travailleurs frontaliers pour la France dans les vingt prochaines années. Sur la frontière franco-allemande, le phénomène connaît un certain tassement.

Les notions de coopération transfrontalière, de Grande Région, autrefois marginales, gagnent en importance. Aussi, les acteurs lorrains inscrivent-ils de plus en plus leurs actions de coopération dans un cadre plus vaste, qui comprend le Luxembourg, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat et la Wallonie. Les programmes Interreg transfrontaliers en sont l'exemple. Ils seront poursuivis. Mais les dispositifs de coopération ont été aménagés et un programme de coopération transfrontalière « Grande Région » devrait bientôt voir le jour pour tenir compte de cette nouvelle dimension. Cette nouvelle échelle de coopération contribue au développement des réseaux qui dans l'enseignement supérieur et la recherche n'ont cessé de s'affirmer.

Cette situation géographique et le fait transfrontalier, longtemps vécus comme des handicaps, doivent au contraire devenir un des piliers du développement de la Lorraine car seules les régions qui sauront asseoir leur développement sur des espaces économiques intégrés de niveau européen pourront répondre aux défis de l'économie mondialisée.

Dans ce cadre, l'accompagnement de l'émergence d'agglomérations transfrontalières dynamiques telles la métropole interrégionale qu'est Sarrebruck-Moselle-Est et la région de l'Alzette autour de Belval prend toute sa place.

Le projet d'aménagement de la friche ARBED de Belval-Ouest constitue ainsi une vraie chance pour le bassin de l'Alzette et plus largement pour les territoires nord-lorrains, touchés historiquement par les restructurations de la sidérurgie, et plus récemment par la fermeture d'entreprises issues de la reconversion et par les conséquences de l'après-mines. L'agglomération Sarrebruck – Moselle Est engage une démarche transfrontalière de réflexion visant à créer un pôle d'excellence compétitif et à dimension européenne.

STRATEGIE REGIONALE

Compétitivité économique et développement durable

1 - Parfaire la structuration du dispositif lorrain d'enseignement supérieur, de recherche et de transfert de technologie dans la perspective d'une meilleure visibilité internationale

Les politiques économiques menées aujourd'hui, aussi bien à l'échelle nationale qu'européenne, font du développement de l'innovation et plus généralement de celui de la société de la connaissance, la clef du progrès économique. Une telle perspective doit avoir des conséquences importantes, aussi bien pour les acteurs du développement que pour leurs façons de travailler ensemble.

Le renforcement des capacités d'innovation, de recherche et d'enseignement supérieur de la Lorraine est ainsi un enjeu prioritaire pour favoriser la compétitivité des entreprises et développer l'attractivité du territoire lorrain en France et à l'étranger.

L'objectif est de constituer un pôle de recherche et d'enseignement supérieur lorrain, tout en facilitant les liens entre universités et entreprises, en particulier dans le cadre des pôles de compétitivité MIPI et Fibres.

Le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) s'appuiera pour cela sur un pôle nancéen, organisé notamment autour de Nancy Université, et sur un pôle mosellan, essentiellement messin, constitué autour de l'institut de l'entreprise ISEETECH. Au-delà du cadre juridique qu'il propose, le PRES devra avoir un rôle de fédération et de mise en synergie de l'action des laboratoires publics et privés, des écoles supérieures et de l'Université.

Ce PRES devra permettre le développement des pôles de compétitivité MIPI et FNGE pour développer l'innovation industrielle et soutenir la création d'emplois. Il devra dans le même temps assurer la mobilisation des forces scientifiques et technologiques de haut niveau non intégrées dans ces sites. A moyen terme, il s'agit de donner une dimension internationale au dispositif lorrain, tout en assurant son ancrage dans le tissu économique.

L'attractivité des villes universitaires repose sur la qualité des formations dispensées mais aussi sur les conditions d'accueil des étudiants et des chercheurs. Elle doit être renforcée par un effort consacré à l'accueil des étudiants. Pour les logements étudiants, il est ainsi proposé de s'engager dans une démarche planifiée, collective, à l'échelle de la Lorraine.

2 - Assurer l'adaptation du potentiel forestier et agro-alimentaire lorrain

L'agriculture, la forêt et leurs industries de transformation, y compris l'ameublement, sont confrontées à de nouveaux enjeux économiques, sociaux et territoriaux, avec la libéralisation des échanges mondiaux et la baisse programmée du soutien européen. La Lorraine doit conserver sa vocation de polyculture élevage, qui contribue également à la diversification

des paysages et à l'équilibre des systèmes écologiques. Il est nécessaire de poursuivre l'effort entrepris pour intégrer les préoccupations environnementales dans les pratiques culturelles et forestières.

S'adapter, se restructurer, se moderniser, saisir les nouvelles opportunités de développement, notamment dans les agro-ressources, tels sont les enjeux du secteur agricole et forestier. Son impact sur le territoire et l'emploi rural justifie l'accompagnement de la modernisation des filières lait et viande, l'innovation dans les filières végétales et de diversification.

Pour la filière bois, la priorité sera donnée à l'amélioration de la production forestière et à l'adaptation des scieries aux nouvelles conditions du marché en liaison avec le pôle Fibres naturelles Grand Est.

Les actions sont définies en complémentarité avec celles inscrites dans la convention interrégionale de massif des Vosges.

3 - Préparer les espaces aux enjeux du réchauffement climatique et de la nouvelle donne énergétique – préserver la biodiversité

Le développement durable, et sa prise en compte dans les projets d'aménagement et de développement, est désormais un élément clé. Le CPER vise à développer en Lorraine les éléments territoriaux d'un « plan climat » en favorisant le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande d'énergie dans les domaines du bâtiment, des transports, des entreprises et de l'agriculture. L'objectif est ici de promouvoir la démarche vertueuse consistant à intégrer les enjeux de maîtrise de la demande en énergie et de réduction des impacts liés au changement climatique, dès l'amont de la réflexion, dans les démarches d'aménagement du territoire et de développement.

Les actions d'accompagnement des collectivités territoriales pour élaborer et mettre en œuvre des « plans climat » territoriaux pourront ainsi être soutenues, ainsi que les projets contribuant à l'essor des biocarburants notamment dans la Meuse.

La protection de la biodiversité et du patrimoine naturel s'appuiera en particulier sur :

- o la mise en œuvre du réseau Natura 2000 (élaboration d'objectifs opérationnels concertés, préalables à la mise en place de mesures de gestion contractuelles) consolidant l'infrastructure écologique régionale ;
- o l'amélioration de la connaissance de l'état du patrimoine naturel régional et sa diffusion .

La préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques reposera sur la recherche d'une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau en Lorraine, dans le contexte des défis posés par la mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau. Cela induit la nécessité de mener une politique globale de gestion des cours d'eau dans une concertation internationale et interrégionale (en particulier sur le volet relatif à la gestion des inondations du fleuve Meuse) et les grandes nappes souterraines à enjeu. Une attention particulière sera accordée aux SAGE, notamment en lien avec les problématiques de l'Après-Mines.

Compétitivité et attractivité du territoire lorrain

Afin d'engager la Lorraine dans une politique volontariste et dynamique en faveur de la compétitivité et de l'attractivité du territoire, il convient de promouvoir le développement des territoires à enjeu européen via la métropolisation autour du Sillon Lorrain et par un soutien fort à la dynamique transfrontalière autour des projets de Belval et Sarrebruck-Moselle-Est. Dans la même logique, il paraît indispensable de développer la mobilité des hommes, et des marchandises au sein de ce territoire et de son environnement européen, dans une perspective de développement durable.

4 - Promouvoir la métropolisation

L'Europe des territoires s'organise autour de métropoles dont le poids démographique, économique et culturel fédère l'espace environnant.

Aussi, l'Etat et la Région Lorraine conviennent-ils d'appuyer les dynamiques de métropolisation dans une perspective de développement équilibré du territoire régional et d'attractivité européenne.

A ce titre, seront notamment concernés les deux lauréats de l'appel à coopération métropolitaine lancé par la DIACT en 2004, à savoir le Sillon Lorrain, l'agglomération transfrontalière Sarrebruck Moselle Est et les espaces intermédiaires participant à l'émergence d'une véritable métropole sur lesquels une réflexion partenariale est engagée.

S'agissant plus précisément de Sarrebruck Moselle Est, la mise en œuvre du CPER devra contribuer à la structuration de cette agglomération, afin de permettre l'émergence d'une véritable métropole transfrontalière.

A cet effet, il s'agira de promouvoir des actions fédératrices s'inscrivant dans trois axes stratégiques : transports et développement urbain, enseignement supérieur et bilinguisme, développement de l'image métropolitaine.

S'agissant enfin de l'aire métropolitaine du Sillon Lorrain, l'objectif commun est de concourir à la visibilité européenne de la Lorraine : de Thionville, avec son environnement industriel, en lien avec le nord-lorrain et le Luxembourg, jusqu'à Epinal, dans son rayonnement sur l'espace vosgien.

Cela se traduira par un soutien apporté à des projets de dimension métropolitaine issus d'un travail en commun engagé sur un espace se caractérisant par une continuité territoriale. A court terme une réflexion partenariale sur l'aménagement du territoire lorrain permettra ainsi de définir les conditions d'une structuration de l'espace métropolitain et des fonctionnalités qui le fondent, dans ses composantes urbaines, mais également dans ses espaces intermédiaires, au titre desquels figure l'espace central métropolitain. Cet espace doit faire l'objet d'une attention particulière eu égard à sa situation stratégique (au carrefour que représentent notamment l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine, le TGV-Est européen et son interconnexion) et son potentiel de développement.

5 - Créer une nouvelle dynamique transfrontalière autour du projet de Belval

Le projet de Belval est une nouvelle occasion de promouvoir un développement économique et urbain de qualité sur des espaces encore marqués des empreintes de la sidérurgie. Ce projet développé au Grand Duché du Luxembourg et destiné à recevoir plus

de 20 000 occupants, a conduit coté français l'Etat, la Région et les deux départements concernés à engager une concertation pour organiser une coopération équilibrée et faire ainsi émerger un pôle de croissance majeur pour le devenir du sud Luxembourgeois et du nord Lorrain dans une solidarité active.

Par ailleurs, l'accompagnement de la montée en puissance de la Grande Région constitue un enjeu national de positionnement de la Lorraine qui doit tirer parti des dynamiques voisines pour constituer des réseaux et assurer ainsi ses chances pour l'avenir.

6 - Conforter la position stratégique de la Lorraine par des investissements capacitaires et par le développement de l'intermodalité dans les transports

Au cœur de l'Europe et véritable carrefour stratégique, la Lorraine doit répondre aux enjeux forts de déplacements exprimés tant en matière de voyageurs que de marchandises. Favorisant les transports de grande capacité, notamment alternatifs à la route, en interne comme en externe à la région, les axes directeurs d'une véritable politique régionale ambitieuse et volontariste s'appuient sur les éléments de constat suivants.

L'amélioration de la fluidité de l'axe nord-sud nécessite de nouveaux investissements capacitaires tant pour le transport des personnes que celui des marchandises, notamment pour ce dernier cas sur l'axe fret dédié situé à l'ouest, en mettant au gabarit les ouvrages concernés.

En matière de transports collectifs, le Conseil Régional de Lorraine a engagé un effort important de rénovation des matériels, de mise en place d'une tarification attractive et d'amélioration des fréquences. Ces avancées ne trouveront leur pleine efficacité qu'avec des dispositifs d'intermodalité, en association avec les autres autorités organisatrices de transport et celles des pays limitrophes, dans la proximité des gares et en matière de billetterie/information.

Ces démarches d'offre de services devront également être accompagnées d'une part, par l'amélioration de la capacité des infrastructures ferroviaires dans le Sillon Métrolor, qu'il s'agisse en particulier des aménagements pour supprimer les nœuds représentés par la traversée des gares de Nancy et de Metz ainsi qu'à plus long terme le croisement au niveau d'Hagondange et d'autre part, par une articulation stratégique avec la LGV Est européenne qui sera prolongée jusqu'à Strasbourg, grâce notamment au rôle stratégique des gares d'interconnexion avec les TER à Thionville, Metz, Nancy, Epinal, Louvigny et demain Vandières. L'objectif est aussi d'optimiser par des aménagements adaptés les liaisons ferroviaires de rabattement ou de continuité articulées sur ce sillon Métrolor.

En cohérence avec les efforts engagés au cours du contrat de plan précédent, dans une perspective de développement durable, les études et actions d'incitation, mais aussi de création et de fiabilisation d'équipements nécessaires au développement du fret ferroviaire notamment du fret à grande vitesse, à l'utilisation de la voie fluviale et à la promotion du transport combiné, notamment sous forme de plates-formes multimodales, seront poursuivies, en raison de leur caractère stratégique pour la Lorraine. Il en est ainsi, notamment, des études sur une liaison Saône – Moselle.

7 - Généraliser l'accès aux TIC

La couverture numérique du territoire constitue dorénavant une des conditions essentielles de la compétitivité et de l'attractivité territoriale. C'est pourquoi le CPER

contribuera à doter le territoire d'un accès équitable, concurrentiel et bon marché aux réseaux de télécommunications à haut débit ainsi que d'une offre de service diversifiée et de bonne qualité, notamment en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans le même temps, il développera des stratégies et une offre de service spécifiques pour les territoires les moins attractifs.

Cohésion sociale et territoriale

8 - Adapter le dispositif de formation pour anticiper et accompagner les mutations économiques et sociales

L'ampleur des sinistres industriels qui affectent la Lorraine et le développement de l'économie de la connaissance au niveau mondial doivent conduire à une politique d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques. Cela dépend tant de la capacité des entreprises à anticiper l'évolution de leurs métiers et de leurs besoins en qualification futures, que de celle de l'appareil de formation à répondre et à s'adapter à ces évolutions. Les uns et les autres doivent être soutenus pour permettre aux lorrains d'accéder au niveau de formation et de qualification requis pour s'insérer au mieux dans le monde du travail pour favoriser le plus possible la continuité des parcours professionnels et les reclassements et contribuer à l'amélioration des performances des entreprises.

Pour favoriser l'adaptation des compétences des salariés, il conviendra de poursuivre les politiques de soutien menées dans le cadre du fonds régional d'aide au conseil en formation et du fonds régional d'intervention pour la formation en entreprises.

En complément des politiques de compétitivité, il serait opportun de favoriser la diffusion à grande échelle de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin d'anticiper dans les secteurs professionnels fragilisés ou en développement les évolutions d'organisation, d'emplois et de qualifications. Cette démarche favorisée par des actions de conseil ou d'appui à la formation des salariés concernera prioritairement les PME. Elle contribuera également à faciliter la gestion prochaine des départs en retraite et à compenser un niveau de qualification encore inférieur à la moyenne nationale. Une telle action pourra s'appuyer utilement sur les outils régionaux mis en place : OREFQ, ARACT, INFFOLOR. Par ailleurs, une aide à l'anticipation des évolutions des filières pourrait être organisée en renforçant les dispositifs de veille, en anticipant et en accompagnant la reprise et la transmission d'entreprise.

S'agissant de la formation initiale, il conviendra d'apporter, dans le cadre d'une convention particulière, des réponses aux jeunes sortant sans qualification du système scolaire, en assurant le développement de l'apprentissage, en développant les dispositifs qui leur sont dédiés et en créant une politique intégrée en leur faveur.

La contractualisation pourra également porter sur l'engagement d'une démarche expérimentale de sécurisation des parcours professionnels (plate-forme de transition professionnelle)

Enfin, l'Etat, en liaison avec la Région, proposera un dispositif d'aide aux bassins en reconversion articulé au niveau régional et à celui de chacun des bassins concernés.

9 - Valoriser le potentiel culturel et sportif de la Lorraine

L'Etat et la Région devront porter une attention particulière à la mise en valeur du patrimoine de la Lorraine en contribuant à son maintien et au développement d'équipements structurants. Il s'agira de renforcer ainsi le maillage des équipements de proximité assurant une qualité de services professionnels à la population mais aussi de promouvoir les quelques grandes institutions qui assureront dans leur domaine le rayonnement national et européen de la région.

Une réflexion sera engagée sur la valorisation du patrimoine industriel et militaire, composé de sites exceptionnels héritiers de l'histoire lorraine et illustrant tant l'aventure industrielle que les grands conflits européens des deux derniers siècles, qui pourront être mis en valeur.

L'attractivité de la Lorraine sera également renforcée par le développement du tourisme thermal, de montagne, dans le cadre de la convention interrégionale de massif et par le soutien à des équipements sportifs et de loisirs.

10 - Requalifier les territoires post-industriels et après-mines

Les anciens bassins miniers nord lorrains vivent une profonde mutation rendue difficile par les séquelles de l'exploitation minière. Les vallées textiles des Vosges doivent faire face à des problématiques similaires de reconversion. Cette situation exceptionnelle appelle une politique spécifique d'aménagement du territoire, un soutien particulier en faveur du re-développement économique et social que la mise en œuvre d'une DTA sur les bassins miniers nord lorrains a permis d'initier et qu'il faut poursuivre.

La dépollution et la requalification des friches industrielles et, le cas échéant, militaires, en raison de leur enjeu en matière foncière et de leur impact visuel et environnemental, seront poursuivies.

Ces politiques de requalification devront naturellement embrasser l'ensemble des aspects de la reconversion des territoires (requalification urbaine, alimentation en eau potable, assainissement et reconquête, de milieux aquatiques dégradés, gestion du foncier, traitement des friches).

11 — Soutenir les efforts d'adaptation et de développement engagés par les territoires urbains et ruraux

L'évolution urbaine, porteuse de croissance, est aussi à l'origine de tensions sociales et territoriales qu'il convient de gérer pour assurer le développement harmonieux de la région. Dans de nombreuses agglomérations, certains secteurs appellent à être réorganisés du fait de leur vétusté ou de situations de dysfonctionnement urbain. En complément du CPER, sera engagée l'élaboration d'une convention pluriannuelle avec l'ANRU.

La dynamique régionale, qui touche pour l'essentiel les grandes métropoles de la région, n'est pas aujourd'hui suffisante pour permettre une atténuation des disparités sur le territoire lorrain. Les villes moyennes doivent être confortées. Les régions rurales pourvues de réels atouts, sont aussi confrontées à un risque réel de décrochage par rapport au reste de la

région. Depuis une vingtaine d'années, des processus de regroupement et d'organisation collective se sont enclenchés, soutenus par les lois sur l'intercommunalité et sur l'aménagement du territoire. Cette dynamique conduisant à la construction de projets d'avenir, porteurs de fruits sur le long terme, mérite un soutien selon des modalités nouvelles.

Une politique spécifique sera aussi engagée en faveur du massif des Vosges dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges.

PROJET

DISPOSITIF DE PROGRAMMATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION

1. Objet

Les enseignements tirés des précédentes générations de Contrats de Plan et les nouvelles orientations relatives aux Contrats de projets montrent la nécessité de prévoir un dispositif de programmation, de suivi et d'évaluation de ces Contrats. Il s'agit là d'une condition indispensable pour en assurer un pilotage efficace.

L'État, la Région et les collectivités signataires du Contrat de Projets Lorraine 2007-2013 décident la mise en place d'un dispositif de programmation, de suivi et d'évaluation pour :

- établir une programmation annuelle concertée des crédits sur les opérations retenues,
- veiller à la disponibilité des crédits nécessaires à leur réalisation,
- procéder, si nécessaire à la réorientation des fonds non utilisés dans les délais prévus,
- assurer le suivi des opérations par un système d'indicateurs, de réalisation, de résultats et d'impact,
- décider des évaluations thématiques et de valider leurs résultats.

Les modalités du dispositif de programmation, de suivi et d'évaluation seront précisées dans une convention d'application.

2. Composition du Comité Régional de programmation et d'évaluation du CPER

Ce dispositif est piloté par un **Comité Régional de programmation et d'évaluation du Contrat de Projets**, co-présidé par le Préfet de région et le Président du conseil régional.

Ce comité est composé de l'Etat et de la région et des cofinanceurs concernés par la thématique :

- pour l'Etat :

- du préfet de région, ou son représentant (co-président),
- des préfets de département (Moselle, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Meuse), ou leurs représentants,
- du trésorier-payeur général de région, ou son représentant,
- du secrétaire général du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, ou son représentant

- pour le conseil régional de Lorraine :

- du Président du conseil régional, ou son représentant (co-président), éventuellement accompagné du Président du Conseil Economique et Social,
- du directeur général des services du conseil régional, ou son représentant,
- le vice-président chargé de l'Aménagement du territoire, ou son représentant,
- le Président de la Commission des Finances

- pour les autres collectivités cofinanceurs :

- des présidents des conseils généraux (Moselle, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Meuse) ou leurs représentants,

➤ des maires des communes et des présidents des établissements publics de coopération intercommunale signataires du présent Contrat de projet ou de leurs représentants.

Ce comité se réunit au moins deux fois par an. Il pourra se faire assister d'experts à la demande de l'un des deux co-présidents.

3. Fonctionnement du dispositif

Le Comité Régional de **programmation et d'évaluation** du CPER s'appuie, pour la programmation et l'évaluation, sur des comités techniques dédiés, qui se réunissent, en tant que de besoin, à l'invitation de l'un des co-présidents :

- pour la programmation, un comité thématique sera institué pour chaque volet des grands projets du Contrat, et notamment :
- l'enseignement supérieur, la recherche et la culture (grands projets 1 et 9)
 - l'agroalimentaire et le développement durable (grands projets 2 et 3)
 - les transports (grand projet 6)
 - la cohésion sociale (grand projet 8)
 - l'aménagement des territoires (grands projets 4, 5, 7, 11)
 - l'après mines (grand projet 10)

Sur la base du présent document, ces instances auront pour rôle de procéder à la programmation concertée par les co-financeurs. Elles sont composées des co-financeurs pour les domaines précités. Leur composition et leur fonctionnement seront précisés par les conventions d'application. Celles-ci fixeront également les conditions de participation des établissements publics (RFF, VNF, EPFL, ADEME, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, CNRS...).

S'agissant de l'affectation et du suivi des crédits,

- un bilan annuel d'avancement des programmations et des réalisations sera effectué
- une prévision annuelle des opérations devant faire l'objet d'un engagement dans les deux années suivantes sera établie : l'examen des opérations qui n'auraient pas été engagées à hauteur d'au moins 10% du montant prévu dans les 18 derniers mois pourra conduire au retrait de ces opérations et à leur remplacement éventuel par d'autres opérations du CPER prêtes à démarrer
- s'agissant des crédits de l'Etat, les autorisations d'engagement qui ne pourraient être engagées faute de préparation suffisante des dossiers correspondants seront automatiquement soustraites

La répartition des crédits mentionnés dans ce document pourra être ajustée, à l'occasion de la révision à mi-parcours prévue en 2010, en fonction de l'état d'avancement des projets et des évaluations réalisées.

➤ pour le suivi et l'évaluation, une instance technique est chargée de mettre en oeuvre le dispositif de suivi des opérations, de proposer et de suivre les évaluations.

Le secrétariat de ces instances sera conjointement assuré par le SGAR et les services du CRL, auprès duquel les dossiers seront déposés.

4. Les outils

Un suivi informatique d'ensemble est assuré par le programme national PRESAGE qui permet la traçabilité des opérations. Les collectivités territoriales signataires pourront s'inscrire directement sur ce dispositif.

5. Le financement

Le financement du dispositif d'évaluation sera assuré de façon conjointe par les différents signataires projet par projet, au prorata de leur financement.

S'agissant de l'Etat, le financement de ces évaluations se fera sur crédits nationaux non inclus au CPER.

PROJET

AXES D'INTERVENTION ET GRANDS PROJETS

Les développements ci-après précisent pour chacun des 11 grands projets les priorités retenues par les partenaires à la convention et les financements mobilisés. Le tableau financier de synthèse figurant en annexe 1 décrit le détail des interventions prévues et fait partie du présent Contrat de Projets.

COMPETITIVITE ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Donner une dimension internationale au dispositif de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation Lorrain

Les politiques économiques nationales et européennes actuelles font du développement de l'innovation et de celui de la société de la connaissance, la clef du progrès économique. Le renforcement des capacités d'innovation, de recherche et d'enseignement supérieur de la Lorraine doit constituer un enjeu prioritaire en vue de rendre les entreprises plus compétitives et la Lorraine plus attractive.

- Ce grand projet visera donc à constituer un pôle de recherche et d'enseignement supérieur lorrain (PRES), tout en facilitant les liens entre universités et entreprises, en particulier dans le cadre des pôles de compétitivité MIPI (Matériaux Innovants Procédés Intelligents) et Fibres Naturelles Grand Est. La constitution de ce PRES s'inscrit dans la continuité des efforts de structuration de la recherche en Lorraine menés dans le cadre du CPER 2000-2006. Il comprendra donc légitimement les Pôles de Recherche Scientifiques et Techniques (PRST) structurés à l'échelle de la Lorraine, grâce à leur inscription dans les CPER successifs. De fait, l'accompagnement par l'Etat et la Région de ces Pôles vise à accroître leur rayonnement international, leur conférant ainsi un statut de « piliers » du PRES lorrain en cours de constitution.

Le pôle de recherche et d'enseignement supérieur lorrain (PRES) s'appuiera sur un pôle nancéien, organisé avec le futur EPCS Nancy Université, et sur un pôle mosellan, essentiellement messin, constitué autour de l'institut de l'entreprise ISEETECH. Au-delà du cadre juridique qu'il propose, le PRES devra avoir un rôle de fédération et de mise en synergie de l'action des laboratoires publics et privés, des écoles supérieures et de l'Université. Les Etablissements Publics Scientifiques et Techniques (EPST) de Lorraine (CNRS, INRA, INSERM et INRIA) y seront associés ainsi que les établissements ayant une implantation en Lorraine mais dépendant de structures nationales ou étrangères (ENSAM, SUPELEC, et Georgia Tech).

Ce PRES devra notamment permettre le développement des pôles de compétitivité MIPI et FNGE pour développer l'innovation industrielle et soutenir la création d'emplois. Il devra dans le même temps assurer la mobilisation des forces scientifiques et technologiques de haut niveau non intégrées dans ces sites. A moyen terme, il s'agit de donner une dimension internationale au dispositif lorrain, tout en assurant son ancrage dans le tissu économique.

- La programmation et le financement des différents projets scientifiques présentés par ces structures découleront du résultat des évaluations qui seront menées au plan national et régional (cf 1.1.1).

Ces avis seront portés à la connaissance du partenariat.

- Les crédits indiqués dans les développements qui suivent et dans le tableau financier de synthèse sont des valeurs cibles et pourront, le cas échéant, être redéployés en fonction de l'état d'avancement des projets, après analyse du Comité Régional de Pilotage « enseignement supérieur et recherche », en tenant compte des évaluations concernant les Pôles de recherche notamment. Par ailleurs, les clés de financement figurant ici constituent une moyenne à respecter, sachant que des financements croisés pourront être adoptés en fonction des choix de maîtrise d'ouvrage qui seront opérés. Une convention d'application viendra compléter ces éléments.
- L'attractivité des villes universitaires doit être renforcée par un effort consacré à l'accueil des étudiants et des chercheurs.

Par référence aux règles antérieurement appliquées, le financement de ce grand projet s'établira globalement selon les clés suivantes :

- pour les constructions : 50% Etat, 25% Conseil régional, 12,5% conseils généraux, 12,5% communes
- pour la recherche : à parité 50/50 entre l'Etat et le Conseil régional

Ces clés pourront toutefois être modulées selon les projets et leur maîtrise d'ouvrage.

| Financement du grand projet n°1 (en millions d'euros) | | |
|---|---------|---|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 139,974 | 116,924 | CG 54 : 5,578 CG 55 : 0,672 CG 57 : 8,4 CG 88 : 1,040 NANCY ET CUGN : 21,28 à 22,28 CA2M : 5,025 METZ : 7,5* (bâtiment ESAM) EPINAL-GOLBEY : 0,2 |

* Estimation de la valeur du bâtiment

1.1. Soutien aux projets de recherche

1.1.1. Dispositif d'évaluation et de coordination

| Financement de l'action 1.1.1 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| | 0.35 | |

A l'issue du IVème CPER, la recherche en Lorraine est structurée à l'échelle régionale suivant cinq Pôles de Recherche Scientifiques et Technologiques (PRST) aujourd'hui reconnus de façon unanime « Matériaux, Energies, Procédés, Produits » (MEPP) adossé au Pôle de compétitivité MIPI, « Sciences et Génie de l'Environnement » (SGE) adossé au Pôle de compétitivité Fibres Naturelles Grand Est (FNGE) et au Pôle de compétence FABELOR (« Forêt – Agroalimentaire – Biotechnologies – Environnement – LORraine »), « Ingénierie Thérapeutique et Moléculaire- Santé », « Modélisation, Information et Systèmes Numériques », « Maison des Sciences de l'Homme ».

La structuration de ces Pôles a été rendue possible par des évaluations annuelles et par l'organisation de conseils scientifiques, co-présidés par l'Etat et la Région, sur la base de la qualité scientifique des projets présentés. D'un commun accord, cette méthode, unanimement reconnue par la communauté scientifique, continuera d'être appliquée pour le présent CPER.

Ainsi, le financement de chaque projet sera justifié par des évaluations nationales et régionales, les deux systèmes devant s'articuler pour une parfaite efficacité de la procédure. L'Etat et la Région Lorraine mettront à disposition de leurs partenaires régionaux les expertises réalisées sous leurs responsabilités respectives afin qu'elles permettent de poursuivre la structuration des Pôles de recherche engagée à l'échelle régionale.

Enfin, le soutien accordé sera conditionné par l'appartenance des PRST au PRES Lorrain en cours de constitution.

La procédure correspondante - reprenant le dispositif du IVème CPER - est décrite en annexe.

1.1.2. Pôle de Recherche Scientifique et Technologique « matériaux énergies procédés produits » (MEPP), dont Institut Jean Lamour, ARTEM et ISEETECH : soutien au pôle de Compétitivité MIPI

| Financement de l'action 1.1.2 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 90,15 | 48,6 | CG 54 : 5,333 CG 57 : 8,4 NANCY ET CUGN : 19,58 CA2M : 5,025 METZ : 7,5* (bâtiment ESAM) |

* Estimation de la valeur du bâtiment

1.1.2.1 Projets scientifiques et techniques transverses

Le pôle de recherche scientifique et technologique Matériaux, Energies, Procédés, Produits (MEPP) (en partenariat avec le CNRS)

Ce projet vise à poursuivre et à amplifier l'effort de structuration engagé lors du contrat précédent dans un contexte de compétition internationale croissante. Ce pôle de recherche scientifique et technologique (PRST) a en effet permis une structuration importante de la recherche publique en cohérence avec les politiques des EPST et des établissements universitaires lorrains. La dynamique ainsi créée a également largement contribué à la définition du volet recherche du pôle lorrain de compétitivité MIPI.

Il bénéficie d'un potentiel de recherche conséquent avec environ 600 chercheurs ou enseignants-chercheurs travaillant au sein du Centre National de la recherche scientifique (CNRS), de l'Institut national polytechnique de Lorraine (INPL), de l'Université Henri Poincaré (UHP), de l'université Paul Verlaine (UPV-M), de l'ENSAM, de l'ENIM, de SUPELEC et de Georgia tech lorraine. Il concerne 27 laboratoires dont 18 unités CNRS.

Outre l'objectif de structuration de la communauté scientifique, le PRST MEPP cherche à accroître le niveau d'excellence de ce secteur de recherche de manière à en renforcer la visibilité régionale, nationale et internationale. Cela passe par des actions portant sur la qualité et le niveau de la formation des personnels mais aussi sur l'acquisition et le développement d'équipements et de moyens de calcul.

Ce PRST se développera en cohérence avec la structuration des fédérations de recherche : l'institut Jean Lamour pour les matériaux, la fédération Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie et les procédés, l'institut ISEETECH, la fédération GI2M pour le génie industriel, la mécanique, les matériaux et l'institut de chimie et physique moléculaires et biomoléculaires.

Il s'appliquera à dépasser les cloisonnements actuels en favorisant des projets transversaux exploitant les complémentarités exceptionnelles existant en Lorraine et favorisera les liaisons entre la recherche fondamentale et le monde économique.

Au-delà de la Lorraine, dans le cadre de partenariats nationaux et internationaux, ce PRST s'intéressera à de nombreuses problématiques nationales et internationales : économies d'énergies, environnement, développement durable (éco-conception, recyclage, procédés propres, cycle de vie des produits ...).

L'élargissement des thématiques de ce pôle et l'accroissement des efforts financiers des partenaires en sa faveur devrait ainsi permettre de dépasser les résultats déjà acquis lors du précédent contrat (une centaine de thèses et 500 publications sur la période).

Iseetech

L'Institut de l'Entreprise ISEETECH vise à utiliser au mieux les capacités existantes et à développer des synergies entre enseignement supérieur, recherche et entreprises notamment dans le contexte transfrontalier.

Le succès véritable de programmes comme les pôles de compétitivité, les instituts Carnot ou le PRES repose pour une part importante sur le rapprochement entre scientifiques, universitaires et industriels, qui doivent désormais faire de la création de « valeur technologique » le cœur de leur activité.

L'action conduite fédère l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Moselle, il associe également les grandes structures de transfert.

Cette démarche s'appuie sur trois types d'actions inscrites au présent contrat de Projet représentant des opérations immobilières (y compris premier équipement), l'équipement de laboratoires de recherche contribuant notamment au développement du pôle MEPP, l'équipement de plates-formes technologiques thématiques à destination des entreprises.

1) Le projet immobilier prévoit entre autres :

- la création d'une maison d'accueil internationale de chercheurs en vue de renforcer l'attractivité du campus messin, à l'occasion notamment du nouveau projet pour l'école d'art de Metz;
- le renforcement des capacités de recherche de Supelec Metz (extension des locaux, renforcement des équipements de recherche) et l'approfondissement de ses relations avec Georgia Tech sur les thématiques de l'habitat intelligent.
- la création d'un institut du Handicap et de la biomécanique à Metz au sein des anciens bâtiments de l'ENIM.

- La création d'une plate-forme mesure et contrôle des matériaux, halle de technologie dans la rénovation des anciens bâtiments de l'ENIM
- La création d'une plate-forme Environnement, évaluation des risques en lien avec le projet FABELOR
- le renforcement de l'offre de formation supérieure franco-allemande dans les secteurs de la gestion et du commerce dans l'aire métropolitaine Sarrebruck-Moselle-Est et en matière de réseaux de communication à Metz.

2) Les projets d'équipements de laboratoires de recherche seront soutenus par l'Etat et la Région au titre du présent CPER dans le cadre des PRST. Dans ce cadre le développement de l'UMI CNRS-Georgia Tech sera soutenu.

3) Enfin ce projet permettra également de financer l'équipement de plates-formes technologiques telles :

- l'équipement technologique d'une plate-forme mesure et contrôle des matériaux, halle de technologie dans la rénovation des anciens bâtiments de l'ENIM
- l'équipement technologique d'une plate-forme Environnement, évaluation des risques en lien avec le projet FABELOR
- le développement de deux plates-formes de recherche-développement spécialisées (à Thionville-Yutz autour de la maintenance intelligente et en Moselle-Est en lien étroit avec les activités de Plasturgie-chimie-composites et Développement des nouvelles énergies.)
- la création d'un centre de prestations techniques pour les entreprises au Centre d'Innovation et de Recherche Associée de Metz (CIRAM).

Les opérations des points 1) et 3) ci-dessus seront financées à hauteur de 22.17 M€ par l'Etat, 11.33 M€ par la Région, 8.4 M€ par le Conseil Général de la Moselle et 7.9 M€ par les agglomérations mosellanes concernées, la Ville de Metz quant à elle apportera le bâtiment de l'ESAM qu'elle évalue à 7,5 M€.

L'institut Jean Lamour

Le projet d'institut Jean Lamour désigne la création d'une plate-forme européenne en ingénierie des matériaux pour la recherche et le développement économique, par fédération de 5 unités mixtes de recherche CNRS/INPL/UHP. En outre, l'institut regroupera les centres technologiques en matériaux dont le CRITT Metal 2T et aura un espace entreprises émergentes et développement de projets.

L'Institut Jean Lamour est partie prenante des 2 pôles de compétitivité lorrains : MIPI et FNGE.

Il s'articule avec le projet ARTEM, dans lequel est impliquée l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy (INPL), et qui vise à réunir sur le même site trois écoles supérieures de sciences et techniques, de management et des arts. Pour permettre l'accueil des masters sur le même site, le rapprochement des formations en matériaux, notamment de l'université Henri Poincaré, est aussi à l'étude.

Cet ensemble d'unités de recherches, associé au pôle de compétitivité MIPI, accompagne le développement du pôle ingénierie Intégrée de conception de Matériaux, Energie, Procédés, Produits (MEPP).

Près de 450 chercheurs et personnels de recherche dont plus d'une centaine de thésards participent à cette dynamique.

Ayant le statut d'unité mixte de recherche CNRS-Université, Jean Lamour mobilise ses compétences au profit d'un ensemble cohérent de thématiques de recherche, dont notamment :

- Les nanosciences
- Les nano techniques
- La métallurgie
- Le génie des procédés
- Les sciences et techniques des plasmas chauds

Outre ses activités de recherche, l'Institut a vocation à développer des interfaces entre les établissements et laboratoires associés et le tissu économique et industriel régional et européen.

L'Etat apportera un financement de 18,1 M€ pour la première tranche de construction de la plate-forme Jean Lamour sur le site Molitor, le conseil régional 9,05 M€ et la CUGN 7,025 M€.

Pour les équipements, l'Etat apportera un crédit de 5M€, complétés à même hauteur par la Région Lorraine.

1.1.2.2. ARTEM (Art, Technologie et Management)

Le projet Artem vise à promouvoir l'alliance pédagogique et scientifique, institutionnelle, immobilière entre l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Nancy, l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy et l'ICN, Ecole de Management de Nancy, conventionnée avec l'Université de Nancy 2 en les réunissant sur le même site, les anciennes casernes Molitor de Nancy. Il accueillera également l'IAE et le GREFIGE/CEREMO. Le projet est également porté par les trois universités de Nancy, et, en particulier par l'institut national polytechnique de Lorraine et l'université Nancy 2.

L'achèvement de ce projet permettra de réaliser une optimisation du fonctionnement et des investissements par la mise en commun de services et d'équipements. Au-delà de leurs activités propres en tant que « grandes écoles », ces établissements organiseront également des formations communes.

Dans le cadre du contrat de plan 2000-2006, une première tranche fonctionnelle a été engagée pour la construction de la première tranche de l'école des mines, de la maison des langues et du pôle de gestion ICN école de management conventionnée, et IAE-GREFIGE/CEREMO.

Le présent contrat prévoit la construction de l'Ecole Nationale supérieure d'art de Nancy et des locaux partagés ainsi que la 2^{ème} tranche de l'Ecole Nationale des Mines

Le financement de ces constructions sera assuré :

- par l'Etat, pour 32,33 M€ (dont 10,33 M€ du Ministère de l'Education Nationale, 11 M€ du Ministère de l'Industrie ainsi que 11 M€ du Ministère de la Culture confirmant des engagements antérieurs concernant l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Nancy, pour lesquels le Conseil Régional et les collectivités se sont engagés à apporter la contrepartie).

- par le Conseil Régional pour 10,665 M€ (dont 5,5 M€ confirmant les engagements antérieurs pour l'école d'art),

- par le Conseil Général de Meurthe et Moselle et la CUGN pour 5,332 M€ (dont 2,75 M€ confirmant les engagements antérieurs pour l'école d'art) pour chaque collectivité.

1.1.2.3. Structuration du pôle de compétitivité MIPI

Pour se développer dans de bonnes conditions, un pôle de compétitivité doit pouvoir s'appuyer sur un tissu structuré d'entreprises et de centres de recherche et de formation. Ce premier volet a pour ambition de soutenir les différentes actions de l'Etat et du Conseil Régional en la matière (actions collectives d'animation, de transfert de technologie, d'intelligence économique, de promotion...).

1.1.3. Soutien aux projets de recherche du Pôle de Recherche Scientifique et Technologique « Sciences et Génie de l'Environnement »

| Financement de l'action 1.1.3 (en millions d'euros) | | |
|--|---------------|---|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 17.374 | 14.874 | CG 88 : 0,540 (20% de 2,7M€ labo. Epinal) |

Le projet « Sciences et Génie de l'Environnement » vise à poursuivre et amplifier l'effort de structuration engagé précédemment au sein du PRST « Gestion durable et sûre des sols, des agro-ressources et des ressources environnementales » et du volet « Après-Mines » du précédent contrat.

Les évaluations réalisées et l'implication des chercheurs lorrains ont de fait permis une structuration importante de la recherche publique, en cohérence avec les politiques des EPST et des Etablissements Universitaires Lorrains. Ces efforts ont contribué à la définition du volet recherche du pôle de compétitivité « Fibres naturelles Grand Est » et du pôle de compétence FABELOR.

Il s'agira de poursuivre les réflexions répondant à certains enjeux sociétaux majeurs liés à l'environnement et au territoire lorrain (eau, agriculture, forêt-bois, sols pollués, friches industrielles, affaissements miniers ...).

1.1.3.1 soutien aux projets de recherche du pôle de Compétences Forêt-Agroalimentaire-Biotechnologies-Environnement-LORraine (FABELOR)

Ce Groupement d'Intérêt Scientifique contribuera - par les projets qu'il comprend - au développement d'outils d'aide à la décision, à susciter les transferts de technologies et stimuler la création d'entreprise tout particulièrement dans trois domaines :

- la forêt et le bois (26 000 emplois directs concernés) en relation avec l'ONF, les parcs naturels régionaux, l'agence de l'eau, l'ADEME et près de 150 entreprises de plus de 20 salariés
- l'ingénierie et la sécurité des aliments (20 000 emplois directs) avec Nestlé Waters, Uniq, Bel, Sodiaal, Lactalis, les PME agro-alimentaires ...
- l'eau, les sols, la biodiversité (15 300 emplois directs) en liaison avec les exploitations agricoles, les industries lourdes, les cabinets de conseil ...

1.1.3.2. Soutien aux projets de recherche de Géosciences

Le pôle de recherche scientifique et technologique sciences et génie de l'environnement comprend également des projets relevant de laboratoires de réputation mondiale au sein de la fédération EST (eau, sols, terre) et repose sur un partenariat fort avec le CNRS et le BRGM.

Il regroupe des activités stratégiques telles que l'exploration des ressources (ressources minérales, pétrole, gaz, uranium), leur exploitation, traitement, recyclage et stockage, l'étude de l'impact et de la sécurité des ouvrages souterrains et l'origine et l'évolution de la terre et des planètes. La question de la sécurité des ouvrages profonds (stockage des gaz à effet de serre, des déchets nucléaires) sera une des thématiques prioritaires.

Il est essentiel de renforcer le potentiel lorrain existant, en particulier avec le chantier national du site de Bure. Des projets d'étude tels que TRANSTER (transfert souterrains et superficiels : de l'exploration des ressources à l'aval de leur exploration) et la création d'une plate-forme analytique par le CNRS participeront pleinement à la réalisation de cet objectif.

1.1.3.3. Structuration du pôle de compétitivité FNGE

Ce pôle, labellisé par le CIADT du 12 juillet 2005, repose sur trois filières d'importance économique majeure : la filière bois, la filière textile et celle des industries de la pâte à papier. Il vise notamment à installer un laboratoire sur le campus fibres d'Epinal en cohérence thématique avec les laboratoires du pôle de compétences scientifiques MEPP. Un effort particulier portera sur les jeunes entreprises innovantes issues du pôle de compétitivité FNGE.

Ce projet pourra également financer des projets de recherche et développement et de transfert de technologie.

L'Etat consacrera 8,75M€ à cette action, et la Région 6,25M€.

1.1.4. Soutien aux sites lorrains de recherche universitaire non encore structurés en pôles de compétitivité

| Financement de l'action 1.1.4 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 9,25 | 9,25 | CUGN : 0.1 |

Une partie importante de la recherche Lorraine n'étant pas associée aux pôles de compétitivité, il convient de renforcer trois pôles structurés au cours du 4^{ème} contrat de plan afin qu'ils puissent prétendre à une prochaine labellisation nationale, notamment comme pôle de compétitivité.

1.1.4.1. Le pôle de recherche scientifique et technologique «modélisation, information et systèmes numériques » (en partenariat avec l'INRIA et le CNRS)

Les technologies numériques constituent un enjeu capital pour l'innovation et le développement économique. La modélisation permet en effet de réaliser des expériences autrefois inenvisageables pour des raisons techniques ou financières.

C'est pourquoi le CNRS, l'INRIA et les universités de Nancy soutiennent le projet de « modélisation, information et systèmes numériques » proposé par les chercheurs lorrains.

Il visera d'abord à accompagner la recherche, la formation et l'innovation dans quatre directions : modélisation, interaction, simulation ; sûreté et sécurité des systèmes ; ingénierie des connaissances et des données ; analyse, optimisation et contrôle. Il cherchera ensuite à créer un centre de compétence et de transfert en modélisation, interaction et simulation. Il contribuera enfin à renforcer la position de la Lorraine en traitement automatique des langues et des connaissances par le soutien aux équipes de recherche et du Centre National de ressources textuelles et lexicales.

1.1.4.2. Le pôle de recherche scientifique et technologique « ingénierie thérapeutique et moléculaire- Santé » (en partenariat avec le CNRS et l'INSERM)

Grâce aux efforts conjugués de la Région Lorraine, des universités et des établissements publics scientifiques et techniques, un pôle aux problématiques originales et au caractère interdisciplinaire a été créé au cours du précédent contrat autour du PRST « bio-ingénierie ».

Il intègre les universités (UHP, INPL, Nancy 2, Metz), le CNRS (département des sciences du vivant, ingénierie, chimie), l'INSERM, L'INRA, le CHU et le Centre Alexis Vautrin.

Le programme immobilier « biopôle », actuellement en cours de réalisation, permettra le rapprochement des équipes réalisant des recherches en biologie structurale et moléculaire et les équipes de recherche orientées dans le domaine de la santé.

1.1.4.3. Le pôle de recherche «Maison des Sciences de l'Homme » (en partenariat avec le CNRS)

Le pôle « homme et société » a pour ambition de fédérer les équipes présentes en Lorraine au sein d'une structure commune développant sur le long terme un projet scientifique novateur et intégrant la thématique frontalière : la plate-forme « maison des sciences de l'homme ».

Pour son action, son comité de pilotage a proposé cinq grands axes stratégiques : frontières, territoires et échanges ; langues, textes et documents ; système productif, transfert de compétences et innovation ; mémoire, culture et sciences ; santé, qualité de vie et handicap.

1.2. Accompagnement des pôles de compétitivité et du système de transfert de technologie

1.2.1. Soutien à l'émergence de nouveaux pôles de compétitivité ou autres réseaux innovants d'entreprises

| Financement de l'action 1.2.1 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 0.3 | 0.3 | CG 54 : 0,245 CG 88 : 0,5 EPINAL-GOLBEY : 0,2 |

La Lorraine n'a présenté que deux dossiers à la première sélection des pôles de compétitivité. Or les projets MIPI et FNGE ne résument pas l'ensemble de la capacité régionale. D'autres projets de pôles de haut niveau (pôles de compétitivité, réseaux innovants d'entreprises) peuvent légitimement voir le jour prochainement.

L'objectif prioritaire sera ainsi de stimuler la création de nouveaux pôles de niveau international, en particulier autour des thématiques de l'eau des sols et de l'environnement, de l'image, de la santé, des industries et métiers d'art.

C'est ainsi que la création d'un pôle mondial de l'eau dans les Vosges sera proposé au titre des pôles de compétitivité, et que les études sur le pôle verrier seront soutenues.

1.2.2. Soutien aux actions de transferts et d'innovation en faveur du développement économique de la Lorraine

| Financement de l'action 1.2.2 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---------------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 4.9 | 4.55 | CG 55 : 0,672 ST-DIE : 0,225 |

Il s'agit de doter la Lorraine d'un dispositif permettant de structurer efficacement et sur le long terme l'ensemble des activités de valorisation de la recherche, de transfert de technologie et d'innovation.

Le transfert de technologie est le levier du développement de l'innovation dans l'entreprise. Il est donc primordial que les CRT (centres de ressources technologiques) et les plates-formes technologiques coordonnent leur développement et intensifient leurs relations avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il conviendra aussi de soutenir le développement et les transferts de technologies nouvelles vers les PMI françaises.

Plusieurs actions sont ainsi envisagées : mutualisation des dispositifs de valorisation, intégration de l'incubateur lorrain dans le PRES, mise en œuvre d'une coopération repensée avec certains CRITT et coordination/restructuration des plates-formes technologiques universitaires.

Par ailleurs, afin de permettre l'installation de locaux accueillant une plate-forme technologique de transfert à Saint Die, une extension de son IUT sera soutenue par l'Etat, le Conseil Régional et les autres collectivités.

Enfin, le Conseil Régional envisage la mise en place d'un dispositif d'évaluation et de coordination, du même type que celui existant pour les projets de recherche, destiné à émettre un avis préalable au financement des projets de transfert de technologie. Il consacrera 0,1 M€ à cette action.

1.3. Promotion de la culture scientifique et technique

La culture scientifique et technique se définit comme la mise en réseau d'acteurs en vue de présenter au public les sciences, les techniques et l'innovation et de susciter le débat à leur sujet. L'Etat et le Conseil régional financeront exclusivement des projets fédérateurs s'inscrivant à l'échelle de la Lorraine.

| Financement de l'action 1.3 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 1 | 1 | NANCY ET CUGN : 0,7 |

1.4. Logement, restauration et vie universitaire dans les pôles de Metz et Nancy

L'attractivité des villes universitaires repose sur la qualité des formations dispensées et l'excellence de la recherche, mais aussi sur les conditions d'accueil et de vie des étudiants et des chercheurs. Or le diagnostic effectué par le CROUS, qui fait consensus, fait apparaître que 3000 chambres vétustes de cités universitaires doivent être rénovées à Nancy. A Metz, l'évolution des capacités de la restauration et du logement universitaires devra prendre en compte le transfert de l'ENIM et de l'IPEFAM.

Il est ainsi proposé de s'engager dans une démarche planifiée, collective, à l'échelle de la Lorraine.

Dans un premier temps, il est envisagé de financer la rénovation de chambres universitaires vétustes à Nancy pour 11,75 M€ (9,75 M€ Etat, 2 M€ Région) et une restauration universitaire complémentaire à Metz pour 4,5 M€ (3,5 M€ Etat, 1M€ Région).

| Financement de l'action 1.4 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 17 | 3 | NANCY ET CUGN : 1 à 2 |

D'autres modalités de financement sont recherchées pour des besoins complémentaires.

Par ailleurs, les mesures issues du groupe de travail qui a été créé fin 2006 entre les ministères chargés du logement, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pourront être prises en compte dans le projet.

1.5. Accompagnement décisionnel des entreprises

Les entreprises lorraines sont confrontées à une concurrence internationale croissante. Dans le contexte de mondialisation, la conservation d'un tissu économique et industriel dynamique repose sur leur capacité à renforcer leur compétitivité et à trouver de nouvelles sources de valeur ajoutée. Cela passe par un engagement fort des entreprises mais dépend également de leur environnement direct.

De petite taille, les entreprises lorraines sont rarement en contact avec les clients finaux de leur production. Il leur est difficile d'anticiper les évolutions des marchés car elles ne sont souvent que des fournisseurs de capacités de production et non d'activités à valeur ajoutée. En outre, le tissu économique lorrain se caractérise par la faiblesse de sa création d'entreprise comparativement à son poids démographique et si elle était en 2004 la première région française pour l'accueil des investissements directs étrangers, ceux-ci se concentraient surtout dans des secteurs peu porteurs de valeur ajoutée. Enfin, les résultats de la Lorraine en matière d'exportation (7^{ème} région française) sont le fait de quelques filières (automobile, sidérurgie) et de grands groupes et non pas des PME.

Ainsi, le tissu Lorrain de recherche et de transfert devrait soutenir des projets porteurs de développement économique de manière à stimuler l'innovation dans les PME et les rendre ainsi plus compétitives au niveau national et international.

C'est pourquoi le Conseil régional soutiendra en particulier l'intelligence économique (renforcement et développement des centres de veille sectorielle, structuration et animation du RELIE), l'ingénierie financière (amélioration de l'accès des PME au financement bancaire), l'accompagnement à la mise en réseau des entreprises, l'encouragement à la prospection, implantation et création d'activités nouvelles et l'aide à l'exportation (information et sensibilisation des entreprises, préparation à la démarche, accompagnement financier, structuration du suivi commercial).

Hors Contrat de projets, l'Etat accompagnera la restructuration de l'environnement des entreprises dans le cadre de la convention d'accompagnement des mutations économiques et des actions collectives de la DRIRE.

| Financement de l'action 1.5 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 0 | 35M€ | |

2. Assurer l'adaptation du potentiel forestier, agricole et agroalimentaire lorrain

L'objectif de ce grand projet est d'améliorer la compétitivité de la filière bois et de la filière agroalimentaire tout en intégrant les critères du développement durable.

Pour la filière bois, la priorité sera donnée à l'amélioration de la production forestière et à l'adaptation des scieries aux nouvelles conditions du marché. Les actions seront définies en complémentarité avec celles inscrites dans le pôle Fibres naturelles Grand Est.

En ce qui concerne l'agroalimentaire, le projet soutiendra les filières principalement au niveau des investissements (lait et viande, productions végétales, filières non alimentaires, et autres filières spécialisées).

| Financement du grand projet n°2 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 46.288 | 64.5 | CG 54 : 1 CG 55 : 11,69 CG 88 : 4 |

2.1. Filière Bois Lorraine : répondre à l'augmentation de la demande de bois en Lorraine

Avec 800 000 ha, la forêt et ses industries de la transformation représentent un atout incontesté de la Lorraine au plan économique, territorial et environnemental. Ce secteur emploie plus de 25 000 salariés dans près de 4 000 entreprises implantées en milieu rural.

Le potentiel forestier a été affecté par la tempête de 1999, détruisant 12% de la surface forestière. Des efforts de reconstitution sont nécessaires pour retrouver une capacité forestière suffisante.

L'offre de bois doit, de plus, s'adapter aux nouvelles conditions des marchés :

- La demande en bois de sciage est de plus en plus concentrée dans un marché très concurrentiel, difficilement accessible aux petites scieries lorraines.
- Les scieries doivent diversifier leur production pour offrir une qualité de bois adaptée aux nouvelles utilisations, notamment dans la construction.
- Par ailleurs, la croissance de la demande en bois de construction et bois d'énergie, parallèlement à la présence d'industries lourdes (panneaux et papetiers), crée des tensions au niveau des approvisionnements.

La forêt offre en outre un espace de biodiversité. Sa présence sur 36% du territoire lorrain et l'utilisation du bois sous forme d'énergie ou de matériaux participent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au respect des engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto.

Il est dès lors nécessaire d'améliorer la compétitivité de la filière, de la récolte à la transformation, tout en préservant l'avenir de la forêt lorraine.

Les actions devront s'orienter dans 3 directions :

- L'achèvement de l'effort de reconstitution du potentiel forestier suite à la tempête
- l'augmentation de la récolte de bois à court terme : la forêt offre des possibilités d'exploitation de l'ordre de 10 à 20 % de la récolte actuelle. Cela nécessite :
 - une animation de la petite propriété privée (inférieure à 25 ha) : aide au conseil pour la récolte de bois et investissements collectifs.
 - une amélioration de la desserte forestière (aide aux investissements routiers réalisés à l'intérieur des massifs, en cohérence avec les schémas régionaux existants sous SIG). L'accès aux parcelles peut ensuite être facilité par l'informatique embarquée dans les camions.
 - une mécanisation de la récolte afin de réduire les coûts et rendre attractifs les emplois. L'aide, majorée en cas de création d'emploi, facilitera l'acquisition de matériels d'abattage et de débardage. Cette politique d'investissement doit être adaptée au potentiel de récolte et doit viser à améliorer les performances environnementales des pratiques. Le lien avec la formation doit être établi.
- la modernisation des outils de première transformation du bois (scieries) :

Dans un climat concurrentiel très marqué, la modernisation des scieries lorraines doit se poursuivre pour améliorer leur productivité et diminuer les coûts. La capacité de sciage devra rester cohérente avec la ressource forestière, compte tenu des difficultés d'approvisionnement. Les nombreuses petites scieries doivent se positionner sur des marchés de niche grâce à une meilleure valorisation des bois (rabotage, séchage)

La politique de soutien public aidera les investissements ou études allant dans ce sens ainsi que les démarches de mise en marché individuelles ou collectives.

| Financement de l'action 2.1 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 20.33 | 11.2 | CG 55 : 0,49 CG 88 : 2 |

Ces financements ne prennent pas en compte les actions complémentaires qui pourraient être mises en œuvre à partir des crédits spécifiques attribués dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges.

2.2. Filière agroalimentaire lorraine : adapter le potentiel agricole et agroalimentaire lorrain aux échéances internationales

La Lorraine est une zone traditionnelle de polyculture-élevage. Du fait de sa situation géographique, elle dispose de réels avantages comparatifs, mais souffre également de difficultés structurelles.

La restructuration des filières lait et viande induite par la réforme de la PAC et le respect des nouvelles exigences environnementales devront être accompagnés tant au stade de la production qu'à celui de la transformation.

L'exportation, via le port de Metz, de la grande majorité des matières premières végétales produites localement confère une certaine fragilité à la localisation pérenne de ces productions. Il convient donc d'encourager la transformation sur place de ces dernières, y compris en vue de la production non alimentaire afin de conforter les filières de production lorraines.

Enfin, l'agriculture lorraine profite peu de l'important marché local de consommation. Dans une stratégie de recherche de valeur ajoutée et d'adaptation à sa situation périurbaine, l'adaptation des productions existantes particulièrement dans les domaines de l'horticulture, des fruits et des légumes, la diversification des productions, le développement des circuits de commercialisation ainsi que la création d'une offre de services à la population doivent être soutenus activement

C'est pourquoi la ligne stratégique que se donnent l'Etat et la Région vise à valoriser les avantages comparatifs de l'agriculture lorraine et à réduire ses difficultés structurelles tout en intégrant les contraintes de la libéralisation des marchés et les enjeux du développement durable.

Il s'agit notamment :

- d'améliorer la performance économique et environnementale des exploitations agricoles lorraines, de développer les potentiels de production et d'accroître la valeur ajoutée tant sur le plan de l'investissement au travers du plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE - filières lait et viande), du plan végétal pour l'environnement (PVE - filière céréales) et du soutien aux équipements spécifiques de production qu'en matière d'appui technique, d'expérimentation et d'amélioration des pratiques agricoles.
- de favoriser l'installation des jeunes en permettant la cession d'unités de production viables et en les accompagnant par un soutien financier et une formation professionnelle adaptée.
- d'améliorer la compétitivité des entreprises agroalimentaires et de conforter leur potentiel de production et de valeur ajoutée par l'innovation via des aides aux investissements en aval des filières lorraines et des aides au financement des actions de recherche et d'expérimentation,
- de favoriser les nouvelles valorisations dans le domaine non alimentaire : énergies, matériaux et chimie verte.
- de mobiliser les niches de valeur ajoutée en satisfaisant mieux la demande des populations locales (diversification des productions animales et végétales régionales y compris l'aquaculture et la filière cheval – par exemple par un renforcement du pôle équestre de Rosières -, développement des services à la population, adaptation des productions au besoin du marché, structuration des filières de qualité et des filières d'agricultures biologiques).

| Financement de l'action 2.2 (en millions d'euros) | | |
|--|---------------|--|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 25.955 | 53.3 | CG 54 : 1 CG 55 : 11,2 CG 88 : 2 |

Ces interventions incluent un soutien particulier à l'élevage de montagne dans ses efforts d'amélioration qualitative des produits, de valorisation des produits locaux et de diversification des activités. Les montants consacrés à ce soutien particulier à l'élevage seront rappelés pour mémoire dans la Convention Interrégionale du Massif des Vosges. Ils sont de 0,49M€ pour l'Etat et de 0,49M€ pour le Conseil régional de Lorraine.

3. Préparer les espaces aux enjeux du réchauffement climatique et de la nouvelle donne énergétique – préserver la biodiversité et les milieux aquatiques.

Le développement durable est désormais totalement pris en compte dans les projets d'aménagement et de développement.

Le CPER vise à développer en Lorraine cette priorité dans quatre domaines complémentaires.

| Financement du grand projet n°3 (en millions d'euros) | | |
|--|---------------|---|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 25.310 | 31.260 | CG 54 : 1,4 CG 55 : 8,43 CG 88 : 0,5 EPINAL-GOLBEY : 2,3 |

3.1. Maîtriser l'énergie à l'heure du changement climatique

Ce **premier axe** vise, en priorité dans le cadre de « plans climat territoriaux », à favoriser le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande d'énergie dans les domaines de l'habitat et du bâtiment, des transports, des entreprises et de l'agriculture.

L'objectif est de promouvoir des démarches vertueuses intégrant la maîtrise de la demande en énergie et les énergies renouvelables, afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique, dès l'amont des projets d'aménagement du territoire et de développement.

Cet axe prévoit notamment :

- la mise en place d'un observatoire régional de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre ;
- l'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de « plans climats territoriaux » à l'échelle de collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- de privilégier le développement d'opérations exemplaires de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables à l'échelle territoriale. En particulier, l'Etat et la Région s'engagent à développer avec le Conseil Général de la Meuse, maître d'ouvrage, le projet « Meuse Energies Nouvelles ». L'objectif est de faire de la Meuse, au regard de ses spécificités et dans le cadre d'une approche globale, un département exemplaire en matière de maîtrise de l'énergie et de développement

des énergies renouvelables. Ce projet s'appuiera sur un partenariat large incluant les acteurs de la filière énergétique, de l'environnement économique, de la recherche et de la formation.

- le soutien aux énergies renouvelables et aux opérations de maîtrise de l'énergie.

| Financement de l'action 3.1 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|-------------------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 16 | 16 | CG 55 : 5,06 EPINAL-GOLBEY : 2,3 |

3.2. Limiter les déchets dangereux et améliorer leur valorisation

Ce **second axe** consiste à limiter la production des déchets par les entreprises et à développer des filières de valorisation et de recyclage.

Les actions transversales susceptibles d'avoir un impact sur ces aspects (management environnemental, éco-conception, formation-information...) seront également soutenues.

| Financement de l'action 3.2 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 4 | 4 | |

Ces deux premiers axes feront l'objet d'une convention particulière d'application signée entre l'État, le Conseil régional et l'ADEME.

3.3. Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine naturel

La finalisation du réseau Natura 2000 en Lorraine, qui répond aux engagements communautaires de la France, a contribué à créer fin 2006 un réseau de près de 90 sites dans la région. Il conviendra désormais d'engager un important travail d'animation et de réalisation de documents d'objectifs qui sera conduit dans le cadre du CPER. Celui-ci sera articulé avec la mise en place des mesures contractuelles de gestion, qui relèvent d'un autre cadre de financement.

Les Parcs Naturels Régionaux, qui jouent un rôle important dans la gestion durable des grandes infrastructures naturelles de la Région Lorraine et de certaines régions voisines (massif vosgien), s'intégreront dans cette démarche active de préservation de la biodiversité. Les initiatives et projets d'ingénierie territoriale accompagnés par le Parc Naturel Régional de Lorraine pourront être financés dans cette perspective.

Le CPER contribuera également à l'amélioration de la connaissance de l'état du patrimoine naturel régional et de sa diversité et une large mise à disposition des données ainsi collectées, en veillant à sa compatibilité avec le cadre général du Système National d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

| Financement de l'action 3.3 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 4.31 | 11.01 | CG 55 : 0,77 |

3.4. Favoriser une gestion concertée et équilibrée de la ressource en eau

La préservation du patrimoine naturel lorrain nécessite également un effort particulier de coordination des actions pour la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, que ce soit à l'échelle locale (démarches SAGE et plans rivières) ou à l'échelle d'un bassin versant dans un contexte de mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau (DCE).

Il s'agira ainsi, outre les actions spécifiques dans ce domaine qui seront menées de façon concertée sur les bassins miniers (cf. grand projet « Requalifier les territoires post-industriels, militaires et après-mines ») :

- d'impulser une approche globale et coordonnée sur le bassin de la Moselle (y compris sur ses sous-bassins, dont la Meurthe). Cette initiative sera soutenue par l'État. La Région y souscrit sans, à ce stade, prévoir d'engagement financier ;
- de promouvoir la mise en place des SAGE hors bassins miniers, conformément aux dispositions définies dans le cadre des SDAGE.

| Financement de l'action 3.4 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 1 | 0.25 | CG 55 : 2,6 |

COMPETITIVITE et ATTRACTIVITE du TERRITOIRE LORRAIN

4. Arrimer la Lorraine à l'espace européen

4.1. Promouvoir la métropolisation

L'Europe des territoires s'organise autour de métropoles dont le poids démographique, économique et culturel fédère l'espace environnant.

Aussi l'Etat et la Région Lorraine conviennent-ils d'appuyer les dynamiques de métropolisation dans une perspective de développement équilibré du territoire régional et d'attractivité européenne.

A ce titre, seront notamment concernés les deux lauréats de l'appel à coopération métropolitaine lancé par la DIACT en 2004, à savoir le Sillon Lorrain et l'agglomération transfrontalière Sarrebruck Moselle Est, et les espaces intermédiaires participant à l'émergence d'une véritable métropole sur lesquels une réflexion partenariale est engagée.

S'agissant plus précisément de Sarrebruck Moselle Est, la mise en œuvre du CPER devra contribuer à la structuration de cette agglomération, afin de permettre l'émergence d'une véritable métropole transfrontalière.

A cet effet, il s'agira de promouvoir des actions fédératrices s'inscrivant dans trois axes stratégiques : transports et développement urbain, enseignement supérieur et bilinguisme, développement de l'image métropolitaine.

S'agissant enfin de l'aire métropolitaine du Sillon Lorrain, l'objectif commun est de la renforcer, afin de concourir à la visibilité européenne de la Lorraine : de Thionville, avec son environnement industriel, en lien avec le nord-lorrain et le Luxembourg, jusqu'à Epinal, dans son rayonnement sur l'espace vosgien.

Cela se traduira par un soutien apporté à des projets de dimension métropolitaine issus d'un travail en commun engagé sur un espace se caractérisant par une continuité territoriale. A court terme une réflexion partenariale sur l'aménagement du territoire lorrain permettra ainsi de définir les conditions d'une structuration de l'espace métropolitain et des fonctionnalités qui le fondent, tant dans ses composantes urbaines que dans ses espaces intermédiaires, au titre desquels figure l'espace central métropolitain. Cet espace doit faire l'objet d'une attention particulière eu égard à sa situation stratégique (au carrefour que représentent notamment l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine, le TGV-Est européen et son interconnexion, prenant en compte le devenir de la gare de Louvigny) et son potentiel de développement.

Des conventions d'application seront établies pour préciser les modalités de mise en œuvre de ces projets en réseau ou politiques partagées portant sur les agglomérations et espaces intermédiaires. Elles pourront concerner notamment :

- le tourisme notamment fluvial ou lié à l'arrivée du TGV
- les TIC
- la culture (notamment le réseau des salles de musiques actuelles)
- le foncier urbain
- le logement étudiant
- l'économie et l'innovation.

| Financement de l'action 4.1 (en millions d'euros) | | |
|--|---------------|----------------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 17 | 17 | CG 54 : 8 (espace central) * |

- Les communes et agglomérations participeront aux opérations proposées dans le cadre du Sillon Lorrain, notamment Nancy et la CUGN à hauteur de 5 M€ et Metz à hauteur de 20 M€

4.2. Le développement de la Grande Région

Des actions spécifiques dans le cadre du programme Interreg seront lancées conjointement avec les pays voisins partenaires. Il s'agit ici de participer à la contribution des contreparties nationales de l'assistance technique du programme. Les crédits concernés permettront de financer en partie le coût des équipes techniques d'aide aux porteurs de projets ainsi que le secrétariat technique commun.

| Financement de l'action 4.2 (en millions d'euros) | | |
|--|---------------|----------------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 0,5 | 0,5 | CG 55 : 0,1 CG 57 : 0,2 à 0,5 |

5. Créer une nouvelle dynamique transfrontalière autour du projet de Belval

Le Grand Duché de Luxembourg a engagé un programme de conversion de ses friches sidérurgiques, dans lequel figure le projet d'aménagement de la friche ARBED de Belval-Ouest, au cœur du bassin transfrontalier de l'Alzette (Luxembourg, Moselle, Meurthe-et-Moselle). Cet ambitieux projet de mutation économique du Sud luxembourgeois est tourné vers l'économie du savoir afin de rééquilibrer le développement du Grand-Duché aujourd'hui trop centré sur l'agglomération de Luxembourg-Ville, menacée de congestion.

Le Luxembourg annonce ainsi plus d'un milliard d'euros d'investissements publics, la création d'un important complexe tertiaire et d'un espace dédié à l'université et à la recherche pour une perspective de 20 000 utilisateurs du site et de 5 000 nouveaux habitants dans les 15 ou 20 ans à venir.

Ce projet constitue une opportunité pour le bassin de l'Alzette et plus largement pour les territoires nord-lorrains, touchés historiquement par les restructurations de la sidérurgie, et plus récemment par la fermeture d'entreprises issues de la reconversion et par les problématiques d'après-mines.

C'est pourquoi, l'Etat, la Région et les deux Conseils Généraux concernés de Moselle et Meurthe-et-Moselle se sont engagés, en lien étroit avec les partenaires locaux et luxembourgeois, dans une démarche visant à faire émerger un projet stratégique d'aménagement du site côté français. C'est ainsi qu'à l'issue d'un diagnostic et d'une analyse des potentialités de la zone, un Schéma directeur d'aménagement a été présenté à l'ensemble des partenaires du projet.

Le projet français « Alzette-Belval 2015 », qui met l'accent sur les complémentarités possibles avec le projet luxembourgeois, repose sur la création d'une agglomération transfrontalière dont le développement s'appuiera sur les pôles urbains existants et aura pour colonne vertébrale la nouvelle voie de contournement, prévue par les départements de Moselle et Meurthe-et-Moselle (pour un coût d'objectif de 33 M€ et dont le financement sera examiné hors CPER), entre la future A30 et le site de Belval et la coulée verte en fond de vallée, tout au long du cours supérieur de l'Alzette et celui du Beler.

Le projet « Alzette-Belval 2015 » revêtira, en termes de développement, un caractère exemplaire, et, au niveau des aménagements présentera le niveau de qualité exigé par l'importance des enjeux.

Les potentialités de développement du projet « Alzette-Belval 2015 » s'inscrivent dans une approche globale mais articulée autour de trois échelles de projet :

- le Bassin transfrontalier de l'Alzette
- le Pays Haut (au sens d'un polygone de développement Luxembourg-Ville / Longwy / Briey / Vallée de la Fensch / Thionville)
- le Nord lorrain et son rayonnement / Grande Région

Ce projet transfrontalier sera multidimensionnel (développement économique, développement de l'offre de formation, développement de l'habitat, développement culturel...) et les opérations de développement économique et d'aménagement du territoire pourront être soutenues dans le cadre du présent contrat de projet.

Une convention précisera dès 2007 les règles de gouvernance du projet.

Les partenaires de ce projet (l'Etat, le Conseil Régional de Lorraine, les Conseils Généraux de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle, la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette, l'Agence de l'Eau et l'Ademe (Eden)...) préciseront les conditions de leurs interventions respectives.

| Financement de l'action 5 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 13 | 13 | |

6. Conforter la position stratégique de la Lorraine par des investissements capacitaires et par le développement de l'intermodalité dans les transports

Afin de développer la compétitivité et l'attractivité du territoire régional dans le respect de l'environnement, la nouvelle génération de « contrats de projet État-Région » centre ses interventions sur l'ensemble des modes de transports - ferroviaire, fluvial, transport combiné - et vise à renforcer leur complémentarité.

Trois thématiques de service y sont déclinées conformément au CIACT du 3 mars 2006 :

- les déplacements interurbains de voyageurs,
- les déplacements de la vie quotidienne dans les régions métropolitaines
- et le transport de fret.

S'agissant des infrastructures routières qui ne sont pas incluses dans le champ du présent contrat, il est rappelé que leur gestion et leur financement sont assurés dans le cadre de la loi du 13 août 2004, d'une part par les Départements pour la voirie départementale et d'autre part dans le cadre des PDMI pour le réseau routier national.

| Financement de l'action 6 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 84 | 48,65 | |

6.1. Transport ferroviaire

En Lorraine, couloir d'échanges à vocation logistique, le réseau ferré joue un rôle majeur, notamment pour l'activité de transport de marchandises, avec plus de 20% du fret ferroviaire national. Aujourd'hui, l'axe nord-sud doit faire face, d'une part, au développement des échanges européens, nationaux, régionaux, et d'autre part, à la croissance de la mobilité au sein de la conurbation Nancy-Metz-Thionville, mobilité accentuée par le processus de reconversion et la forte croissance des migrations pendulaires des travailleurs frontaliers dont plus de 60 000 se dirigent quotidiennement vers le Grand Duché de Luxembourg,

En matière de fret, est implanté à Woippy le plus important triage national, sur un axe qui verra circuler, dès 2007, la ligne de ferroutage Bettembourg-Perpignan, après avoir accueilli le premier corridor international de fret, en 1998, avec la création de BELIFRET.

L'organisation de la mobilité quotidienne et des déplacements de proximité dans la métropole lorraine est étroitement dépendante des performances de la desserte cadencée TER « Métrolor ».

Enfin, la mise en service du TGV Est Européen, en 2007, impactera directement l'axe nord-sud pour les liaisons vers Metz-Luxembourg et Nancy-Epinal-Remiremont et St Dié.

Dans ce contexte, une première phase de mise à niveau a été menée à terme dans le cadre du Contrat de Plan Etat - Région 2000-2006 en matière d'investissements de capacité.

Pour l'horizon de moyen et long termes, des études approfondies de capacité, conduites par les partenaires du Contrat de Plan en 2004-2006 ont dégagé des solutions prioritaires à mettre en oeuvre durant la période 2007-2013. Les projets qui en découlent ont pour but de dégager des capacités supplémentaires en vue d'améliorer les déplacements de la vie quotidienne dans la métropole lorraine de Nancy-Metz-Thionville, notamment en termes de régularité et de fréquences.

L'objectif consiste également à favoriser le développement de l'intermodalité entre transports collectifs pour faciliter la mobilité des lorrains à travers des projets innovants.

| Financement de l'action 6.1 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|--|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 68,2 | 41,5 | CG 54 : 1,5 CG 55 : 2,8 CG 88 : 0,5 RFF : 15,7 AOT : 9,3 NANCY ET CUGN : 2 EPINAL-GOLBEY : 2.4 |

En outre, le financement de la gare d'interconnexion de Vandières fera l'objet d'une convention hors CPER. La contribution supplémentaire de l'Etat au delà des 20,2M€ déjà consommés s'élèvera à 8M€, celle du Conseil général des Vosges à 3M€. Ils seront affectés à la réalisation du projet dont le Conseil Régional assure la maîtrise d'ouvrage.

Dans le domaine ferroviaire, le projet visera à :

6.1.1. Développer l'intermodalité des transports collectifs :

Grâce à :

- l'intermodalité tarifaire et billettique qui consiste à mettre en place un support unique de titres de transport sur les réseaux lorrains avec la carte à puce SimpliCités ;
- l'amélioration de l'information aux usagers par des systèmes d'information voyageurs multimodaux s'appuyant sur des technologies modernes telles qu'internet et en créant des espaces d'information voyageurs partagés;
- la création de pôles d'échanges TGV/TER/TCU/VL/modes doux par aménagement du périmètre intermodal (parking, gare routière, cheminement piétons, 2 roues...) pour les gares desservies par le TGV et autres gares prioritaires suivantes :
 - o Meurthe-et-Moselle : Conflans-Jarny, Lunéville, Nancy, Pont-à-Mousson
 - o Meuse : Bar-le-Duc, Verdun

- o Moselle : Forbach, Metz, Sarrebourg, Sarreguemines, Thionville
- o Vosges : Épinal, Saint-Dié-des-Vosges, Remiremont

Sur la base du projet esquissé, une convention particulière de financement par pôle d'échanges sera établie entre les différents acteurs concernés pour définir la contribution de chacun d'eux.

L'État et la Région apportent respectivement une participation de 40% et 12% sur ce projet, le reste étant à répartir entre les collectivités territoriales, les autorités organisatrices des transports et les autres partenaires.

Cette convention ne portera que sur le seul volet « transport et intermodalité » du pôle d'échanges et, en particulier, exclura les autres aménagements urbains.

Outre ces opérations visant à améliorer l'intermodalité des transports voyageurs, une étude du schéma de mobilité transfrontalière autour du pôle d'Esch-Belval sera menée afin de mettre en place un système performant de transports collectifs.

| Opérations | Coût total (M€) | Part État (%) | Part État (M€) | Part CRL (%) | Part CRL (M€) | Part CG, AOT et autres partenaires (%) | Part CG, AOT et autres partenaires (M€) |
|--|-----------------|---------------|----------------|--------------|---------------|--|---|
| A Intermodalité voyageur | 39 | 40% | 15,7 | 12% | 4,8 | 48% | 18,5 |
| > Intermodalité tarifaire et billettique | 5 | 40% | 2 | 12% | 0,6 | 48% | 2,4 |
| > Système d'information aux usagers | 3 | 40% | 1,2 | 12% | 0,35 | 48% | 1,45 |
| > Création de pôles d'échanges prioritaires | 30 | 40% | 12 | 12% | 3,6 | 48% | 14,4 |
| > Étude globale du système de desserte du projet transfrontalier de Belval | 1 | 50% | 0,5 | 25% | 0,25 | 25% | 0,25 |

6.1.2. Se doter d'une infrastructure qui offre des capacités suffisantes pour écouler les trafics TGV, TER et fret

Les opérations proposées découlent de l'étude de capacité Nord-Sud inscrite au CPER 2000-2006. Cette étude établit une programmation de travaux à l'horizon 2020 comprenant les aménagements prioritaires à réaliser d'ici 2012.

Elles concernent la poursuite de l'aménagement de l'axe nord-sud lorrain avec les opérations:

- du nœud ferroviaire de Nancy-Jarville par création d'une 3ème voie sur le tronçon Nancy-Jarville ainsi que les études et travaux préparatoires nécessaires à l'aménagement de la gare de Nancy (voies à quais supplémentaires).
- du nœud ferroviaire de Metz par aménagement de la tête nord et de la tête sud de la gare de Metz (banalisation des voies...), création de voies à quais supplémentaires ; cette opération est complémentaire au renouvellement du poste de Metz pris en charge par RFF.

- du tronçon Pagny-Novéant : 2 voies supplémentaires seront créées sur ce tronçon ; cette opération est complémentaire au renouvellement du poste de Onville pris en charge par RFF.

- du nœud ferroviaire de Thionville-Hagondange par la réalisation des études d'un saut de mouton à Hagondange et de l'aménagement des gares de Thionville et Hagondange.

Ce projet d'amélioration de la capacité du sillon lorrain s'établira selon la clef suivante : 50% État, 35% Conseil Régional et 15% RFF. Il se décompose comme suit :

| Opérations | Coût total (M€) | Part État (%) | Part État (M€) | Part CRL (%) | Part CRL (M€) | Part RFF (%) | Part RFF (M€) |
|---|-----------------|---------------|----------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| Aménagements de capacité prioritaires du sillon | 100,9 | 50% | 50,5 | 35% | 35,3 | 15% | 15,1 |
| > Nœud ferroviaire de Nancy-Jarville | 30 | 50% | 15 | 35% | 10,5 | 15% | 4,5 |
| 3ème voie sur la section Nancy-Jarville | 25 | 50% | 12,5 | 35% | 8,75 | 15% | 3,75 |
| Études et travaux préparatoires à l'aménagement gare de Nancy | 5 | 50% | 2,5 | 35% | 1,75 | 15% | 0,75 |
| > Nœud ferroviaire de Metz (complémentaire au renouvellement du poste de Metz pris en charge par RFF) | 50 | 50% | 25 | 35% | 17,5 | 15% | 7,5 |
| > 2 voies supplémentaires section Pagny-Novéant (complémentaire au renouvellement du poste de Onville pris en charge par RFF) | 20 | 50% | 10 | 35% | 7 | 15% | 3 |
| > Études préliminaires à l'aménagement du nœud de Thionville-Hagondange | 0,9 | 50% | 0,5 | 35% | 0,3 | 15% | 0,1 |

6.1.3. Préparer l'avenir par un programme d'études.

Les principales thématiques concernées sont (liste non limitative):

- les études des débouchés sud de la Lorraine: étude de l'amélioration et de l'électrification de la ligne Epinal-Belfort (0,5M€), étude d'amélioration de capacité et de performance de la ligne Nancy-Dijon. Ces études s'inscrivent dans la perspective d'une interconnexion au futur TGV Rhin-Rhône.
- les liaisons transfrontalières autres que Belval.
- l'observatoire TGV
- la poursuite des études et préservation des emprises du raccordement de Conflans en Jarnisy
- l'analyse de la capacité du Sillon Lorrain visant à définir les aménagements ferroviaires futurs notamment de Thionville jusqu'au Luxembourg..

| Opérations | Coût total (M€) | Part Etat (%) | Part Etat (M€) | Part CRL (%) | Part CRL (M€) | Part RFF (%) | Part RFF (M€) |
|---------------|-----------------|---------------|----------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| Etudes | 4 | 50% | 2 | 35% | 1,4 | 15% | 0,6 |

6.2. Transport fluvial

La Moselle canalisée à grand gabarit est un enjeu important en termes de transport de marchandises et d'aménagement du territoire. En effet, 25% des échanges internationaux de la Lorraine passent aujourd'hui par la voie d'eau. Elle constitue, en outre, un atout majeur pour l'affirmation de la vocation logistique du territoire régional à l'échelle européenne.

La Moselle canalisée est aussi un enjeu important en termes de développement durable. Grâce à ses importantes réserves de capacité, elle offre un complément utile, pour certains types de marchandises et de conteneurs, à l'axe routier nord-sud en proie à d'importants problèmes de congestion.

Le contrat de projets a pour principaux objectifs l'aménagement de la Moselle canalisée afin d'améliorer les niveaux de service de l'infrastructure (augmentation de la hauteur libre sous les ponts, développement du concept « Moselle Intelligente ») et la réalisation d'un programme d'études pour favoriser le trafic fret sur le réseau.

| Financement de l'action 6.2 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 10,8 | 4,85 | CG 57 : 0,85 |

Sa déclinaison plus précise est la suivante :

6.2.1. Développement du système Moselle Intelligente

Ce projet s'inscrit dans la continuité des opérations du contrat de Plan 2000/2006 (gestion centralisée des barrages, suivi centralisé des bateaux) .Il doit permettre de suivre en temps réel la gestion hydraulique du réseau ainsi que le trafic, en même temps que l'information aux usagers, dans un souci d'optimisation globale du système.

Ce projet se compose de deux éléments : pose d'une fibre optique et création d'un poste central de gestion.

Le Conseil régional participe à ce projet à hauteur de 25%, l'État et VNF prenant à leur charge le reste du financement.

| Opérations | Coût Total (M€) | Part État + VNF (%) | Part État + VNF (M€) | Part CRL (%) | Part CRL (M€) |
|-------------------------------|-----------------|---------------------|----------------------|--------------|---------------|
| A Moselle Intelligente | 10 | 75% | 7,5 | 25% | 2,5 |
| > Poste de gestion | 2,5 | 75% | 1,875 | 25% | 0,625 |
| > Fibre optique | 7,5 | 75% | 5,625 | 25% | 1,875 |

6.2.2. Préparer l'avenir et favoriser le développement du transport fluvial par un programme d'études

Les études relatives au projet de canal Saône-Moselle seront poursuivies dans le cadre du CPER afin de valoriser les potentialités logistiques du réseau fluvial régional, dans une dimension européenne, sur un axe mer du Nord - Méditerranée.

D'autres études visant à développer le transport fluvial compléteront ce programme.

| Opérations | Coût total (M€) | Part Etat (%) | Part Etat (M€) | Part CRL (%) | Part CRL (M€) |
|----------------------------|-----------------|---------------|----------------|--------------|---------------|
| Etudes prospectives | 3 | 50% | 1,5 | 50% | 1,5 |

6.2.3. Achever les opérations relatives à l'augmentation du tirant d'air entre Metz et la frontière luxembourgeoise par le rehaussement des ponts

Les ponts concernés par ce projet sont ceux de l'ex-RN 3 et de Hauconcourt.

Par référence aux règles appliquées au Contrat de Plan 2000-2006, le financement de ce projet s'établira globalement selon la clé suivante : 50% État, 25% Conseil régional, 25% Conseil général de la Moselle.

| Opérations | Coût total (M€) | Part Etat (%) | Part Etat (M€) | Part CRL (%) | Part CRL (M€) | Part CG57 (%) | Part CG57 (M€) |
|-------------------------------|-----------------|---------------|----------------|--------------|---------------|---------------|----------------|
| Rehaussement des ponts | 3,5 | 50% | 1,8 | 25% | 0,85 | 25% | 0,85 |

6.3. Transport combiné

La logistique présente des potentialités en termes de transport, d'emplois et d'aménagement du territoire. Depuis la crise économique des années 70, la construction d'entrepôts s'est fortement développée en Lorraine, dans un contexte caractérisé par l'ouverture de nombreuses zones d'activité, notamment à la suite de la reconversion de friches industrielles, et par l'émergence de nouvelles pratiques logistiques des industriels. Aujourd'hui cette activité stagne bien qu'elle présente un fort potentiel de développement.

Par ailleurs la Lorraine offre un réseau dense d'infrastructures multimodales, et, en particulier, une infrastructure fluviale à grand gabarit en liaison avec les ports de la mer du Nord. Ces derniers traitent un nombre croissant de conteneurs maritimes et privilégient la desserte terrestre de leur hinterland via des modes massifiés. Or la Lorraine ne dispose d'aucune plate-forme intermodale pour traiter ces flux de conteneurs échangés entre les ports et la région. Si le terminal rail-route d'Athus (en Belgique) occupe actuellement le marché, ce dernier pourra difficilement offrir une capacité suffisante pour traiter ces trafics qui ne cessent d'augmenter.

Enfin, la Lorraine occupe une position géographique privilégiée, à la croisée des corridors européens de transport est-ouest et nord-sud, à proximité des grands bassins de consommation de la banane bleue, dans l'hinterland des ports de la mer du Nord, et non loin du Benelux qui constitue un important territoire à vocation logistique en voie de saturation.

L'objectif de ce volet est d'offrir aux acteurs économiques lorrains un équipement assurant un haut niveau de performance et de service adapté à leurs besoins et à l'évolution des pratiques de transport et d'organisation logistique (internationalisation des échanges, transport de conteneurs). Orienté en priorité vers le traitement des flux de conteneurs à l'échelle européenne, cet équipement permettrait de conforter la vocation logistique de la Lorraine.

Il fait suite à l'étude d'opportunité, réalisée en 2005-2006 sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine dans le cadre du CPER 2000-2006, qui s'est prononcé en faveur de la création d'une plate-forme multimodale en Lorraine, sur un ou plusieurs sites, dédiée prioritairement au traitement de flux de conteneurs à l'échelle européenne. L'étude a en effet conclu que la Lorraine présentait un fort potentiel pour le développement d'une offre intermodale de transport desservant les ports de la mer du Nord. Une 2^{ème} phase d'étude est en cours de lancement pour déterminer les localisations optimales d'une telle structure, les aménagements nécessaires, la coopération à mettre en place pour rationaliser l'offre existante et à venir.

Il est proposé d'inscrire au contrat de projet la poursuite des études (études juridiques, de commercialisation...) et les travaux préparatoires nécessaires à l'aménagement d'un tel équipement (études et acquisitions foncières, quais fluviaux, éventuel embranchement ferroviaire, appareil de manutention...) afin d'offrir aux acteurs économiques de la région une plate-forme logistique à haut niveau de service qui fait défaut à ce jour en Lorraine.

L'Etat consacrera 5 M€ à cette thématique, le Conseil régional 2,3 M€ et les autres collectivités et partenaires 2,70 M€.

| Opérations | Coût total (M€) | Part Etat (%) | Part Etat (M€) | Part CRL (%) | Part CRL (M€) | Part RFF (%) | Part RFF (M€) | Part VNF (%) | Part VNF (M€) | Part CG (%) | Part CG (M€) |
|----------------------------------|-----------------|---------------|----------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------|--------------|
| Plate – forme multimodale | 10 | 50% | 5 | 23% | 2,3 | 10,00% | 1 | 12,00% | 1,2 | 5% | 0,5 |

| Financement de l'action 6.3 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 5 | 2,3 | CG 54 : 0,5 ou CG 57 : 0,5 RFF : 1 VNF : 1,2 |

7. Généraliser l'accès aux TIC

Il n'est pas envisageable aujourd'hui de construire une économie de haut niveau sans technologies de communication performantes.

L'objectif de ce projet est de promouvoir la compétitivité des acteurs économiques et des territoires par le développement de projets en matière de technologies de l'information et de la communication.

Il concernera en priorité les actions relatives au développement des services mais pourra soutenir des interventions sur les infrastructures pour faciliter l'accès au haut débit et au très haut débit des territoires, et plus particulièrement des universités et des laboratoires de recherche.

La Lorraine, avec un taux de couverture de 93,7% (septembre 2005) pour l'accès haut débit du grand public se situe dans la moyenne nationale (93,5%). Le taux d'équipement des PME en ordinateurs et le taux des accès à l'internet haut débit accusent au contraire un retard. Aussi, les efforts de développement des TIC qui ont été faits ces dernières années doivent se poursuivre pour passer d'une logique d'accessibilité à celle de compétitivité des territoires.

Deux axes doivent être privilégiés pour permettre le développement des usages :

- les infrastructures pour permettre l'accès de 100% des particuliers et des PME au haut débit et 30% des PME au très haut débit;
- les services.

Enfin, un effort particulier doit être réservé à Lothaire, réseau très haut débit de l'enseignement supérieur et de la recherche.

| Financement de l'action 7 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 8,8 | 10,6 | CG 54 : 10 CG 55 : 2,025 CG 57 : 30% du 7.1 CG 88 : 26 NANCY ET CUGN : 1,7 EPINAL-GOLBEY : 1,5 |

7.1. Infrastructures

Les opérations proposées permettront de doter le territoire régional d'infrastructures de communications électroniques à haut débit et, dans certains cas, à très haut débit. Elles favoriseront le désenclavement des zones blanches et l'instauration de schémas de concurrence dans les zones à enjeu économique fort.

Le but n'est pas de se substituer aux collectivités territoriales mais de les aider stratégiquement et financièrement.

| Financement de l'action 7.1 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|--|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 5,4 | 5,2 | CG 54 : 10 CG 57 : 30% CG 55 : 1,8 CG 88 : 26 NANCY ET CUGN : 1 EPINAL-GOLBEY : 1,5 |

7.1.1. Interconnexion des Réseaux d'Initiative Publique

Les quatre Conseils Généraux se sont lancés ou se lanceront dans la construction de Réseaux d'Initiative Publique (RIP), ainsi que les grandes agglomérations telles que Metz, Nancy et le Sillon Lorrain. Le Conseil Général de la Moselle vient de terminer la construction de son réseau RHD57.

Une convention déterminera en 2007 les conditions de participation financière des partenaires dans le cadre de projets globaux et cohérents tels que ceux adoptés par le département des Vosges et préparés par la Meurthe-et-Moselle et la Meuse.

Tous ces réseaux ne sont pas connectés entre eux. Il sera donc nécessaire de les interconnecter au fur et mesure qu'ils se construisent.

7.1.2. Le développement de la capillarité dans les zones blanches numériques

Aujourd'hui, certaines zones ne sont pas encore desservies par le haut débit. L'objectif est donc de combler cette lacune afin de réduire la fracture numérique. Cette résorption des zones blanches numériques pourra se faire soit par Appel à Projet soit en collaboration directe avec les Conseils Généraux.

7.1.3. Développement du Très Haut débit pour des opérations spécifiques

Les réseaux Très Haut Débit (THD, débit supérieur ou égal à 100 Mbt/s) sont des facteurs importants pour attirer les entreprises. Différentes opérations peuvent être financées suivant la procédure d'Appel à Projets.

7.1.4. Aménagement numérique des zones d'activités économiques (ZAE)

L'objectif est de développer la couverture très haut débit des zones d'activités et des plates-formes logistiques, comme celle de Damblain, par la création d'infrastructures de télécommunications publiques ouvertes et mises à disposition de tous les opérateurs. Les aides financières seront accordées aux collectivités locales.

7.2. Services

Les services concernent notamment la numérisation du patrimoine, les TIC dans les zones rurales, le développement de plates-formes de services numériques ...

| Financement de l'action 7.2 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|--------------------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 2,2 | 3,9 | CG 55 : 0,225 NANCY ET CUGN : 0,5 |

7.2.1. Programme lorrain de numérisation des fonds écrits et documentaires

L'avènement du numérique modifie profondément l'organisation dans les domaines de la constitution des savoirs et de leur diffusion.

Le but d'un programme lorrain de numérisation est de fédérer et de coordonner en Lorraine toutes les actions de numérisation autour d'objectifs communs centrés sur la conservation, la mise en valeur, l'exploitation scientifique et la diffusion auprès de tout public du patrimoine quel que soit le support (papier, film, son ...) et le lieu de conservation pour autant qu'ils s'agissent de documents destinés à la libre consultation du public.

La diversité des situations et des restitutions possibles pourra conduire à la recherche de partenariat scientifique et technique diversifié tant régionaux, que nationaux voire internationaux

Cependant, le programme de numérisation n'est qu'une étape technique d'une démarche beaucoup plus globale allant du recensement des fonds numérisés existants aux conditions de diffusion voire de commercialisation. Il ne peut se définir qu'en lien avec les collectivités concernées et en cohérence avec la réflexion menée par l'Etat et la Région avec l'EPCC centre de ressources de la culture en Lorraine dans le cadre des Conférences Régionales.

7.2.2. Favoriser l'accès du monde rural aux TIC

Les zones urbaines et semi-urbaines disposent déjà de réseaux qui permettent au grand public d'accéder à Internet et à ses services. Il convient maintenant d'en élargir l'accès au monde rural et aux zones péri-urbaines non encore desservies.

L'objectif est double : favoriser l'accès à 100% de la population aux services offerts sur Internet et rapprocher les services publics des populations rurales grâce aux TIC.

Ces opérations pourront être mises en oeuvre par des appels à projet avec le concours des Conseils Généraux.

7.2.3. Développement d'une plate-forme de services numériques aux entreprises

Du fait de leur savoir-faire reconnu, les PME et PMI de la région sont les moteurs de l'activité économique de la Lorraine, que ce soit en termes de création de richesses ou de gisement d'emplois. Il s'agit surtout de Très Petites Entreprises (TPE), majoritairement unipersonnelles.

Si les projets d'infrastructures en cours et à venir doivent permettre à la région Lorraine de disposer des infrastructures réseaux hauts débits nécessaires pour connecter ces entreprises, il est clair qu'un effort conséquent devra être consenti pour le développement des usages et des services, permettant ainsi à ces entreprises de gagner en compétitivité.

Aussi, en l'absence d'offres de services répondant aux besoins du marché des TPE, il apparaît souhaitable que le Conseil Régional, associé à l'ensemble des acteurs concernés par le développement économique, s'inscrive dans une démarche permettant d'apporter les moyens favorisant le développement économique de l'ensemble des acteurs privés avec la création d'une plate-forme régionale de services numériques.

Plus de 20 000 entreprises de la région peuvent potentiellement être concernées par cette démarche.

7.3. Renforcer le réseau très haut débit de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le réseau Lothaire est un réseau à très haut haut-débit reliant les établissements universitaires et les centres de recherche publics de Lorraine. Il est relié à l'Internet via le réseau RENATER. L'objectif est de donner à l'Université Henri Poincaré, gestionnaire du réseau, les moyens nécessaires pour en assurer un meilleur fonctionnement.

| Financement de l'action 7.3 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 1 | 1 | NANCY ET CUGN : 0,1 |

7.4. Stratégie régionale de la société de l'information

Il s'agit d'élaborer un schéma régional de la société de l'information, préparé et validé par les grands partenaires institutionnels (Etat, Conseil Régional, Conseils Généraux, grandes agglomérations lorraines).

Cette stratégie doit s'accompagner de la mise en place d'une gouvernance efficace et moderne pour le suivi et développement de la société de l'information (comité de pilotage régional de la société de l'information, observatoire régional des TIC, ...).

| Financement de l'action 7.4 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 0,2 | 0,5 | NANCY ET CUGN : 0,1 |

COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

8. Adapter le dispositif de formation pour anticiper et accompagner les mutations économiques et sociales

La poursuite des restructurations industrielles en Lorraine et le développement de l'économie de la connaissance au niveau mondial doivent conduire à une politique d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques. Cela dépend tant de la capacité des entreprises à anticiper l'évolution de leurs métiers et de leurs besoins en qualification futurs, que de celle de l'appareil de formation à répondre et à s'adapter à ces évolutions. Les uns et les autres doivent être soutenus pour permettre aux lorrains d'accéder au niveau de formation et de qualification requis pour s'insérer au mieux dans le monde du travail en vue de favoriser la continuité des parcours professionnels et les reclassements et contribuer à l'amélioration des performances des entreprises.

| Financement de l'action 8 (en millions d'euros) | | |
|---|--------|--|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 41,678* | 91,616 | CG 54 : 11,5 CG 55 : 7,97 CG 57 : 20 CG 88 : 23 |

* (+45 hors CPER)

En outre, hors CPER, compte tenu des difficultés particulières de la Lorraine, un dispositif régional spécifique sera mis en place en vue d'accompagner les plans sociaux lors des restructurations d'ampleur, et de contribuer à la revitalisation des territoires en difficulté. Dans le cadre d'une convention séparée, l'Etat mobilisera 35 M€ de crédits du ministère de l'emploi pour l'accompagnement social des restructurations et 10 M€ de FNADT pour la revitalisation des territoires.

8.1. Accompagnement des secteurs en mutation

La Lorraine est plus généralement caractérisée par la prépondérance de la main d'œuvre industrielle, par une forte dépendance à l'égard de groupes ne disposant pas d'un centre de décision en Lorraine et par l'existence de filières confrontées à la pression de la concurrence internationale (automobile, sidérurgie, textile, ameublement...). Cette situation constitue un terreau favorisant l'annonce de plans de restructuration, de fermetures de sites et de disparition d'activités aux effets destructeurs sur les plans social et territorial. Le Conseil régional interviendra par un dispositif d'anticipation et d'accompagnement des mutations en vue d'en prévenir les effets et impacts en termes économiques (sous-traitance) et sociaux (emploi), et d'apporter des réponses qui en atténuent les conséquences.

Ce dispositif s'appuiera sur un soutien à l'anticipation des évolutions des filières qui favorisera l'organisation d'opérations collectives dans les domaines de l'automobile, de l'ameublement, du textile, de la mécanique, etc. Il s'appuiera également sur la mise en œuvre d'actions de revitalisation des territoires concernés par les délocalisations et les restructurations, afin d'en maîtriser et compenser les effets : mise en œuvre du plan d'urgence textile, contrat de site du bassin de Longwy ; actions de réindustrialisation des sites et bâtiments ; actions d'accompagnement des sous-traitants ;

Il s'agira, dans ce cadre, d'aider au développement économique et à l'attractivité des territoires et d'améliorer l'habitat et le cadre de vie. Par ailleurs, les signataires prendront également en compte l'accompagnement et le reclassement des salariés, l'accès et le retour à l'emploi par des démarches favorisant la transition et la sécurisation des parcours professionnels.

| Financement de l'action 8.1. (en millions d'euros) | | |
|--|--------|---------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 0,7 | 14.225 | |

8.2. Détecter les évolutions des filières, des secteurs territoriaux et des besoins en compétences

| Financement de l'action 8.2. (en millions d'euros) | | |
|--|--------|---------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 9,03 | 20,595 | CG 88 : 2 |

8.2.1. L'OREFQ : l'observatoire régional de l'emploi de la formation et des qualifications

L'OREFQ est un outil partagé entre l'Etat et la Région pour l'expertise des questions d'emploi de formation et de qualification. Il est aussi au service des décideurs et des acteurs locaux. Il propose un éclairage prospectif sur l'emploi, la liaison emploi-formation et les mutations économiques. Il constitue une tête de réseau mettant en rapport et en action l'INSEE, le SESGAR, le SEPES de la DRTEFP, l'Education Nationale, les laboratoires universitaires et le Conseil Régional.

La contractualisation est renouvelée dans le cadre du présent contrat. L'Etat et le Conseil régional interviendront respectivement à hauteur de 3,43 M€ et 1,82 M€. Ces moyens

abondés permettront d'accroître les compétences en proposant une offre de service élargie et améliorée pour :

- des travaux prospectifs en plus grand nombre
- des réponses aux territoires plus larges et plus nombreuses en apportant notamment, en qualité de référent, un appui renforcé aux acteurs des SPE locaux pour les démarches de territorialisation des politiques régionales de développement ou de création d'activités et d'emplois, de mutations et de reconversion économiques et sociales et de formation
- un investissement accru sur le volet mutations économiques
- une volonté de couvrir l'ensemble du champ en appréhendant le domaine emploi - formation du secteur sanitaire et social.

8.2.2. Soutenir la création, la reprise et la transmission d'entreprise.

Cette action vise à conforter et à développer la création, la transmission et la reprise d'entreprise avec une priorité accordée aux demandeurs d'emploi et aux personnes en situation de transition professionnelle. Elle doit leur permettre un retour effectif à l'emploi et répondre aux besoins des chefs d'entreprise de transmettre leur activité, et d'anticiper les mutations économiques.

Actuellement, dans le cadre du contrat de plan Etat - Région 2000 – 2006, la Lorraine a institué des financements ciblés et différenciés pour accompagner les publics prioritaires dans le montage des dossiers et développé des actions de formation spécifiques à la gestion pour des demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise dont le projet a été validé.

Cet accompagnement, le suivi et la formation du créateur, le travail en réseau, encouragent les demandeurs d'emploi à se lancer dans la démarche de création et favorisent la qualité du projet et la pérennité de l'activité.

La Lorraine se propose de conforter et d'amplifier ces quatre types d'actions :

- le financement de la création (prêt d'honneur) et le suivi à travers les PFIL,
- l'accompagnement à travers les pépinières et les boutiques de gestion,
- le suivi et le conseil à travers le réseau associatif (ADIE, Lorraine Active, Lorraine Entreprendre)
- la formation des demandeurs d'emploi créateurs d'entreprises ainsi que celles des personnes en situation de transition professionnelle.

8.3. Développer les compétences et la formation des salariés et des demandeurs d'emploi

Cette politique cherchera à développer les instruments de conseil, d'accompagnement, de formation et d'information, à destination tant des chefs d'entreprises que des salariés et des demandeurs d'emploi.

| Financement de l'action 8.3. (en millions d'euros) | | |
|--|--------|---------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 11,46 | 19,596 | |

8.3.1 Les actions d'accompagnement de l'emploi, des compétences et des qualifications

8.3.1.1 : Aide au conseil dans le domaine de la GPEC

Le dispositif vise à encourager les responsables d'entreprises à s'engager dans une réflexion sur l'adaptation des emplois et des compétences face aux enjeux sociaux, économiques et opérationnels posés à leurs entreprises, à leur secteur professionnel et à leur territoire. A ce titre, le dispositif repose sur des volets distincts mais complémentaires :

Pour l'Etat :

- Les conventions de sensibilisation destinées à toucher plus largement les entreprises en confiant à des organismes professionnels ou interprofessionnels la mission de les sensibiliser aux enjeux de la GPEC
- Les conventions individuelles ou interentreprises destinées à accompagner les entreprises dans la gestion à moyen terme de leur problématique d'emploi (gestion des pyramides des âges, adaptation et évolution des compétences, organisation du travail, amélioration du dialogue social, maintien et développement des emplois).

Le Conseil régional de lorraine dispose également de deux dispositifs d'accompagnement des entreprises, le FRAC (Fonds Régional d'aide au Conseil) ainsi que la GPEC (Gestion des compétences en entreprise) mobilisables de manière individuelle ou inter entreprise.

8.3.1.2 Accompagnement des plans de formation en entreprise :

Les projets ADECQ doivent s'inscrire dans une approche globale des questions d'emploi et de qualifications sur un secteur ou dans un territoire. Autour de l'Etat et des partenaires sociaux, leur réussite repose sur une bonne articulation avec les politiques impulsées par les collectivités locales et une implication effective et pertinente des acteurs locaux.

Compte tenu des bas niveaux de qualification des publics concernés et de la nature des entreprises prioritairement visés (PME-PMI), ces projets englobent l'ensemble des actions possibles pour le développement des compétences, l'accès à une qualification reconnue et transférable, la prévention des risques d'obsolescence des compétences, l'accompagnement des mobilités et des perspectives d'évolution professionnelle. Sont ainsi éligibles les actions d'ingénierie, de formation, de bilan de compétences, de tutorat, de VAE et d'accompagnement.

Les projets tiendront compte des besoins engendrés par les pôles de compétitivité lorrains et les plans conjoncturels ou structurels relatifs à certains secteurs (textile, aide à la personne, BTP, plasturgie, bois...).

En complément, le Conseil régional, dans le cadre du dispositif FRIFE (Fonds Régional d'Intervention pour la Formation en Entreprise) accompagnera les actions de formation destinées aux entreprises, en priorité les PME-PMI, de manière individuelle.

La recherche de l'efficacité dans la mise en œuvre des dispositifs relatifs aux mutations économiques, de la complémentarité et de la cohérence des politiques déclinées rend nécessaire la constitution, entre l'Etat et le Conseil Régional, d'un comité de pilotage et de suivi commun. Ils s'accorderont également ensemble sur son prix et chercheront à développer une démarche favorisant le dialogue social, inter institutionnel au niveau du CCREFP, des branches et des entreprises.

8.3.2. L'ARACT : l'Agence Régionale d'Amélioration des conditions de travail

Cette association, dotée d'un Conseil d'Administration paritaire, occupe actuellement 10 agents, chargés de mission dont un Directeur. L'Etat contribue à son fonctionnement à travers une dotation annuelle contractualisée de 76 000 euros, l'essentiel du budget provenant de l'ANACT.

Dans cadre du présent contrat, la contractualisation est renouvelée sur la base d'une intervention annuelle de l'Etat de 150 000 euros permettant de développer les objectifs prioritaires suivants, désormais plus centrés sur l'action que sur l'analyse et l'étude, conformément aux priorités régionales, aux orientations du PAP 4 et au contrat de progrès de l'ANACT :

- évolution des métiers, des organisations et des compétences, GPEC, gestion des âges et emploi des seniors prioritairement en direction des PME et PMI, y compris sur le volet mutations économiques
- égalité des chances et discrimination
- dialogue social
- conditions de travail et santé au travail

8.3.3. Le CARIF (Centre d'Accueil, de Ressources et d'Information sur la formation) INFFOLOR

Le CARIF lorrain, INFFOLOR, contractualisé dans le précédent CPER a pour mission d'apporter information, expertise et recueil de données sur la formation. Sa contractualisation est renouvelée, l'Etat et le Conseil régional souhaitant conforter son rôle sur ses missions générales :

- recherche, collecte, analyse et diffusion de l'information concernant la formation professionnelle et l'AIO. (Accueil, information et orientation).
- organisation d'un centre de ressources sur l'information de la formation professionnelle et de l'AIO
- animation de l'information sur la formation et l'AIO en direction des professionnels.

8.3.4. Moderniser l'appareil de formation en Lorraine

Afin que l'appareil de formation lorrain puisse répondre aux évolutions des besoins détectés, L'Etat et le Conseil régional s'associent de manière complémentaire.

A ce titre, l'Etat soutiendra l'évolution de l'appareil de formation de l'AFPA à hauteur de 5,65 M€.

Pour sa part, le Conseil régional soutiendra les investissements des organismes de formation lorrains à hauteur de 5,65 M€ au titre du contrat de projets 2007-2013. Il soutiendra par ailleurs, à hauteur de 3,436 M€ la mise en place de pôles régionaux de formation. Associant lycées publics et privés, centres de formation et organismes de formation continue, les pôles de formation auront vocation à améliorer l'efficacité des formations et, en conséquence, de réduire les sorties de faible qualification.

8.4. Assurer la cohésion sociale et territoriale par la transition professionnelle et la sécurisation des parcours

Faciliter la transition professionnelle tout en sécurisant les parcours professionnels constitue l'un des axes forts des politiques publiques de l'emploi.

| Financement de l'action 8.4. (en millions d'euros) | | |
|---|---------------|----------------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 7,30 | 12,20 | CG 55 : 0,42 |

Pour le Conseil régional, cette ambition partagée avec l'ensemble des acteurs de la formation continue, se traduit par la volonté :

- de mettre en place le chèque de transition professionnelle destiné aux personnes en situation de transition professionnelle pour en faciliter le retour rapide dans l'emploi.
- de mettre à disposition le dispositif FACE (Fonds d'Assistance et de Conseil à l'Emploi) permettant aux salariés licenciés pour motif économique d'accéder à une meilleure information juridique, notamment en matière de droit du travail.
- d'expérimenter les plates formes de transition professionnelle afin de concilier la gestion des remplacements de salariés partis en formation avec le traitement des mobilités professionnelles subies ou voulues

En complément, l'Etat pourra contribuer au déploiement de ces plates formes tant par l'appui aux entreprises s'inscrivant dans la démarche que par l'enrichissement des prestations d'accompagnement et de l'offre de formation destinées aux demandeurs d'emploi et aux salariés afin de faciliter leur évolution professionnelle, leur reclassement et leur retour à l'emploi. L'Etat mobilisera pour cette démarche 2,75 millions d'euros

Pour l'accompagnement, les acteurs locaux pourront notamment mobiliser les CAPEN, dispositif qui propose aux publics les plus en difficulté différentes phases d'actions de reclassement. Pour sa part, le Conseil régional apportera son soutien financier au dispositif CAPEN dans le but de permettre à des publics en difficulté d'effectuer un bilan d'orientation et de construire une démarche de qualification orientée vers l'emploi. L'Etat mobilisera pour les CAPEN, 2,8 millions d'euros.

Il s'agira notamment de s'inscrire dans une logique de développement de la VAE par :

- la prise en charge des demandeurs d'emploi, salariés, artisans, commerçants et chefs d'entreprise
 - la contribution à la professionnalisation de tous les acteurs relais, en particulier les opérateurs du diagnostic et du reclassement
 - la construction avec les partenaires pertinents, au niveau régional et départemental, des plans d'action de développement de la VAE intégrés aux politiques d'emploi, de formation, d'insertion, de reclassement et de certification de compétences.
- Le développement d'une offre de certification de proximité, avec un souci plus particulier pour l'Etat de favoriser l'émergence de plateaux techniques permettant la délivrance des titres du ministère chargé de l'emploi pour les publics souhaitant accéder aux niveaux V, IV et III de qualification.

L'Etat mobilisera 1,75 millions d'euros pour le développement de la VAE.

8.5. Accompagnement des publics en difficultés

En complément des politiques de droit commun et compte tenu de la situation particulièrement difficile du marché du travail sur les anciens bassins miniers, l'Etat contribuera à enrichir l'offre locale de formation qualifiante pour les publics les plus en difficultés (demandeurs d'emploi à longue durée adultes : DELD Adultes) relative aux passerelles vers l'emploi marchand et non marchand.

- L'Etat mobilisera 3,15 M€ sur cette priorité.
- Le Conseil Régional mobilisera pour l'ensemble du territoire lorrain des dispositifs d'insertion professionnelle, des actions de pré qualification ainsi que des actions qualifiantes à destination des publics les plus éloignés de l'emploi. Pour ce faire, le Conseil Régional consacrera 25 M€.
- Les départements poursuivront leurs interventions en faveur de l'insertion des RMIstes afin de renforcer les actions permettant d'engager ces publics vers des contrats aidés.

| Financement de l'action 8.5. (en millions d'euros) | | |
|--|--------|--|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 3,15 | 25 | CG 54 : 8,5 CG 55 : 6,3 CG 57 : 15 |

8.6. Santé et solidarité

Les actions concourant à la cohésion sociale au sein du CPER porteront notamment sur l'adaptation des services au public âgé et handicapé et le soutien à la création d'un internat de réussite éducative.

L'Etat consacrera 10,038 M€ à cette mesure, et les autres collectivités 30,25 M€.

| Financement de l'action 8.6. (en millions d'euros) | | |
|--|--------|--|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 10.038 | 0 | CG 54 : 3 CG 55 : 1,25 CG 57 : 5 CG 88 : 21 |

8.6.1. Adaptation des services au public âgé et handicapé

Le vieillissement prévisible de la population lorraine rend nécessaire de se doter d'établissements pour l'accueil des personnes âgées dépendantes.

Au titre du CPER, dans le cadre du PRIAC, et en complément des financements particuliers prévus à cet effet, il est proposé de financer la construction ou la réhabilitation de maisons de retraite : sont identifiés, à ce titre, 3 projets en Meurthe-et-Moselle (Vézelize, Villerupt, Maxéville) et 1 en Moselle (Gorze), 1 unité pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer en Meuse (Fains Veel) et la réhabilitation d'un établissement pour personnes handicapées, à Monthureux sur Saône dans les Vosges.

Cette mesure comprend la reconversion des structures hospitalières en établissements de moyen et long séjour pour personnes âgées et l'adaptation des structures spécialisées pour les personnes handicapées.

S'agissant de l'adaptation des services au public âgé et handicapé, la contribution du Département des Vosges de 21 M€ concerne un nouveau plan départemental de 650 places-pilotes notamment pour les personnes désorientées. Elle fera l'objet d'une convention particulière pour accompagner le fonctionnement des structures.

L'Etat consacrera 9,338 M€ à cette mesure, et les autres collectivités 30,25 M€.

8.6.2. Soutenir la création d'un « internat de réussite éducative »

Pour les enfants et adolescents qui connaissent des difficultés familiales et environnementales compromettant temporairement ou de façon plus durable leur épanouissement, leurs chances de réussite scolaire et la poursuite de leurs parcours éducatif dans de bonnes conditions, un accueil au sein d'un internat dédié à la réussite éducative offrant un cadre de vie et de travail stable ainsi que des conditions optimales d'encadrement et de soutien éducatif, psychologique et culturel est une réponse nouvelle que les pouvoirs publics souhaitent développer.

Un projet est identifié en Lorraine. Il pourrait être opérationnel à brève échéance et monter progressivement en puissance pour concerner à terme 40 jeunes.

L'Etat consacrera 0,7 M€ à cette mesure.

9. Valoriser le potentiel culturel et sportif de la Lorraine

Ce grand projet vise à favoriser l'attractivité touristique et culturelle du territoire lorrain tout en améliorant la qualité architecturale, le cadre de vie, et les services culturels et sportifs offerts à ses habitants.

| Financement de l'action 9. (en millions d'euros) | | |
|--|--------|---|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 30,1 | 15,15 | CG 54 : 13 CG 55 : 7,47 NANCY ET CUGN : 8,5 |

Dans ce cadre, il est prévu :

- la participation de l'État concernant la reconstruction du château Stanislas de Lunéville (8,7 M€), le musée lorrain de Nancy (7,8 M€), l'ancienne cathédrale de Toul (1,2 M€), les études en vue de la réhabilitation de l'Opéra National de Nancy-Lorraine (0,1 M€). La Région accompagnera ces projets à hauteur de 4,5 M€ pour le château de Lunéville, 4 M€ pour le musée lorrain et 0,6 M€ pour la cathédrale de Toul. Le département de Meurthe-et-Moselle financera la reconstruction du château de Lunéville pour un montant de 13 M€. La ville de Nancy interviendra dans le réaménagement et l'agrandissement du musée lorrain pour 8 M€ ;

- le soutien au projet de mise en valeur des sites de mémoire de Verdun, dont la création d'un centre d'interprétation inscrit dans la politique départementale pour lequel l'Etat et la Région participeront à hauteur de 1,5M€ chacun ;

- le soutien de l'État à l'installation d'une médiathèque liée au centre Pompidou de Metz pour 6 M€ ;

- une enveloppe de 8,6 M€ (4,3 M€ Etat et 4,3 M€ Région) sera consacrée à la mise en valeur des patrimoines, notamment industriels et militaires. Les opérations feront l'objet d'une programmation dans les conditions prévues au présent contrat.

Les équipements culturels concernant l'agglomération d'Epinal (la bibliothèque multimédia intercommunale et le théâtre de la Rotonde) seront soutenus par l'Etat hors contrat de projets.

Enfin, l'Etat examinera hors CPER les financements d'autres équipements culturels, et soutiendra notamment le projet de création du musée de Gravelotte, consacré à la guerre de 1870 et à la période de l'annexion, la réhabilitation de l'ancien collège Gilles de Trèves et les études en vue de la restauration de l'opéra théâtre de Metz selon les conditions financières de droit commun des directions de l'architecture et du patrimoine et des musées de France.

En ce qui concerne les équipements sportifs, la priorité est donnée au pôle nautique de Nancy -Tomblaine, soutenu par l'Etat (CNDS) à hauteur de 0,5 M€, par la Région à hauteur de 0,250 M€ (contribution financière affectée au projet d'amélioration du stade d'eau vive), ainsi que par la communauté d'agglomération du Grand Nancy pour un montant de 0,5 M€.

Enfin, la Convention Interrégionale du Massif des Vosges comportera des crédits spécifiques pour les projets d'aménagement du massif, tels les projets concernant le développement des sites touristiques ou l'aménagement du site de la Schlucht.

10. Requalifier les territoires post-industriels, militaires et après-mines

Les bassins industriels et miniers lorrains vivent une profonde mutation.

Cette situation exceptionnelle appelle une politique spécifique d'aménagement du territoire et un soutien particulier en faveur du re-développement économique et social que la mise en œuvre d'une DTA sur les bassins miniers nord lorrains a permis d'initier et qu'il faut à présent poursuivre.

La dépollution et la requalification des friches industrielles, en raison de leur enjeu en matière foncière et de leur impact visuel et environnemental, seront également poursuivies durant ce contrat de projets.

Les interventions porteront sur les communes incluses dans le périmètre de la DTA. Elles concerneront également d'autres territoires comme les vallées textiles vosgiennes, les bassins industriels meusiens, le bassin sidérurgique sud et le site de Damblain.

Dans ce cadre, les actions en faveur des anciens territoires miniers bénéficieront d'une enveloppe globale de 203M€ (78M€ Etat, 76M€ Région, 49M€ EPFL).

Ces politiques de requalification porteront notamment sur :

- le Traitement des Espaces Dégradés (TED),
- les Sites et Sols Pollués (SSP),
- la Requalification urbaine (VRD) des cités,
- la Requalification des sites militaires
- la Gestion de l'alimentation en eau potable suite à l'arrêt de l'exhaure,
- la Restauration des cours d'eau dégradés et mise en œuvre des SAGE miniers
- la Requalification urbaine et la minoration foncière

| Financement de l'action 10. (en millions d'euros) | | |
|--|---------------|---|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 90,2 | 88,7 | CG 54 : 6 CG 55 : 0,669 CG 57 : 10 à 12% du 10.3 et 10.6 CG 88 : 35 EPFL : 99,4 |

10.1. Le Traitement des Espaces Dégradés

Dans le prolongement des précédents contrats de plan Etat-Région, il convient de poursuivre la politique de traitement des espaces dégradés qui s'impose en raison de l'arrêt des exploitations du bassin houiller en 2005, de l'abandon de nouveaux espaces issus de l'activité industrielle, et de l'existence, de manière générale, de tels espaces sur tout le territoire régional.

Il s'agit de :

- mener des études préalables afin de déterminer le contexte foncier, ainsi que la nature et le coût des travaux nécessaires à une remise en état du site et à sa valorisation,
 - maîtriser le foncier,
 - mener les travaux nécessaires à la remise en état des sites en vue de leurs nouvelles affectations
- Dans la zone relevant de la Directive Territoriale d'Aménagement, le traitement des espaces dégradés concernera plus particulièrement les projets :
- après-Charbonnage de France en évitant le mitage.
 - traitement des friches sidérurgiques,

Charbonnages de France est appelé à disparaître fin 2007. Or cet établissement possède encore environ 1000 ha de friches industrielles dans le bassin houiller. Il convient donc d'étudier les conditions de cession de ce patrimoine pour pouvoir ensuite réaménager et développer ce secteur.

- Hors périmètre DTA, ces interventions viseront la requalification des friches industrielles notamment dans les vallées textiles vosgiennes. En outre une intervention est prévue pour la zone d'activités de Damblain, pour un total de 11M€ (part Etat) y compris les interventions prévues hors CPER, pour accompagner ce projet chiffré à 37M€.

| Financement de l'action 10.1. (en millions d'euros) | | |
|--|---------------|---|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 18 dont 10 Après-mines 8 hors Après-mines | 18 | EPFL : 71 CG88 : 26 Damblain, 8 pour les friches |

10.2. Les sites et Sols Pollués

Les traces de l'activité industrielle, militaire et minière se retrouvent durablement dans les bâtiments désaffectés et dans le sol. Dans la continuité de la politique initiée lors du 4ème CPER, il convient de poursuivre le traitement des sites et sols pollués de manière à permettre leur réemploi. Cette action est particulièrement intéressante pour traiter un certain nombre de situations complexes, voire dangereuses en termes de pollutions résiduelles.

Par ailleurs, les déchets issus des travaux menés sur ces espaces nécessitent une prise en compte spécifique en vue de leur recyclage ou de leur élimination en lien avec les filières appropriées.

L'Etat veillera à ce que les traitements relevant des obligations de responsables connus et solvables soient assumés.

| Financement de l'action 10.2. (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 1,5 dont 1 Après-mines 0,5 hors Après-mines | 1,5 | EPFL : 9 |

10.3. Requalification urbaine VRD

Le désengagement industriel laisse un héritage important d'habitats sous forme de cités. Celles-ci, déjà rétrocédées aux collectivités dans le bassin sidérurgique ou encore propriété de Charbonnages de France dans le bassin houiller, ont un besoin important de rénovation des Voiries et Réseaux Divers (VRD).

| Financement de l'action 10.3. (en millions d'euros) | | |
|---|--------|--|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 60 dont 58,8 Après-mines 1,2 hors Après-mines | 60 | CG 54 : 6 CG 57 : 10 à 12% CG 88 : 1 |

La création d'une antenne régionale du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment permettant d'appréhender la problématique de constructibilité dans les bassins miniers lorrains sera envisagée par les partenaires en dehors de ce Contrat de Projets.

10.4. Requalification des friches militaires

L'emprise militaire représente 8% du territoire lorrain pour une superficie de 19 000 ha. Afin de ne pas laisser se créer de nouvelles friches, il convient de poursuivre une politique active en la matière. Celle-ci consistera à favoriser l'émergence de projets par la réalisation d'études, aider les collectivités locales à acquérir ce patrimoine et à réaliser et poursuivre les travaux de requalification.

Au titre des opérations soutenues, figurera notamment la poursuite de la requalification de la base aérienne de Chambley, de Verdun et du Mont Saint Quentin à Metz.

| Financement de l'action 10.4. (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 1,7 | 1,7 | EPFL : 3,4 |

10.5. Gestion de l'alimentation en eau potable suite à l'arrêt de l'exhaure

Il s'agit de finaliser la restructuration des ressources en eau et la réorganisation de l'adduction en eau potable dans les bassins miniers suite à l'arrêt de l'exploitation des eaux d'exhaure.

| Financement de l'action 10.5. (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 2 | 1 | CG 55 : 0,42 |

10.6. Restauration des cours d'eau impactés et mise en œuvre des SAGE miniers

Au regard des enjeux spécifiques de gestion de l'eau et de reconquête des milieux aquatiques qui marquent les bassins miniers, l'objectif est de contribuer à favoriser une gestion concertée et équilibrée de ces milieux dans la perspective de mettre en œuvre la directive-cadre sur l'eau, dans le contexte transfrontalier qui marque ce secteur, en :

- soutenant la mise en place des SAGE en secteur minier (SAGE du bassin ferrifère, en cours, et SAGE du bassin houiller, en phase d'émergence) ;
- apportant un soutien particulier à la réhabilitation des cours d'eau les plus dégradés, sur des bases ciblées, dans le cadre d'opérations intégrées de restauration de la qualité du milieu.

| Financement de l'action 10.6. (en millions d'euros) | | |
|---|--------|------------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 4,5 | 4 | CG 55 : 0,249 CG 57 : 10% |

10.7. Friches urbaines

Dans de nombreuses agglomérations, des secteurs entiers doivent être réorganisés du fait de leur vétusté, de l'état du bâti, de leur hétérogénéité et des dysfonctionnements urbains. Ils constituent de fait des friches urbaines. Leur réhabilitation participe à la politique de recyclage urbain et limite l'étalement urbain. Cette orientation permettra de contribuer à l'engagement des collectivités et de l'Etat en faveur du logement.

Cette politique permettra de mener des études, de maîtriser le foncier, de mener les travaux nécessaires, principalement de démolition.

| Financement de l'action 10.7. (en millions d'euros) | | |
|---|--------|--|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 1,5 | 1,5 | EPFL : 6 (Après-mines) 6 (hors Après-mines) |

10.8. Dispositif de minoration foncière

La maîtrise du foncier constitue un facteur prépondérant dans l'atteinte de l'objectif du droit au logement, gage de cohésion sociale. C'est particulièrement vrai en Lorraine où les besoins en matière de construction d'habitat sont importants et où le caractère transfrontalier engendre une demande accrue et, en conséquence, la hausse du prix des terrains.

Un dispositif de minoration du coût du foncier a été expérimenté avec succès ces dernières années en Lorraine en partenariat avec la Région et l'EPFL en vue de faciliter la réalisation d'opérations de logement social dans les secteurs les moins accessibles.

Il s'agit de pérenniser ce dispositif tout en exploitant au mieux les enseignements acquis. En particulier le fonds sera recentré en faveur des zones où le coût du foncier empêche d'apporter une solution sociale adaptée aux besoins objectifs des territoires.

| Financement de l'action 10.8. (en millions d'euros) | | |
|---|--------|---------------------------|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 1 | 1 | EPFL : 4 |

11. Soutenir les efforts d'adaptation et de développement engagés par les territoires de projets.

Pour préserver un développement équilibré de la Lorraine, il importe de pouvoir également accompagner les territoires de projets dans leurs dynamiques de développement.

Le volet territorial est destiné à permettre la prise en compte à une échelle plus fine de territoires de projets, moteurs dans la mise en œuvre de dynamiques de développement répondant aux diversités et spécificités des espaces lorrains.

Le soutien à ces démarches reposera sur une réflexion prospective menée par les territoires concernés et fondée sur un diagnostic et une stratégie de développement.

S'agissant de l'Etat, cet accompagnement se fera dans les champs d'éligibilité définis par la circulaire du Premier ministre du 6 mars 2006. La Région mettra en œuvre ce volet dans le cadre de sa nouvelle politique territoriale, sur la base d'une analyse de l'intérêt régional des projets présentés. La nature des thématiques retenues dans le volet territorial pourra également justifier l'intervention des départements comme cofinanceurs voire comme maîtres d'ouvrage.

Le volet territorial sera mis en œuvre sur la base de projets territoriaux infra-régionaux dont les engagements seront fixés dans des conventions territoriales. Ces conventions d'application seront préparées jusqu'au 31 décembre 2007, mobilisant également les crédits des grands projets thématiques précités et le complément de crédits réservés à cet effet.

Le volet territorial sera mis en œuvre dans le cadre d'un comité de pilotage Etat Région présenté en page 20 du présent document, auquel sont associés les départements qui participent au financement des projets sur la base suivante :

- élaboration d'une stratégie de développement par le territoire ;
- négociation et élaboration d'une convention territoriale qui doit être signée avant le 31 décembre 2007. Elle précisera les axes d'intervention et, le cas échéant, les opérations prévues pouvant mobiliser les crédits des grands projets thématiques, comme ceux réservés au soutien des territoires de projets.

- programmation concertée des opérations présentées dans le cadre du comité thématique associant les cofinanceurs (Etat, Région, Départements).

| Financement de l'action 11. (en millions d'euros) | | |
|--|---------------|--|
| ETAT | REGION | Autres financeurs publics |
| 31 | 31 | CG 54 : 20 CG 55 : 40 CG 57 : 30% CG 88 : 0,7 + 30% en moyenne |

PROJET

CONDITIONS D'APPLICATION

PROJET

1. Modalités d'application

La mise en oeuvre du présent contrat fera, en tant que de besoin, l'objet de conventions particulières d'application.

2. Annexes financières et techniques

Sont annexés au présent document les tableaux récapitulatifs financiers du contrat de projets. Ils mentionnent les engagements financiers de l'Etat et de la Région. Les engagements des autres partenaires (départements, communes, autres financeurs) seront définitivement arrêtés lors de la négociation des conventions d'application du présent contrat les concernant.

Les moyens financiers prévus au présent contrat pourraient servir de contreparties aux programmes européens de développement économique.

3. Dispositions juridiques et conditions d'exécution du contrat

3.1 Convention Etat-Région

Engagements financiers : Les engagements inscrits dans le présent contrat sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finances pour l'Etat, dans leurs budgets respectifs pour la Région et les autres collectivités.

Résiliation et modification : La résiliation ou la modification du présent contrat, à l'initiative de l'une des parties, pourra être demandée, sous réserve d'un exposé des motifs, par l'Etat selon des procédures qui lui sont propres, et par le Conseil Régional, sous réserve d'une délibération en séance plénière.

Litiges : Les litiges portant sur les conditions d'application du présent contrat peuvent être portés en premier ressort par l'une des parties devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Metz, le

| | |
|---|--|
| LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE | LE PREFET DE LA REGION LORRAINE |
| Jean-Pierre MASSERET | Pierre-René LEMAS |

Les présidents des Conseils Généraux des quatre départements lorrains, les exécutifs des communes et agglomérations de Metz, Nancy, Thionville, Epinal, Bar-le-Duc, et les présidents des associations du Sillon Lorrain et de Sarre Moselle Avenir ont été appelés à faire connaître leurs priorités d'aménagement et de développement du territoire, pendant toute la préparation du contrat de projets Etat-Région.

Ils en partagent les orientations générales ainsi que la teneur des 11 grands projets qui en découlent.

2.2 Modalités d'association des départements

Les Présidents des Conseils Généraux s'engagent à solliciter de leurs assemblées délibérantes les participations financières nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat pour ce qui les concerne notamment en cofinancement d'opérations déjà individualisées ou qui le seront dans les comités techniques de programmation.

Le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,

Le Président du Conseil Général de la Meuse,

Le Président du Conseil Général de la Moselle,

Le Président du Conseil Général des Vosges,

PROJET

2.3 Modalités d'association des autres partenaires

Les Maires des communes et Présidents des établissements publics de coopération intercommunale, les organes exécutifs des associations et établissements publics signataires, marquent leur adhésion aux projets qui les concernent et s'engagent à solliciter de leurs assemblées délibérantes les participations financières nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Le Maire de Metz,

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de Metz Métropole,

Le Maire de Nancy,

Le Président de la Communauté
Urbaine du Grand Nancy,

Le Maire de Thionville,

Le Président de la Communauté
d'Agglomération "Portes de France -
Thionville",

PROJET

Le Maire d'Epinal,

Le Président de la Communauté de
Communes Epinal-Golbey,

Le Maire de Bar-le-Duc,

Le Président de la Communauté de
Communes de Bar-le-Duc,

Le Président du Sillon Lorrain,

Le Président de l'Association Sarre Moselle Avenir,

Le Directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Les autres établissements publics financeurs seront appelés à signer des conventions particulières d'application du présent contrat.

PROJET

PROJET

ANNEXES

ANNEXE 1

Contrat de Projets 2007-2013 pour la Lorraine

| | N° de BOP | ETAT | REGION |
|--|-----------|---------------------|---------------------|
| | | En millions d'Euros | En millions d'Euros |
| TOTAL LORRAINE | | 527,850 | 528,900 |
| Compétitivité économique et développement durable | | 211,572 | 212,684 |
| 11 - Donner une dimension internationale au dispositif de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation Lorrain | | 139,974 | 116,924 |
| 1.1 - Soutien aux projets de recherche | | 116,774 | 73,074 |
| 1.1.1 Dispositif d'évaluation et de coordination | | | 0,350 |
| 1.1.2 Pôle de recherche scientifique et technologique MEPP, dont Institut Jean Lamour, ARTEM et ISEETECH : soutien au Pôle de Compétitivité MIPI | | 90,150 | 48,600 |
| 1.1.2.1 Projets scientifiques et techniques transverses | | 53,070 | 33,185 |
| dont projets de recherche et équipements scientifiques MEPP | | 7,800 | 7,800 |
| | 150 | 1,000 | 1,000 |
| | 172 | 6,150 | 6,800 |
| | 194 | 0,650 | |
| dont ISEETECH - immobilier, équipements scientifiques associés, projets de recherche développement et de transfert | | 22,170 | 11,335 |
| | 150 | 14,670 | 7,335 |
| | 112 | 2,000 | 2,000 |
| | 127 | 4,500 | 1,000 |
| | 172 | 1,000 | 1,000 |
| dont Institut Jean Lamour- immobilier, et équipements scientifiques associés | | 23,100 | 14,050 |
| | 150 | 18,100 | 9,050 |
| | 172 | 3,900 | 3,900 |
| | 194 | 1,100 | 1,100 |
| | | 32,330 | 10,665 |
| 1.1.2.2 ARTEM | 134 | 11,000 | |
| | 150 | 10,330 | 5,165 |
| | 224 | 11,000 | 5,500 |
| | | 10,010 | 11,330 |
| 1.1.2.3 Structuration du pôle de compétitivité MIPI | 127 | 4,750 | 4,750 |

Contrat de Projets 2007-2013 pour la Lorraine

| | N° de BOP | ETAT | REGION |
|---|-----------|---------------------|---------------------|
| | | En millions d'Euros | En millions d'Euros |
| 1.1.3 Soutien aux projets de recherche du pôle de recherche scientifique et technologique Sciences et Génie de l'Environnement | | 17,374 | 14,874 |
| 1.1.3.1. Soutien aux projets de recherche du pôle de Compétences Forêt-Agroalimentaire-Biotechnologies-Environnement-LORraine (FABELOR) | | 5,124 | 8,624 |
| | 142 | 1,274 | |
| | 150 | 1,000 | |
| | 172 | 1,650 | |
| | 187 | 1,200 | |
| 1.1.3.2. Soutien aux projets de recherche de Géosciences | | 3,500 | |
| | 172 | 2,200 | |
| | 194 | 1,300 | |
| 1.1.3.3. Structuration du pôle de compétitivité FNGE | | 8,750 | 6,250 |
| | 127 | 3,750 | 3,750 |
| | 112 | 3,000 | 2,500 |
| | 150 | 2,000 | |
| 1.1.4 Soutien aux sites lorrains de recherche universitaire non encore structurés en pôles de compétitivité | | 9,250 | 9,250 |
| 1.1.4.1 - Pôle de recherche scientifique et technologique "Modélisation, information et systèmes numériques" | | 3,500 | 3,500 |
| | 172 | 1,150 | 3,500 |
| | 194 | 2,350 | |
| 1.1.4.2. - Pôle de recherche scientifique et technologique "Ingénierie thérapeutique et moléculaire-santé" | | 4,100 | 4,100 |
| | 172 | 3,000 | 4,100 |
| | 194 | 1,100 | |
| 1.1.4.3. - Pôle de recherche scientifique et technologique "Maison des Sciences de l'Homme" | | 1,650 | 1,650 |
| | 172 | 0,250 | 1,650 |
| | 194 | 0,400 | |
| | 150 | 1,000 | |

Contrat de Projets 2007-2013 pour la Lorraine

| | N° de BOP | ETAT | REGION |
|---|-----------|---------------------|---------------------|
| | | En millions d'Euros | En millions d'Euros |
| 1.2 - Accompagnement des pôles de compétitivité et du système de transfert de technologie | | 5,200 | 4,850 |
| 1.2.1. - Soutien à l'émergence de nouveaux pôles de compétitivité ou autres réseaux innovants d'entreprises | 127 | 0,300 | 0,300 |
| 1.2.2. - Soutien aux actions de transferts et d'innovation en faveur du développement économique en Lorraine | | 4,900 | 4,550 |
| IUT Saint Dié (texte p.24, 0,9M€) | 150 | 0,900 | 0,450 |
| Centres de Ressources Technologiques | 172 | 4,000 | 4,000 |
| Disposition d'évaluation et de coordination | | | 0,100 |
| 1.3. Promotion de la Culture Scientifique et Technique | | 1,000 | 1,000 |
| 1.4. Logement, restauration et vie universitaire dans les pôles de Metz et de Nancy | | 17,000 | 3,000 |
| restauration universitaire Metz | 150 | 3,500 | 1,000 |
| rénovation logements Nancy | 150 | 9,750 | 2,000 |
| Logement, restauration et vie universitaire (2ème tranche) | 150 | 3,750 | 0,000 |
| 1.5. Accompagnement décisionnel des entreprises | | 0,000 | 35,000 |
| 2 - Assurer l'adaptation du potentiel forestier, agricole et agro-alimentaire lorrain | | 46,288 | 64,500 |
| 2.1 - Filière bois Lorraine : répondre à l'augmentation de la demande en bois en Lorraine | 149 | 20,333 | 11,200 |
| | | 25,955 | 53,300 |
| 2.2 - Filière agroalimentaire lorraine : adapter le potentiel agricole et agroalimentaire lorrain aux échéances internationales | 154 | 19,984 | |
| | 227 | 5,971 | |
| 3 - Préparer les espaces aux enjeux du réchauffement climatique et de la nouvelle donne énergétique - préserver la biodiversité et les milieux aquatiques | | 25,310 | 31,260 |
| 3.1 - Maîtriser l'énergie à l'heure du changement climatique | ADEME | 16,000 | 16,000 |
| 3.2 - Limiter les déchets dangereux et améliorer leur valorisation | ADEME | 4,000 | 4,000 |
| | | 4,310 | 11,010 |
| 3.3 - Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine naturel | 153 | 3,810 | 11,010 |
| | AERM | 0,500 | |
| 3.4 - Favoriser une gestion concertée et équilibrée de la ressource en eau | AERM | 1,000 | 0,250 |

Contrat de Projets 2007-2013 pour la Lorraine

| | N° de BOP | ETAT | REGION |
|--|-----------|---------------------|---------------------|
| | | En millions d'Euros | En millions d'Euros |
| Compétitivité et attractivité du territoire lorrain | | 123,300 | 89,750 |
| 4 - Arrimer la Lorraine à l'espace européen | | 17,500 | 17,500 |
| 4.1 - Promouvoir la métropolisation | 112 | 17,000 | 17,000 |
| 4.2 - Développement de la Grande Région | 112 | 0,500 | 0,500 |
| 5 - Créer une nouvelle dynamique transfrontalière autour du projet de Belval | 112 | 13,000 | 13,000 |
| 6 - Conforter la position stratégique de la Lorraine par des investissements capacitaires et par le développement de l'intermodalité dans les transports | | 84,000 | 48,650 |
| 6.1 - Transport ferroviaire | 226 | 68,200 | 41,500 |
| 6.1.1 - Développer l'intermodalité des transports collectifs | | 15,700 | 4,800 |
| 6.1.2 - Se doter d'une infrastructure qui offre des capacités suffisantes pour écouler les trafics TGV, TER et fret | | 50,500 | 35,300 |
| 6.1.3 - Préparer l'avenir par un programme d'études | | 2,000 | 1,400 |
| 6.2 - Transport fluvial | 226 | 10,800 | 4,850 |
| 6.2.1 - Développement du système Moselle intelligente | | 7,500 | 2,500 |
| 6.2.2 - Préparer l'avenir et favoriser le développement du transport fluvial par un programme d'études | | 1,500 | 1,500 |
| 6.2.3 - Achever les opérations relatives à l'augmentation du tirant d'air entre Metz et la frontière luxembourgeoise par le rehaussement des ponts | | 1,800 | 0,850 |
| 6.3 - Transport combiné | 226 | 5,000 | 2,300 |
| 7 - Généraliser l'accès aux TIC | | 8,800 | 10,600 |
| 7.1 - Infrastructures | 112 | 5,400 | 5,200 |
| | | 2,200 | 3,900 |
| 7.2 - Services | 112 | 1,200 | 2,900 |
| | 224 | 1,000 | 1,000 |
| 7.3 - Renforcer le réseau très haut débit de l'enseignement supérieur et de la recherche | 150 | 1,000 | 1,000 |
| 7.4 - Stratégie régionale de la société de l'information | 112 | 0,200 | 0,500 |

Contrat de Projets 2007-2013 pour la Lorraine

| | N° de BOP | ETAT | REGION |
|---|-----------|---------------------|---------------------|
| | | En millions d'Euros | En millions d'Euros |
| Cohésion sociale et territoriale | | 192,978 | 226,466 |
| 8 - Adapter le dispositif de formation pour anticiper et accompagner les mutations économiques et sociales | | 41,678 | 91,616 |
| 8.1 - Accompagnement des secteurs en mutation | 127 | 0,700 | 14,225 |
| 8.2 - Détecter les évolutions des filières, des secteurs territoriaux et des besoins en compétences | 103 | 9,030 | 20,595 |
| 8.3 - Développer les compétences et la formation des salariés et des demandeurs d'emploi | 103 | 11,460 | 19,596 |
| 8.4 - Assurer la cohésion sociale et territoriale par la transition professionnelle et la sécurisation des parcours | 103 | 7,300 | 12,200 |
| 8.5 Accompagnement des publics en difficultés | 103 | 3,150 | 25,000 |
| 8.5 - Santé et solidarité | | 10,038 | 0,000 |
| 8.5.1 - Adaptation des services au public âgé et handicapé | 157 | 9,338 | 0,000 |
| 8.5.2 - Soutenir la création d'un « internat de réussite éducative » | 147 | 0,700 | 0,000 |
| 9 - Valoriser le potentiel culturel et sportif de la Lorraine | | 30,100 | 15,150 |
| | | 29,600 | 14,900 |
| 9.1 - Equipements culturels et mise en valeur des patrimoines | 175 | 22,100 | 13,400 |
| | 122 DGD | 6,000 | |
| | 167 | 1,500 | 1,500 |
| 9.2 - Equipements sportifs d'intérêt régional ou supra-régional | CNDS | 0,500 | 0,250 |

Contrat de Projets 2007-2013 pour la Lorraine

| | N° de BOP | ETAT | REGION |
|---|-----------|---------------------|---------------------|
| | | En millions d'Euros | En millions d'Euros |
| 10 - Requalifier les territoires post-industriels, militaires et après-mines | | 90,200 | 83,700 |
| 10.1 - Traitement des Espaces Dégradés | | 18,000 | 18,000 |
| TED Après-Mines | 112 | 10,000 | 10,000 |
| TED Hors Après-mines | 112 | 8,000 | 8,000 |
| 10.2 - Les sites et sols pollués | | 1,500 | 1,500 |
| Sites et sols pollués Après-Mines | 112 | 1,000 | 1,000 |
| Sites et sols pollués Hors Après-mines | 112 | 0,500 | 0,500 |
| 10.3 - Requalification urbaine VRD | | 60,000 | 60,000 |
| Requalification urbaine VRD Après-Mines | 112 | 58,800 | 58,800 |
| Requalification urbaine VRD Hors Après-mines | 112 | 1,200 | 1,200 |
| 10.4 - Requalification des friches militaires | 212 | 1,700 | 1,700 |
| | | 2,000 | 1,000 |
| 10.5 - Gestion de l'alimentation en eau potable suite à l'arrêt de l'exhaure | 112 | 1,000 | 1,000 |
| | AERM | 1,000 | |
| 10.6 - Restauration des cours d'eau impactés et mise en œuvre des SAGE miniers | AERM | 4,500 | 4,000 |
| 10.7 - Friches urbaines | | 1,500 | 1,500 |
| Friches urbaines Après-Mines | 112 | 1,500 | 1,500 |
| Friches urbaines Hors Après-mines | 112 | 0,000 | 0,000 |
| 10.8 - Dispositif de minoration foncière | 112 | 1,000 | 1,000 |
| 11 - Soutenir les efforts d'adaptation et de développement engagés par les territoires de projets | 112 | 31,000 | 31,000 |

ANNEXE 2

DISPOSITIF REGIONAL D'EVALUATION DES PROJETS DE RECHERCHE

Chacun des projets scientifiques des cinq PRST fera l'objet d'une demande annuelle de financement justifiée par un programme prévisionnel qui sera soumis à expertises par l'Etat et la Région. L'ensemble des évaluations issues de ces expertises sera présenté lors du Conseil Scientifique annuel de chacun des PRST, co-présidé par les représentants de l'Etat et de la Région Lorraine. Les discussions seront animées par un Coordinateur, défini comme étant une personnalité scientifique reconnue dans le domaine concerné, et exerçant ses activités à l'extérieur de la Lorraine. Celui-ci réalisera un compte rendu annuel des évaluations qui devra être pris en compte par les porteurs de projets scientifiques des cinq PRST.

Les chercheurs concernés pourront ainsi s'appuyer sur ces avis pour structurer leurs projets à l'échelle régionale, au sein d'un PRES lorrain, ce qui contribuera à amplifier l'attractivité et la visibilité internationale de la recherche lorraine.

Constitution du Conseil Scientifique de chacun des PRST

- Etat : le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie,
- Région Lorraine : le Vice-Président du Conseil Régional, délégué à la Recherche, assisté d'un coordonnateur scientifique nommé par le Conseil Régional, pour l'expertise des programmes,
- chercheurs extérieurs à la Lorraine, experts des domaines scientifiques du PRST,
- chercheurs représentant les équipes participant aux projets du PRST,
- représentants d'entreprises.

Critères d'évaluation des projets

Les projets de recherche soutenus au sein de chaque PRST devront mettre en œuvre une démarche structurante au niveau régional et ainsi satisfaire notamment aux critères suivants :

- coordonner et mutualiser les équipements mi-lourds,
- répondre à une demande industrielle et économique identifiée (verrous technologiques)
- favoriser une démarche contractuelle avec les entreprises en région : création d'activités nouvelles, création d'entreprises innovantes de haute technologie,
- répondre aux problématiques de développement durable.

Mission du Conseil Scientifique de chacun des PRST :

- animer la politique de recherche du Pôle,
- coordonner les actions et les promouvoir,
- assurer une information transparente et facile d'accès pour l'ensemble des acteurs du Pôle.

Lieu de veille scientifique et technologique, il doit être à même d'en préconiser les orientations en cohérence avec les politiques des établissements de recherche participant au Pôle et de proposer annuellement les choix d'actions.

Organisme consultatif, le Conseil Scientifique de chaque PRST sera réuni annuellement sous la co-présidence de l'Etat et de la Région Lorraine pour :

- *en matière de prospective :*
 - entendre la présentation des projets de recherche et leur mise en perspective en conformité aux critères requis au paragraphe précédent,
 - s'assurer des engagements des partenaires des projets présentés et des modalités de coopérations entre eux.

- *en matière de suivi des projets*
 - entendre la présentation détaillée du bilan annuel des actions entreprises et des conclusions à en tirer en termes d'évolution (réorientation ou abandon éventuel).

Le Conseil Scientifique du Pôle désigne en son sein un animateur pour la mise en œuvre de ces missions, qui sera notamment chargé de l'élaboration du rapport préparatoire à la réunion plénière annuelle placée sous la co-présidence de l'Etat et de la Région, ainsi que de l'organisation des réunions du Conseil Scientifique.

La gestion des projets de recherche

Dans chaque Pôle seront individualisés des projets de recherche, sous la responsabilité d'un porteur.

Ces projets, après évaluation scientifique et en fonction des critères présentés ci-dessus, sont rattachés à l'établissement du porteur, qui en sera le maître d'ouvrage, tant pour les équipements que pour les programmes de recherche.

La localisation et l'usage des équipements feront l'objet de convention entre les établissements, visés par les financeurs publics.

Les décisions de financement des projets seront examinées en concertation par l'Etat, au titre du ministère en charge de la Recherche, par les représentants des EPST en région, et par la région Lorraine.

En application du Contrat de Projets et afin de permettre leur évaluation à mi-parcours, ces projets auront un caractère pluriannuel.

Enfin, le soutien accordé sera conditionné par l'appartenance des PRST au PRES lorrain.

L'Etat et le Conseil Régional financeront à parité ces actions de mise en œuvre du soutien à la recherche.

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE METZ ET L'AGURAM

ANNEE 2007

PRÉAMBULE

La CA2M, la CCPOM, les communes de Amanvillers, Ars-sur-Moselle, Ars-Laquenexy, Augny, Ban-Saint-Martin, Châtel-Saint-Germain, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Cuvry, Gravelotte, Jussy, La Maxe, Laquenexy, Lorry-lès-Metz, Lessy, Longeville-lès-Metz, Malroy, Marly, Mey, Metz, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Noisseville, Nouilly, Plappeville, Pouilly, Pournoy-la-Chétive, Rozérieulles, Saint-Privat, Sainte-Ruffine, Saint-Julien-lès-Metz, Saulny, Scy-Chazelles, Vany, Vantoux, Vaux, Vernéville, Woippy et l'Etat, plus récemment les communes de Fey et Marieulles, la communauté de communes de Maizières et tout prochainement la communauté d'agglomération du Val de Fensch,

ont souhaité adhérer à l'AGURAM (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Messine) ; certaines d'entre elles sont à l'initiative de la création de l'agence d'urbanisme sous forme d'association loi 1908 (loi locale) afin « de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques ».

Toutes ces collectivités sont volontaires pour que l'AGURAM ait vocation à :

- a) être un espace commun de réflexion, de concertation et de mémoire pour les différents partenaires concourant au développement économique, social et urbain du territoire du bassin de vie de Metz.
- b) proposer, par la permanence de ses observations et analyses, une perspective d'ensemble à ses membres.
- c) réaliser les réflexions d'aménagement et d'urbanisme dans l'intérêt commun de ses membres en articulant les domaines de l'habitat, de l'économie, des transports et de l'environnement.
- d) mettre en œuvre les mesures propres à assurer l'information de la population (publications, réunions d'information, expositions, colloques, etc)

Le programme partenarial d'activités constitue l'élément central du fonctionnement de l'agence, élaboré chaque année par l'agence, arrêté par le conseil d'administration et voté par l'assemblée générale, tant en ce qui concerne son contenu que son budget.

Évalué par l'agence, le coût de réalisation du programme partenarial donne lieu à des demandes de contribution auprès des adhérents de l'agence, approuvées par ses instances compétentes.

Le montant de ces contributions est fixé au regard de l'intérêt que l'association estime que l'adhérent y trouvera compte-tenu des thèmes traités, des observations menées, des analyses développées, des enjeux territoriaux et des compétences de l'adhérent.

La contribution de l'adhérent donne lieu chaque année à l'établissement d'une convention qui en précise l'objet et le montant.

La préparation du programme partenarial s'inscrit dans le respect de différents textes, qui définissent les missions et le contexte d'exercice des activités des agences :

Textes de référence :

- la loi de 1908 sur les associations, loi locale ; abrogée ref. loi de 1901
- l'article 110 du code de l'urbanisme issu des lois de décentralisation de 1983 qui précise que « le territoire français est le patrimoine commun de la nation » et que « les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace »
- la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, qui prévoit la possibilité, pour l'Etat et les collectivités territoriales, de s'associer dans des « organismes d'étude et de réflexion appelés agences d'urbanisme ». Cette loi précise que les « agences ont notamment pour missions de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition et à l'élaboration des politiques d'aménagement et de développement et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques ». Elle précise que « les agences peuvent prendre le statut d'association ».
- la fiche technique « agences d'urbanisme » du 13 mars 2000, qui fait application de l'instruction fiscale sur les associations du 15 septembre 1998. Cette fiche précise le régime fiscal applicable aux agences d'urbanisme vis à vis des programmes d'études générales réalisées par les agences au profit de l'ensemble de leurs membres (« programme partenarial mutualisé » et vis à vis des études commandées à titre accessoire par leurs membres ou des tiers (« contrats de prestations »).
- La loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain (SRU), du 13 décembre 2000, qui complète les missions des agences d'urbanisme en y intégrant « la participation à l'élaboration des documents d'urbanisme et notamment des schémas de cohérence territoriale ».
- Le Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (CIADT) de Limoges, du 9 juillet 2001, qui a acté le soutien de l'Etat à la création de 15 agences d'urbanisme nouvelles d'ici 2006 et qui a confirmé son soutien financier aux agences.
- La circulaire de la DGUHC du 12 décembre 2001, relative à « la présence des services de l'Etat au sein des agences d'urbanisme et aux conditions et modalités de leur financement.
- La charte de partenariat signée à Nantes le 14 décembre 2001 entre la FNAU et le ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement, qui « formalise le cadre général et les termes du partenariat entre l'Etat et le réseau des agences d'urbanisme »
- La charte des agences d'urbanisme approuvée par le bureau de la FNAU le 29 novembre 2002 qui « rappelle les objectifs, les missions et le mode de fonctionnement des agences ».
- Le manifeste des agences d'urbanisme, dit « manifeste de Grenoble » approuvé par le bureau élargi de la FNAU le 13 décembre 2005, qui « rappelle ce que sont les agences d'urbanisme, ce pour quoi elles ont été créées, quelles sont leurs missions, leurs activités et leur mode de fonctionnement ».

Tel est l'objet de la présente convention conclue entre la Ville de Metz, représentée par Monsieur Jean-Marie RAUSCH, Maire de Metz, autorisé à la signature de la présente convention par délibération du

d'une part,

et l'Agence d'Urbanisme de Metz, association régie par le code civil local et l'article 48 de la loi n° 99-553 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, modifiée par l'article 1^{er} de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et le renouvellement urbain, dont le siège est situé 1 rue Thomas Edison – Metz Technopôle – 57070 METZ, représentée par son président, Monsieur André NAZEYROLLAS, et désignée sous le terme « l'Agence d'urbanisme »

d'autre part.

Article 1 - Objet de la mission

La présente convention a pour objet de définir et de préciser le montant et les modalités selon lesquelles est apporté pour l'année 2007 le concours de la Ville de Metz, membre de l'association, pour la réalisation du programme partenarial d'activités de l'agence d'urbanisme, tel que justifié et explicité dans la demande annuelle de subvention adoptée par délibération du conseil d'administration au vu du programme de travail précisé et arrêté pour l'année, annexé aux avenants annuels de la présente convention.

Cette convention précise les engagements réciproques des parties.

Pour l'année 2007, dans le cadre de la mise en œuvre du programme partenarial d'activités de l'agence d'urbanisme, les missions suivantes intéressent particulièrement la Ville de Metz :

- un diagnostic urbain sur le quartier de la Patrotte et sur son évolution
- un diagnostic urbain sur les zones d'activités anciennes du nord et de l'est de Metz, et des propositions de pistes de requalification
- un diagnostic basé sur le foncier et la voirie rue de Méric et propositions de restructuration urbaine, orientations PLU, lien avec projets adjacents à Woippy
- une expertise sur les emprises et bâtiments existants concernant les terrains annexes à Bonsecours et propositions de programme sur les emprises
- une analyse et une expertise des enjeux et incidences de projets d'aménagement urbain et d'espaces publics.

Le programme partenarial d'activités de l'agence d'urbanisme pour l'année 2007 est joint en annexe à la présente convention.

Article 2 - Durée de la convention

Conçue pour une durée d'une année civile, la présente convention est renouvelée chaque année sous réserve de la présentation par l'agence d'urbanisme, un mois après la tenue de l'assemblée générale et, au plus tard à l'expiration d'un délai de six mois après la clôture de l'exercice comptable, des documents mentionnés à l'article 8.

La présente convention correspond à l'année 2007.

Elle constitue le cadre de la décision d'attribution des subventions à l'agence d'urbanisme par les partenaires de l'agence d'urbanisme.

Article 3 – Montant de la subvention

Il est rappelé que les charges de l'agence d'urbanisme sont assumées par les membres de l'association grâce aux subventions sollicitées auprès des membres sur la base du programme d'activités et d'actions, ce programme permettant la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets d'aménagement et de développement urbain, économique et social de ses membres.

Le concours de la Ville de Metz, ainsi que les subventions de l'Etat et des autres collectivités et organismes contribuent à assurer l'équilibre de l'agence d'urbanisme.

Au regard de l'intérêt qu'elle porte à l'exécution de ce programme partenarial d'activités, la Ville de Metz apporte son concours financier au fonctionnement de l'agence pour la durée de la présente convention.

Un montant de subvention est fixé annuellement. Pour l'année 2007, il s'élève à 200 000 € .

Un abondement de la subvention pourra être versé à l'agence pour les missions exceptionnelles inscrites au programme partenarial par voie d'amendement et prévues à l'article 5.

Article 4 – Budget prévisionnel

Pour l'année 2007, le budget prévisionnel nécessaire à la réalisation du programme partenarial d'activités de l'exercice s'élève à un montant de 2 181 000 €, sous réserve d'ajustements de la responsabilité de l'association, dès lors qu'ils ne remettent pas en cause l'objet rappelé à l'article 1^{er}. Le budget de l'AGURAM s'élève à 2 365 000 €.

Article 5 – Actions spécifiques

Des subventions complémentaires à la subvention annuelle pourront, s'il y a lieu, être versées à l'agence d'urbanisme pour des actions spécifiques s'inscrivant dans le programme éventuellement amendé.

Ces demandes de subventions devront être accompagnées d'une délibération spécifique du conseil d'administration de l'agence d'urbanisme et devront être justifiées, notamment au regard du programme annuel.

La Ville de Metz peut, en outre, confier, dans le cadre de ses compétences, à l'agence d'urbanisme et en dehors de son programme partenarial, des études ponctuelles rémunérées en tant que telles (crédits d'investissement), hors champ d'application de la présente convention.

Article 6 – Modalités de paiement

La Ville de Metz procédera au versement de la subvention en deux acomptes.

Une première avance de 50 % du montant prévisionnel de la subvention prévu à l'article 3 pourra être engagée et ordonnancée au cours du premier trimestre, sur demande de l'agence d'urbanisme. Le solde sera versé en fin d'année.

Le montant de la subvention pourra faire l'objet, en application des articles 9 et 11, d'une modulation de la subvention accordée lorsque le programme d'activités s'avère insuffisamment ou non réalisé.

Article 7 – Domiciliation des paiements

Sous réserve du respect par l'agence d'urbanisme des obligations mentionnées à l'article 8, les subventions de la Ville de Metz seront versées selon les procédures comptables en vigueur.

La Ville de Metz se libérera des sommes dues par virement effectué au compte 0000235593D 42, code banque 40031, code guichet 00001, ouvert à la Trésorerie Générale, 1 rue François de Curel, 57036 METZ cedex 04.

Article 8 – Obligations de l'agence d'urbanisme

L'agence d'urbanisme s'engage à :

- a) mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du programme partenarial,
- b) fournir un compte-rendu annuel d'exécution signé du président dans un délai d'un mois après l'assemblée générale et au plus tard six mois après la clôture comptable de chaque exercice,
- c) fournir un compte-rendu financier annuel de son programme dans les mêmes délais,
- d) garantir la communication à la Ville de Metz, en trois exemplaires minimum, des études et travaux réalisés par l'agence au titre de l'exécution de la présente convention au fur et à mesure de leur édition finale (plus un exemplaire reproductible),
- e) faciliter tout contrôle éventuel, lié à l'attribution de fonds publics (chambre régionale des comptes, inspection générale des finances, tout organe de contrôle désigné par le ministère) et à répondre à toute demande d'information,
- f) adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé et à fournir les comptes annuels approuvés dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice,
- g) faire procéder, dans le cadre des obligations légales auxquelles l'association est soumise, au contrôle par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Elle s'engage à transmettre à la Ville de Metz dans les délais utiles, tout rapport produit par celui (ou ceux-ci),
- h) transmettre avant le 30 juin de chaque année les informations nécessaires au calcul des subventions et notamment :
 - i) les comptes de résultat de l'exercice antérieur
 - j) l'état des participations financières des collectivités publiques membres pour l'année en cours
 - k) les autres contributions en nature ou en personnel accordées par les collectivités membres.

Article 9 – Contrôle de l'utilisation de la subvention

Avant clôture de chaque exercice comptable, l'agence d'urbanisme fournira à la Ville de Metz un rapport provisoire sur l'exécution du programme ayant donné lieu au versement de la subvention.

Article 10 – Avenants

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 11 – Sanctions

En cas de non exécution de l'objet décrit dans l'article 1, l'association reconnaît son obligation de rembourser à la Ville de Metz la totalité du concours apporté. En cas d'exécution partielle, l'association devra rembourser à la Ville de Metz la part non justifiée du concours versé, sauf si elle a obtenu préalablement l'accord du représentant de la Ville de Metz pour modification de l'objet ou du budget.

Article 12 – Conditions de renouvellement de la convention

La reconduction de la présente convention est faite dans les mêmes formes, sous réserve de la réalisation d'une évaluation de l'activité de l'agence sur la période d'exécution de la présente convention et du dépôt des conclusions, éventuellement provisoires de cette évaluation.

Cette évaluation est réalisée dans des conditions définies d'un commun accord entre la Ville de Metz et l'agence d'urbanisme.

Elle prend notamment la forme d'un bilan de l'activité antérieure, relative à l'élaboration des politiques d'aménagement et à leur mise en cohérence sur le territoire d'intervention de l'agence d'urbanisme, et donne lieu à l'élaboration des éléments qu'il sera jugé utile de porter au programme d'activités de l'agence d'urbanisme pour la durée d'une prochaine convention. Cette évaluation est également l'occasion d'examiner le mode de fonctionnement et les conditions du partenariat au sein de l'agence d'urbanisme.

Article 13 – Résiliation de la convention

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Pour la Ville de METZ
Le Maire,

Pour l'AGURAM
Le Président,

Jean-Marie RAUSCH

André NAZEYROLLAS
Adjoint au Maire

**AVENANT N°1
A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR
L'EXPLOITATION DES TRINITAIRES EN DATE DU 7 OCTOBRE 2005**

ENTRE

La Ville de Metz, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Marie RAUSCH ou son représentant, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 1^{er} mars 2007, ci-après désignée par le terme « La Ville de Metz »,

d'une part,

ET

La Société en Nom Collectif LES TRINITAIRES, dont le siège social est situé 10/12 rue des Trinitaires sis à Metz, représentée par Monsieur Thierry BISKUP, agissant en qualité de Gérant, ci-après désignée par le terme « Le Mandataire »,

d'autre part,

ci-dessous ensemble désignées par « Les Parties »,

PREAMBULE

La première année d'exploitation des Trinitaires par la SNC Les Trinitaires vient de s'achever. Cet équipement culturel du centre ville, plus moderne et plus attrayant depuis le 17 décembre 2005, a retrouvé un public. Le bilan positif en termes de fréquentation et de programmation contribue au dynamisme culturel de la ville.

Dans ce contexte, la Ville de Metz souhaite continuer à accompagner les jeunes artistes messins et autres associations culturelles locales dans leur volonté d'organiser un événement artistique et culturel aux Trinitaires, et cette première année démontre qu'il convient de privilégier encore plus les conditions d'accès au bâtiment.

Aussi, dans la perspective d'encourager la pratique artistique des jeunes messins et de favoriser l'accessibilité des lieux, la Ville propose d'augmenter le nombre de journées mises à disposition de la Ville dans le cadre de la contrainte de service public.

CECI EXPOSE IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er}

Le a) de l'article 21-1 du contrat d'exploitation est modifié comme suit :

« 21-1 Utilisation des Trinitaires

a) La Ville se réserve, pour elle-même ou toute personne physique ou morale de son choix et dont la manifestation présente un intérêt public local, la possibilité d'utiliser :

- l'ensemble du bâtiment 20 jours par an,
- la Chapelle 16 jours par an,
- le Caveau 20 jours par an,
- le Cloître 5 jours par an,
- le Théâtre 5 jours par an.

Ces mises à disposition d'espaces comprennent un technicien de salle, le prêt du matériel selon fiche technique de la salle, le nettoyage et les fluides. Pour les personnes physiques ou morales bénéficiaires, restent à leur charge le coût du service de sécurité et une somme forfaitaire, définie ci-après, pour participation aux frais, et variable selon l'espace mis à disposition et la durée d'utilisation.

| Espaces | Somme forfaitaire (en euro TTC) | |
|-------------------------------|---------------------------------|---------|
| | 1/2 journée | Journée |
| Caveau | 50 | 100 |
| Petit Théâtre | 50 | 80 |
| Bar (Petit Théâtre ou Caveau) | - | - |
| Chapelle (ex Salle Ochs) | 50 | 100 |
| Salle d'exposition (1 ou 2) | 15 | 30 |
| Salles d'exposition (1 et 2) | 30 | 60 |
| Cloître | 50 | 100 |
| Ensemble | 150 | 250 |

Ces journées peuvent être continues.

Le Mandataire s'engage également à accueillir Metz en Fête, l'opération culturelle coordonnée par le service culturel de la Ville pendant les 2 mois d'été (juillet / août).

Il s'engage aussi à accueillir prioritairement les festivals initiés et soutenus par la Ville. Il devra obligatoirement programmer les manifestations organisées par la Ville dès lors que cette dernière l'en aura informé 4 mois à l'avance. Dans le cas contraire, l'organisation de ces manifestations ne devra pas modifier le calendrier des manifestations déjà projetées ou programmées par le Mandataire.

Il s'engage enfin à accueillir tous les mois à la Chapelle, le club des personnes âgées de Sainte-Sécolène pour ses repas mensuels. »

Le premier alinéa du d) de l'article 21-1 est également modifié selon les dispositions suivantes :

« d) en contrepartie de ces droits d'utilisation prioritaire, des contraintes particulières de fonctionnement imposées par le présent contrat, la Ville de Metz versera au Mandataire une compensation de service public de 240 000 Euros H.T. Pour l'année 2007, le premier acompte ayant déjà été versé, il restera à verser le reliquat au début du second semestre 2007.»

ARTICLE 2

Les dispositions du présent avenant sont applicables dès que les formalités de transmission au contrôle de légalité et de notification au Mandataire auront été effectuées.

Il n'est pas autrement dérogé aux dispositions du contrat de délégation de service public pour l'exploitation des Trinitaires en date du 7 octobre 2005.

Fait à Metz, le
En 2 exemplaires originaux

Pour la Ville de Metz

Pour la SNC Les Trinitaires

Jean-Marie RAUSCH
Maire de Metz

Thierry BISKUP
Gérant

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA VILLE DE METZ ET LA SECTION FOOTBALL DE
L' AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL**

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par, Monsieur Sylvain KASTENDEUCH, Adjoint au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 1^{er} mars 2007 ci-après désignée par les termes " la Ville ",

d'une part,

Et

2) L'Amicale du Personnel Municipal, section Football représentée par son Président, Monsieur Michel GENDRON agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes " l'Association ",

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

La section Football de L'APM joue un rôle très important dans les différents championnats départementaux , régionaux et sa qualification pour le deuxième tour de la Coupe de France en témoigne.

Par ailleurs l'Association participe activement au développement de la pratique locale du football et déploie également des efforts importants en matière de formation, par ses actions auprès des jeunes messins. Il convient de signaler à cet effet que cette association a enregistré l'été dernier, le plus fort taux de participation à l'animation estivale (321 enfants)

Enfin l'Association a contribué à l'organisation « aux Arènes » de Metz, d'une grande soirée de football indoor, rassemblant d'anciens joueurs professionnels, issus de six grandes équipes prestigieuses.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de permettre de définir l'objet et le montant des subventions allouées par la Ville à l'Association, pour remplir ses missions d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et à son décret d'application du 6 juin 2001.

ARTICLE 2 - OBJECTIFS

Les missions exercées par l'Association auront pour objectif de contribuer au développement de la pratique du football sur le territoire messin, par le vecteur des compétitions locales et régionales, de favoriser les actions de formation, et plus particulièrement en relation avec l'Ecole des Sports de la Ville de Metz.

ARTICLE 3 – MISSIONS GENERALES INCOMBANT A L'ASSOCIATION

Pour bénéficier des subventions de la ville, l'Association se doit de présenter des actions conformes aux missions décrites ci dessous par catégories :

- développement de la pratique du football

L'Association mettra en place des actions de détection et de formation pour mener les jeunes à pratiquer le football. Elle devra également participer à des opérations spécifiques visant à promouvoir cette discipline, auprès du plus large public possible, et notamment pendant l'animation estivale, ou toute autre animation d'importance telle que la soirée Foot Indoor devant être organisées aux Arènes.

- promotion de la ville de Metz

L'Association devra participer à la valorisation de l'image de la Ville, notamment en faisant figurer le logotype de la Ville de Metz sur ses documents, rapports, invitations, tracts d'informations et son papier à entête.

L'Association devra également signaler, dans le cadre de manifestations publiques, l'intervention de la Ville de Metz, oralement (annonce au micro), et visuellement (sur les panneaux, programmes et calicots).

De plus, le logotype précité, sera affiché sur le site internet de l'Association, sur toutes les pages de ce même site, en incluant un lien afin de permettre l'accès direct au site de la Ville de Metz.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENT DE LA VILLE DE METZ

Une subvention de 27 000 € est attribuée par la ville à l'Association pour contribuer à couvrir le coût de l'ensemble des missions définies à l'article 3 ci-dessus, dont 7 000 € qui ont déjà été versés à titre d'acompte à l'Association.

ARTICLE 5 - COMPTES-RENDUS ET CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ

L'Association transmettra à la Ville de Metz, au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document sera assorti de toutes les justifications nécessaires, et notamment d'un bilan certifié conforme.

La Ville de Metz aura le droit de contrôler les renseignements donnés dans les documents visés ci-dessus. A cet effet, ses agents habilités pourront se faire présenter toutes pièces de comptabilité nécessaires à leur vérification. Ils pourront procéder à toute vérification utile pour s'assurer que les intérêts contractuels de la Ville de Metz sont sauvegardés.

Si pour une raison quelconque, la subvention n'était pas affectée par l'Association à l'objet pour lequel elle avait été octroyée, la Ville de Metz se réserve le droit de demander à l'association le remboursement en partie ou en totalité de la somme perçue.

Un remboursement total ou partiel de ladite subvention pourra également être demandé par la ville de Metz lorsque l'Association aura, volontairement ou non, cessé en cours d'exercice tout ou partie des actions visées par la présente convention.

ARTICLE 6 - DURÉE

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre de l'exercice au cours duquel la subvention est octroyée, sauf dénonciation adressée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis d'un mois.

ARTICLE 7 - RESILIATION

Si pour une cause quelconque résultant du fait de la section football de L'APM, la présente convention n'est pas appliquée, la Ville se réserve la possibilité de dénoncer unilatéralement la présente convention sans préavis ni indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus.

ARTICLE 8 - LITIGE

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai d'un mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

FAIT A METZ, le

Le Président
de l'Association :

Michel GENDRON

L'Adjoint au Maire délégué :

Sylvain KASTENDEUCH

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA VILLE DE METZ ET LE BOXING CLUB DE METZ**

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par, Monsieur Sylvain KASTENDEUCH, Adjoint au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 1^{er} Mars 2007 ci-après désignée par les termes " la Ville ",

d'une part,

Et

2) Le Boxing Club de Metz représentée par son Président, Monsieur Jacky PETITJEAN agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes " l'Association ".

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le Comité Régional d'Alsace Lorraine a obtenu de la Fédération Française de Boxe l'opportunité d'organiser les finales des Championnats de France de Boxe Amateurs.

M. Stanislas CARBONE, coordinateur de cette manifestation au sein de ce Comité a plébiscité le Boxing Club de Metz, association locale, pour assurer l'organisation de cette compétition.

Un tel événement n'avait pas eu lieu en lorraine depuis 1970.

Ainsi les 11 vainqueurs de chacune des catégories des futurs combats, seront qualifiés d'office pour les championnats du monde 2007 et participeront aux sélections nationales pour les JO de Pékin de 2008.

La ville de METZ a bien entendu manifesté son intérêt pour cette opportunité, porteuse de l'image de la ville et de l'identité régionale en France.

Un dossier de candidature a été présenté par l'Association, et la ville de Metz s'est mobilisée, en proposant aide financière et technique.

En effet, premier club messin au nombre des licenciés (101), le Boxing Club de Metz participe intensément au développement local, de la pratique et de l'enseignement de la boxe anglaise.

En concurrence avec trois autres villes de l'est de la France, la candidature messine a finalement été retenue.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour but de permettre de définir l'objet, le rôle du Boxing Club de Metz dans cette manifestation, le montant et les conditions d'utilisation des subventions allouées par la Ville à l'Association, pour remplir ses missions d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et à son décret d'application du 6 juin 2001.

ARTICLE 2 - OBJECTIFS

Les missions exercées par l'Association auront pour objectif de permettre l'organisation des Finales du Championnat de Boxe Amateurs, le 17 février 2007 au complexe sportif Saint Symphorien, la promotion de l'événement, la valorisation de l'image de la ville de Metz, tout en faisant découvrir la boxe et le travail réalisé par l'Association.

ARTICLE 3 – MISSIONS GENERALES INCOMBANT A L'ASSOCIATION

Pour bénéficier de la subvention, l'Association se doit de présenter des actions bien définies

organisation de la manifestation

L'Association se devra de prendre toutes ses dispositions pour que la soirée se déroule dans des conditions optimum tant sur le plan de l'accueil que de la sécurité, à savoir : personnel d'accueil, décoration de la salle, convocation de la commission départementale de sécurité, démarches administratives en vue de l'obtention des autorisations pour la vente de boissons du 1^{er} catégorie ;

le Boxing Club de Metz devra également prendre en charge les frais inhérents à l'installation d'une sonorisation et d'une herse d'éclairage du ring, dans la grande salle du complexe sportif Saint Symphorien, où se dérouleront les combats.

promotion de la ville de Metz, tant au niveau régional que national

L'Association devra participer à la valorisation de l'image de la Ville, notamment en faisant figurer le logo de la Ville de Metz, sur ses documents, rapports, invitations, tracts d'informations et en remettant à toute les Délégations Régionales, Comités Départementaux ou conseillers techniques outre Moselle, une documentation relative à Metz.

De plus l'Association devra également signaler, dans le cadre de la manifestation concernée l'intervention de la ville de Metz, oralement (annonce micro) et visuellement

(sur panneaux, programmes et calicots). L'Association devra également afficher sur son site internet le logotype de la ville de Metz sur toutes les pages de ce même site en incluant un lien afin de permettre l'accès direct au site de la Ville.

développement de la pratique de la boxe

Conformément à ses engagements, l'Association se devra d'assurer des animations dans les quartiers de la cité selon le planning ci établi :

- 29 janvier, 5 et 12 février au Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics
- 24, 30 janvier ainsi que 6 et 12 février à l'Université de Metz ;
- 8 février au Foyer du Jeune Travailleur
- 8 février au gymnase de la Patrotte et du Sablon, le 9 à Bellecroix
- enfin le 14 février au gymnase de la Patrotte avec le soutien de l'École des Sports de la ville de Metz.

L'encadrement de ces animations sera bien entendu assuré par des animateurs brevetés.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DE LA VILLE DE METZ

La ville de Metz versera à l'Association du Boxing Club de Metz une subvention exceptionnelle de 30 000 € pour lui permettre de mener à bien les missions lui incombant, fixées par l'article 3 ci dessus. Cette subvention s'ajoutera aux subventions qui pourraient être obtenues auprès d'autres organismes et à toutes recettes autorisées par la loi.

Enfin la ville de Metz mettra à disposition de l'Association à titre gracieux, la grande salle du complexe sportif Saint Symphorien où sera dressé le ring, ainsi qu'une salle annexe.

ARTICLE 5 - COMPTES-RENDUS ET CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ

Le Boxing Club de Metz transmettra à la Ville de Metz, au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document sera assorti de toutes les justifications nécessaires, et notamment d'un bilan certifié conforme.

La Ville de Metz aura le droit de contrôler les renseignements donnés dans les documents visés ci-dessus. A cet effet, ses agents habilités pourront se faire présenter toutes pièces de comptabilité nécessaires à leur vérification. Ils pourront procéder à toute vérification utile pour s'assurer que les intérêts contractuels de la Ville de Metz sont sauvegardés.

Si pour une raison quelconque, la subvention n'était pas affectée par l'Association à l'objet pour lequel elle avait été octroyée, la Ville de Metz se réserve le droit de demander à l'association le remboursement en partie ou en totalité de la somme perçue.

Un remboursement total ou partiel de ladite subvention pourra également être demandé par la ville de Metz lorsque l'Association aura, volontairement ou non, cessé en cours d'exercice tout ou partie des actions visées par la présente convention.

ARTICLE 6 - RESILIATION

Si pour une cause quelconque résultant du fait du Boxing Club de Metz la présente convention n'est pas appliquée, la Ville se réserve la possibilité de dénoncer unilatéralement la présente convention sans préavis ni indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus.

ARTICLE 7 - LITIGE

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai d'un mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

FAIT A METZ, le

Le Président

Pour le Maire

de l'Association :

l'Adjoint Délégué

Jacky PETITJEAN

Sylvain KASTENDEUCH

Préfecture
de Moselle

Convention

Atelier et Chantier d'Insertion (A.C.I.)

DDTEFP de
Moselle

PROJET DE CONVENTION 2007

Vu les articles L 322-4-16 et L. 322-4-16-8 du Code du Travail,

Vu le Décret no 2005-1085 du 31 août 2005 relatif aux conditions de conventionnement des ateliers et chantiers d'insertion,

Vu l'arrêté Arrêté du 31 août 2005 fixant le montant de l'aide à l'accompagnement et ses modalités de paiement.

Vu l'avis du Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique en date du

Cadre à remplir par la DDTEFP

Convention : annuelle
 pluriannuelle

Numéro de la convention :

| | | | |
|------------|-------------|-------|------------|
| ACI | I015171 | I0171 | I010101X1 |
| | Département | Année | N° d'ordre |

Date de notification de la convention :

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Entre l'État,

Représenté par le Préfet de département ou par délégation, par le directeur du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
Ci-après dénommé « l'administration » d'une part,

Et Intitulé

Représentée par M. Mme, en sa qualité de
Ci-après dénommée « l'organisme »,Dont le siège social est sis :
AdresseStatut juridique :
N° SIRET : XXX-XXX-XXX-XXX-XX

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'organisme de droit privé à but non lucratif, la commune, le Centre Communal d'Action Social (CCAS), ou le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) portant un ou des **Ateliers et Chantier d'Insertion (ACI)** emploie pour une durée déterminée des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, ainsi que les conditions dans lesquelles l'organisme ou centre exercera son activité d'accueil, d'accompagnement, d'encadrement et mise au travail des salariés embauchés et mis au travail dans le cadre de ou des Ateliers et Chantiers d'Insertion.

La structure porteuse s'engage à respecter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'article L.322-4-16 et L. 322-4-16-8.

DDTEFP57-IAE

Son activité d'insertion veillera à porter le **taux de retour à l'emploi** des salariés en insertion à **30%**. Il est entendu par retour à l'emploi toute solution positive pour la personne : Contrat à Durée Indéterminée, Contrat à Durée Déterminée de 6 mois ou plus, entrée en formation qualifiante, et cetera.

Article 2 : Personnes destinataires des ateliers et chantiers d'insertions

La structure porteuse d'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) s'engage à embaucher des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, en raison de leur état de santé, leur situation sociale ou familiale, ou matérielle, aux fins de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Article 3 : Descriptif de l'activité d'insertion (voir note jointe en annexe)

La structure porteuse s'engage à décrire les mentions suivantes pour chaque atelier et chantier d'insertion portés :

- Nature de l'activité (activité principale et accessoire),*
- Adresse et lieu de réalisation de l'ACI (si l'adresse est différente de la structure porteuse de l'ACI)*
- Territoire d'exercice (départements, arrondissements, cantons, villes),*
- Maître d'ouvrage et client final,*
- Date de démarrage et durée de l'ACI si celui-ci n'est pas organisé de manière permanente,*
- Nombre de contrats et répartition par chantier d'insertion*

Pour effectuer cette activité, l'organisme mobilisera *Nombre* contrats aidés du secteur non marchand (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi et Contrats d'Avenir). Il tendra à un taux de **75 % de contrats d'avenir** considérant que les chantiers d'insertion ont pour objet de s'adresser aux personnes les plus éloignées de l'emploi que sont les bénéficiaires de minima sociaux de longue durée.

Article 4 : Convention de Coopération avec l'Agence Nationale pour l'Emploi

La structure porteuse s'engage à signer au titre de l'ACI une convention de coopération avec l'ANPE afin de favoriser l'accès au marché du travail de ses salariés en insertion.

Cette convention prévoira notamment :

- 1° Les modalités de mise en relation des personnes en difficultés avec le ou les ACI;
- 2° Les modalités selon lesquelles l'ACI informe l'agence locale pour l'emploi de toute évolution de la situation de ses salariés justifiant son intervention;
- 3° Les actions susceptibles d'être réalisées par l'agence pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes salariées de l'ACI.

Article 5 : Conditions d'exercice (voir note jointe en annexe)

Pour accompagner les salariés en insertion dans le cadre de l'ACI, la structure porteuse mettra en œuvre les moyens suivants (*préciser ces mentions pour chaque ACI et indiquer s'il est prévu une mise en commun des moyens matériels ou humains*) :

Moyens financiers prévus :

| | |
|-------------------------------------|---|
| Conseil Régional | € |
| Conseil Général de la Moselle | € |
| Jeunesse et sports | |
| Autres aides publiques ou privées : | € |
| Ville de : | € |

L'organisme s'engage à indiquer au Préfet toute modification significative dans le montant de ces cofinancements.

Moyens en personnel

nombre de salariés permanents en ETP et leur qualification,
nombre de bénévoles et leur qualification.

Moyens matériels

Planning : répartition de l'horaire hebdomadaire de travail des salariés en contrats aidés.
Moyens matériels, techniques et outillages (véhicule, outils) dont dispose l'organisme pour mettre en œuvre l'activité visée dans la convention ;
les moyens mis en œuvre pour assurer : l'hygiène des salariés (vêtements spécifiques, vestiaires, lavabos, eau potable, restauration), la sécurité des salariés (formation; visite médecine du travail).

Article 6 : Activité à but non lucratif

L'Atelier ou Chantier d'insertion est administré par des personnes bénévoles qui n'ont aucun intérêt financier direct ou indirect par elles-mêmes ou par personnes interposées, dans l'activité de l'ACI ou ses résultats.

Article 7 : durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de à compter du Elle prend fin le Elle fera l'objet d'une nouvelle annexe financière le qui couvrira la période du au

Article 8 : évaluation et bilan

La structure porteuse s'engage à transmettre à la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Moselle pour chaque ACI porté un **rapport intermédiaire** à mi-parcours, avec copie au **coordonnateur emploi formation** qui doit être associé à l'ensemble des restitutions.

Un **bilan d'activité annuel**, qui conditionne le versement du solde de la convention, est adressé au directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et au directeur départemental des affaires sanitaires et sociales.

Chacune de ces étapes doit permettre, le cas échéant de faire le point sur les éventuelles aides perçues par l'organisme.

La structure porteuse s'engage à faciliter l'évaluation de l'action menée dans le cadre de la présente convention par l'Administration ou tout organisme qu'elle aurait mandaté. Cette évaluation pourra s'effectuer dans un délai de deux ans après le paiement du dernier versement.

Article 9 : coordonnées bancaires

La structure porteuse enverra ses demandes de paiement sous forme de mémoire comptable. Ces demandes de paiement devront faire référence à l'action à laquelle elles se rapportent et feront état des dépenses exposées. Le paiement s'effectuera par virement au compte ouvert :

| Titulaire du compte : | | Agence bancaire : | |
|-----------------------|---------|-------------------|---------|
| Banque | Guichet | Numéro de Compte | Clé RIB |
| | | | |

Article 10 : résiliation de la convention

En cas de non-respect des clauses de la convention ou d'infractions à la réglementation du travail, notamment sur les travaux dangereux interdits aux salariés sous contrat à durée déterminée visés à l'article L. 12-3 du code du travail, la convention peut être résiliée par le préfet.

La structure porteuse de l'ACI dispose d'un délai de un mois après l'envoi par le préfet d'une lettre recommandée avec accusé de réception indiquant son intention de résilier la convention, pour faire valoir ses observations.

Lorsque les contrats ou l'aide à l'accompagnement ont été obtenues à la suite de fausses déclarations ou n'ont pas été utilisées conformément à leur objet, le préfet demande le reversement des sommes indûment perçues.

Fait à : Metz

le :

Le Préfet,

L'organisme,

(Le Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle par délégation)

Certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et dans les pièces contractuelles.
(Nom et qualité du signataire, cachet et signature)

Pt 21



**CONVENTION
 ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE,
 EGALITE DES CHANCES ET TIC**

ACADEMIE DE NANCY METZ
 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
 CONSEIL GÉNÉRAL DE MOSELLE
 VILLE DE BEHREN LES FORBACH
 VILLE DE FORBACH
 VILLE DE METZ
 VILLE DE WOIPPY

PRÉAMBULE

Le Conseil Général de Moselle, les communes de Behren les Forbach, de Forbach, de Metz et de Woippy travaillent depuis des années à aider à la réussite scolaire de leurs enfants, en particulier dans les zones « défavorisées » qu'elles ont sur leur territoire en lien avec de nombreuses associations, et en partenariat étroit avec l'éducation nationale. L'avis d'appel à propositions est l'occasion d'aller plus loin dans cette voie, dans le cadre du projet MIRABELLE.

La politique de relance de l'éducation prioritaire présentée par le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 8 février 2006 vise à donner aux écoles et aux établissements accueillant les publics les plus défavorisés des atouts supplémentaires pour relever le défi de l'égalité des chances. Elle invite l'ensemble des acteurs des zones concernées à évaluer les effets des actions engagées et à s'interroger sur le développement de nouvelles réponses pédagogiques qui permettront de mieux prendre en charge les besoins des élèves en grande difficulté.

Réunis à l'invitation de l'Inspecteur d'Académie de Moselle, les représentants du Conseil Général de Moselle et des municipalités des zones concernées ont affirmé leur adhésion aux objectifs de la politique de relance de l'éducation prioritaire. Ils se sont déclarés prêts à envisager la mise en œuvre d'un projet concerté visant à développer les usages des TICE dans l'ensemble des réseaux « ambition-réussite » du département, en particulier pour accentuer l'accompagnement à la scolarité.

C'est la raison pour laquelle les différents partenaires ont décidé par la présente convention d'engager le projet commun MIRABELLE qui permettra de construire un projet de développement de l'usage des TIC pour l'éducation prioritaire en Moselle : véritable laboratoire de progrès pour enseigner et apprendre avec les technologies de l'information et de la communication en renforçant la logique de réseau autour des thèmes de l'innovation pédagogique et éducative, de la qualité des dispositifs et matériels mis à disposition des

enseignants et de l'amélioration des services aux élèves et aux parents, en cohérence avec l'identité du territoire concerné.

OBJECTIFS

L'ensemble des partenaires du projet propose de viser les objectifs suivants :

- favoriser une orientation positive des élèves par une amélioration à la fois des résultats scolaires mais aussi de la motivation des élèves ;
- resserrer les liens entre la famille et l'école ;
- développer les liens entre les écoles et le collège de recrutement ;
- fédérer les actions de tous les partenaires au local ;
- mutualiser les actions entre les différents sites.

Pour atteindre ces objectifs, les actions proposées pour les 3 années scolaires du projet peuvent se décliner selon les quatre axes suivants. Pour chaque axe, des indicateurs sont définis permettant un suivi du projet dans le temps.

Axe 1. Des équipements de qualité dans les écoles et collèges

Il s'agit de mettre à la disposition des utilisateurs des équipements, matériels et logiciels, suffisants mais de façon rationnelle, pour permettre dans tous les établissements et les écoles des usages pédagogiques, administratifs ainsi que des accès à l'internet via un réseau fonctionnel.

Le renouvellement des équipements est assuré dans le cadre des opérations mise en place par chaque collectivité.

Les équipements seront propriété des collectivités locales concernées.

Indicateurs

- ❖ nombre d'élèves par ordinateur dans chaque réseau d'éducation prioritaire au niveau des écoles et du collège
- ❖ bande passante consommée sur l'internet par chaque école ou collège en moyenne par journée scolaire

Axe 2. Des services performants aux usagers

2.1. Un espace numérique de travail pour tous.

Il devient important de rechercher davantage d'efficacité et de cohérence pour l'accès aux TICE. La mise en place d'un espace numérique de travail personnalisable, facilitant l'accès aux services et contenus disponibles sur un réseau d'établissement ou d'école peut apporter une solution.

Il s'agit d'intégrer les 4 collèges concernés dans l'ENT PRISME Lorraine qui est en phase de développement. La spécificité de l'éducation prioritaire sera mise en avant afin de mesurer ce qu'un ENT peut apporter à tous. La mise en place de la gestion des notes permettra ainsi d'imposer l'usage de l'ENT auprès de tous les professeurs dans les collèges. Par ailleurs, lorsque la saisie des absences pourra se faire dans les salles d'enseignement, cette gestion apparaîtra plus lisible aux enseignants et aux parents d'élèves. Enfin, la mise en place de données accessibles par les parents les incitera à se rapprocher de l'école.

Un cahier des charges d'un ENT premier degré sera construit pour les 16 écoles élémentaires concernées en cohérence avec ce que le Ministère de l'Éducation Nationale et la CDC préconiseront.

La plus grande cohérence sera prévue entre les 2 ENT afin de favoriser le travail en commun entre écoles et collèges.

2.2. Services en ligne

Dans le cadre de la politique de la ville, certains partenaires s'engagent dans le déploiement de sites web à destination des familles. Nous rechercheront ensemble des solutions afin d'offrir un service global de qualité, en limitant toute redondance.

2.3. Ressources numériques

Les différents partenaires souhaitent développer les usages en ligne à destination des enseignants et des élèves, en particulier pour l'accompagnement à la scolarité. S'agissant d'outils et de services nouveaux dont l'usage est souvent difficile à déterminer, le projet sera une véritable expérimentation pour tester ce type de produits.

Les différents partenaires travailleront avec les associations de quartiers impliquées à développer les accès et les usages répondant aux besoins identifiés des usagers des communautés éducatives.

Indicateurs

- ❖ nombre de comptes créés dans les ENT et pourcentage des comptes utilisés par mois
- ❖ nombre de bulletins trimestriels intégrés dans PRISME pour les collèges
- ❖ nombre d'accès aux ENT par mois
- ❖ nombre d'accès aux différentes ressources numériques proposées

Axe 3. Un accompagnement des réseaux "ambition réussite"

3.1. Le soutien par des professeurs « ambition réussite » et des assistants pédagogiques.

Les quatre réseaux « ambition-réussite » bénéficient dès la rentrée 2006 d'un apport de ressources supplémentaires : 20 professeurs expérimentés et 60 assistants pédagogiques. Ce renforcement important de l'encadrement pédagogique doit permettre d'engager une dynamique ambitieuse dont les nouveaux comités exécutifs guideront et garantiront le fonctionnement.

L'Éducation Nationale établira un plan de formation et d'animation avec le souci de faciliter l'intégration de ces personnels dans les établissements pour répondre en particulier au mieux à l'accompagnement à la scolarité et aux besoins de développement des usages des technologies de l'information et de la communication.

3.2. Une assistance pour tous.

Le Rectorat de l'académie s'engage à mettre à disposition des usagers, le dispositif d'assistance déjà en place pour l'ensemble des usagers de la communauté éducative des collèges de Lorraine.

Le dispositif global d'assistance repose sur :

- un numéro unique téléphonique centralisant les appels,
- la mise en œuvre d'un outil de suivi des appels jusqu'à leur résolution,
- la mise en place de Relais d'Assistance Informatique de Proximité (RAIP) assurant les interventions logicielles dans les établissements,

- l'identification d'experts techniques, pédagogiques et administratifs,
- l'identification et la formation de personnes ressources dans chaque établissement assurant un relais en local,
- La mise en œuvre d'un outil de suivi et d'évaluation du service rendu aux usagers.

Ce dispositif est suivi et régulé par un groupe technique de suivi de l'assistance.

3.3. La mise en place de personnes ressources TIC

Les animateurs TICE pour les écoles ou les coordinateurs TICE pour les collèges seront formés selon un plan de formation adapté pour répondre aux évolutions des techniques et apporter un soutien aux enseignants.

3.4. Animation et formation des personnels.

La mise en œuvre et le développement de nombreuses actions relatives aux TIC ne peuvent s'envisager qu'avec la formation des différents types de personnels, et particulièrement les personnels de l'Éducation Nationale.

Les efforts de formation mis en œuvre devront permettre de développer massivement les usages et d'assurer une cohérence dans la gestion des réseaux. Un bilan des compétences TICE sur la base du Certificat Informatique et Internet (C2i), niveau enseignant, sera fait pour l'ensemble des enseignants des réseaux concernés. Cela permettra de mettre en place des formations dans le cadre des plans de formation pour aller vers une validation du C2i pour l'ensemble des professeurs des réseaux.

3.5. Animation, formation et communication

Des actions seront entreprises pour faire connaître et valoriser les expérimentations et les réalisations mises en œuvre avec succès. Les partenaires s'engagent à travailler ensemble au développement de la communication.

La communication vers les usagers est essentielle pour le développement des usages des technologies d'information et de communication. Les partenaires développeront des actions d'information au travers tous types de supports : messagerie électronique, sites web, réunions, manifestations diverses ...

3.6. L'aide aux familles sur les TIC

Les équipes éducatives prendront en charge une information et une sensibilisation des parents à l'usage de l'outil.

Des postes d'accès à l'internet seront accessibles dans les collèges pour les parents des élèves.

Indicateurs

- ❖ *nombre de journées stagiaires sur les TICE pour les enseignants*
- ❖ *nombre d'heures de décharges TICE pour chaque réseau*
- ❖ *nombre d'incidents solutionnés par l'assistance sur les 4 réseaux*
- ❖ *nombre de C2i enseignant validé par réseau et par année*
- ❖ *pourcentage des accès parents dans les ENT*
- ❖ *pourcentage de familles reliées à l'internet par ADSL par école et collège*

Axe 4. Des effets sur la scolarité et son accompagnement

Périmètre du projet

| Réseaux ambition réussite | collèges | | écoles | |
|---------------------------|------------------|-----------------|------------------------------|-----------------|
| | noms | Nombre d'élèves | Nombre d'écoles élémentaires | Nombre d'élèves |
| Behren les Forbach | Robert Schuman | 527 | 4 | 836 |
| Forbach | Pierre Adt | 835 | 5 | 982 |
| Metz | Hauts de Blémont | 395 | 4 | 707 |
| Woippy | Jules Ferry | 439 | 2 + 1* | 707 |
| | Totaux | 2196 | 16 | 3232 |

*L'école élémentaire du chemin de la Moselle appartient au réseau « ambition réussite » du collège Jules Ferry de Woippy, mais se trouve sur le ban communal de Metz

4.1. Les résultats des élèves.

La mise en place des ENT et des ressources devra jouer un rôle dans l'amélioration des résultats des élèves et concourra à l'acquisition du socle commun de compétences référence majeure du projet scolaire. Le suivi des performances se fera dans le cadre des contrats d'objectifs passés entre le réseau ambition réussite et le rectorat.

4.2. Le Brevet Informatique et Internet (B2i).

La mise en œuvre du B2i est lancée pour l'ensemble des écoles et des collèges de l'académie. Un outil académique de stockage des feuilles de validation a été réalisé au Rectorat facilitant le suivi de la validation de l'école au lycée. Il permettra de suivre les progrès des validations sur les sites MIRABELLE. L'objectif est que tous les élèves sortent avec le B2i école après le CM2 et le B2i collège après la troisième attestant des objectifs TICE du socle commun.

4.3. Les relations entre les communautés éducatives.

Un dispositif d'échanges de pratiques entre les 4 réseaux permettra d'identifier des réponses pédagogiques adaptées aux besoins des publics accueillis dans les écoles et les collèges concernées. Cette mutualisation des pratiques intégrera bien évidemment la liaison école – collège au sein de chaque réseau.

Indicateurs

- ❖ pourcentage d'élèves sortant des écoles avec le B2i école et de troisième avec le B2i collège en juin de chaque année
- ❖ le tableau de bord des indicateurs de performances des territoires de l'éducation prioritaire

MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Un partenariat suivi

Il est institué un comité de pilotage et de suivi de la présente convention composé des signataires de la présente convention.

Des représentants de la Sous Direction des Technologies de l'Information et de la Communication et de la Préfecture de Région, sont invités à ces comités de pilotages.

Il a pour missions :

- de veiller à la réalisation des objectifs, à la mise en oeuvre des mesures et à la cohérence des projets engagés par les partenaires dans le cadre de la charte ainsi qu'à la mobilisation des services extérieurs de l'État et des partenaires économiques et sociaux
- d'arrêter un dispositif d'évaluation
- d'encourager le transfert de cette méthodologie à d'autres régions ou territoires
- d'informer le Ministère de l'Éducation Nationale du bon déroulement du projet.

Il arrêtera, lors de son installation, son règlement intérieur (son organisation).

Il est constitué également un comité d'usagers avec des représentants des collègues et des écoles ; avec deux réunions par année, il a pour mission :

- suivre la mise en place des ENT et des usages,
- faire évoluer les outils mis en place,
- mutualiser les actions entre les réseaux,
- faire remonter les points forts et les difficultés.

Responsabilité et sécurité

Les différentes parties conviennent de traiter les aspects de responsabilité et de sécurité de manière concertée. La complexité des systèmes informatiques et l'interconnexion des multiples réseaux rendent un partage de responsabilité extrêmement difficile. Chaque partie s'engage, pour les actions faisant l'objet de la présente convention, à informer l'autre partie dans les meilleurs délais et à livrer toutes les informations permettant l'analyse et le traitement des difficultés rencontrées.

Tout accès à l'internet se fera de manière personnalisée, avec une procédure nécessitant identifiant et mot de passe. Plus généralement, la sécurité est considérée comme un élément essentiel et sa gestion est assurée par un comité technique de vigilance. Ce comité technique de vigilance alertera les autorités et mettra en oeuvre les règles de sécurité à appliquer sur les différents éléments composant le réseau et l'accès à l'internet.

Les services usuels d'internet seront mis à disposition de tous les usagers du réseau : messagerie individuelle, annuaires, accès au Web, forums de discussion, téléchargement de fichiers, recherche d'informations, visioconférences, etc.

Les partenaires élaboreront une charte type des usages qui sera diffusée dans les établissements scolaires.

Des indicateurs seront définis pour mettre en évidence les éventuelles utilisations illicites afin de pouvoir engager, de façon ciblée, des opérations de sensibilisation et d'éducation au respect du droit et de la propriété intellectuelle.

Durée et modalités de suivi

La présente convention de progrès est conclue pour une période de trois ans (2006-2009), période à l'issue de laquelle, sur proposition de l'une des parties, sa prorogation pourra être examinée et décidée par l'ensemble des autorités signataires. La présente convention pourra être amendée par voie d'avenant signé des différentes parties.

Une annexe est jointe à la présente convention présentant le budget global du projet et sa répartition prévisible entre les partenaires.

Fait à Metz

Le

Michel LEROY

Académie de Nancy-
Metz

Francis
DEFRANOUX

Inspection académique
de Moselle

Philippe LEROY

Conseil Général
de Moselle

Charles
STIRNWEISS

Mairie de Behren les
Forbach

Michel OBIEGALA

Mairie de Forbach

Jean – Marie
RAUSCH

Mairie de Metz

François
GROSDIDIER

Mairie de Woippy

PROJET MIRABELLE 2006-2009

Budget global prévisionnel

| Partenaires | Participation financière prévisible | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|-----------|-----------|
| | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 |
| Académie de Nancy-Metz | 315 000 € | 270 000 € | 225 000 € |
| Conseil Général de Moselle | 121 000 € | 33 000 € | 33 000 € |
| Commune de Behren les Forbach | 16 000 € | 16 000 € | 16 000 € |
| Commune de Forbach | 15 000 € | 15 000 € | 15 000 € |
| Commune de Metz | 9 000 € | 9 000 € | 9 000 € |
| Commune de Woippy | 17 000 € | 17 000 € | 17 000 € |
| Ministère de l'Education Nationale | 100 000 € | - € | - € |
| Total | 593 000 € | 360 000 € | 315 000 € |

DON DE LA FLAMME DE LA LIBERTÉ
à la Ville de Metz par FUJI-TV

La présente donation est consentie par Fuji-TV à la Ville de Metz

Donateur : **Fuji Télévision Networks, Inc**
FUTATSU NO JIYU NO ZO SECHI IINKAI
Société de droit japonais, ayant son siège à :
2-4-8, Daiba, Minato-ku
TOKYO – 137-8088 – JAPON
Représentée par :
Monsieur Hisashi HIEDA, Chairman of Fuji-TV

Donataire : **VILLE DE METZ**
Hôtel de Ville – 57036 METZ Cedex 01 – France
Représentée par :
Monsieur Jean-Marie RAUSCH, Maire de Metz, dûment habilité aux présentes
par délibération du Conseil Municipal en date du

Ci-après désigné la Ville de Metz

EXPOSE : CONCEPTION DE LA FLAMME DE LA LIBERTÉ

La flamme de la liberté, œuvre du sculpteur Marc Couturier, a été réalisée en deux originaux qui ont été coulés dans la Fonderie Atlantique Industrie (LBI).

Elle a été conçue pour commémorer l'année de la France au Japon afin de développer les liens de culture et d'amitié et les échanges dans tous les domaines entre les deux pays.

Le premier original, offert par la France, a été érigé sur l'esplanade du quartier de ODAIBA, nouveau centre de Tokyo sur la mer.

L'autre offert par le Japon, grâce au mécénat de Fuji-TV, doit être érigé en France, dans un site urbain Majeur.

MOTIVATION DU DON :

La Ville de Metz a proposé d'ériger cette œuvre dans l'environnement immédiat du Centre Pompidou à Metz, car la conception de la flamme de la liberté répond à la modernité architecturale du musée Pompidou et de l'ensemble urbain que la Ville entend réaliser autour de son esplanade et de la nouvelle gare TGV.

Par sa double présence en France et au Japon, cette œuvre contribue en outre à souligner la vocation internationale et culturelle du projet du Centre Pompidou Metz créée au cœur de l'Europe et ouvert sur le monde.

Fuji-TV a accepté cette proposition, qui place la flamme de la liberté dans la dynamique d'un grand projet, animé par le savoir faire incomparable du Centre Pompidou dans le domaine de l'art de la création et porté par une ville unique par son histoire et sa vocation économique et culturelle au centre de l'Europe.

Ce lien d'amitié nouveau ainsi créé entre la Ville de Metz pour le Centre Pompidou-Metz et Fuji TV répond à l'esprit du projet conçu à l'occasion de l'année de la France au Japon.

Il commémore le 150^{ème} anniversaire en 2008 du traité de l'amitié entre la France et le Japon.

Il marque enfin la vocation de FUJI-TV, dans le domaine de la communication et de la culture, à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la fondation.

BIEN DONNÉ :

La flamme de la liberté est une sculpture en bronze de cupro-aluminium coulée puis assemblée sur une colonne d'acier. Elle est l'œuvre du sculpteur Marc Couturier. Elle a été réalisée dans la Fonderie Atlantique Industrie (LBI) à Nantes. Elle est stockée dans les entrepôts Tailleur à Nantes.

ATTRIBUTION DU DON :

Ce don manuel est attribué en pleine propriété. Sont ainsi transférés au profit de la Ville de Metz tous droits d'exploitation, de reproduction et autres droits liés à la propriété artistique de l'œuvre objet du présent don. Le Donateur s'engage sur ce point à remettre à la Ville de Metz tout justificatif émanant du sculpteur à l'origine de la flamme de la liberté, attestant de la cession de ses droits sur ladite œuvre. Le transfert de propriété aura lieu sur le site de stockage dans les entrepôts Tailleur à Nantes, par la signature du présent protocole de donation, le 1^{er} Mars 2007.

ACCEPTATION DU DON :

La présente donation est respectivement consentie et acceptée expressément par le donateur et le donataire.

CONDITIONS DE DONATION :

Installation de l'oeuvre

La flamme de la liberté, objet de la présente donation, sera érigée par la Ville de Metz dans l'environnement immédiat du Centre Pompidou à Metz.

La Ville de Metz se concertera avec Fuji-TV, avant de décider du meilleur emplacement et moment où la sculpture sera érigée en fonction du programme de réalisation et de communication de l'ensemble TGV – Musée Pompidou.

Plaque commémorative

La Ville de Metz mentionnera le nom du donateur et du sculpteur et les motifs du don, lors de l'inauguration de l'œuvre et sur une plaque commémorative.

La Ville de Metz s'engage, en sus du nom du généreux donateur, à mentionner lors de toute reproduction de l'œuvre sur quelque support que ce soit, le nom du sculpteur, auteur de la flamme de la liberté.

Déroulement des opérations permettant d'ériger l'œuvre sur le site

La Ville de Metz prend en charge ces opérations décrites en annexe sous son entière responsabilité et renonce à jamais à rechercher le donateur pour quelque cause que ce soit.

Droits

Conformément à l'article 794 du Code Général des Impôts, il est précisé que la présente donation est exonérée de tout droit de mutation.

Signé en 2 exemplaires originaux à TOKYO et à METZ.

Le Donataire :

Jean-Marie RAUSCH
Maire de METZ

Le Donateur :

Hisashi HIEDA
Chairman of Fuji Télévision
Network, Inc.

DON DE LA FLAMME DE LA LIBERTÉ
à la Ville de Metz par FUJI-TV

ANNEXE

DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS PERMETTANT D'ÉRIGER L'ŒUVRE SUR LE SITE PRISES EN CHARGE PAR LA VILLE DE METZ

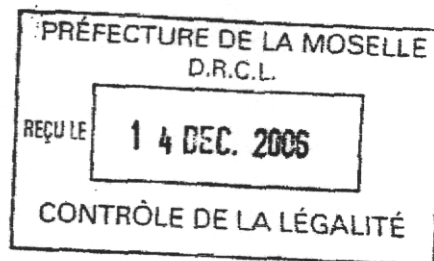
1. Conception de l'implantation de l'œuvre dans l'aménagement de l'esplanade, avec la participation de l'artiste, par le maître d'œuvre de la Ville. Conception éventuelle par l'artiste d'un complément à la base de la sculpture.
2. Conception technique des fondations et spécifications de la bride de fixation par le BET de la Ville. Contrôle techniques éventuels.
3. Réalisation des fondations et de l'aménagement.
4. Transport de la sculpture de Nantes à Metz.
5. Soudure de la bride de fixation à la colonne porteuse sur site.
6. Finition de surface sur site. Grenailage fourni par LBI.
7. Mise en place de la sculpture avant dorure par levage avec un Timon LBI.
8. Dorure fournie par les ateliers GOHARD.
9. Réalisation d'une enceinte bâchée atour d'un échafaudage permettant l'intervention du doreur, fournie par le chantier.
10. Application de la dorure en position verticale.

Nota : Les fournitures de LBI et des ateliers GOHARD des postes 6, 7 et 8 et 10 font partie du don.

Coordination de la mise en œuvre du don

La Ville de Metz et Fuji-TV désignent respectivement le Directeur Général des Services de la Ville de Metz et Louis SATO (SATO ET ASSOCIÉS) pour coordonner la mise en œuvre du présent protocole.

Syndicat Mixte Intercommunal
A Vocation Touristique
Du Pays Messin
Maison du Pays Messin
71c, rue de Pont-à-Mousson
57950 MONTIGNY-LES-METZ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du 6 décembre 2006
Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL**

Délégués : 110
Présents : 61
Absents excusés : 23
Pouvoirs : 2
Votants : 56

Objet: Adhésion de la commune de LES ETANGS au syndicat
NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Président informe que par délibération du 29 septembre 2006, le conseil municipal de la commune de Les Etangs demande son adhésion au syndicat.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code général des collectivités territoriales, le comité syndical est invité à délibérer sur cette demande d'adhésion puis de porter la délibération intervenue à la connaissance des conseils municipaux des communes membres, ceux-ci disposant d'un délai de trois mois, à compter de cette notification - au-delà duquel leur avis est réputé favorable - pour se prononcer.

La décision d'adhésion sera prise par arrêté préfectoral après réception de l'ensemble des délibérations intervenues en application de l'article précité.

Le Comité Syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-18 ;
VU la délibération du 29 septembre 2006 du conseil municipal de la commune de Les Etangs demandant son adhésion au syndicat ;
L'exposé de son rapporteur entendu,
ACCEPTE l'adhésion de la commune de Les Etangs au syndicat.

Adopté à l'unanimité.
POUR EXTRAIT CONFORME
Copie

Montigny-lès-Metz, le 6 décembre 2006

Le Président,


Jean-Luc BOHL

LOCATION DE SALLES

| NOM DE LA SALLE | NIVEAU | DATE | NOM DE L'ASSOCIATION OU DU BENEFICIAIRE | TARIF |
|---------------------------------|------------|------------------------------------|--|---------|
| Centre socioculturel République | 2ème étage | 13/1/2007 | Madame COIGNARD Nathalie Anniversaire - Metz | 125 € |
| Centre socioculturel République | 2ème étage | 14/1/2007 | Association de marins et de marins anciens combattants de Metz et environs (A M M A C de Metz et environs) - Loto - Metz | Gratuit |
| Centre socioculturel République | 2ème étage | 20 et 21/01/2007 3 et 4/02/2007 | Association danse expression Stages de danse - Metz | Gratuit |
| Centre socioculturel République | 2ème étage | 27/1/2007 | Amicale des arbitres du val de Metz Loto - Metz | Gratuit |
| Centre socioculturel République | 2ème étage | 28/1/2007 | A S Metz pétanque sablonnaise Assemblée générale - Metz | Gratuit |
| Centre socioculturel République | 2ème étage | 11/2/2007 | Entente sportive messine Loto - Metz | Gratuit |
| Complexe municipal "Le Sablon" | 2ème étage | 16/1/2007 | Association P O I P L U M E Réunion - Metz | Gratuit |
| Complexe municipal "Le Sablon" | 2ème étage | 18/1/2007 | Mission locale de Metz (Antenne du Sablon) Réunion - Metz | Gratuit |
| Complexe municipal "Le Sablon" | 2ème étage | 31/01 et 03/02/2007 | Association AGIR abcd Réunion - Metz | Gratuit |

91-28

CONVENTION

**portant mise à disposition de gaines municipales
et partage d'installations du Domaine Public routier
et non routier de la ville de Metz avec la Société COMPLETEL.**

Entre les soussignés,

La Ville de Metz (Moselle), dont l'Hôtel de Ville est située sur la place d'Armes à Metz, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Marie RAUSCH, ou son représentant, habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2002,

Ci-après dénommée "LA COMMUNE"

d'une part,

ET,

Complétel S.A.S., Société par Actions Simplifiée, au capital de 5101920516 Euros, dont le siège social est situé 5 place de la Pyramide, Tour Ariane, 92088 La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le n° 418 299 699

représentée par Monsieur Jean-Marie Lemonze, en qualité de Directeur Général, dûment habilité à l'effet des présentes

Ci-après dénommée "LA SOCIETE"

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

- La Commune est propriétaire sur son territoire de réseaux fixes de gaines existant en sous-sol qu'elle utilise pour la satisfaction de ses besoins propres et également pour l'accomplissement de ses missions de services publics.
- La Société ci-dessus désignée est titulaire d'une licence d'opérateur de télécommunications définie à l'article L. 33-1 du Code des Postes et Télécommunications. Cette licence étant nécessaire à l'exercice de son activité et par conséquent à la conclusion de la présente convention, il en adresse copie à la Ville dès signature de ladite convention ainsi que lors du renouvellement de cette licence.
Le non-respect de cette formalité, la perte ou le non-renouvellement de la licence entraîneront la résiliation de plein droit de la présente sans que la Société puisse réclamer de ce fait aucune indemnité.
- L'exploitation, l'implantation et l'extension du réseau de la Société nécessitent le passage de câbles dans des ouvrages municipaux sur proposition de la Commune.
- Conformément à l'article L. 45-1 du Code des Postes et Télécommunications, l'accès aux opérateurs de télécommunications aux ouvrages publics de la Ville se fait sous forme de convention, dans des conditions transparentes et non discriminatoires.
- La commune et la Société sont conscientes de ce que la préservation de l'environnement, l'efficacité et l'économie plaident en faveur d'une utilisation partagée des installations souterraines municipales, de préférence à l'ouverture de fouilles et tranchées dans les trottoirs et chaussées de la voirie publique.

En conséquence, il convient d'établir les conditions d'occupation et d'utilisation de ces ouvrages.

Définition des termes

Gaine :

ouvrage souterrain tubulaire ou ancienne canalisation désaffectée dont le diamètre permet d'accueillir un ou plusieurs câbles. Il s'agit de gaines dont la nature (PVC, TPC ou PEHD) et le diamètre sont fixés par accord particulier. Les gaines mises à disposition peuvent dans certains cas être également occupées par des câbles de diverses natures.

Câble :

ensemble d'éléments cuivre ou fibre optique de diamètre inférieur ou égal à 20 mm permettant le transport des signaux.

Juan

Chambres de tirage et regards : les chambres de tirage sont de type L3T, L5T. Elles sont réparties sur le parcours des gaines. Les chambres L3T et L5T sont munies de systèmes de fermeture sécurisés (à code). Des chambres 50x50 sont réparties sur le parcours aux intersections des rues.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions d'occupation et d'utilisation des infrastructures de la Commune (gaines libres ou partiellement affectées), par la Société dans le cadre de la mise en place de l'extension et de l'exploitation d'un réseau de télécommunications.

Article 2 – Effet et durée de la convention

La présente convention est établie, pour une durée de 15 années, reconductible, à compter de sa signature.

Article 3 - Résiliation

La Société pourra renoncer à toute époque à la présente convention, à charge pour elle d'en aviser la Commune, trois mois à l'avance par lettre recommandée avec Accusé de Réception.

Article 4 - Mise à disposition

En tant que de besoin et ce dans la limite de leurs capacités techniques et d'éventuelles incompatibilités d'usage, la Commune met à la disposition de la Société les installations de son domaine public, routier et non routier, en vue de la réalisation de son réseau fixe de télécommunications.

La Commune autorise la Société à occuper sur une longueur de 643 ml, selon plan annexé, des gaines lui appartenant le long de l'itinéraire boulevard Paixhans, boulevard André Maginot et rue Henry de Ranconval.

Article 5 - Ouvrages annexes

Les ouvrages annexes : chambres de tirages - ouvrages de génie civil pour pénétration dans les infrastructures de la Commune et d'une manière générale tous travaux permettant l'utilisation de ces infrastructures sont réalisés par la Société à ses frais exclusifs et sous contrôle technique de la Commune.

Juan

Article 6 - contribution financière.

La Société s'engage à s'acquitter d'une contribution financière auprès de la Commune sur la base d'un tarif de 3,81 € TTC par an, par ml de gaine occupée et par câble, et calculée après relevé du linéaire de réseau occupé et de la période d'occupation effective comptée par mois entiers, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2004. Cette contribution sera versée au plus tard le 31 décembre de l'année écoulée.

Cette tarification est susceptible de faire l'objet d'une révision par Délibération du Conseil Municipal, sans que cette révision ne puisse excéder annuellement l'augmentation enregistrée sur l'indice TP01 (indice génie civil).

Article 7 - Conditions d'installation des équipements

La réalisation des études et des travaux ne devra en aucun cas altérer physiquement les câbles, les gaines, les chambres et autres équipements existants.

Toute dégradation imputable à la Société fera l'objet d'une réparation à la charge de la Société et suivant les conditions dictées par la Direction des Services Opérationnels de la Ville de Metz.

DANS LES OUVRAGES :

- les câbles seront identifiés,
- aucun enroulement de câble (love) ne sera autorisé,
- l'installation des câbles ne devra en aucun cas gêner les opérations ultérieures sur les autres gaines et câbles existants.

Article 8 - Dégradations, déplacements des installations et responsabilité

La Société sera entièrement responsable de la bonne tenue de ses installations.

La Commune décline toute responsabilité dans le cas de leur dégradation, et ce, pour quelque cause que ce soit.

Aucune modification des installations sur le domaine public ne pourra être entreprise sans avoir fait l'objet d'un accord préalable et écrit de la Commune.

Si l'intérêt général ou les besoins de la Commune nécessitent le déplacement, la modification ou la suppression des installations sur le domaine public, la Commune devra, sauf cas d'urgence ou de force majeure, en aviser la Société trois mois à l'avance et par courrier recommandé. Les parties pourront se rapprocher afin de chercher, ensemble, une solution de remplacement.

La Société sera tenue d'opérer à ses frais le déplacement, la modification ou la suppression éventuelle des installations sans qu'elle puisse invoquer, à l'encontre de la Commune, un droit à indemnité sauf faute imputable à la Commune. Ce déplacement devra s'effectuer dans les délais fixés par la Commune.

Article 9 - Contrôle des installations réalisées

A l'achèvement des travaux d'installation, une réception de ceux-ci sera effectuée en présence d'un représentant de la Commune.

En préalable à cette réception, la Société transmettra à la Direction des Services Opérationnels de la Ville de Metz les éléments permettant la localisation de ses ouvrages ainsi que la connaissance de la disposition des gaines. Ces éléments devront être transmis au plus tard 15 jours avant la date de réception.

Ils comprendront au moins :

- les plans papier descriptifs des installations au 1/200ème,
- le linéaire du cheminement.

A l'occasion de toute modification de l'occupation des gaines et chambres, y compris les retraits et les abandons d'ouvrages, la procédure décrite ci-dessus est applicable.

Article 10 - Dispositions diverses

La Commune se réserve la possibilité d'autoriser l'utilisation de ses ouvrages par d'autres opérateurs sans que la Société puisse s'y opposer ou invoquer une quelconque gêne, et sans que cela puisse faire l'objet d'une quelconque indemnisation

Article 11 - Droits et obligations de la Société

11.01 Cession des installations

La présente convention concerne personnellement la Société désignée. Elle ne peut pas renoncer à son droit d'occupation sans l'accord de la collectivité propriétaire et ne peut pas céder ses droits à un tiers.

11.02 Changement de contrôle – Fusion

La convention est conclue intuitu personae.

Toutefois, à condition de le notifier dans un délai de 3 mois à la Commune, la Société pourra transférer librement, en totalité ou partiellement, les droits et obligations issus de la présente convention à une société directement ou indirectement affiliée ou à sa maison mère, aux mêmes conditions, dès lors que la société concessionnaire est légalement autorisée à exercer les activités permettant la présente convention.

Dans ce cas, la Commune s'engage à donner à l'opérateur cessionnaire tous les moyens d'exécuter la présente convention.

Dans tous les autres cas, la cession du droit d'occuper le domaine public communal est interdite sauf accord exprès et écrit de la Commune qui en détermine librement les conditions.

Jouhan

11.03 Services de maintenance curative - interventions d'urgence

Lorsque survient un incident ou accident affectant les infrastructures de la Commune entraînant une défaillance ou une rupture du service assuré par les câbles de la Société, les parties conviennent de s'informer réciproquement et sans délai de l'incident afin de définir d'un commun accord la nature de l'intervention curative et de son mode opératoire.

La Commune fera ses meilleurs efforts afin que la société soit en mesure de rétablir son service dans un délai maximum de 15 heures.

La Commune peut autoriser la Société à intervenir sur ses propres infrastructures pour le rétablissement temporaire ou permanent du service.

Les parties s'informeront mutuellement de l'origine de l'accident ou incident et notamment se communiqueront l'identité du ou des tiers éventuellement responsables afin de permettre à chacun d'exercer, ou de faire exercer, par ses assureurs, les recours auprès de ces tiers.

11.04 Abandon d'ouvrage

Dans le cas où la Société souhaiterait abandonner tout ou partie de ses installations, en cours d'exécution de la convention ou au terme de celle-ci, elle devra au préalable faire une visite de contrôle en présence d'un représentant de la Commune pour constater l'état des installations et leur compatibilité avec leur destination.

Ces opérations de contrôle feront l'objet d'un compte-rendu précisant les modalités de la remise en état avant remise à la Commune.

La Société aura à sa charge la fourniture d'une documentation à jour des ouvrages qu'elle a l'intention d'abandonner.

La Commune se réserve le droit de demander dans un délai fixé par elle le démantèlement de toutes ces installations. Les travaux seront à la charge de la Société. En cas de non-exécution de la Société, la Commune, après une nouvelle demande de démantèlement pourra procéder d'office au démantèlement aux frais la Société, ou à défaut sera réputée propriétaire des ouvrages abandonnés par elle.

Article 12 - obligations de la Commune

La Commune s'efforcera de ne pas mettre en place dans les gaines de nouveaux câbles susceptibles d'apporter une gêne à l'exploitation des installations de la Société.

La Commune autorise et coordonne les travaux sur le domaine public et veille au respect de l'intégrité des équipements publics comme les gaines souterraines. A ce titre, elle répond aux enquêtes de réseau, assure la gestion des Déclarations d'Intention de Commencer les Travaux (DICT) et procède aux visites de terrain ainsi qu'à la vérification de la conformité aux règles de l'art des interventions effectuées par les occupants de son domaine public.

La Commune s'engage à accorder toutes facilités à la Société et à ses entreprises pour effectuer les travaux urgents rendus nécessaires par un incident majeur survenu sur ses installations.

Im

Article 13 - Résiliation

Hormis l'hypothèse de la résiliation de plein droit visée en préambule, la présente convention pourra être résiliée par chacune des parties en cas d'inexécution de l'une de ses obligations par l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La résiliation ne donnera alors pas droit à indemnisation.

Article 14- Règlement des litiges

Les parties s'engagent à se rapprocher aux fins de conciliation dès la survenance d'une contestation relative à l'application de la présente convention. A défaut d'un accord amiable survenu dans un délai de deux mois à compter de l'apparition du différend, le litige sera transmis au tribunal territorialement compétent.

Fait en deux exemplaires originaux à Metz, le 8-1-2007

Pour la Ville de Metz

L'Adjoint Délégué,

Philippe GREGOIRE

Pour la Société COMPLETEL

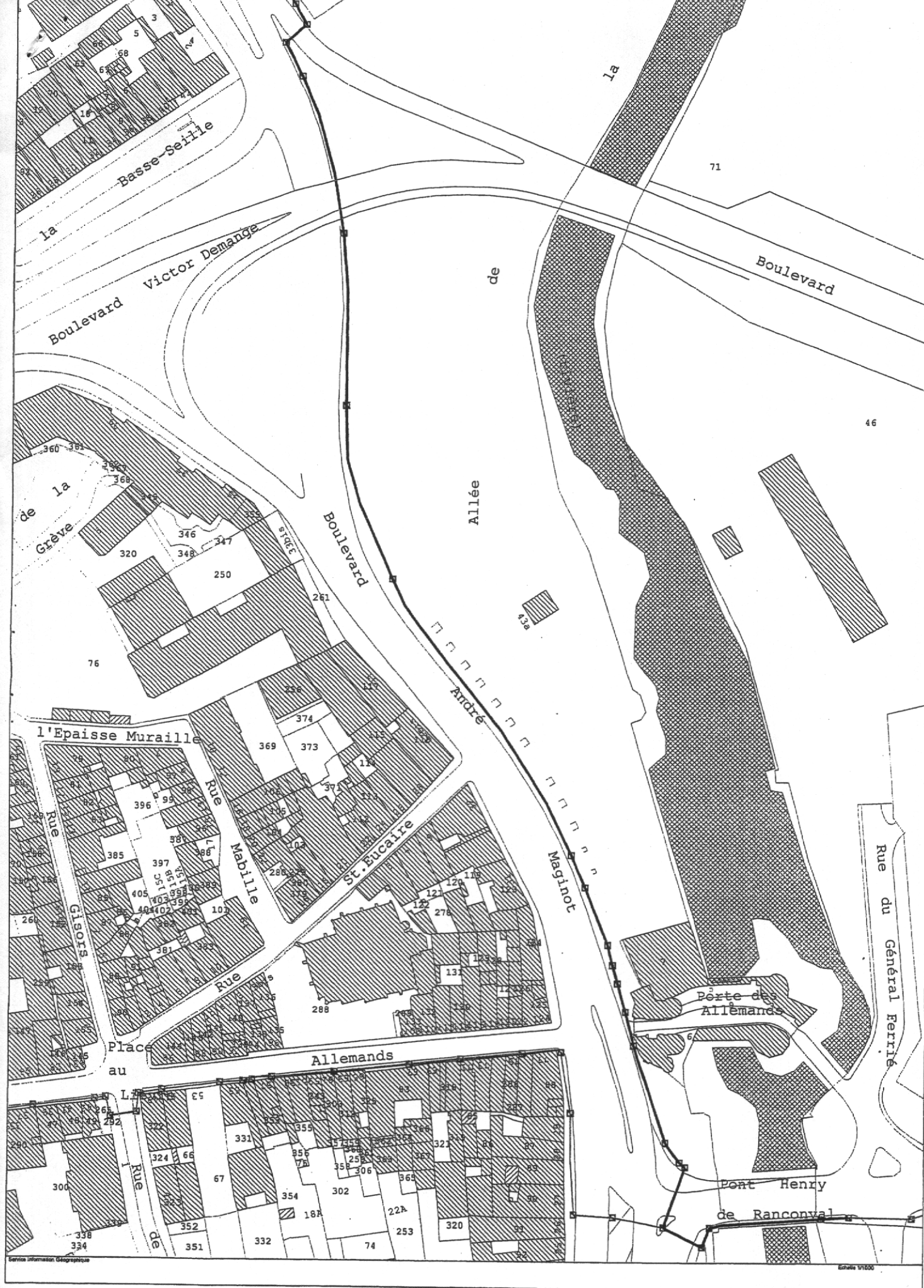
Le Directeur Général,


Jean-Marie LEMONZE

Annexe : plan de localisation des gaines et des chambres de tirages L3T et L5T.

| |
|---|
| <p>Completel SAS Tour Ariane 5, Place de la Pyramide 92088 La Défense Cedex Tél. 01 72 92 20 00 - Fax 01 72 92 20 01 418 299 699 R.C.S. Nanterre</p> |
|---|

JM



Basse-Seille

Boulevard Victor Demange

la

71

Boulevard

de

46

de la Grève

Boulevard

Allée

Allée André

438

St. Encaire

Rue Maginot

Rue du Général Ferré

l'Epaisse Muraille

Rue Mabile

Rue Gisors

Place au Allemands

Porte des Allemands

Pont Henry

de Ranconval